A NICE

M. Médecin dément de nouveau les rumeurs sur son départ

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Les remous sur le dollar et leurs conséquences

L'ECU ENTRE DEUX MAUX

M. Valéry Giscard d'Estaing a dit en substance, après ses entretiens avec les dirigeants italiens, que la Communauté économique européenne devait être à l'abri des fluctuations souvent « excessives » du dollar en ce qui concerne les relations commerciales entre ses membres. La chute accélérée de la devise américaine, avec les dangers multiples qu'elle comporte, confère effectivement sa pleine signification au projet monétaire en cours de discussion entre les Neuf. Le chancelier Schmidt, qui avait au printemps dernier, au lendemain des élections françaises, pris l'initiative de le lancer, l'avait conçu comme une stratégie de riposte à la faiblesse chronique de la monnaie américaine : celle-ci, en dépit de sa longue et interminable maladie, continue en effet de servir de point de passage obligé entre toutes les relations de change internationales, y compris intra-européennes.

Un accord rapide est plus nécessaire que jamais entre les pays de la C.E.E. (sans exclure, outre la Norvège, qui fait déjà partie du « serpent », des pays comme la Suisse et l'Autriche), la crise aggravée du dollar risquant encore d'en compliquer la réalisation, sinon même de la rendre quasiment impossible.

A Rome, il a été une fois de plus question de la « volonté politique » d'aller de l'avant. On constate que cette détermination existait non seulement du côté français, comme on le savait — le président de la République s'est personnellement engagé dans cette affaire au point qu'elle a pris l'allure d'un projet franco-allemand, — mais aussi du côté italien. Rien ne peut évidemment se faire dans ce domaine, qui paraît trop souvent la chasse gardée des « experts », sans des directives fermes et relativement précises des hommes politiques. Mais il serait cruel de rappeler, en insistant trop, les circonstances nombreuses dans lesquelles ces derniers ont manqué de jugement pour apprécier les difficultés de l'entreprise comme les conditions indispensables à son succès. L'obligation où s'est trouvée par deux fois la France de faire sortir le franc du « serpent » en est une des illustrations les plus frappantes. C'est pour éviter le retour de pareilles mésaventures qu'on cherche à établir un système à la fois plus souple et aussi contraignant que l'actuel « serpent », la quadrature du cercle en somme. On ne s'étonnera pas que M. Giscard d'Estaing ait écouté d'une oreille compréhensive les demandes d'« association progressive » formulées, à titre de précaution, par ses interlocuteurs de la capitale italienne.

Mais l'essentiel n'est pas dans la recherche de ces aménagements. On peut faire confiance aux experts pour trouver sur le papier les solutions qui emporteront l'accord des gouvernements, dont un seul, celui de Londres, n'est pas encore définitivement acquis à l'idée qu'il faut, dans les circonstances actuelles, adhérer à un système faisant obligation à ses membres d'intervenir pour limiter entre eux l'ampleur des variations de taux de change.

C'est en Allemagne que le débat est posé dans ses termes les plus clairs devant l'opinion publique.

Le cours du dollar est tombé aux environs de 4 francs à Paris. La France est-elle prête à accepter un taux de change encore plus bas, qui lui permettrait, certes, de réduire le coût de ses importations de pétrole et de matières premières, mais qui accentuerait encore la concurrence des produits importés des pays du tiers-monde ?

La politique de l'ECU (la future unité de compte symbolisant le « système monétaire européen » à créer) exige que les Européens coordonnent leur action à l'égard du dollar et fassent donc ensemble un choix clair entre le risque d'inflation et celui de déflation (relative). Y sont-ils prêts ?

• La chute de la devise américaine est freinée
• L'Italie serait progressivement associée au système monétaire européen

La chute du dollar a été freinée à la veille du week-end grâce à l'action des banques centrales, essentiellement de la réserve fédérale des Etats-Unis. L'annonce d'un déficit commercial américain en septembre encore considérable (1,69 milliard de dollars), mais moins important que prévu, a également contribué à ce mouvement. Le cours du dollar s'est donc stabilisé vendredi 27 octobre aux environs de ses niveaux de la veille, soit 1,76 deutschemark à Francfort, 179,60 yens à Tokyo et 1,52 francs suisses à Zurich. Il a cependant baissé de nouveau à Paris : 4,04 contre 4,08 francs.

La faiblesse persistante du dollar complique la mise en place du système monétaire européen. Ce dossier a été au centre des entretiens que vient d'avoir le président Giscard d'Estaing avec les autorités italiennes. A l'issue de ces conversations qualifiées de « positives et encourageantes » par le président de la République, on s'orienterait vers une association progressive de l'Italie au futur système monétaire.

La baisse, jusqu'où ?

par PAUL FABRA

Il apparaît d'ores et déjà que le programme de M. Carter n'enrayera même pas la chute du dollar, qu'il a eu pour premier effet d'accélérer. On ne devrait pas s'en étonner. Ce nouveau programme est, pourrait-on dire, par nature inadapté à son objet (à part la promesse faite « pour l'année prochaine » de réduire le déficit budgétaire). Depuis le temps où l'administration Kennedy (1) a commencé à se préoccuper de la situation dégradée du dollar (alors perceptible aux seuls initiés, et encore, à ceux d'entre eux qui voulaient voir !), beaucoup d'autres plans contre l'inflation ont été lancés aux Etats-Unis, dont l'objectif était notamment de maintenir ou de restaurer la confiance dans le dollar. Ils n'ont pas empêché le déclin de celui-ci, lent ou précipité selon les époques.

Il y a dix ans, le cours officiel de la devise américaine était, à Zurich, de 4,37 F suisses : il vaut aujourd'hui 1,50 FS ; son taux de change officiel avec le deutschemark était de 4 DM : il est coté aujourd'hui, à Francfort, aux environs de 1,75 DM ; même le franc français, malgré sa considérable perte de pouvoir d'achat intérieur pendant cet espace de temps, fait figure de petit David devant le Goliath monétaire : le cours officiel était, en 1968, de 4,94 francs pour 1 dollar ; celui-ci valait, ce vendredi matin, 4,04 F. Une pareille dégringolade devrait au moins avoir quelque chose de bon : tuer enfin le préjugé (aussi commun parmi les économistes que chez l'homme de la rue) qu'il y a une corrélation « *évidente* » entre la solidité d'une monnaie et la puissance d'une économie.

(1) 1961-1963.

(Lire la suite page 36.)

Les difficultés de la négociation israélo-égyptienne

• Le renforcement des implantations en Cisjordanie annoncé par M. Begin mécontente Washington
• Le Caire se refuse à croire que «les choses vont mal»

La décision du gouvernement israélien, annoncée *mercredi 25 octobre, de renforcer au plus tôt* les implantations juives en Cisjordanie et l'allusion *du* premier ministre israélien à la possibilité d'un transfert *total ou partiel de ses services dans la partie arabe* de Jérusalem *ont créé une vive irritation* à Washington. Le président Carter lui-même a pris contact « par la voie *diplomatique* » avec le premier ministre israélien pour lui exprimer le « vif *mécontentement* » des Etats-Unis. De son côté, M. Vance, secrétaire d'Etat *américain*, s'est dit « profondément troublé » par l'attitude israélienne.

Le gouvernement égyptien s'est contenté d'annoncer, *jeudi* après-midi, qu'il étudiait la possibilité de *demander au chef de la délégation* égyptienne à Washington, le général Kamal Hassan Ali, de venir au Caire « pour faire le point des *négociations* avec le *président* Sadate ». M. Khalil, premier ministre égyptien, a toutefois *précisé* que ce rappel ne signifierait pas que « *les choses allaient mal à Washington* », mais *qu'il* s'agirait d'une consultation normale à la suite des remarques faites pas l'Egypte sur le projet de traité *de paix israélo-égyptien.*

De son côté, M. Moshe Dayan, ministre israélien *des affaires étrangères*, a *déclaré jeudi* à son arrivée à Washington que Israël n'avait pas l'intention de « torpiller » les négociations en cours. Il s'est attaché à *minimiser l'importance* du renforcement des colonies juives *dans* la vallée du Jourdain et a *affirmé* que cette décision se situait « dans le cadre des accords de Camp David ».

A Bagdad, à l'issue de la visite du président Assad *de Syrie, la création* d'un haut comité commun syro-irakien *a été annoncé jeudi. Une* « charte pour *l'action* nationale commune » a été signée par les présidents syrien et irakien. La capitale irakienne se prépare maintenant à accueillir la conférence au sommet arabe *prévue à partir du 2 novembre prochain et à laquelle* les Egyptiens semblent souhaiter prendre part.

Au Caire, la Ligue arabe a *décidé jeudi* de prolonger *de six mois* le mandat de la Force arabe de dissuasion *au Liban* (nos dernières éditions du 27 octobre).

De notre correspondant

Washington. — La nouvelle affaire des colonies juives de Cisjordanie a provoqué la première grande colère des dirigeants américains contre Israël depuis le sommet de Camp David. Sans doute, les différences d'interprétation apparues presque aussitôt après les accords du 17 septembre avaient-elles donné lieu à un malaise, mais le litige avait été présenté avec beaucoup de prudence et de courtoisie par M. Carter et ses adjoints.

Jeudi 26 octobre, au contraire, ces réserves ont été abandonnées. M. Vance, secrétaire d'Etat, s'est dit « *profondément troublé* » par la décision israélienne d'étoffer les colonies juives de Cisjordanie, ajoutant qu'il considérait l'affaire comme « *très sérieuse* ».

M. Carter a adressé à M. Begin un message personnel rédigé sur un ton très ferme et manifestant un « *vif mécontentement* ». Le président se dit « non convaincu » par les explications du premier ministre. C'est dans ce climat que le général Dayan est arrivé à Washington. L'entretien qu'il devait avoir ce vendredi avec M. Vance promet d'être difficile.

Sur le fond, plusieurs responsables ont rappelé jeudi l'hostilité américaine à toutes les colonies juives en territoires occupés, celles-ci étant considérées comme « *illégales* » et comme des « *obstacles à la paix* ». On admet qu'à Camp David M. Carter avait dû renoncer à obtenir de M. Begin l'assurance que les colonies existantes ne seraient pas étendues : la seule promesse arrachée au premier ministre israélien avait été de s'abstenir d'en créer de nouvelles pour un laps de temps contesté de part et d'autre, mais au moins égal à la durée des négociations en cours.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Le Niger sur la voie de la rigueur

I. — *« Quelle opposition ? »*

A quelques jours d'intervalle, M. Robert Galley, ministre de la coopération, vient d'effectuer une visite officielle d'une semaine au Niger, tandis que la commission franco-nigérienne se réunissait à Paris pour examiner les diverses questions intéressant la coopération entre les deux pays.

De notre envoyé spécial
PHILIPPE DECRAENE

Niamey. — Dans les rizières qui s'étendent dans la banlieue de Niamey, jeunes et vieux peinent au coude à coude sous un soleil torride. Avançant prudemment dans l'eau boueuse, une équipe de volontaires pulvérise un insecticide sur les épis verts qu'un faible vent d'est venu du fleuve Niger fait mollement onduler. Ne fût-ce l'effort des hommes, seul l'aspect bucolique de la scène retiendrait l'attention. Le vol majestueux des grues et des hérons, le ballet incessant des aigrettes et des pique-bœufs planant au-dessus de la symphonie émeraude que composent les tiges des céréales, contrastent avec l'aspect de tapis-brosse roussi présenté pendant des mois par la brousse nigérienne l'an dernier alors qu'elle n'était pas encore sortie de la terrible épreuve de la sécheresse.

Sur la digue qui domine le damier des casiers rizicoles, la Mercedes présidentielle vient de stopper, ainsi que ses deux véhicules d'escorte chargés de militaires en treillis. Béret de « para » vissé sur le crâne, le « sergent rouge », métis targui d'Agadès, garde du corps personnel du chef de l'Etat nigérien, suit le lieutenant-colonel Seyni Kountché pas à pas. Pour ce dernier, en costume « bourgeois », complet bleu marine de coupe sobre, cette matinée dominicale est semblable à toutes les autres et lui donne une occasion supplémentaire de rester au contact direct des réalités quotidiennes. Il est venu sur place pour évaluer les promesses de la prochaine récolte. Dans ce pays, dont la population est musulmane à plus de 90 %, le dimanche est curieusement resté le jour hebdomadaire de repos. Mais, visiblement, tous les hommes politiques n'use pas nécessairement de c qu'ils considèrent comme un privilège.

(Lire la suite page 5.)

Et si l'on reconstruisait les Halles de Baltard...

par MICHÈLE CHAMPENOIS

La décision du maire de Paris d'interrompre la construction des immeubles confiés à M. Bofill marque une nouvelle étape dans l'histoire mouvementée du quartier des Halles.

On devrait reconstruire, aux Halles, les pavillons de Baltard. Au moins un. Pour signifier avec éclat qu'on a eu tort, mille fois tort, de les condamner. Sur le chantier, un poteau et un morceau d'arcade métallique tient encore debout. Ce sinistre gibet témoigne de l'erreur. A conserver absolument.

Une véritable machine à remonter le temps est en marche. Plus que toute autre opération d'aménagement parisienne, les Halles porteront inscrite dans le béton l'évolution des idées en matière urbaine depuis dix ans. En 1968, la fête battait son plein sous les voûtes métalliques du marché « déménagé ». Aujourd'hui, les beaux esprits se détournent avec dégoût de cet océan de béton sans forme, jugeant qu'on ne fera rien de bien sur l'ancien carreau. Heureusement, tout n'est pas perdu.

Les Halles l'ont échappé belle. Toutes les décisions importantes prises pour le quartier auront été jusqu'à présent des décisions négatives : suppression du centre de commerce international par le président de la République en août 1974 ; réduction des immeubles de logements et, peut-être, abandon du bâtiment Lescot, par le maire de Paris aujourd'hui. Qui se souvient des projets démentiels qui avaient cours jusqu'en 1968, date à laquelle le périmètre de rénovation fut ramené de 35 hectares... à 10.

(Lire la suite page 31.)

AU JOUR LE JOUR

Quetzalcoatl

Voici le dollar qui tombe pour la deuxième fois. L'événement inspire une sorte de terreur sacrée aux gens de ma génération, qui ont vu le Capitole vaincre crise après crise, sous le signe de la banderole enroulée en S comme un serpent autour de deux colonnes.

Juste retour des choses ici bas : le dollar avait jadis emprunté ce symbole en même temps que son nom au thaler germanique dont l'héritier, depuis 1873, est précisément le mark allemand.

Les dieux ne meurent pas, et les serpents monétaires sont comme Quetzalcoatl, le serpent à plumes de la mythologie mexicaine, qui ne disparut que pour renaître en une terre lointaine et revenir en conquérant plus fort que jamais.

ROBERT ESCARPIT.

CINÉMA DOCUMENTAIRE A MANNHEIM ET A NYON

Le pouvoir des images

Est-ce tout à fait un hasard si l'automne voit périodiquement renaître deux des manifestations cinématographiques les plus sympathiques et les plus riches d'enseignement, à Mannheim et à Nyon, que relient un même sortilège rhénan et un merveilleux train surnommé « l'Or du Rhin » ?

Ici, point de course précipitée pour rejoindre le dernier film à la mode, mais les classifications que nous croyons admises une fois pour toutes — suprématie incontestée du film de fiction, statut esthétiquement sous-développée du film dit « documentaire » — sont sérieusement mises en question.

La Semaine cinématographique internationale de Mannheim est la plus ancienne de ces deux rencontres. Sa création remonte à 1951. Mais elle ne trouve son vrai visage qu'à partir de 1961, date à laquelle Walter Talmon-Gros, un ancien critique d'art venu au cinéma, lui donne un ton différent : Mannheim réconcilie documentaire et fiction, long métrage et court métrage. Le long métrage de fiction se limite à des premières œuvres. Dans les années qui suivront, le jeune cinéma tchèque trustera les prix, le jeune cinéma américain, surtout documentaire, s'affirmera.

Le Festival de Nyon, s'il est né à Rolle, petite ville voisine du Léman, en 1963, s'oriente vers sa formule actuelle à partir de 1968, date à laquelle un cinéaste britannique, Moritz de Hadeln, en prend la direction. Progressivement, le film de fiction est expulsé dans les eaux du lac voisin, le documentaire occupe seul l'écran.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 25.)

CULTURE

Du confort intellectuel

par ALIOUNE DIOP (*)

LE confort alimente et conditionne l'efficacité sociale et professionnelle de l'homme. Est inconfortable la situation du travailleur immigré qui, en France, ne parle pas la langue française, qui professe une autre religion que le christianisme occidental, qui subit le poids de l'histoire de France ou d'Europe, tout en étant intimement familier de l'histoire de son pays. Est inconfortable pour l'Européen (vivant en Asie ou en Afrique) l'usage de concepts scientifiques ou philosophiques auxquels son pays n'est pas accoutumé, ou l'usage d'un langage poétique, musical ou religieux étranger à son milieu d'origine.

Il est en effet inconfortable de *déployer pleinement les ressources* et la vitalité de son talent, de sa compétence, voire de son intelligence, dans le cadre d'une civilisation dont on ignore l'héritage culturel. Tout cela est vrai pour le Français vivant en Afrique noire comme pour l'Algérien vivant en France. Ce qui nous paraît aisé, et allant de soi dans le contexte de notre civilisation d'origine peut être paralysant pour des étrangers immergés dans notre civilisation.

Il convient toutefois de préciser qu'il y a des civilisations dominantes et des civilisations dominées. La supériorité technique ou économique d'une des civilisations ne lui confère pas le droit d'exercer une domination sur les autres.

Or c'est ce qui se produit depuis des siècles. La civilisation occidentale (utilisant à l'occasion le prestige du christianisme européen) a installé dans la vie des peuples les structures de son propre confort intellectuel, social, économique, ou religieux : l'Européen est chez lui partout. Il est partout à l'aise parce qu'il a écrasé la langue des autres, violé la spiritualité des autres, falsifié l'histoire des autres, dévalorisé l'expérience technologique ou artistique des autres, humilié et paralysé la créativité des autres...

Les civilisations du tiers-monde sont mal à l'aise, et leurs peuples inconfortables dans leur vie quotidienne parce qu'ils sont écrasés et paralysés sous le poids des valeurs et expériences, des mœurs, des techniques et des concepts de l'Occident, lesquels couvrent et régentent le monde, et pénètrent jusqu'au plus secret de la vie des peuples.

Seuls peuvent confortablement évoluer dans le monde, seuls créent et vivent partout confortablement, les Occidentaux dont les langues et les langages se sont imposés à tous les autres peuples.

Ce qu'on appelle l'opinion mondiale se nourrit de références uniformément empruntées à l'art occidental, à la pensée occidentale, à l'expérience historique occidentale, aux valeurs religieuses de la sensibilité occidentale, etc.

Comme les boîtes de Coca-Cola couvrent les plages du monde, la pollution intellectuelle et sociale des apports de l'Occident aux autres peuples emplit l'espace de leur existence, et exténue le dynamisme et l'acuité de leur imagination créative.

Nous sommes, nous peuples du tiers-monde, prisonniers de la civilisation occidentale, victimes de son hypertrophie, de ses appétits égoïstes et de son implacable volonté de puissance.

Notre *maturité* en est blessée : elle s'exprime de moins en moins. Et la vocation *moderne* de nos civilisations a de la peine à émerger et à montrer le bout du nez. La puissance de l'opinion publique occidentale sur nos vies est étouffante. Et ses universalismes exercent lourdement leur impérialisme sur nous.

Les civilisations du monde ont besoin d'air et d'espace pour déployer les talents de leur génie, et révéler les valeurs de leur personnalité.

Le peuple noir plus que d'autres

Aujourd'hui, les Asiatiques reprennent souffle et s'engagent désormais dans l'appréciation de leur propre histoire et de leurs ressources d'avenir. Tout est parti d'Asie, tout pourrait renaître en Asie.

Le monde arabe a su défendre jusqu'ici les frontières de sa vie intime. Il mesure aujourd'hui ses forces et ses nouvelles chances de grandeur.

L'Amérique latine, nourrie de l'héritage occidental et de l'apport indien, se regarde dans le regard des peuples frères du tiers-monde...

La civilisation noire, silencieuse, couverte de plaies, longtemps (et toujours) asservie et dominée, s'éveille dans un horizon illuminé de modèles occidentaux de vie et de développement. C'est que la société internationale de consommation déploie partout ses charmes et ses séductions. A quoi bon se fatiguer à vouloir inventer autre chose, puisque la société de consommation est riche, inépuisable et accessible à tous, puisqu'elle satisfait *universellement* tous les appétits humains. Et qu'elle multiplie les besoins pour pouvoir les apaiser ensuite.

Consommer et se laisser vivre, telle devrait donc être désormais l'éthique des peuples du tiers-monde. L'Occident pourvoit à leurs besoins. Mais du même coup, il domine et conditionne la consommation et l'existence de ces peuples. Il dépouille ceux-ci de leur goût de la responsabilité, de la fertilité de leurs talents et de leurs expériences, de la maturité de leur jugement — bref de leur vocation personnelle profonde. De leurs vraies raisons de vivre. De l'équilibre de leur personnalité.

Tous les peuples du tiers-monde souffrent plus ou moins des carences ou des infirmités ci-dessus évoquées. Mais le peuple noir plus que d'autres. Nul n'a connu autant que lui à la fois le dépeuplement, la déportation, l'esclavage, la colonisation, le racisme institutionnalisé (apartheid ou ségrégation raciale), etc.

Nul, à l'aube des temps nouveaux, n'est plus démuni, plus fragile (oralité, multiplicité des langues et ethnies, sous-développement, etc.).

Toute société humaine rêve d'un projet de civilisation. Les Noirs comme les autres. Mais un projet négro-africain de civilisation doit pouvoir se définir du plus intime de nos richesses linguistiques et de nos expériences spirituelles. Or, comment extraire de l'âme des négro-africains l'expression de leur vision de l'avenir, d'une vision nourrie d'épreuves que l'histoire leur a imposées, de rêves que leurs rudes expériences historiques ont pu faire naître dans la chair de leur humanité ? Comment exprimer ces aspirations profondes et dans quelle langue ?

Car ce que l'Occident appelle l'universalité de la science, de l'histoire ou de la philosophie, n'indique souvent que le sens de son propre *confort de vivre* et de dominer. Le degré d'universalité qu'il se confère mesure le poids d'impérialisme qu'il est prêt — en toute bonne conscience — à jeter sur nos vies. L'impérialisme est en effet source de confort (intellectuel, social ou économique) au détriment d'autrui.

Mais, nous entrons dans l'ère du dialogue culturel pour un nouvel ordre économique. On en parle beaucoup. A juste titre. Seulement, il serait dangereux de croire que l'occidentalité ait mission légitime d'intégrer, d'absorber et d'assimiler dans la sève de sa vitalité, les apports des autres civilisations — et d'apparaître ainsi en costume d'arlequin, heureuse d'avoir tué l'âme des peuples pour se vêtir de leurs dépouilles bigarrées. L'aventure de l'art nègre (que les critiques occidentaux ont impérieusement assimilé à l'idée de leur propre développement artistique) en est un exemple. En religion, on parle de *pierres d'attente* destinées à l'édification d'un christianisme occidental élargi au monde entier.

En vérité, parler de *dialogue des cultures* est un leurre. Les cultures ne vivent pas seules, coupées de leurs racines, du support et de la source de leur propre vitalité, c'est-à-dire *coupées de leurs institutions* et projets de civilisation. Chaque civilisation vivante assume sa propre histoire, et exerce sa propre maturité, secrète sa propre modernité à partir de ses propres expériences, et des talents particuliers à son propre génie.

Dès lors, nulle culture ne saurait être détachée de ses structures et sources de civilisation pour dialoguer avec d'autres cultures. Ce sont des civilisations entières et vivantes qui doivent entrer en dialogue. C'est une communauté entière de civilisation qui doit savoir apprécier, à travers les membres de son corps, la saveur et le sens des emprunts qu'elle fait à d'autres civilisations. Les emprunts culturels ne sont sans doute pas les moindres. Mais il peut y avoir des emprunts au niveau social et à d'autres niveaux. Il n'est ni correct ni fécond d'écarter le peuple de ces rencontres-dialogues-échanges pour les réserver aux seules élites occidentalisées.

Dans le monde noir particulièrement, le dialogue est nécessaire d'abord au sein de chaque nation, entre le peuple et son élite occidentalisée, afin de préserver intégralement et organiquement la vitalité créative de notre civilisation globale.

Quant à la civilisation occidentale, elle est certes meurtrière (voire pour elle-même). Mais elle est le siège des plus puissantes institutions en faveur de la démocratie, de la justice et de l'amour. Et sa voix sait porter loin, grâce à sa technologie avancée.

Nous avons tous besoin de l'Occident. Besoin qu'il maîtrise et discipline ses trop puissants appétits de dominer — afin de vivre harmonieusement en paix avec les autres civilisations humaines.

(*) Directeur de *Présence africaine*.

L'artiste et la société

par GABRIEL MATZNEFF

SI peu soucieux de morale qu'il puisse être, l'écrivain fait nécessairement œuvre de moraliste. Nos livres les plus immoraux, apparemment scandaleux, expriment une vision du monde, une conception de la vie, une « physis ». Entre un sermon de Bossuet et un traité de Sade, la différence est moins grande que les gens ne le croient généralement. Ceux qui témoignent à ces deux sublimes artistes du verbe une égale admiration le savent bien.

Certes, la société nous tient d'ordinaire pour des extravagants, et affecte d'accueillir avec un haussement d'épaules les jugements que nous formulons sur elle. Dans une lettre au duc Decazes, Louis XVIII écrit qu'il ne lit Chateaubriand qu'« un peu en diagonale », et que celui-ci n'est qu'un « jean-foutre » (1) ; Charles X, lui, traitait Chateaubriand de « coquin de journaliste ». On imagine sans peine la tête de Nicolas I[er] lisant Lermontov ou celle de Bismarck lisant Nietzsche. Dans une discussion serrée, il y a toujours un moment où le politique, l'industriel, le juriste, le théologien, font sentir au poète que son opinion sur les institutions, l'économie, les lois et la religion ne sont d'aucun poids. Nous passons soit pour des farfelus, soit pour des énergumènes.

Qu'est-ce qu'un écrivain ? C'est un ton, une musique, un univers, qui n'appartiennent qu'à lui. A la limite, nous ne devrions pas avoir besoin de signer nos livres, non plus que les textes que nous donnons aux journaux : ce devrait être aux lecteurs, après lecture de quelques lignes, à nous identifier. Ecoutant une sonate à la radio ou voyant une toile dans un musée, il nous arrive de reconnaître le nom du musicien ou celui du peintre avant que le présentateur l'ait dit, avant que nous ayons déchiffré la signature. En littérature, c'est la même chose.

Pour contrôler les artistes, l'Etat a toujours balancé entre deux méthodes : les engraisser ou les égorger. Qu'il nous fasse des rentes ou qu'il nous envoie en camp de concentration, son but est identique : nous faire renoncer à notre univers propre et nous contraindre à entrer dans le sien. Un artiste, c'est, par définition, un propos singulier, rare, dissemblable. Or la société ne s'intéresse pas à cela, et elle ne l'aime pas. C'est pourquoi les relations de l'artiste et de la société, les rapports de la culture et de l'Etat, ressemblent toujours au jeu du chat et de la souris.

L'homme en trop

Dans sa pièce « la Mort de Joseph Staline » (2), Guy Lardreau met dans la bouche du dictateur cette jolie définition : « Un rebelle, c'est un pervers ahuri. » Remplaçons le mot « rebelle » par le mot « artiste », et nous avons l'opinion secrète de tous les hommes politiques, qu'ils soient de droite ou de gauche, sur notre corporation. Le mérite de Staline est qu'à la scène comme à la ville il s'offrait le luxe de dire tout haut ce que les autres pensent tout bas.

Thomas Mann s'est interrogé sur le sentiment de supériorité intellectuelle et morale qui anime l'écrivain. Pourquoi une telle fierté ? De quel droit une pareille outrecuidance ? La réponse nous est fournie par Baudelaire, lorsqu'il écrit qu'être un homme utile lui a paru toujours quelque chose de bien hideux. L'art est inutile, la beauté est inutile, et l'écrivain est, par excellence, l'homme inutile, l'homme en trop. Ce n'est pas un hasard si, dans les guerres civiles, nous sommes lse premiers à être zigouillés. Nous ne servons absolument à rien. En vérité, voilà qui est grisant.

(1) Lettre à Decazes, 18 février 1820.

(2) Grasset, 1978.

Sous l'ordre des mots...

CE n'est pas d'hier que les hommes ont imaginé de commenter les mots par des mots, de produire « *du langage sur le langage* ». Linguistes ou modestement chroniqueurs, nos professions sont d'une ancienneté estimable. Mais si la réflexion des seconds nous paraît vouée à une certaine répétition (Vaugelas a tout dit mieux que nous ne le ferons jamais), nous nous plaisons à penser que celle des premiers, la vraie, la sérieuse, est une science nouvelle : guère plus d'un siècle, avec le *Cours de linguistique générale* de Saussure.

Nous sommes loin du compte. Sans remonter aux Grecs, saint Augustin, voici près de seize cents ans, fait déjà clairement la différence entre les signes de choses (la main que l'on peut serrer, ouvrir, etc.) et les signes de signes. En termes modernes, il sait que « le mot chien ne mord pas ».

L'idée est précisée vers la fin du XII[e] siècle, époque de très brillante activité linguistique, par W. de Shyreswood dans un texte qui n'a été retrouvé qu'en 1937 ; texte à peu près saussurien, si l'on tient compte de la difficulté de traduire exactement le latin très technique de cette époque, et que cite au passage J. Rey-Debove dans une œuvre toute récente : *le Métalangage*.

Le livre de Mme Rey-Debove est « difficile » par la force des choses et suppose chez le lecteur une réflexion préalable sur le métalangage, que je me hasarde à définir comme « *tout discours portant sur les signes de signes* ». Des commentaires sur une sonate de Fauré sont un discours métalinguistique sur la musique ; l'étude raisonnée d'un tableau de Watteau est un discours métalinguistique sur la composition ou la couleur. Mais si la peinture, la musique, la cuisine, etc., ont pour métalangage la langue elle-même, l'inverse n'est pas vrai. Certes, « *les parfums, les couleurs et les sons se répondent* » ; certes, A est rouge, I jaune, E blanc, ou toute autre combinaison, mais cela n'est vrai que poétiquement. Dans la pratique, il ne peut être parlé de la langue qu'en langue.

D'où la difficulté, et une ambiguïté fréquente : la chose observée, le résultat de l'observation et l'observation elle-même (c'est-à-dire les schémas mentaux qui sous-entendent l'observation) sont faits d'une même matière première : le langage. Si je dis, d'une part : « *Mlle N... a une bouche masculine* » et, d'autre part : « *Bouche* est *féminin* », quels rapports unissent ou séparent les deux objets identiques (?) écrits b-o-u-c-h-e ? Le premier est un « désigné » unique dont je pourais, en mettant à contribution toutes les ressources de l'art, donner une réplique matérielle fidèle ; le second n'a, au contraire, ni dents, ni lèvres, etc. Il n'est qu'un objet de langage, un *autonyme* du premier.

Le statut des autonymes

Pour cerner le problème, on peut également opposer la fixité, l'univocité et la véracité de l'autonyme, à l'élasticité imprécise et mensongère du mot. Le premier, par définition, échappe à *toutes les situations de langage* (il les transcende en quelque sorte), si bien qu'il ne peut jamais être démenti par la réalité. Un énoncé tel que : « *Chien ne mord pas* », est toujours vrai ; ce qui n'est pas vrai de « *Ce chien ne mord pas* », même s'il s'agit du plus paisible des toutous.

Un dictionnaire des autonymes pourrait aussi s'enrichir de quelques amusettes. La bonne vieille plaisanterie : « *Si t'es gai, ris donc !* », met en œuvre un gai-ris-donc, qui est évidemment l'autonyme *guéridon*, ce petit meuble désuet n'ayant par lui-même rien à voir dans l'affaire.

Ce statut très particulier des autonymes est lourd de conséquences théoriques et pratiques. Ils constituent, et eux seuls, la totalité de la nomenclature ; si bien qu'un dictionnaire de langue ne devrait être, rigoureusement, qu'un dictionnaire d'autonymes (de « signes de signes »), et que seule une encyclopédie alphabétique pourrait traiter les mots comme des signes de choses. L'impossibilité de respecter la frontière entre les deux domaines fait depuis toujours le désespoir des lexicographes ; dans la pratique, tous les dictionnaires sont aussi, peu ou prou, des encyclopédies ; et toutes les encyclopédies, des dictionnaires. On peut cependant concevoir un dictionnaire qui supposerait la « chose » elle-même assez connue du lecteur pour qu'il soit inutile d'en parler. Un tel dictionnaire échapperait ainsi aux embûches des périphrases de définition, qui engagent le lecteur dans une recherche circulaire à l'infini, puisque la langue n'a pas de métalangue. Si j'écris : (Un) lit (est un) meuble sur lequel on s'étend pour dormir ou se reposer, je renvoie mon lecteur à (un) objet mobile qui sert à l'aménagement ou/et à la décoration des appartements ; puis à *objet*, *mobile*, *servir*, etc.

Le tour de passe-passe est plus ou moins réussi ; il n'en est pas moins à la base de tous les dictionnaires. En revanche, l'encyclopédie ne pourra pas me dire ce que sont un *lit de douleur*, le *lit conjugal* : c'est le signe du signe qui fonctionne ici, plus que le signe de chose.

L'autonyme est unique ; il ne peut, par définition, avoir aucun synonyme. C'est le mot qui en a, dans la mesure où l'ensemble des sèmes qu'il rassemble a pour homologues plus ou moins fidèles d'autres ensembles signifiés par un autre mot. Ainsi, il n'est pas trop inexact de dire que *payer* a pour synonymes *acquitter*, *solder*, *débourser*, *rémunérer* (des synonymes grossiers et partiels). Mais l'autonyme payer est unique.

Par exception, et dans des limites assez étroites, un lexique peut avoir pour métalangue un autre lexique dans la même langue. En termes moins obscurs, *casquer*, *douiller*, *cracher*, *cigler*, *raquer*, ont pour traducteur commun payer, dont ils sont des synonymes vrais. De même, *plumard*, *paddock*, *pageot*, sont définis sobrement par *lit* ; les différences entre l'un et les autres n'étant pas d'ordre linguistique, mais social.

Si l'on passe du mot, ou de la collection de mots, à la phrase ou à la collection de phrases (le récit), l'importance du métalangage s'accroît. Il est nécessairement présent, très largement, dans tout texte dont l'énonciateur vrai (le romancier) prête des phrases, des « dire », à des personnages, que l'on pourrait nommer, je crois, des « énonciateurs de récit ».

L'un des procédés par lesquels le romancier rapporte (ou feint de rapporter) les propos de ses personnages a pris dans notre littérature une place privilégiée. Il s'agit de la très banale incise inversée, à laquelle nous ne prêtons plus attention, mais qui en mérite beaucoup comme artifice métalangagier. On peut en discerner trois degrés.

Dans le premier, il s'agit d'un signe pur, neutre. Exemple : « *Ah ! Ah !, dit-il en espagnol, vous ici ?* ». Dans une seconde étape, le signe (métalinguistique) s'enrichit d'un élément descriptif : « *Ah ! Ah !, ricana-t-il, vous ici ?* ». Les linguistes (plutôt avares d'analyses sur ce petit point de style) doutent généralement qu'un signe plein puisse assumer, au troisième degré, la modeste fonction de « *faire savoir qui dit* ». Cependant, la littérature « *facile* » ou populaire en offre bien des exemples.

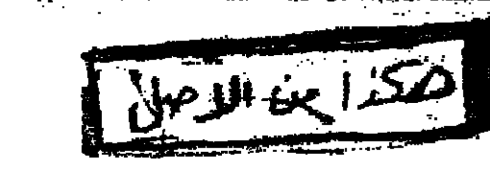
Ainsi : « *Tiens, se stupéfiait-il... où donc est passée mon Edith adorée ?* » ; ou encore : « *Comment, s'étonnait-il, ils m'ont pris tout ce que je possédais pour acheter des poireaux ?* »

Je dois à la vérité de dire que les personnages responsables de ces écarts de langage sont ceux de « *la Bande des Pieds-Nickelés* ». Il n'importe : la bizarrerie du procédé par lequel le « *dire* » est escamoté et remplacé par un « *faire* » (se stupéfier, s'étonner, et bien d'autres), me paraît mériter l'attention des grammairiens.

Travail universitaire de niveau international dans un domaine par lui-même austère, *le Métalangage* n'est accessible en entier qu'à des linguistes ; aussi solide et claire qu'en soit la rédaction, ce n'est pas un livre pour tout public ; et il est probable que j'ai passablement trahi la pensée de son auteur en tentant de la faire entrer dans le cadre d'une chronique. Mais les problèmes que pose le livre n'en sont pas moins inattendus et passionnants.

JACQUES CELLARD.

★ Josette Rey-Debove, *le Métalangage*, essai. Collection « L'ordre des mots », Le Robert, éditeur, Paris, 318 p., 95 F.



Le Monde

étranger

LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE ET SES CONSÉQUENCES

M. Begin réaffirme le « droit inaliénable des Juifs à s'installer sur toute la terre d'Israël »

De notre correspondant

Jérusalem. — Définissant clairement sa position, au cours d'une réunion, jeudi soir 26 octobre, à Tel-Aviv, M. Begin a réaffirmé « *le droit inaliénable du peuple juif à s'installer sur toute la terre d'Israël, y compris la Judée-Samarie* (Cisjordanie) *et Gaza* ». La plupart des commentaires dans dans les milieux politiques de Jérusalem et dans la presse israélienne s'accordent à estimer que la décision prise par le conseil des ministres de renforcer les implantations existantes en Cisjordanie ne peut que provoquer l'irritation de la Maison-Blanche en donnant libre cours aux pressions américaines au lieu de les arrêter, susciter un durcissement de la position égyptienne en retardant considérablement la signature d'un traité de paix, et décourager le roi Hussein et les modérés palestiniens de se joindre à la négociation. D'autre part, plusieurs journaux soulignent, ce vendredi matin, que la décision du gouvernement ne suffira pas à rassurer les « faucons » israéliens et risque de relancer une contestation des « colombes ».

La réaction des groupes extrémistes de droite est significative.

Ils continuent de dénoncer la politique gouvernementale. Le Mouvement pour le Grand-Israël, lié au Goush Emounim, a déclaré, jeudi, que le renforcement des colonies en Cisjordanie n'était que de la « *poudre aux yeux* » et que la décision de M. Begin avait pour seul but d'« *acheter* » les voix de certains ministres réticents pour l'approbation du traité de paix. Ce même mouvement estime que le projet de transférer les bureaux du premier ministre et du ministre des affaires étrangères dans la partie orientale de Jérusalem n'est « *pas sérieux* ».

La réaction des travaillistes

Selon le journal *Haaretz*, l'extension des implantations se résumerait pour l'instant à la création de quelques dizaines de logements dans cinq localités installées par le Goush Emounim et à l'ouverture d'une nouvelle route desservant plusieurs colonies.

La réaction de l'opposition travailliste a été plus nuancée — sinon ambiguë. Fidèle à ses prises de position antérieures, le parti travailliste s'est déclaré contre l'extension des implantations sur l'ensemble du territoire de la Cisjordanie, mais se prononce « *pour des raisons de sécurité* », en faveur d'un renforcement des colonies le long de la frontière du Jourdain, dans le Golan et à proximité de Jérusalem.

M. Itzhak Rabin, ancien premier ministre, a critiqué à la fois M. Begin et le gouvernement américain, qu'il accuse d'être de plus en plus favorable aux thèses arabes. M. Rabin a surtout dénoncé les résultats de la dernière visite du secrétaire d'Etat adjoint, M. Harold Saunders, et il a ajouté : « *Tandis que nous étions en train de négocier avec l'Egypte, ils* (les Américains) *étaient déjà en train de vendre Jérusalem, la Cisjordanie et Gaza.* » De son côté, M. Shimon Pérès a laissé entendre que les députés travaillistes n'approuveraient pas forcément le projet de traité de paix avec l'Egypte quand il serait soumis à la Knesset bien que son parti ait déjà voté en faveur des accords de Camp David.

FRANCIS CORNU.

● *Le numéro en date du 26 octobre* de l'hebdomadaire égyptien *Al Ahali*, organe officiel du parti d'opposition marxiste nassérien, qui publiait les critiques formulées au Parlement égyptien contre les accords de Camp David, a été empêché de paraître par un « *arrêt de travail des ouvriers de la coopérative d'impression* ». — *(Corresp.)*

Le mécontentement de Washington

(Suite de la première page.)

Cependant, l'extension des territoires existants devait, précise-t-on aujourd'hui de source américaine, rester modeste et être motivée par des considérations humanitaires. Par exemple, les colons pourraient être rejoints par des membres de leur famille, mais on ne s'attendait pas que des « *centaines de nouvelles familles* », comme l'a indiqué M. Dayan, seraient autorisées à faire de même.

Dans ce contexte, les accusations portées par les Israéliens contre M. Saunders sont plutôt considérées ici comme une diversion qui ne change rien au fond du problème. Aucune des déclarations attribuées au secrétaire d'Etat adjoint pendant sa tournée en Cisjordanie n'a été désavouée jusqu'à présent.

Les responsables américains sont cependant encore plus irrités par le *timing* de la décision israélienne. Celle-ci risque de retarder encore la conclusion du traité de paix égypto-israélien, alors qu'un désaccord persiste sur le lien à établir entre le traité et l'avenir de la Cisjordanie. En outre, fait-on observer ici même, si Le Caire accepte en fin de compte d'avaler cette nouvelle pilule, l'extension des colonies ne peut qu'indisposer davantage la Jordanie et empêcher son entrée dans le processus de paix, objectif que la diplomatie américaine n'a nullement abandonné.

M. Carter a tout de même en main un certain nombre de moyens de pression, à la mesure des importantes compensations financières et autres que lui demande Israël. Désireux de tout faire pour conduire à son terme le processus de paix avec l'Egypte, il est très probablement bien plus disposé que par le passé à en faire usage. Toujours est-il qu'il a réaffirmé jeudi soir, imperturbablement, son espoir de présider à la signature de la paix avant Noël. « *Il me faudra pour cela, il est vrai*, a-t-il ajouté, *l'aide, le soutien et les prières de tous.* »

MICHEL TATU.

LE RAPPROCHEMENT SYRO-IRAKIEN

Damas et Bagdad ont signé une « charte d'action commune »

De notre correspondant

Beyrouth. — La Syrie et l'Irak ont signé une « charte d'action nationale commune » et créé un haut comité commun, consacrant ainsi leur réconciliation et la normalisation de leurs rapports. Les deux pays tracent les grandes lignes d'une coopération qui doit les mener, dans une première étape, à une unité militaire totale. L'envoi de troupes irakiennes à la frontière syro-israélienne n'est cependant pas annoncé.

Le document signé jeudi 26 octobre par le président irakien Hassan El Bakr et le président syrien Hafez El Assad au terme d'une visite officielle de trois jours de ce dernier à Bagdad prévoit la constitution de quatre commissions mixtes et précise que le haut comité, qui doit se réunir tous les trois mois, est « *chargé de superviser toutes les questions bilatérales dans les domaines politique, militaire, économique, culturel, et sur le plan de l'information (...), en vue de réaliser la complémentarité entre les deux pays, pour atteindre des objectifs unionistes* ». Les deux pays proclament « *leur détermination à parvenir à une transformation substantielle dans la nature de leurs relations* ».

La « charte » syro-irakienne dénonce « *les accords de trahison entre le régime égyptien et l'ennemi sioniste* », sans toutefois s'appesantir sur le sujet.

Qualifié d'« *événement historique sur la voie de l'union* » par la presse des deux pays concernés et par les journaux palestino-progressistes de Beyrouth, publiquement approuvé par le chef de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, en dépit de son violent conflit avec l'Irak, le rapprochement entre

La signature des accords de Camp David, en isolant l'Egypte sur la scène arabe, a créé un « vide » que différents régimes s'emploient à combler, notamment l'Arabie Saoudite et l'Irak, qui, selon les milieux palestiniens bien informés, tout en demeurant opposés quant aux grandes options, souhaitent également éviter que le front de la fermeté dans son ensemble, et plus particulièrement l'O.L.P., ne bascule dans le jusqu'au-boutisme.

L'Irak, qui malgré ses prises de position publiques mène une politique réaliste, chercherait donc à retrouver, à la faveur de la situation actuelle, un rôle à sa mesure, et à mettre un terme à son isolement. Damas, pour sa part, a tout intérêt à ce que Bagdad accorde ses propos à sa politique, renonçant à ses surenchères. La Syrie, l'Irak et l'Arabie Saoudite veulent se prévaloir d'avoir amélioré la « position arabe » face à l'Egypte.

Un sommet arabe doit suivre, à partir du 2 novembre, à Bagdad, la réconciliation syro-irakienne. Les milieux palestiniens de Beyrouth envisagent à ce propos trois hypothèses : sa suppression pure et simple ; sa « dislocation interne », à la suite, par exemple, de l'arrivée du vice-président égyptien, M. Hosni Moubarak ; enfin, l'adoption de résolutions édulcorées.

LUCIEN GEORGE.

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

● LE GOUVERNEMENT DE M. PAUL VAN DEN BOEYNANTS a obtenu la confiance de la Chambre des députés par 158 voix pour, 29 contre et 2 abstentions. La coalition rassemble les principaux partis du pays (sociaux-chrétiens et socialistes des deux communautés linguistiques, ainsi que le Front démocratique des francophones de Bruxelles et la Volksunie flamande), libéraux et communistes formant l'opposition. — *(A.F.P.)*

Espagne

● UN DES POLICIERS BLESSES le 13 octobre dans un attentat près de Bilbao (*le Monde* daté 15-16 *octobre*), M. Jose Benito Diaz Garcia, est mort mercredi 25 octobre. Deux autres policiers avaient été tués sur le coup lors de cet attentat, revendiqué par l'organisation basque ETA. Leurs obsèques avaient donné lieu à des manifestations d'indiscipline de policiers qui avaient scandé des slogans hostiles au gouvernement. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LES TRAVAILLISTES obtiendraient 47,5 % des voix, contre 42 % au conservateurs, en cas d'élections générales immédiates, selon un sondage d'opinion publié jeudi 26 octobre à Londres par le *Daily Telegraph* (conservateur). Ces chiffres traduisent un net changement dans l'opinion britannique, puisqu'un sondage effectué le mois dernier dans les mêmes conditions créditait les conservateurs d'une avance de 7 points. — *(A.F.P.)*

Namibie

● LE GROUPE DES PAYS AFRICAINS A L'ONU a demandé officiellement, mercredi 25 octobre, une réunion urgente du Conseil de sécurité au sujet de la Namibie. La communication du groupe africain, adressée au président du Conseil par M. Artemon Simbanaiye (Burundi), président du groupe, demande la convocation du Conseil « *pour examiner la non-application par l'Afrique du Sud de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité* ». (Cette résolution, adoptée le 29 septembre, autorisait la mise en œuvre d'une opération de l'ONU prenant pour base le plan occidental pour l'accession de la Namibie à l'indépendance, demandait à l'Afrique du Sud de coopérer à cette mise en œuvre, et décidait la création d'un groupe d'assistance de l'ONU pour superviser les élections.)

Ouganda

● DES FORCES TANZANIENNES, appuyées par des Cubains, ont à nouveau envahi l'Ouganda, rapporte Radio-Kampala captée, vendredi 26 octobre, à Nairobi. La radio a prié les diplomates d'éviter de se rendre dans la région de l'invasion, proche du lac Victoria. Après la lecture de ce communiqué, la radio a diffusé de la musique militaire. Il y a moins de deux semaines (*le Monde* du 14 octobre), l'Ouganda avait déjà lancé des accusations analogues contre la Tanzanie.

Roumanie

● DEUX MARINS ROUMAINS ont nagé mardi 24 octobre à l'aube plus de 1 000 mètres dans les eaux glacées du port de New-York, pour se réfugier aux Etats-Unis, où ils ont l'intention de demander l'asile politique. Selon la police, MM. Ion Bucica, trente-trois ans, et Eugène Nicolae, vingt-quatre ans, membres de l'équipage du chalutier roumain *T.W.-Caraiman*, qui mouillait à New-York, ont dû être hospitalisés. — *(A.F.P.)*

Yémen du Nord

● LE PRESIDENT DU YEMEN DU NORD, le colonel Ali Abdallah Saleh, a légèrement remanié, mercredi 25 octobre, le gouvernement de M. Abdel Aziz Abdel Ghani. M. Abdel Aziz El Barbi a été nommé ministre de l'intérieur. Les portefeuilles de l'économie et de la santé ont été confiés respectivement à MM. Abdel Karim Al Shahoubi et Ismail Al Wazir.

Le gouvernement de M. Abdel Ghani avait été formé en juillet dernier à la suite de l'assassinat de l'ancien président du Yémen du Nord, M. Ahmed El Gachemi. — *(A.F.P.)*

Iran

Le chef de la police de la ville de Jahrom a été tué dans un attentat

Téhéran (A.F.P.). — Un attentat spectaculaire a eu lieu dans le sud de l'Iran, et des manifestations ont été signalées à Téhéran et dans plusieurs villes de province, jeudi 26 octobre, jour du cinquante-neuvième anniversaire du chah d'Iran.

Le colonel Tassaodi, chef de la police de Jahrom (ville de 50 000 habitants au sud de Chiraz), a été tué dans un attentat. L'administrateur de la loi martiale de la ville, le général Ahmad Nadvar, qui se trouvait à bord de la même jeep, a été grièvement blessé. Les deux hommes revenaient d'une cérémonie organisée en l'honneur du chah. L'homme qui avait ouvert le feu sur eux a réussi à s'échapper (nos dernières éditions du 26 octobre).

A Téhéran, des heurts ont opposé, dans la matinée de jeudi, devant l'université, 4 000 étudiants et lycéens à l'armée, qui avait considérablement renforcé son dispositif dans la capitale. La troupe a tiré des coups de feu en l'air et lancé des grenades lacrymogènes pour disperser les étudiants qui se sont répandus dans les rues adjacentes. La presse ne signale pas de victimes, mais un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

Pendant toute la journée, de petits groupes de très jeunes lycéens, scandant des slogans favorables à l'ayatollah Khomeiny et réclamant l'« indépendance », la « liberté » et un « gouvernement islamique », ont parcouru divers quartiers de la capitale, sans que des heurts aient été signalés.

Dans plusieurs villes de province, les manifestation ont continué jeudi après celles de la veille, à Chahreza, où il y a eu deux morts, à Mahabad (70 000 manifestants, selon la presse), Varamanine, Kermanshah (20 000 manifestants dans chaque ville), Tabriz et Amol.

Par ailleurs, la grève est terminée dans les installations pétrolières du Khouzistan, selon M. Houchang Ansary, président de la Compagnie nationale iranienne des pétroles. Le mouvement s'étend cependant à la radio-télévision d'Etat et a repris dans les mines de cuivre de Sarchechmeh, près de Kerman.

L'Égypte semble souhaiter participer à la conférence de Bagdad

De notre correspondant

Le Caire. — « *La Syrie désire vraiment la paix, mais elle a peur de perdre les sommes énormes qu'elle perçoit au nom de la lutte contre Israël (...) Quant à l'Irak, il a mieux à faire que de lancer des appels à la guerre purement verbaux.* » Ce commentaire modéré, dont nombre de signes ou d'événements pourraient sans doute démontrer le bien-fondé, illustre assez bien l'attitude sereine et conciliante que Le Caire a décidé pour le moment d'adopter, après plusieurs jours de quasi-mutisme, tant à l'égard du spectaculaire rapprochement irako-syrien que du sommet arabe qui doit se réunir à Bagdad, en principe sans l'Egypte, au début du mois prochain.

A cet égard, si le raïs avait fait allusion, le 25 octobre, aux « *manœuvres d'irresponsables arabes qui font perdre du temps* », l'officieux *Al Ahram* du lendemain suggérait simplement que la conférence prévue à Bagdad soit placée sous l'égide de la Ligue arabe. L'Egypte étant membre de cette organisation, comme tous les Etats qui ont fait connaître leur intention de se faire représenter dans la capitale irakienne, la suggestion d'*Al Ahram* a été interprétée ici comme un discret appel du pied du Caire pour que soit recherché un moyen honorable permettant de le faire participer à la conférence. Le raïs a, dit-on, un tel désir de « défendre » ses accords », devant ses pairs arabes, que certains responsables égyptiens pensent que si l'idée d'une représentation du Caire au sommet de Bagdad était admise, il faudrait s'attendre à tout, y compris au départ du président Sadate lui-même pour l'Irak. Nul doute que l'Arabie Saoudite fera en tout cas le maximum pour que l'Egypte, à défaut d'être présente à Bagdad, n'y soit malmenée que dans des limites raisonnables. Le Caire compte également sur ses alliés de Khartoum, Rabat et Mascate pour plaider sa cause.

Il est à noter aussi que le chef de la diplomatie nord-yéménite, M. Abdallah El-Asnaj, a été reçu le 26 octobre par le raïs, et que le même jour on a annoncé au Caire de bonne source que M. Yasser Arafat avait demandé au représentant de la Palestine près la Ligue arabe, M. Saïd Kamel, de prendre pc à toutes les réunions de l'Organisation panarabe, alors que, il y a peu de jours, les membres du Front du refus réclamaient encore le transfert hors d'Egypte du siège de la Ligue arabe.

Le climat interarabe est donc un peu moins défavorable aux Egyptiens. Cependant, en privé, certains dirigeants paraissent réellement inquiets de la constitution d'un « *axe Bagdad-Damas, qui va empêcher définitivement Amman de rallier le camp de la paix* ». Nombre d'autres responsables égyptiens pensent, au contraire, il est vrai, que la réconciliation syro-irakienne « *ne durera pas plus que les rapprochements entre Sadate et Kadhafi* ».

Notons enfin que si Le Caire vient de s'abstenir, à la Ligue arabe, au cours du vote qui a prolongé le mandat de la Force arabe de dissuasion au Liban, le 26 octobre, son ambassadeur auprès de cette organisation, M. Tashin Bechir a annoncé qu'à la prochaine demande de prorogation de cette force, l'Egypte voterait contre. D'ores et déjà, M. Bechir a réclamé, au nom de son pays, l'« *évacuation du Liban par les troupes syriennes* », et a fait savoir que Le Caire avait demandé à Israël de cesser d'aider les milices chrétiennes. Bref, l'Egypte essaie par diverses voies de réintégrer le jeu diplomatique arabe. Si Damas mettait une sourdine à ses attaques contre les accords de Camp David, Le Caire pourrait assouplir sa position concernant l'occupation syrienne de la quasi-totalité du Liban. En échange de l'acceptation par la Syrie de ne plus critiquer le second accord de dégagement égypto-israélien au Sinaï, le raïs n'avait-il pas admis, en 1976, la présence militaire syrienne au Liban, sous le couvert de la Force arabe de dissuasion ?

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

Liban

LA LIGUE ARABE PROLONGE DE SIX MOIS LE MANDAT DE LA FORCE ARABE DE DISSUASION

Le Caire *(Reuter)*. — La Ligue arabe a décidé, jeudi 26 octobre, de prolonger le mandat de la Force arabe de dissuasion (FAD) au Liban pour six mois, a annoncé M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue.

L'Egypte s'est abstenue, tandis que la Syrie, la Libye, l'Algérie, l'Irak et le Yémen du Sud, pays du Front de la fermeté opposés aux négociations israélo-égyptiennes de paix, n'ont pas participé à la réunion. Le mandat de la FAD expirait vendredi.

● *M. Louis de Guiringaud*, ministre des affaires étrangères, entendu jeudi 26 octobre par la commission sénatoriale des affaires étrangères, a évoqué la situation au Liban. Il a rappelé que l'équilibre précaire entre les deux communautés avait été rompu par l'afflux de quelque 500 000 réfugiés palestiniens, et que l'entrée de stroupes syriennes avait été demandée par le gouvernement libanais. A l'intention de M. Palmero, sénateur des Alpes-Maritimes (Un. centr.), qui établissait un parallèle entre la résistance française et l'attitude des milices chrétiennes, le ministre a précisé qu'alors que la Résistance française combattait un ennemi national, les milices chrétiennes se heurtaient à des troupes qui avaient été requises par le gouvernement légal de leur pays et qui étaient placées sous autorité.

DIPLOMATIE

LES SALT ET LA BOMBE A NEUTRONS AMÉRICAINE

La presse soviétique affirme que Moscou résistera à tout « chantage »

De notre correspondant

Moscou. — Les commentateurs soviétiques laissent entendre de plus en plus ouvertement que la décision de M. Carter d'autoriser la fabrication d'éléments essentiels à la production de la bombe à neutrons a compliqué les négociations sur la limitation des armements stratégiques (SALT). Lors de son entretien avec le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, M. Brejnev avait *« attiré l'attention sur certains aspects négatifs des rapports soviéto-américains »*, et, bien que le communiqué de Tass n'ait fourni aucun autre détail, il n'était pas difficile de deviner que la décision de M. Carter entrait dans cette catégorie.

Les deux articles publiés, l'un, par les *Izvestia* de mercredi, l'autre, uar la *Pravda* de jeudi 26 octobre, confirment le lien entre la question de la bombe à neutrons et les dernières difficultés empêchant la conclusion de l'accord SALT-II. Après avoir remarqué que les négociations portent maintenant sur *« un nombre relativement restreint de points »* et qu'un *« nouveau rapprochement des positions »* a été constaté lors des dernières conversations Vance-Gromyko à Moscou, les *Izvestia* écrivent qu'il faudra *« de nouveaux contacts »*. Ceux-ci sont rendus nécessaires non seulement par la complexité des problèmes abordés, mais par l'attitude de *« certains milieux américains »* qui *« lient artificiellement les négociations SALT-II à d'autres aspects des rapports soviéto-américains »*.

La *Pravda* indique clairement que, quand on parle de *« certains milieux américains »*, on pense en fait à M. Carter lui-même. Le journal s'en prend en termes très vifs à la décision du chef de l'excutif américain qui est *« en contradiction flagrante avec la politique de détente et de coopération internationale, politique, que les dirigeants des Etats-Unis préconisent en paroles »*.

Pour la *Pravda*, la mise en chantier des éléments nécessaires à la fabrication de la bombe à neutrons est un *« chantage à peine déguisé »* : ou l'Union soviétique fait des concessions dans les négociations SALT ou les Etats-Unis construisent la bombe à neutrons. Mais *« vouloir faire pression sur l'U.R.S.S. est une cause sans espoir »*, affirme le journal en ajoutant que, *« pour le moment, malheureusement, la course aux armements va plus vite que les négociations sur le désarmement »*.

Alors que les Américains ont été très avares d'informations sur les dernières conversations Gromyko-Vance, cette présentation des faits offre au moins un avantage aux Soviétiques : elle fait porter aux Etats-Unis la responsabilité de la prolongation des négociations et, qui plus est, pour une raison extérieure à l'objet même des discussions.

DANIEL VERNET.

LA VISITE DU CHEF DE L'ÉTAT A ROME

M. Giscard d'Estaing et Jean Paul II ont abordé « les sujets qui préoccupent le monde et la chrétienté »

De notre envoyé spécial

Rome. — A sa sortie de St-Jean-de-Latran, la cathédrale de Rome dont il venait de recevoir le titre de chanoine d'honneur, M. Giscard d'Estaing a évoqué dans une brève déclaration l'audience privée que lui avait accordée Jean Paul II en début de matinée. Le président de la République a notamment mentionné son « grand plaisir » *de s'être entretenu* « longuement » *avec le pape.*

Selon M. Giscard d'Estaing — le Vatican ne commente jamais les audiences privées du pape, — les deux hommes ont abordé « tous les sujets qui préoccupent le monde et la chrétienté, notamment ce qui peut ramener la paix dans un Liban unifié ». *M. Giscard d'Estaing s'est d'autre part déclaré touché par* « la profondeur et le rayonnement de la personnalité » *de Jean Paul II, par* « la vocation universelle de sa foi » *et par son désir* « que chaque homme et chaque femme du monde puissent accéder à la spiritualité de son choix, ce qui rejoint les préoccupations françaises ».

Le président de la République a quitté Saint-Jean-de-Latran sous les applaudissements des badauds. Sa visite à la basilique a duré un peu moins d'une heure. A son arrivée, il avait été acueilli par le cardinal Ugo Poletti, vicaire général du pape, et par Mgr Joseph Géraud, seul chanoine français de la basilique. Précédé d'un chanoine massier, le président a rapidement visité la cathédrale, s'arrêtant notamment devant le monument élevé à Sylvestre II, le seul pape auvergnat de l'histoire. Suivi par une meute de photographes, M. Giscard d'Estaing s'est ensuite rendu, accompagné par le chapitre des chanoines, dans la salle Clémentine, où il a brièvement remercié « messieurs les chanoines » *de son nouveau titre. Il s'est également déclaré* « touché par le fait de pouvoir compter sur vos prières dans la recherche de la détente et de la paix ».

A sa sortie, le président s'est arrêté quelques instants devant la statue d'Henri IV, qui se trouve dans l'atrium de la basilique. C'est en effet depuis Henri IV que les chefs d'Etat français sont chanoines honoraires de Saint-Jean-de-Latran. René Coty et le général de Gaulle, notamment, avaient pris possession de cette charge. — J. A.

(Lire page 35 le bilan économique du voyage du chef de l'Etat.)

LES ENTRETIENS DE M. GROMYKO A PARIS

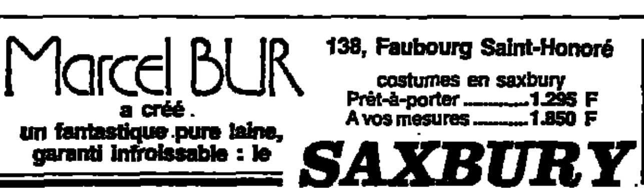
Le président de la République est invité à se rendre en U.R.S.S. en 1979

Les entretiens entre MM. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, et de Guiringaud, commencés mercredi, se sont achevés jeudi après-midi 26 octobre. Le chef de la diplomatie soviétique a, à cette occasion, fait état du désir de M. Brejnev de recevoir l'an prochain M. Giscard d'Estaing à Moscou. D'autres visites en U.R.S.S. sont prévues : celles du ministre des affaires étrangères, et de MM. Lecat, ministre de la culture et de la communication, Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ; Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche ; Poher, président du Sénat ; Chaban-Delmas, président de l'Assemblée ; Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée. Viendraient en France les maréchaux Oustinov et Ougarov, respectivement ministre de la défense et chef d'état-major des armées soviétiques.

Au cours des entretiens du Quai d'Orsay, M. Gromyko a présenté sur le Liban un point de vue identique à celui de Paris ; il a aussi une fois encore condamné les résultats de la réunion de Camp David. Les deux ministres se sont d'autre part félicités du récent rapprochement entre le Zaïre et l'Angola ; l'idée française de réunir une conférence dans la Corne semble avoir rencontré une certaine compréhension de la part des Soviétiques. Au sujet du désarmement, M. de Guiringaud a parlé de la proposition française de tenir une réunion européenne sur le désarmement conventionnel ; des experts des deux pays se rencontreront sur ce sujet avant janvier, date de la réunion à Genève du nouveau comité sur le désarmement.

Jeudi soir, lors du dîner offert par M. de Guiringaud, M. Gromyko a parlé de la *« détente politique »* qu'il faut « compléter » par une *« détente militaire »*. Il a aussi demandé la conclusion d'un *« règlement global et juste »* au Proche-Orient, et dénoncé les projets de *« paix séparée »*.

De son côté, M. de Guiringaud a exprimé le souhait de la France que le Liban retrouve *« la maîtrise de son destin »* sous *« l'autorité du président Sarkis »*. Au sujet du Proche-Orient, il a déclaré : *« Notre vœu, au moment où les discussions se poursuivent, est que les résultats obtenus ouvrent la voie au règlement d'ensemble que la France, comme l'U.R.S.S., n'ont cessé de préconiser, et auquel doivent être associées toutes les parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien. »* Il a aussi rappelé que *« un chemin considérable reste encore à faire dans l'application des décisions d'Helsinki »* et exprimé le vœu que l'U.R.S.S. s'associe au projet de réunir une conférence sur le désarmement en Europe.





ASIE

Chine

Pékin retourne à Hanoï ses accusations de violation de frontières

Le Vietnam masse actuellement cent mille hommes le long de sa frontière avec le Cambodge, après avoir renforcé ses positions dans le courant du mois, rapporte l'agence américaine A.P., citant les services de renseignements de Washington. Les Vietnamiens contrôlent, selon la même source, une bande de territoire à l'intérieur du Cambodge. Les forces khmères auraient tenté sans succès de reprendre la localité de Snuol, que les Vietnamiens occupent depuis le début de l'année.

D'autre part, au Laos, pour la première fois, le chef de l'Etat, M. Souphanouvong, a exprimé le 26 octobre sa sympathie au parti communiste et au gouvernement vietnamiens, qui « font face aux obstacles créés par les impérialistes et les réactionnaires internationaux ». *Le secrétaire général du P.C. vietnamien, M. Le Duan, et le chef du gouvernement d'Hanoï, M. Pham Van Dong, effectueront « prochainement » une visite officielle en U.R.S.S., a annoncé jeudi 26 octobre l'agence Tass.*

De notre correspondant

Pékin. — Le gouvernement chinois a protesté, jeudi 26 septembre, auprès du Vietnam contre une série de violations territoriales commises par les forces vietnamiennes sur le territoire de la R.P.C. La note chinoise — qui a été remise à l'ambassade du Vietnam à Pékin, et fait état d'au moins un mort et de blessés du côté chinois — a été publiée en même temps qu'un commentaire extrêmement vif de l'agence Chine nouvelle intitulé : « Voyons jusqu'où Hanoï va aller ! »

La protestation chinoise — la première depuis l'interruption des négociations de Hanoï, le 28 septembre — répond en fait à une série de démarches vietnamiennes en date des 3, 12, 15 et 21 octobre, qui faisaient elles-mêmes état de violation par la Chine du territoire de la R.D.V. Pékin reproche à Hanoï de dénaturer les faits à des fins de propagande et retourne purement et simplement les accusations.

Cette petite guerre à coup de notes diplomatiques serait sans réelle gravité si, de part et d'autre, on ne laissait prévoir que ces accrochages légers préludent à des affrontements plus sérieux.

Chine nouvelle dénonce expressément la préparation par les forces vietnamiennes *« d'une attaque massive contre le Kampuchéa au cours de la saison sèche qui commence le mois prochain »*. L'agence accuse formellement le Vietnam d'agir *« sur l'instigation de l'U.R.S.S. »* et d'avoir reçu récemment d'importantes livraisons d'armes et d'équipements militaires soviétiques à seule fin de préparer les prochaines opérations aux frontières cambodgienne et chinoise.

L'attitude chinoise, dans cette affaire est parfois difficile à comprendre. Quelles que soient les responsabilités vietnamiennes dans les incidents, Pékin ne semble guère enclin à des efforts pour désamorcer un conflit dont l'aggravation semble pourtant aller à l'encontre de ses espoirs diplomatiques dans la région.

A court terme, la perspective de combats à la frontière sino-vietnamienne ne saurait créer l'atmosphère la plus favorable ni pour des conversations avec le ministre indien des affaires étrangères, M. Vajpayee, ni pour celles de M. Teng Hsiao-ping à Bangkok, la semaine suivante.

La Chine mise-t-elle sur de graves difficultés intérieures au Vietnam qui, avec le temps, pourraient conduire à un renouvellement de l'équipe dirigeante à Hanoï ? Pour le moment toutefois, le soutien au régime de Phnom-Penh constitue pour Pékin un objectif d'autant plus prioritaire que l'affrontement autour du Cambodge oppose à la fois Chinois, Vietnamiens, Cambodgiens et Soviétiques. Rappelons que de très hauts dirigeants chinois n'ont pas caché à divers interlocuteurs étrangers (*le Monde* du 28 septembre) leur volonté de contrecarrer une éventuelle offensive vietnamienne contre le Cambodge par tous les moyens, y compris par des actions militaires à partir du territoire chinois.

ALAIN JACOB.

« L'Humanité » : une campagne mensongère est déclenchée contre le Vietnam

M. Andrieu, membre du comité central du P.C.F., rédacteur en chef de *l'Humanité*, qui vient de participer au voyage d'une délégation de son parti au Vietnam, écrit, vendredi 27 octobre, dans l'éditorial du quotidien communiste :

« Rien de ce que j'ai vu là-bas ne permet de justifier cette explosion de haine contre un peuple sorti victorieux, mais meurtri d'une terrible guerre de trente ans que lui avait imposée l'agresseur étranger. (...)

» J'en ai vu assez pour être persuadé que la campagne actuelle contre le Vietnam est mensongère et qu'elle ne déshonore que ses auteurs. Je le dis avec gravité. Si j'avais conscience de couvrir un crime, je ne témoignerais pas pour le Veitnam. (...)

» Naturellement, c'est au nom de la défense des droits de l'homme qu'est menée cette campagne. Toutefois la violence des acusations n'a d'égale que leur imprécision. Par exemple, le correspondant du Monde, *reprenant à son compte les allégations de réfugiés vietnamiens à Paris, estime qu'il y aurait 800 000 prisonniers au Sud.*

» Les plus hautes autorités vietnamiennes démentent catégoriquement. Il y aurait encore, disent-elles, quelques dizaines de milliers de personnes en prison. Si l'on se souvient que l'armée et la police de Thieu comptaient près de deux millions de personnes, et que le Vietnam a 50 millions d'habitants, on ne saurait parler de système concentrationnaire. Au reste le Monde *affirme en titre :* « Les prisons » ne suffisent plus », *alors que dans le texte il utilise prudemment le conditionnel avant de conclure :* « Bien sûr, ces infor» mations ne peuvent être véri» fiées. »

» Cette campagne, orchestrée, d'une rare violence, coïncide, comme par hasard, avec la nouvelle épreuve que connaît ce pays, avec les inondations qui ont fait des millions de sinistrés. Elle nous paraît moins marquée par le souci de défendre les droits de l'homme que par la volonté de nuire au Vietnam socialiste.

» En ce qui nous concerne, nous n'oublions pas que nous avons une dette à l'égard d'un peuple si longtemps opprimé au nom de la France. Et nous savons que si ses dirigeants ont lutté avec tant de courage depuis tant de longues années, ce n'est pas pour ouvrir des prisons mais pour en libérer leur peuple. C'est le colonialisme, qu'il soit français ou américain, qui a ouvert en Indochine les goulags et rempli les cimetières. Tout se passe comme si certains voulaient aujourd'hui le faire oublier. »

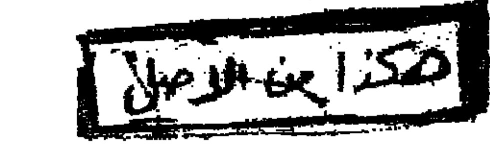
[Notre envoyé spécial n'a pas « repris à son compte » les allégations de réfugiés. Il les a mentionnées, ajoutant que certaines prisons sont agrandies pour recevoir de nouveaux détenus. Il a apporté des informations précises que M. Andrieu ne dément pas. Il a ajouté que les journalistes de passage doivent se contenter d'enregistrer la propagande officielle, puisqu'il est interdit de vérifier, dans les camps et les prisons, les « allégations » de réfugiés et de mécontents restés sur place. M. Andrieu nous reproche d'être imprécis. Ne l'est-il pas lorsqu'il écrit, citant les responsables, et eux seuls, qu'il y aurait au Vietnam « quelques dizaines de milliers » de prisonniers politiques ?

Quant aux inondations, elles ont fait l'objet d'articles dans « le Monde » des 14 et 21 septembre, du 3 octobre. Des envoyés spéciaux de la presse française en ont parlé, comme ils ont parlé des violations des droits de l'homme et du conflit avec la Chine. M. Andrieu parle de « campagne orchestrée » (par qui ?). Une accusation qui permet de ne pas parler de ce qui se passe réellement au Vietnam, une accusation qui a beaucoup servi, à propos d'autres, pays avec les résultats que l'on sait.]









Le Niger sur la voie de la rigueur

(Suite de la première page.)

L'exemple donné au plus haut niveau fait apparemment tache d'huile. Deux heures avant l'irruption inopinée du chef de l'Etat dans la zone d'aménagement agricole de la périphérie de la capitale, le ministre des affaires économiques, pourtant r e n t r é d'Europe au cours de la nuit, est à son bureau. M. Mal Maigana, qui fut l'un des plus proches collaborateurs de l'ancien président Diori jusqu'à son éviction du pouvoir par le putsch du 15 avril 1974, et se rallia ensuite au régime militaire, fait un tour d'horizon avec ses principaux chefs de service. Ceux-ci lui rendent compte de l'évolution des affaires de son département durant son absence.

Ces deux faits, relevés parmi tant d'autres, tendraient à montrer qu'à Niamey, contrairement à d'autres capitales sud-sahariennes, laxisme et laisser-aller ne sont pas de mise. « *Contrairement à ce que l'on pouvait constater avant...* », ajoutent ceux qui, soutenant l'action des nouveaux dirigeants, estiment de bon ton de critiquer aujourd'hui l'ancienne équipe civile. Travail, austérité, discipline sont incontestablement à l'ordre du jour dans un pays dont les responsables politiques ne dissimulent point qu'ils l'ont engagé sur la voie de la rigueur.

« *Chaque franc est compté... Toute dépense inutile est proscrite...* », nous dit le chef de l'Etat, en reprenant les thèmes qu'il développe de façon obsessionnelle dans chacun de ses discours officiels. Comme celui qu'il prononça à l'occasion du dix-huitième anniversaire de la proclamation de l'indépendance, affirmant : « *J'exhorte tous les agents de l'Etat à une meilleure tenue dans leur rôle, dans leurs fonctions, dans leurs services, dans leurs attitudes vis-à-vis de leur travail quotidien. Je leur rappelle qu'il n'y a pas de petite et de grande responsabilité, il y a une responsabilité pleine et entière à chaque niveau... Il n'y a pas de sens de la responsabilité dans la corruption ; il n'y a pas de sens de la responsabilité dans la déchéance sociale consécutive aux vices de toutes sortes, à l'immoralité, à l'alcoolisme, à la drogue, à l'usage du faux, à la pratique invétérée des jeux de hasard, aux collusions machiavéliques avec les marabouts et les charlatans. Il n'y a pas de sens de responsabilité dans la course aux richesses, dans l'amour effréné du luxe, du matériel, de l'argent...* »

La démocratie « prématurée »

Ce langage direct correspond, semble-t-il, aux aspirations profondes d'une partie importante de l'opinion nigérienne. La gabegie et la concussion sont, avec quelque excès sans aucun doute, identifiées aux « hommes du passé ». A ce point de vue, la lecture de la jeune littérature nigérienne est significative. Tous les auteurs, qu'il s'agisse d'Ide Oumarou, d'Ousmane Diallo ou d'Ada Boureima (1), dénoncent avec la même véhémence la rapacité des hommes en place avant le putsch. Leur cible favorite est le comportement des dignitaires du parti unique, qu'ils présentent comme des exploiteurs sans scrupule, exclusivement soucieux de détourner les deniers publics au profit de leurs proches et de leurs clients.

Le chef de l'Etat nigérien est respecté. Ses compatriotes lui savent gré d'avoir conservé un train de vie modeste, de se comporter en musulman pratiquant, de se montrer soucieux du bien commun, ennemi déclaré des trafics et des passe-droits, mettant lui-même en pratique les conseils qu'il dispense aux Nigériens. En revanche, le lieutenant-colonel Seyni Kountche n'a pas acquis la popularité, le charisme, qui appartiennent en propre à quelques-uns de ses collègues africains, aussi longtemps qu'ils parviennent à occuper seuls le premier plan de la scène politique.

Le président de la République nigérienne est trop ennemi de toute forme de démagogie, trop autoritaire, trop ombrageux aussi, pour séduire. Volontiers abrupt dans son approche des problèmes, il affiche un mépris profond, « gaullien » disent ses amis, des théories et des doctrines. Son sens militaire de la discipline le rend méfiant à l'égard de la démocratie de type classique. « *Je ne suis pas d'accord avec les conceptions des Européens à ce sujet* », nous dit-il. Et il précise : « *Nos structures traditionnelles sont d'une nature telle que nous apprécions les vertus de l'ordre. Certes, un jour viendra où l'Afrique fera sa révolution et engendrera sa propre démocratie, mais cela est encore prématuré...* »

A l'évocation du régime du parti unique, il rétorque : « *Les masses ont été littéralement rançonnées par les responsables du parti défunt, par les parlementaires, par les divers comités... Tout cela appartient au passé, ne peut intéresser que les nostalgiques, les hommes des vieilles générations...* » Pourtant, certains contestataires s'insurgent, certains opposants redressent la tête. « *Quelle opposition ?* », demande-t-il avec sarcasme, presque avec mépris.

Une telle ironie fait évidemment un peu table rase des mécontentements. Celui d'une partie de la jeunesse tout d'abord. Hostiles à l'ancien président Diori Hamani, toujours en résidence surveillée à Zinder, lycéens et étudiants reprochent à son successeur de ne pas employer un vocabulaire suffisamment progressiste et de faire encore trop largement appel au concours de la France, ancienne puissance tutrice, pour développer le pays. A l'égard de ces adversaires, il a une réponse très ferme : « *La jeunesse africaine est irresponsable. Elle copie servilement la jeunesse française qui, parce qu'elle est rassasiée, est à la recherche d'un nouveau monde...* »

Cependant, les complots déjoués, les mises à l'écart de telle ou telle personnalité, témoignent de ce que le gouvernement de Niamey doit faire face à certaines pressions internes qui ne sont pas nécessairement le fait des seuls amis de l'ancien président. En août 1975 et en mars 1976, par exemple, le lieutenant-colonel Seyni Kountche a réprimé des conspirations ourdies contre son régime. « *Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de gens qui travaillaient pour leur compte personnel* », nous dit à ce sujet, un des membres de l'entourage présidentiel, dont l'« explication » est évidemment insuffisante.

D'autre part, le 5 septembre dernier, le commandant Idriss Arouna, considéré comme « le numéro deux » du régime, a dû abandonner son portefeuille de ministre de l'éducation nationale. Il est rentré dans le rang sans qu'aucune raison n'ait été donnée à ce départ, à la suite duquel le gouvernement nigérien compte six militaires et onze civils, contre sept militaires et onze civils dans le précédent cabinet.

Est-ce ce climat qui incite le lieutenant-colonel Seyni Kountche à différer la remise en liberté d'une douzaine de personnalités de l'ancien régime, dont l'ancien président lui-même, pourtant dans un état de santé très précaire ? Cette attitude est en tout cas surprenante car depuis quatre ans, beaucoup d'anciens politiciens ont été discrètement élargis : MM. Boubou Hama, ancien président de l'Assemblée nationale, historien fécond, très connu à l'étranger, Léopold Kaziende, ancien ministre des travaux publics, Arou Kouka, médecin, ancien ministre de l'éducation nationale, le colonel Balla, qui ne coopéra point avec les putschistes d'avril 1974.

Les régions montagneuses du Niger figurent en grisé sur la carte.

Un obsessionnel besoin de sécurité

Il est vrai que les militaires n'ont pas pour habitude de traiter à la légère les questions de sécurité. Ceux du Niger sont particulièrement vigilants, et l'un d'entre eux nous explique pourquoi : « *Ce pays doit surveiller 5 000 kilomètres de frontières, dont 2 000 kilomètres avec la seule fédération du Nigéria. Le Niger est également limitrophe du Dahomey, du Mali, de la Haute-Volta, de l'Algérie, de la Libye, du Tchad...* » Un de ses collègues commente : « *La souveraineté internationale d'un tel Etat ne s'affirme pas militairement, mais nécessite une diplomatie habile essentiellement basée sur le maintien de rapports de bon voisinage...* »

Ce sont les relations avec le Nigéria, l'Algérie et la Libye qui figurent au centre des préoccupations nigériennes. L'écrasante supériorité numérique des musulmans au Niger, le fait que l'histoire de l'islam nigérien soit directement liée à l'ouest à celle de l'empire Sonrhaï de Gao et, l'est, à celle de certaines confréries dont les senoussistes libyens, et surtout à celle de l'empire de Kanem au Nigéria, facilitent le dialogue avec Lagos et Tripoli, voire avec Alger.

Tout en témoignant d'un nationalisme combatif, le lieutenant-colonel Seyni Kountche ménage particulièrement les Nigérians. Ses attentions vont non seulement aux dirigeants de Lagos, mais aux sultans de Sokoto, de Kano et de Katsina, dont l'audience est considérable parmi les Haoussa. En effet, ces derniers, qui sont trente-cinq millions au Nigéria et deux millions et demi au Niger, entretiennent entre eux des rapports culturels et surtout économiques qui ne tiennent pas compte du tracé des frontières.

Avec la Libye, les dirigeants de Niamey sont d'autant plus vigilants qu'ils n'ignorent pas la position du colonel Kadhafi à l'égard de la rébellion tchadienne et singulièrement vis-à-vis des Toubbou du Tibesti. Dans l'extrême est du Niger, dans les régions du Kaouar et du Djado, vit une importante minorité toubbou. Jusqu'à présent, cette dernière est restée calme, ne prêtant pas l'oreille à certains mots d'ordre venus de l'extérieur. Pour le chef de l'Etat nigérien, cette volonté de paix s'explique par le fait que les Toubbou sont ici des citoyens à part entière car, dit-il, « *les Toubbou du Niger ne sont pas différents de ceux du Tchad, mais ils sont traités différemment...* »

Pour l'essentiel, la politique africaine du Niger consiste en un subtil jeu de balance entre des partenaires qui, étant donnés leurs appétits concurrents, se neutralisent les uns les autres : l'appartenance à l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) et surtout au Conseil de l'entente, qui regroupe la Côte-d'Ivoire, le Bénin, le Togo, la Haute-Volta et le Niger, donne à ce dernier une plus grande liberté de manœuvre et un poids diplomatique accru.

Avec les grandes puissances, le lieutenant-colonel Seyni Kountche s'efforce de mettre en pratique les mêmes principes qu'avec les Etats africains. Lorsqu'il écarta du pouvoir le président Diori Hamani, dont les amitiés pro-occidentales étaient connues, il s'attacha à définir une politique extérieure plus fidèle au non-alignement, c'est pourquoi il se tourna notamment vers la République populaire de Chine et celle de Corée du Nord. Cependant, les aides étrangères les plus importantes proviennent toujours des pays occidentaux.

La Communauté économique européenne, par l'intermédiaire du Fonds européen de développement, notamment, reste l'un des principaux bailleurs de fonds du Niger. L'aide alimentaire accordée pendant les six dernières années de sécheresse a été particulièrement appréciée par les Nigériens.

La République fédérale d'Allemagne, qui assure la maintenance de l'armée de l'air nigérienne, est considérée comme le deuxième partenaire du pays en matière d'assistance bilatérale. On estime à 3 milliards de francs CFA (2), environ, le montant de son aide annuelle. Le Canada consent un effort sensiblement égal et finance la construction de la route devant relier Gouré à Zinder, après avoir réalisé celle qui relie Gouré à Nguigmi.

Cependant, comme il arrive souvent en Afrique ex-française, où l'ancienne puissance tutrice continue d'occuper une position prééminente, c'est avec la France que le Niger entretient les relations de coopération les plus étroites. Avec 6 milliards de francs CFA dépensés annuellement, dont la moitié au titre du Fonds d'aide et de coopération (FAC), la France reste le premier fournisseur d'aide du pays (3).

La présence française au Niger est d'ailleurs multiforme. Plus de trois mille ressortissants français, dont plus de quatre cents coopérants civils et une cinquantaine de militaires, séjournent en territoire nigérien ; 43 % des importations nigériennes viennent de France et 54 % des exportations nigériennes vont en France. Les trois quarts des tonnages de minerai d'uranium extraits ici sont vendus à l'industrie nucléaire française.

Comme nous dit sans détour le président Kountche : « *Avec la France, tout tourne autour de l'uranium. Or, s'il est clair que les Français savent parfaitement défendre leurs intérêts, il doit être tout aussi clair que les Nigériens ont le devoir, et le souci, de défendre les leurs...* »

PHILIPPE DECRAENE.

Prochain article :

« PAS D'ELDORADO »

(1) Voir notamment Ide Oumarou, *Gros Plan*, Nouvelles Editions africaines ; Ousmane Diallo, *Quinze ans, ça suffit*, Imprimerie nationale, Niamey ; et Ada Boureima, *le Baiser amer de la faim*, Ecole Balafon, Niamey.

(2) 1 franc CFA = 0,02 franc.

(3) En 1965, l'aide française représentait 84 % de l'aide extérieure. En 1978, elle n'en représente plus que 27 %.

EUROPE

LE SOIXANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE

Le 28 octobre 1918 fut créée, à partir de certains territoires de l'empire austro-hongrois, la République de Tchécoslovaquie, qui englobait les terres « historiques » de Bohême et de Moravie, la Slovaquie et la Russie subcarpatique. Tchèques et Slovaques possédaient enfin leur Etat. Cet anniversaire n'est plus célébré officiellement à Prague, mais à cette occasion deux porte-parole de la Charte 77, la chanteuse Marta Kubisova et le philosophe Ladislav Hejdanek (le troisième porte-parole, M. Sabata, est actuellement détenu par la police), ont publié un texte sur le rôle de l'Etat et du citoyen.

De leur côté, plus de cent vingt anciens citoyens tchécoslovaques, toutes tendances politiques, religieuses et philosophiques confondues, et qui ont choisi l'exil à des époques différentes et pour des raisons diverses, réclament pour cet Etat le droit à l'indépendance et à la souveraineté, en fait celui à l'autodétermination.

Nous publions ces deux documents qui ont été rendus publics ce vendredi 27 octobre à Vienne au cours d'un grand meeting.

UNE PROCLAMATION DE LA CHARTE 77

Il faut subordonner le pouvoir au droit

L'automne de l'année 1978 rappelle, pour la soixantième fois, aux citoyens de cet Etat la date du 28 octobre 1918, celle de la fondation d'un Etat tchécoslovaque moderne, *expression* de l'effort millénaire de nos peuples pour obtenir ou maintenir leur Etat.

Nous nous sommes donc souvenus cette année aussi de septembre 1938, de février 1948 et d'août 1968. Même si nous ressentons et si nous évaluons ces événements dramatiques selon des critères différents et des expériences contradictoires, il ne fait aucun doute qu'il s'est agi à chaque fois de l'existence de l'Etat tchécoslovaque, de sa création ou de sa destruction, de son renforcement ou de sa mise en danger, de sa consolidation ou de sa mise en question. En raison des rapports de force dans cette partie stratégique de l'Europe où est situé notre territoire, nous avons eu peur pendant ces soixante ans pour cet Etat, expression importante et confirmation de la légitimité de la *communauté* des citoyens de notre pays parmi les communautés de citoyens du monde entier. *Nous avons recherché* pour notre Etat les garants les plus sûrs. Nous avons essayé de le consolider à l'intérieur en tentant de résoudre les problèmes difficiles : sociaux, politiques et de nationalités. Nous nous sommes comportés à l'égard de notre Etat parfois mieux, parfois moins bien. Nous ne voulons pas porter de jugement à ce propos aujourd'hui.

Ne pas couper le présent de l'avenir

Nous n'entendons pas polémiquer aujourd'hui sur l'interprétation de notre passé. La période historique de soixante ans — la durée de l'Etat moderne tchécoslovaque — ne se prête pas uniquement aux *recherches* des archéologues. Cet Etat rappelle une terre malade passionnément disputée entre les gardiens et les chercheurs de telle ou telle tradition, *valeur* ou conception. Evoquer le passé non pas pour le connaître plus profondément et mieux le comprendre mais avant tout, et parfois seulement, pour justifier la pratique actuelle du pouvoir, mène à la discrimination des uns et à la protection des autres en raison des positions qu'ils avaient prises dans le passé ou même uniquement à l'égard du passé. Cela mène à une vigilance nerveuse lors des anniversaires sensibles, au changement du nom des rues, au déboulonnement de monuments et à leur érection à nouveau, à la résurrection comme à la condamnation de noms afin de réécrire constamment à nouveau les livres d'histoire pour ceux qui ne s'en souviennent pas.

Nous pouvons évoquer telle ou telle tradition, mais nous devrions le faire avec la conscience que le passé entier pèse sur nous, et qu'il pèse ainsi sur nous tous, soit en tant qu'inspiration, soit en tant que facture pour une dette impayée. On ne peut couper le passé en morceaux, s'approprier certains de ses épisodes enjolivés et nier ou passer sous silence ce qui ne convient pas, sans courir le risque de couper le présent de l'avenir, ou de donner dans la participation à la vie civique la préférence aux uns au détriment des autres et d'exclure certains au profit d'autres à qui est confiée la responsabilité du sort du peuple et de l'Etat. Aucun système politique n'est tout à fait immunisé contre la tentarion de ses représentants de concentrer d'un côté le pouvoir et les privilèges et de l'autre l'impuissance et les discriminations. Ces tentations et la possibilité de se défendre contre elles sont parfois plus importantes, parfois moins ; elles dépendent précisément de la nature de tels systèmes.

Mais il était et il sera toujours indispensable de veiller à préserver les droits humains, civiques, sociaux et politiques. Il y a toujours eu chez nous des êtres humains qui ont consacré leurs meilleures forces à cet idéal et tenté de faire prévaloir cette exigence de l'humanité civilisée qui ne va pas sans dire celle de la subordination du pouvoir au droit.

Nous sommes responsables de l'héritage commun

Pour l'avenir nous devrions avoir un *objectif* essentiel commun : défendre les droits de tous et plus particulièrement de ceux à qui ils sont déniés. Il faut le faire sans égard pour leur attitude politique, leur position dans la hiérarchie du pouvoir ou en dehors de celui-ci, comme pour leur passé. Ne pas placer les droits d'une classe au-dessus de ceux d'une autre, ne pas opposer une couche de la société aux autres couches, les croyants aux athées et vice-versa, un peuple à un autre peuple, bref les uns aux autres. Rechercher et tenter de défendre les valeurs et les certitudes qui nous unissent. Il y en a suffisamment qui nous divisent, et sans doute nous diviseront encore demain, sans que nous cherchions à en ajouter. Il est normal qu'il en soit ainsi et il faut en tenir compte. Mais nous avons une responsabilité à l'égard de l'héritage commun et inaliénable de nos aïeux. Cet héritage, vieux de mille ans, rénové il y a soixante ans, est, certes, imparfait mais toujours vivant, et il exige de plus en plus nos soins communs.

C'est pourquoi, à l'occasion du soixantième anniversaire de la fondation de la République, nous voulons rappeler à tous les citoyens et aussi à nous-mêmes, ce qui, aujourd'hui et demain, devrait et pourrait nous unir plutôt que ce qui nous divise en raison du passé. Nous voulons dire que l'Etat est, soit l'œuvre culturelle commune du plus grand nombre possible de citoyens et de leur engagement volontaire à contribuer au progrès commun, soit uniquement une organisation de répression de l'appareil d'un pouvoir qui préserve un système de privilèges pour les uns et de discriminations pour les autres.

Que l'Etat est soit une patrie commune pour laquelle nous sommes heureux de travailler et pour laquelle nous sommes prêts à faire des sacrifices, soit seulement un domaine étranger dans lequel on ne peut survivre, avec une paix relative et une situation matérielle problématique, qu'au prix d'adaptations pénibles, de violations de la mémoire et de la conscience, au prix de la peur devant un pouvoir qui ne se sent même pas lié par les règles qu'il a édictées lui-même et ce, en fin de compte, au détriment de tout le monde.

Que l'Etat est soit une responsabilité partagée de tous les citoyens, soit un fonctionnaire assis derrière son guichet qui traite les citoyens comme des clients qui les dérangent.

Que l'Etat est en fin de compte une tentative, en petit, d'organiser l'humanité : de l'organiser pour une coopération constructive tout en respectant les différences entre les gens : qu'autrement, l'Etat n'est qu'une petite partie d'un bloc de pouvoirs et n'a qu'une importance stratégique plus ou moins grande selon les calculs des autres.

Que l'Etat n'existe parmi les autres Etats qu'en tant qu'égal parmi des égaux. Autrement, il n'est qu'un dispositif inutile pour la culture de l'égoïsme national, des passions chauvines et du fanatisme politique.

Les vicissitudes de notre Etat et d'une multitude de ses citoyens nous amènent à la certitude qu'il n'est pas possible d'attendre. Tentons constamment d'agir comme de bons citoyens là où nous travaillons et là où nous vivons. Contribuons chaque jour à créer, même dans les plus petites choses, une atmosphère telle que nous voudrions et pourrions y travailler, bien et avec satisfaction, pour notre patrie. C'est seulement alors que nous pourrions espérer un renouveau des meilleures traditions de notre Etat et une Tchécoslovaquie, petite mais libre à l'extérieur comme à l'intérieur, qui contribuerait par son apport personnel à la solution des problèmes énormes de la civilisation humaine.

Un appel à l'opinion publique mondiale pour l'indépendance et la souveraineté du pays

Une république tchécoslovaque, indépendante et souveraine est née au cœur de l'Europe il y a soixante ans, le 28 octobre 1918. Tel était le résultat de l'effort centenaire des Tchèques et des Slovaques en vue de la création d'un Etat indépendant, indissolublement lié aux noms de T.G. Masaryk, Rastislav Stefanik et de bien d'autres représentants de la politique et de la culture tchèques et slovaques.

D'emblée, le jeune Etat eut à surmonter nombre de difficultés, résoudre des problèmes sérieux, sociaux et de nationalités, et, de surcroît, dans les années 30 il dut faire face à la pression fasciste de l'Allemagne voisine. Pourtant, cet Etat demeura une démocratie parlementaire, unique en Europe centrale et orientale vers la fin des années 30. Tchèques et Slovaques avaient prouvé qu'ils avaient lié leur sort et leurs intérêts nationaux à la tradition *démocratique* européenne.

Mais le désir de liberté, de démocratie et d'indépendance nationale du peuple tchécoslovaque fut brisé à trois reprises : en 1938, par les fameux accords de Munich ; en 1948, lorsque le P.C. instaura sa dictature totalitaire et plaça la Tchécoslovaquie dans la position d'un vassal de l'Union soviétique, et, en 1968, lorsque la puissance soviétique se servit de cette position de vassal de la Tchécoslovaquie pour détruire par une intervention militaire une tentative de libéralisation d'un régime autoritaire. Aujourd'hui, dans la soixantième année de son existence, la République tchécoslovaque n'est un Etat ni indépendant ni démocratique : c'est le satellite le plus humilié au sein du bloc du pouvoir soviétique. Une oppression intérieure, une violation des droits civiques et humains, une répression inouïe politique et culturelle, vont de pair avec cette absence de liberté sur le plan extérieur.

Nous qui sommes venus en Occident à la suite de l'une ou l'autre des trois catastrophes mentionnées ci-dessus, nous rappelons avec insistance à l'opinion publique mondiale la situation tragique dans laquelle sont obligés de vivre contre leur volonté quinze millions d'êtres humains. Une telle situation est d'autant plus criante que deux peuples qui ont une tradition démocratique centenaire, culturelle et politique, sont arrachés par la violence à cette tradition à une époque où les derniers pays à ne pas être libres se libèrent, eux, des chaînes du colonialisme. Dans l'histoire de ce siècle, la défaite en Tchécoslovaquie de l'indépendance et des traditions démocratiques a toujours constitué un danger pour les forces démocratiques en Europe. C'est pourquoi nous pensons qu'aujourd'hui aussi la lutte pour la démocratie et la souveraineté de la Tchécoslovaquie est indissoluble des intérêts de la démocratie dans toute l'Europe.

Nous savons que le monde ne reconnaît les droits et l'indépendance des peuples que s'ils luttent et n'hésitent pas à élever la voix. C'est ainsi que Tchèques et Slovaques avaient conquis leur indépendance après la première et la seconde guerre mondiale. Plus tard aussi, à la moindre occasion favorable — pour la dernière fois durant le « printemps » de Prague 1968, — ils ont manifesté leur désir de décider en toute souveraineté et ainsi qu'ils en avaient le droit de la vie dans leur propre Etat. Une attitude de refus face à l'occupation soviétique et la tentative de faire respecter les droits civiques représentée par le mouvement de la Charte 77 valent aujourd'hui aussi sympathie et compréhension aux citoyens tchécoslovaques.

Nous qui pouvons nous exprimer librement, nous demandons à l'opinion publique mondiale, aux organisations et associations internationales qui se réclament de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, comme à tous les gouvernements démocratiques, d'appuyer par tous les moyens les efforts du peuple tchécoslovaque en vue du rétablissement de l'indépendance et de la souveraineté de leur Etat afin que ce peuple puisse décider seul de son sort et afin que la République tchécoslovaque redevienne un membre de plein droit de la communauté des peuples libres. Cela avec la conscience que, comme la paix, la liberté est indivisible.

AU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Le délégué soviétique affirme qu'aucune personne en bonne santé n'a jamais été internée dans un hôpital psychiatrique

De notre correspondante

Genève. — Après avoir déclaré que le peuple soviétique est fier des réalisations de son gouvernement en faveur des droits de l'homme et que l'U.R.S.S. « *n'a rien à cacher à la collectivité mondiale* », M. N. Soudanikov, le représentant soviétique interrogé par le comité des droits de l'homme de l'ONU, s'est retranché durant deux heures et demie derrière la Constitution de son pays. La séance du jeudi 26 octobre était consacrée aux réponses du délégué de l'U.R.S.S. aux questions que lui avaient posées les juristes de divers pays (*le Monde* du 26 octobre).

Certaines réponses n'ont eu d'autre effet que d'accroître le scepticisme de l'auditoire, notamment quand M. Soudanikov a affirmé que « jamais » aucune personne en bonne santé n'avait été internée dans un hôpital psychiatrique, que chacun était libre d'émigrer, qu'aucun citoyen ayant demandé un visa pour un autre pays n'avait fait l'objet de brimades d'aucune sorte, que d'ailleurs il existait autant de ressortissants d'autres pays désireux de s'installer en U.R.S.S., mais qu'ils en étaient empêchés par leur gouvernement.

D'autre part, la propagande antisémite « *n'a jamais existé, n'existe pas et ne saurait exister* ». Il a même affirmé que, dans son pays, tout citoyen peut avoir n'importe qu'elles convictions, « *y compris des convictions contraires à la conception communiste* », que les critiques du pouvoir ne sauraient s'exposer à quelque préjudice que ce soit et que les mariages de citoyens (ou citoyennes) soviétiques avec des étrangères (ou étrangers) ne faisaient l'objet d'aucune restriction, etc.

La plupart des membres du comité n'ont pas paru convaincus par ce tableau idyllique, pas plus que par les explications rassurantes sur les garanties de la défense des inculpés ou l'indépendance des tribunaux. Mais ils n'eurent plus droit à la parole, et la réunion passa au point suivant de son ordre du jour : l'île Maurice.

ISABELLE VICHNIAC.

UN MEETING A LA SORBONNE

« *Notre action, c'est de soutenir ceux qui ont du courage ailleurs* », a dit le professeur Alfred Grosser, premier orateur à la réunion publique sur les droits de l'homme après Helsinki et Belgrade, organisée le jeudi 26 octobre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, bourré de monde jusqu'aux gradins. La réunion était présidée par le recteur Robert Mallet, chancelier de l'université de Paris.

« *La clause de non-immixtion dans les affaires intérieures des autres pays ne concerne que les Etats* », a rappelé M. Grosser, en invitant l'opinion publique française à dénoncer sans discrimination toute atteinte, même minime, aux droits de l'homme, où qu'elle se produise et en lui demandant de se transformer en une pression constante sur le gouvernement de leur pays et sur ceux des autres Etats.

M. Claude Lecareux, d'Amnesty International, a fourni des exemples de l'action de son organisation. Evoquant plus particulièrement le danger que représentent toutes les lois d'exception, il a invité « *l'opinion publique universelle* » à faire prévaloir « *la primauté des droits de l'homme sur la prétendue raison d'Etat au nom de laquelle ils sont violés* ».

Les trois avocats français, Anatole Chtcharanski, le bâtonnier Louis Pettiti, Me Daniel Jacoby et Me Roland Rappaport ont évoqué les difficultés de la défense.

Yougoslavie

A PROPOS DE L'ASSASSINAT DE M. BUSIC

Un porte-parole officiel dénonce les « spéculations » de la presse occidentale

De notre correspondant

Belgrade. — L'assassinat, le 17 octobre, à Paris, de M. Bruno Busic, journaliste croate émigré, a fait l'objet d'une première réaction officielle à Belgrade, jeudi 26 octobre. La question suivante a été posée à M. Kalezitch, porte-parole du secrétariat des affaires étrangères, lors de sa conférence hebdomadaire de presse : « *Busic a été, comme on le sait, un des membres de la direction terroriste anti-yougoslave. La presse a écrit que son assassinat était le résultat d'un règlement de comptes entre des groupes terroristes. Cependant, des publications de certains pays occidentaux en ont parlé comme d'un assassinat politique, dont la responsabilité incomberait aux organes officiels yougoslaves.* »

M. Kalezitch a répondu : « *Je ne souhaite pas m'engager dans des commentaires sur les règlements de comptes dans les bas-fonds terroristes, dont la logique et les méthodes découlent de la nature même de ces bas-fonds. Je suis étonné que des spéculations* [au sujet du rôle des autorités yougoslaves] *aient trouvé place même dans une partie de la presse sérieuse de certains pays occidentaux. Nous sommes convaincus que les autorités de ces pays prendront conscience des faits connus concernant le caractère et les objectifs de ces groupes orientés vers la détérioration de l'atmosphère dans nos rapports.* »

Prié de dire ce qu'il pensait de l'affaire du « parapluie qui tue », M. Kalezitch a répondu : « *Je n'en pense rien du tout.* »

La déclaration du porte-parole du secrétariat des affaires étrangères est la seule information parue à ce jour dans la presse yougoslave sur l'assassinat de M. Busic. — P. Y.

[Aucune information sérieuse connue à ce jour ne permet de dire que M. Busic, journaliste, nationaliste croate et de tendance socialisante, ait été mêlé à une action terroriste.]

Pologne

DEUX JOURNALISTES FRANÇAIS ONT ÉTÉ DÉTENUS PENDANT NEUF HEURES PAR LA POLICE

Le quotidien *Libération* annonce ce vendredi 27 octobre, que deux journalistes français ont été retenus pendant plus de neuf heures, puis relâchés par la police polonaise. M. Thierry Wolton, envoyé spécial de *Libération* en Pologne, et Mme Catherine Gorski, pigiste dans des quotidiens de province, ont été arrêtés le 25 octobre dans la soirée et détenus jusqu'à 4 heures du matin au commissariat de Grojec, qui a saisi toutes leurs pellicules.

Avant d'être appréhendés, ils avaient rencontré le curé et les paysans de Zbrosza-Duza (localité située à 60 kilomètres au sud-est de Varsovie) où s'était créé récemment un comité de défense pour manifester le mécontentement des paysans devant une nouvelle loi sur les retraites.

M. Wolton précise que Mme Gorski, « *qui parle polonais, fut emmenée au premier étage du bâtiment pour y subir plus de six heures d'interrogatoires donnant lieu à des insultes racistes, allusion à ses origines juives.* (...) »

Italie

Atmosphère de « pré-crise » à Rome

De notre correspondant

Rome. — Une détérioration du climat social et politique est sensible en Italie depuis quelques jours : revendications corporatives et grèves en série, nombreux attentats, escarmouches au sein de la majorité parlementaire, malgré le vote unanime sur l'affaire Moro qui était attendu ce vendredi 27 octobre en conclusion d'un débat insipide, ignoré de la plupart des députés.

Les principaux partis s'accusent mutuellement de vouloir « déstabiliser » la situation politique. C'est le signe typique d'une « pré-crise » romaine. Se confirmera-t-elle au point de faire tomber le gouvernement démocrate-chrétien de M. Andreotti ?

Les socialistes se disent persuadés que le P.C.I. vise une dissolution des Chambres. Harcelé par sa base, dépassé par les syndicats, le parti de M. Berlinguer craindrait de faire un mauvais score aux élections européennes. D'où son désir de provoquer un autre scrutin dans l'intervalle qui lui assurerait une meilleure position.

Les démocrates-chrétiens désignent par avance les responsables d'une éventuelle crise : « *Les communistes ne viendront pas briser ce qui a été fait avec tant de peine* », vient de déclarer à *la Repubblica* le président du conseil national de la D.C., M. Flaminio Piccoli. Une crise ? « *Je suis pessimiste mais confiant* », a-t-il ajouté pour éclaircir les choses.

Au P.C.I., on se déclare indigné par ces insinuations. Si le climat se dégrade, explique-t-on, c'est à cause de l'inertie du gouvernement et de tous les problèmes non résolus qui pourrissent. La paralysie des hôpitaux en est le meilleur exemple. On prête à M. Andreotti l'intention de frapper un grand coup sur la table et de mettre les partis devant leurs responsabilités. Ce n'est pourtant pas son genre. Le président du conseil sait comme tout le monde qu'il n'y a guère d'alternative aux alliances actuelles. Ce n'est pas en pleine tempête monétaire, dans une conjoncture économique incertaine, qu'une crise résoudrait grand-chose.

Cinq mois et demi après l'assassinat d'Aldo Moro, l'Italie se retrouve donc avec les mêmes questions posées auparavant — et restées sans réponse. L'affaire n'a guère modifié les mœurs politiques. Dieu sait pourtant si l'on continue à en parler ! Le magistrat instructeur vient de prendre une nouvelle initiative en diffusant à la radio et à la télévision des enregistrements téléphoniques : ces conversations des ravisseurs avec la famille et les collaborateurs de Moro permettraient à des citoyens de reconnaître certaines voix. Elles confirment que les terroristes voulaient négocier directement avec la démocratie chrétienne et réclamaient juste avant l'assassinat une intervention publique de son secrétaire général. Une phrase étrange : les ravisseurs déclarent « *savoir par le ministère* » que le téléphone d'un des assistants de Moro est écouté. Preuve de complicités ou simple vantardise ?

ROBERT SOLÉ.

Grande-Bretagne

LES TRAVAILLISTES REMPORTENT DEUX ÉLECTIONS PARTIELLES

De notre correspondant

Londres. — Les travaillistes ont gardé leurs sièges de Berwick en Ecosse et de Pontefract au Pays de Galles.

Le candidat du Labour l'a emporté en accroissant légèrement la majorité travailliste (3 112 voix contre 2 740 en 1974), tandis que son concurrent conservateur perdait environ 500 voix. De plus, les résutats de Berwick confirment le recul des nationalistes écossais (3 799 voix contre 6 323) et des libéraux (1 543 voix contre 2 811). Ainsi les travaillistes consolident leur position traditionnellement forte en Ecosse.

La défaite des conservateurs en Ecosse va stimuler les dissensions au sein de ce parti. M. Heath se verra sans doute reprocher d'avoir semé la confusion dans l'électorat conservateur et provoqué nombre d'abstentions en approuvant publiquement la politique des salaires de M. Callaghan, alors que Mme Thatcher la dénonçait. — H. P.

Le Monde

politique

Le P.C. et les consultations de M. Barre

• Les députés et sénateurs doivent pouvoir siéger à l'Assemblée européenne
• Pas de financement public pour les partis

Le bureau politique du parti communiste a précisé, le 26 octobre, ses positions sur les trois projets — cumul des mandats, mode de scrutin dans les villes de plus de 30 000 habitants, financement des partis — au sujet desquels le premier ministre a entrepris de consulter les principales formations politiques. Le P.C. a décliné l'offre de concertation de M. Barre après l'incident qui a eu lieu entre celui-ci et M. Marchais, le 11 octobre, à l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne la limitation du cumul des mandats, le P.C. y met un certain nombre de conditions, parmi lesquelles l'instauration générale de la représentation proportionnelle, et l'élection des conseils régionaux au suffrage universel. Le P.C. s'oppose à toute discussion qui empêcherait un parlementaire de se porter candidat à l'Assemblée européenne. Il précise : *« Exerçant la souveraineté nationale, les députés et sénateurs français doivent pouvoir agir à ce titre au sein de l'Assemblée européenne, et veiller à ce que celle-ci se tienne dans le cadre de ses prérogatives, se prononcer sur l'affectation des sommes prélevées sur l'impôt national. »*

Pour le mode de scrutin, le P.C. est partisan de la proportionnelle à toutes les élections, et souligne le caractère *« très limité et restrictif »* de la proposition du gouvernement tendant à rétablir ce régime dans les villes de plus de 30 000 habitants. *« Il s'agit,* déclare-t-il, *d'une manœuvre politicienne dont l'objectif est évident : utiliser tous les moyens pour essayer d'enlever au P.C.F. le maximum de direction des grandes villes. (...)*

» Le prétendu « déclin » du parti communiste les contraint à imaginer pourtant toutes sortes de combinaisons pour infléchir le suffrage universel, réduire l'influence de notre parti et la place des travailleurs dans les Assemblées élues. »

En ce qui concerne le financement, le P.C. s'oppose au principe d'une contribution politique, comme l'a envisagé le président de la République. *« L'expérience,* déclare-t-il, *montre en effet qu'aucun organisme d'État, quel qu'il soit, ne pourrait exercer un contrôle véritablement neutre, d'un point de vue politique, de l'utilisation des fonds publics. Ce serait en fait la mise en cause de l'indépendance des partis et une grave atteinte portée à la Constitution.*

» Il nous semble en outre évident qu'une telle disposition irait à l'encontre des sentiments profonds de notre peuple. (...)

Le P.C. se déclare toujours *« prêt à se soumettre au contrôle d'une commission parlementaire d'enquête, composée à la proportionnelle des suffrages recueillis, sur l'activité financière de tous les partis politiques. »*

» Il est au contraire normal que ce financement relève de la responsabilité exclusive des adhérents et des sympathisants de chaque parti et qu'il soit placé sous leur contrôle. »

Il demande qu'en période électorale des fonds suffisants soient mis à la disposition de tous les candidats *« pour contrebalancer le poids des moyens utilisés par les candidats liés à la grande bourgeoisie capitaliste ».*

Il réclame plusieurs mesures dans le domaine de l'information *« pour soutenir la mission de la presse non inféodée aux puissances d'argent ».*

● *M. Jacques Blanc*, secrétaire général du Parti républicain, a déclaré, jeudi 26 octobre, à l'issue de la réunion du bureau politique de sa formation : *« Il serait dangereux de se priver de l'expérience de parlementaires à l'Assemblée européenne. Je suis partisan, dans un premier temps, du cumul de ces deux fonctions. »* Au niveau national, le parti républicain est partisan de la limitation à un mandat électif national et à un mandat électif local.

DANS LES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La propagande pour les élections européennes

La commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a entendu jeudi 26 octobre un exposé de M. MICHEL COINTAT (R.P.R.) sur l'activité en 1977 de l'Assemblée des communautés européennes. M. Cointat a rappelé que *« les groupes politiques de l'Assemblée disposent d'une subvention pour frais de fonctionnement et d'une subvention destinée à favoriser les contacts avec les États candidats à l'adhésion. En outre, un « fonds élection » a été créé en 1977, d'un montant de 2 millions d'u.c. (unité de compte européenne) en 1977 et de 4,865 millions d'u.c. en 1978, cette dernière somme destinée à la propagande électorale représentant environ 28 millions de francs. »*

M. Cointat a précisé que le « fonds élection » était destiné à disparaître après 1979. Ce fonds, a-t-il expliqué, est géré sous la responsabilité du président et du trésorier de chaque groupe, selon des critères que l'Assemblée met au point. Il a indiqué que l'ensemble des fonds alloués en 1977 pour la préparation des élections n'avaient été utilisés qu'aux trois quarts.

Après cet exposé, M. COUVE DE MURVILLE, président de la commission, s'est étonné *« de la distribution de subventions aux partis politiques par les institutions communautaires à des fins de propagande ».*

M. LOUIS ODRU (P.C.) a annoncé que son groupe défendrait au cours de l'examen du budget des affaires étrangères un amendement réduisant de 100 000 francs les crédits proposés, afin de protester contre le contrat passé entre la Communauté européenne et l'agence privée Havas pour la propagande électorale en vue des prochaines élections à l'Assemblée des Communautés européennes. *« Il s'agit d'une ingérence inadmissible d'une institution étrangère dans la politique française »,* a-t-il expliqué.

La commission des lois a examiné le rapport de M. DUCOLONÉ (P.C.), sur la proposition de résolution de M. LAJOINIE (P.C.), tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions dans lesquelles s'effectuent nos échanges commerciaux avec les trois pays candidats à l'entrée dans la C.E.E. Le rapporteur a estimé que les caractéristiques de la production agricole des trois pays candidats permettaient de redouter *« une liquidation de secteurs entiers de notre agriculture ».* En second lieu, il a montré que, de quelque tendance politique qu'elles se réclament, les opinions qu'il avait recueillies à ce sujet exprimaient des réserves à l'égard de l'élargissement et assortissaient celui-ci de préalables.

En conclusion, M. Ducoloné a estimé que la création d'une commission d'enquête, outre qu'elle renforcerait la position des négociateurs français à Bruxelles, constituerait le moyen le plus approprié pour susciter un large débat et permettre la réunion de toutes les informations.

M. LAURIOL (R.P.R.) a souligné que les préoccupations exprimées par le rapporteur étaient partagées par lui-même, ainsi que par les membres de son groupe. M. DOUFFIAGUES (U.D.F.) a noté que les conditions dans lesquelles s'effectuaient les échanges étaient bien connues, et qu'elles feraient en tout état de cause l'objet d'un débat lors du vote de la loi nécessaire pour autoriser la ratification du traité. Il a estimé, d'autre part, que de nombreuses raisons, tant économiques que politiques, militaient en faveur de l'élargissement. Il a également rappelé l'existence d'un plan de développement du Sud-Ouest.

M. ALAIN RICHARD (P.S.) a indiqué que son groupe voterait une proposition de résolution dont l'adoption permettrait de répondre à un besoin d'information et de fournir au Parlement l'occasion d'un débat. M. FOYER (R.P.R.), président de la commission, après avoir souligné l'intérêt des questions évoquées, s'est cependant interrogé sur le caractère approprié de la création d'une commission d'enquête.

Conformément aux conclusions du rapporteur, la commission a finalement décidé de proposer la création d'une commission d'enquête composée de trente membres.

POLITIQUE

LE DÉBAT AU SEIN DE LA GAUCHE

« La Nouvelle Critique » ne publiera pas le second volet de son dossier sur le pluralisme

M. François Hincker, membre du comité central du P.C.F., rédacteur en chef de *la Nouvelle Critique*, revue communiste destinée aux intellectuels, revient, dans *l'Humanité* du 27 octobre, sous le titre « Une opération du *Monde* », sur l'article consacré au P.C.F. publié dans nos éditions datées 22-23 octobre. Nous écrivions notamment : « *Le bureau politique a qualifié de « faute lourde » la sortie du numéro d'octobre de* la Nouvelle Critique. *Cette appréciation a été notifiée à MM. Cohen et Hincker, qui ont préféré ne pas en informer le comité de rédaction de la revue pour prévenir les drames. Il leur faut toutefois éviter que, dans le prochain numéro, la suite, annoncée, du débat sur le pluralisme ne permette l'expression d'opinions trop critiques par rapport à la ligne actuelle du P.C.F.* »

M. Hincker écrit dans le quotidien communiste :

« *C'est la direction et la rédaction en chef de la revue, et elles seules, qui ont pris la décision, comme elles l'ont toujours fait aussi loin que ma propre expérience remonte et comme elles le feront toujours, de surseoir à la parution du deuxième volet d'un dossier dont la première partie avait été utilisée pour une campagne anticommuniste.*

» *Il a été ainsi utilisé parce qu'il était ainsi utilisable : s'il n'est jamais agréable de le reconnaître, après parution, et par conséquent de reconnaître sa propre erreur, je ne peux qu'avoir cette appréciation.*

» *Bien loin de cacher celle-ci, comme l'affirme Thierry Pfister, et la décision qu'elle entraîne, c'est au contraire par elles que j'ai introduit la réunion du comité de rédaction tenue le 14 octobre. Une discussion de quatre heures s'en est suivie, franche et féconde, au terme de laquelle tous les participants ont soit approuvé soit compris les motifs de la suspension en question.* »

[M. Hincker ne répond pas à ce que nous avion. écrit. Il est vrai que le sommaire de la revue est élaboré par ses responsables. Il n'en demeu-e pa- moins que la direction d·· P.C.F. a condamné le dernier numéro de « la Nouvelle Critique », ce sont M. Hincker ne souffle mot. Les lecteurs de « l'Humanité » l'ignoreront, co-mme ils avaient déjà ignoré les débats qui s'étaient déroulés au sein du comité central à propos du numéro d'avril de la revue.]

M. Mermaz : ne craignons pas un débat rude et fraternel

M. Louis Mermaz, député de l'Isère, membre du secrétariat national du P.S., répond dans l'hebdomadaire *l'Unité* du 26 octobre à M. Jean-Pierre Chevènement, député de Belfort et animateur de la minorité du parti socialiste, qui s'était exprimé dans *le Monde* des 17 et 18 octobre. M. Mermaz écrit :

« *La minorité du parti devrait faire une analyse plus réaliste et reconnaître, comme la majorité des Français, que c'est le parti communiste qui a pris un virage et que celui-ci date des élections partielles de l'automne 1974, c'est-à-dire du moment où le parti socialiste a rééquilibré la gauche à son profit. L'analyse erronée de nos camarades mérite-t-elle d'être appelée ligne politique ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une pratique et d'un discours aventureux ? Non ! Le P.S. n'est pas responsable de la rupture. Il ne l'est pas davantage de l'échec de la gauche. (...)*

Evoquant, sans jamais nommer le député des Yvelines, les thèmes développés par M. Michel Rocard, le collaborateur du premier secrétaire du P.S., poursuit :

« *Il serait dangereux pour le parti d'opposer ce qui serait prétendument vieux à un certain neuf. Il serait encore plus dangereux d'accepter des substitutions et de glisser, par exemple, de la reconnaissance de la lutte des classes à la simple gestion du fait associatif ou de renoncer à la prise du pouvoir d'Etat pour se contenter d'expérimentations sociales. (...)*

» *Les vrais révolutionnaires ont toujours parfaitement connu leur temps et ne se sont jamais trompés d'époque.*

» *Alors, y a-t-il, d'une part, un discours (plutôt qu'une ligne) inutilement suiviste à l'égard du parti communiste ; de l'autre, un risque de dérive droitière, c'est-à-dire une ligne qui divergerait avec les perspectives claires tracées lors du congrès d'Epinay, qui nous ont permis d'approcher de la victoire et qui nous la donneront bientôt si nous voulons persévérer ? S'il en est ainsi, ne craignons pas le débat au fond dans le parti, le débat rude et fraternel.* »

« FAIRE » : il ne s'agit pas de stratégie, mais de pratique.

M. Patrick Viveret, rédacteur en chef de la revue socialiste *Faire*, note dans l'éditorial du dernier numéro :

« *Le débat porte non sur la stratégie du parti socialiste que personne ne récuse, mais sur sa* politique, *c'est-à-dire son projet, sa pratique, son langage et sa théorie. Réflexion qui chemine d'ailleurs dans la gauche depuis longtemps. C'est, en effet, dans les années 60 qu'est apparue progressivement dans le mouvement syndical, comme dans la gauche politique, une problématique qui entendait refuser aussi bien la fascination idéologique à l'égard des thèmes communistes que son corollaire pratique, s'agissant de la S.F.I.O. : l'opportunisme politique et l'aventure coloniale. Cette « petite gauche », que méprisait déjà Guy Mollet, avant Jean-Pierre Chevènement, a probablement sauvé l'honneur de la gauche et préparé le terrain idéologique et culturel sur lequel Alain Savary puis François Mitterrand ont pu ensuite construire le renouveau du parti socialiste. (...)* »

L'U.D.F. se met en place à Paris

Les responsables des fédérations des partis qui adhèrent à l'U.D.F. devaient se réunir samedi matin 28 octobre au Palais des congrès à Paris afin de mettre sur pied les structures de l'U.D.F. dans la capitale.

A cette occasion, M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, devait être élu à la présidence du conseil départemental de l'U.D.F. ainsi créé. Les participants à cette réunion constitutive devaient également élire les vingt membres du bureau de ce conseil, répartis de la façon suivante : six sièges pour le P.R., six pour le C.D.S., quatre pour les radicaux, deux pour le M.D.S.F. et deux pour les Clubs Perspectives et Réalités. Les présidents et les délégués de l'U.D.F. de chaque arrondissement de Paris devaient également être élus samedi matin. La répartition de ces différents postes entre les composantes parisiennes de l'U.D.F. a été précédée de négociations difficiles, au point que MM. Jean Lecanuet et Michel Pinton, respectivement président et délégué général de l'U.D.F., ont dû arbitrer.

Cette mise en place de l'U.D.F. dans la capitale devrait faciliter la création, au Conseil de Paris, d'un intergroupe U.D.F. réunissant les groupes Paris-Renouveau et Centriste libertés de Paris (*le Monde* daté 17-18 septembre). Des points de désaccord subsistent toutefois entre les giscardiens et les centristes de l'Hôtel de Ville. Ils concernent notamment la désignation d'un président de cet intergroupe, souhaitée par les uns, soucieux d'instaurer une certaine discipline, récusée par les autres, au nom de l'autonomie des groupes. En fait, la ligne de partage est constituée par le degré de fidélité que chacun souhaite témoigner au maire de Paris. — J.-M. C.

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. MARC BÉCAM S'EFFORCE DE CONVAINCRE LES PRÉSIDENTS DES CONSEILS GÉNÉRAUX

(De notre correspondant.)

Bastia. — « *Depuis le temps qu'on parle de décentralisation, on devrait bien savoir que la décentralisation implique que l'Etat se dépouille partiellement de ses moyens et de ses pouvoirs au bénéfice des collectivités locales. Il le fait ou il ne le fait pas, mais tout le reste est littérature. Or, jusqu'à présent, on a l'impression qu'il y a plus de littérature que d'actes.* » Ainsi s'est exprimé M. François Giacobbi, sénateur (Gauche dém.), président du conseil général de la Haute-Corse, dans son discours d'ouverture du quarante-neuvième congrès de l'assemblée des présidents des conseils généraux de France, qui se tient à Bastia depuis le 25 octobre. Cette déclaration dissimulait à peine les incertitudes que nourrissent les élus départementaux quant à la portée de la réforme des collectivités locales proposée par le gouvernement.

M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales, les a en partie rassurés en déclarant : « *Cette réforme vise à remettre assez profondément en cause les rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Les nouveaux rapports ne se feront pas sans les transferts des moyens correspondants.* » Et encore, traitant de la répartition des compétences : « *Tout ce qui n'est pas souveraineté nationale peut être transféré au département ou à la commune.* » M. Bécam a également réaffirmé que le gouvernement entend respecter l'autonomie communale : « *La commune est la cellule de base de notre système démocratique et nous n'entendons pas la remettre en cause. Quant au département, il est le niveau de gestion tout à fait indispensable à l'économie du pays.* »

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : le projet de budget n'apporte pas d'amélioration.

Le comité directeur de l'association des maires de France, que préside M. Alain Poher, président du Sénat, a étudié les projets de la loi relatifs à la réforme de la fiscalité locale et du versement représentatif de la base sur les salaires (V.R.T.S.) qui doivent être examinés, les 7 et 8 novembre, par la Haute Assemblée. Il demande qu' « *il soit procédé à des simulations précises et très complètes sur divers points du territoire et dans diverses catégories de communes, avant que le Parlement ne soit appelé à se prononcer* », et s'étonne que « *ces textes financiers aient été déposés avant que ne soient connues les dispositions de la loi-cadre sur le développement des responsabilités des collectivités locales.* »

Le comité directeur estime, en outre, que « *le projet de la loi de finance, pour 1979, n'apporte aucune amélioration à la situation financière difficile des collectivités locales* ».

● *Le groupe sénatorial de la Gauche démocratique et le groupe communiste du Sénat*, demandent, que soit différée la discussion, prévue pour les 8 et 9 novembre, des deux projets de loi sur la réforme des finances locales. Le premier de ces textes aménage la fiscalité directe locale, le second concerne les subventions d'Etat et institue une dotation globale de fonctionnement. Ils souhaitent que soit examinée auparavant la loi cadre qui doit fixer les domaines d'intervention respectifs de l'Etat et des collectivités locales.

● *M. Henri Fiszbin*, président du groupe communiste du Conseil de Paris, a estimé, jeudi 26 octobre, que « *les Parisiens paieront au moins 20 % d'impôts supplémentaires l'an prochain* ». Evoquant l'accord financier conclu entre l'Etat et la Ville, M. Fiszbin a indiqué : « *M. Chirac a accepté l'inacceptable : un traitement particulier pour Paris. Le maire de Paris est dans le droit fil des visées gouvernementales : transférer les charges sur les communes.* »


Du Vendredi 27 Oct. au 18 Novembre
PRESENTATION MONDIALE DE LA FOURRURE 78-79
DANS LES SALONS DE
l'HOTEL GEORGE V
31, avenue George V (Champs-Elysées)
organisée par les FOURRURES DU NORD
Avec le concours des plus importants fabricants français, canadiens, américains anglais-allemands, italiens, scandinaves
DES MILLIERS DE MANTEAUX
réalisés dans les plus belles pelleteries du monde, avec label d'origine : (vison Black Diamond, Blackglama, Emba, Saga, Majestic, Zibeline de Russie, Chinchilla, Breitschwanz, Astrakan Swakara, Castor, Ragondin, Marmotte, Rat d'Amérique, Murmel, Opossum, Mouton doré, Agneau Toscane, etc...).
Parmi les plus prestigieux modèles de classe internationale, vous pourrez remarquer des créations de Nina RICCI, Pierre BALMAIN, LANVIN, André SAUZAIE, Ted LAPIDUS, GROSVENOR (Canada) Gian Carlo VERGANI, A.MORETTI, Emilio BUCCI, Dieter ZOERN.
De nombreuses collections de "Modèles Diffusion" sont également présentées.. toutes les fourrures, tous les styles, toutes les tailles, tous les prix vous sont proposés de
1250 f à 140.000 f
Prix Sensationnels!
COLLECTION BOUTIQUE
MANTEAUX
Lapin naturel 1850 f
Lapin fantaisie 2250 f
Flanc de Marmotte 2250 f
Patte Chevrette 2250 f
Chinayo 2350 f
Ragondin morceaux 2450 f
Patte d'Astrakan 2650 f
Hamster 3250 f
Toscane 3250 f
Opossum 4250 f
Ragondin 4250 f
Patte de Guanaco 4850 f
Astrakan russe pleines peaux 4850 f
Rat d'Amérique 5450 f
pastel-ranch-dark 6450 f
Loup des Andes 5450 f
Ragondin col Renard 5750 f
Murmel 5850 f
Zorinos 6250 f
Queue de Vison 6450 f
Astrakan Swakara 6750 f
Marmotte 9250 f
Astrakan Swakara qualité supérieure col Vison 9750 f
Loup du canada 11750 f
VESTES
Lapin naturel 1150 f
Chevrette marron 1250 f
Agneau Toscane toutes couleurs 1850 f
Coyote 3850 f
Loup Texas 3850 f
Astrakan marron 4850 f
Vison et cuir 5850 f
Vison pastel 6250 f
Renard bleu 6750 f
Renard roux 6850 f
Vison allongé pastel 8750 f
COLLECTION VISON
MANTEAUX
Vison pleines peaux 6750 f
Vison dark pleines peaux 8750 f
Vison dark allongé 12850 f
Vison pastel 14750 f
Vison ranch 14750 f
Vison Tourmaline 15250 f
Vison demi buff 17250 f
Vison Blackglama 17250 f
Vison Black Diamond 22750 f
Vison Blackglama 38750 f
Vison Lunaraine col Zibeline 38500 f
Vison Black Diamond 42750 f
MANTEAUX LONGS ET CAPES DU SOIR
MANTEAUX
Chinchilla 47500 f
Vison blanc 45000 f
Vison Koh i noor 54500 f
Vison Blackglama 45000 f
Chinchilla 65000 f
CAPES
Vison Black Diamond 38500 f
Vison Blackglama 36750 f
Astrakan Breitschwanz et Vison blanc 32750 f
COUVERTURES : Lapin naturel grande taille 1650 F. Lapin Nankin 2150 F. Antilope 200 x 150.740 F
TAPIS décor 120 x 60 dep 145 F
Cravates Vison 2px. 740 f
Chapeaux Vison 680 f
ENTREE LIBRE tous les jours de 10h à 20h.
SAUVEGARDE DES FELINS TACHETES ET DES ANIMAUX EN VOIE DE DISPARITION
Les fourrures suivantes ne sont pas en vente
Bébé phoque. Panthère. Guépard. Ocelot. Jaguar. Léopard. Tigre.
SHOW DANSÉ
Chaque jour y compris le dimanche à 15 h présenté par les animateurs vedette de la radio Maryse, Robert Willar, Pierre Daille, mise en scène chorégraphique Jean GUELIS Robes du soir Jean HERCEY, costumes de ville et smokings de Francesco SMALTO, bijoux VINCARA, coiffures Jacques DESSANGE (Hotel George V) maquillage Héléna RUBINSTEIN
POUR RESERVATION DES PLACES TELEPHONE: 720-03-79 720-06-49 720-98-97
Service après-vente
Les plus larges facilités de paiement

POLITIQUE

L'EXAMEN DU BUDGET

RADIO-TÉLÉVISION : la S.F.P. doit trouver sa place dans un marché ouvert de la production, estime M. Lecat

Jeudi matin 26 octobre, sous la présidence de M. La Combe (R.P.R.), l'Assemblée nationale examine les crédits de la radiodiffusion-télévision pour 1979.

Elle entend d'abord le rapport de M. LE TAC (R.P.R.), que *le Monde* a analysé dans son édition du 24 octobre.

Le rapporteur spécial présente notamment les observations adoptées par la commission des finances : la refonte de l'actuel mécanisme de répartition de la redevance par la mise en place d'un organisme coordonnateur ; la signature d'une convention pluriannuelle entre l'Etat et l'Institut national de l'audiovisuel, convention qui préciserait les objectifs de cet organisme ; la mise à l'étude d'un dispositif destiné à limiter la progression des recettes de publicité ; enfin, le transfert aux sociétés de programme de la moitié du capital de la Société française de production (S.F.P.).

Au sujet de la crise de cette dernière, il soulève trois questions :

1) La direction : « *Le caractère intérimaire de la présidence de M. Labrusse ôte toute crédibilité à son action et risque de lui interdire toutes les possibilités juridiques de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires. Il importe donc de doter rapidement la S.F.P. d'un président à part entière qui soit à même de prendre les décisions qui s'imposent.* »

2) Le personnel : « *Au cas où le problème de la réduction des effectifs se poserait, envisagez-vous de recourir à une procédure de congé spécial analogue à ce qui avait été fait au moment de l'éclatement de l'O.R.T.F. ?* »

3) Constatant que, pour 69,5 %, les productions télévisées en France sont d'origine étrangère alors qu'en Grande-Bretagne un plafond de 20 % a été fixé, il serait souhaitable qu'une délégation parlementaire étudie la possibilité d'inscrire une telle obligation dans les cahiers des charges des sociétés de programme. Ainsi seraient favorisées les créations d'origine française.

En conclusion, M. le Tac indique que si sa commission a autorisé la perception de la redevance « *afin de ne pas bloquer la machine* », elle a néanmoins repoussé l'article qui vise sa répartition « *pour bien marquer son désaccord avec le système actuel, illusoire, dérisoire et injuste, et de souligner l'urgence des mesures à prendre pour sauver la S.F.P.* ».

Pour M. DE PREAUMONT (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles), « *la crise de la S.F.P. et le problème de ses rapports avec les sociétés de programme sont aujourd'hui au centre du débat* ». « *Faut-il pour autant réformer la réforme ?* », demande le député qui souhaite préférable de commencer par la faire appliquer correctement par toutes les sociétés de programme, ce qui n'est pas actuellement le cas.

L'exposé du ministre

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, annonce qu'il entend « *indiquer clairement la position du gouvernement sur deux questions fondamentales : la Société française de production a-t-elle un avenir ? Y-a-t-il des difficultés sérieuses dans les autres organismes de radio-télévision ?* »

A propos de la S.F.P., il rappelle que le secteur de la production au temps de l'O.R.T.F avait toujours connu « *à la fois le sous-emploi et des coûts élevés* » et que la réforme de 1974 devait faire de la S.F.P. de façon progressive « *un outil de production compétitif, tant sur le plan national que sur le plan international* ». Il ajoute : « *Le gouvernement, pour sa part, continue de penser que la France doit disposer, à côté de sociétés privées classiques, d'une entreprise importante, ambitieuse et capable de réaliser de grandes œuvres audiovisuelles.* »

Le ministre examine ensuite le déficit budgétaire de la S.F.P. (environ 120 millions de francs sur les trois exercices 1975, 1976, 1977) : « *Dans la mesure où on ne décèle aucune tendance à l'amélioration, il y a là un grave échec devant lequel ni le gouvernement ni le Parlement ne peuvent rester indifférents.* » Selon le ministre, les origines de ce déficit sont à chercher « *dans les défauts de compétitivité de la S.F.P., dans les insuffisances de sa politique commerciale et de sa stratégie de diversification, ainsi que dans certains investissements à l'opportunité aujourd'hui discutable* ».

M. Lecat écarte ensuite trois solutions qui, dit-il, « *sont proposées de divers côtés* » : le « *laisser-aller* » qui consisterait à ne rien faire et à laisser la situation se dégrader ; la « *contagion du déficit* » qui reviendrait à faire supporter le déficit de la S.F.P. par les sociétés de programme en « *inoculant le mal à des sociétés jusque là bien portantes* » ; la « *liquidation* ». Le ministre met en garde ceux qui, jouant « *la politique du pire* » donnent des arguments aux avocats de cette « *liquidation* ». Il cite en particulier le cas des championnats du monde de gymnastique dont la retransmission, en raison de la grève de la S.F.P., a été assurée par une chaîne américaine. « *Que vaut un service public*, dit-il, *qui réclame tant d'avantages et tant de privilèges et qui montre si peu d'exigences vis-à-vis de lui-même ?* »

M. Lecat expose ensuite la solution du gouvernement qui consiste d'une part à « *préserver* » la Société française de production et d'autre part à la « *rénover* ». Il explique : « *Les difficultés présentes ne sauraient trouver de solution durable et sérieuse en dehors d'un programme assurant le retour de la S.F.P. à l'équilibre, en ramenant le volume de ses dépenses à un niveau compatible avec ses recettes d'exploitation (...). La S.F.P. doit trouver sa place dans un marché ouvert de la production audiovisuelle et non dépendre d'un marché captif caractérisé par un système de commandes obligatoires.*

Dans la deuxième partie de son exposé M. Lecat examine la situation des autres organismes de radiodiffusion. Répondant au rapport de M. Le Tac il note que les sociétés de production « *connaissent une situation financière tout à fait saine* », que le déficit de T.D.F. est « *la conséquence d'attentats criminels* » contre les émetteurs et non d'une mauvaise gestion et que le problème financier de l'Institut national de l'audiovisuel est « *plus un problème de trésorerie qu'un problème budgétaire* ». Sur le volume d'activité, il fait observer que les sept sociétés fonctionnent sensiblement avec le même nombre de personnel que l'ancienne O.R.T.F. mais que le gouvernement sera « *particulièrement vigilant* » sur ce point. Il annonce que des améliorations seront apportées au mécanisme de répartition de la redevance : Radio-France ne sera plus en compétition avec les sociétés de télévision et, d'autre part, un certain pourcentage de la redevance sera dégagé chaque année pour constituer une sorte de « *fonds de la qualité* » qui sera réparti entre les chaînes.

Enfin, il souligne que les « *actions prioritaires* » que les pouvoirs publics avaient confiées aux nouveaux organismes de radiodiffusion ont été exécutées de manière satisfaisante. Il met l'accent sur l'effort des trois sociétés en faveur de la création et indique que le gouvernement propose d'affecter « *60 millions de francs de mesures nouvelles à la poursuite de cette politique de création* ». Il rappelle qu'a été donnée, en même temps, « *une priorité absolue au renforcement des moyens des stations régionales* ». Il conclut en précisant que le gouvernement propose d'augmenter la redevance pour les postes noir et blanc de 29 F et pour les postes couleur de 43 F, soit une hausse de 16,2 % et rappelle qu'ainsi, pour 310 F maximum par an, la télévision offre onze mille heures de programmes et que le téléspectateur moyen regardant la télévision trois heures par jour, cela lui coûte au plus 30 centimes de l'heure. « *Des améliorations*, a-t-il dit, *peuvent être apportées au fonctionnement et au contenu de notre télévision. Préparer ces améliorations et les conduire est l'objet même de nos débats.* »

M. FILLIOUD (P.S.) : limiter le temps de publicité

Dans la discussion générale, M. FILLIOUD (P.S., Drôme) observe que, si la taxe augmente, « *c'est pour faire une moins bonne télévision, qui perd son audience et est devenue une excellente affaire de publicité* ». Il propose de limiter le temps de publicité et de répartir son produit entre les organismes de radio-télévision. Pour terminer, il affirme « *qu'on a organisé la faillite de la S.F.P.* » et refuse d'approuver ce qui serait, selon lui, « *une démission nationale* ».

« *Ainsi*, déclare M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine), *la réforme de 1974 serait un échec et nous serions au chevet d'un moribond.* » A son avis, le diagnostic est sévère, voire injuste. « *Ce dont je suis certain*, ajoute-t-il, *c'est que dès le départ on a surchargé le cheval et accumulé les obstacles.* » « *Que faire ?* demande alors le député, qui répond : « *Je dis non au démantèlement, oui à l'exigence du service public, oui à la rigueur de la gestion.* »

Pour terminer, il se déclare favorable au développement de radios locales, ce qui ne peut se faire, à son avis, dans le cadre du monopole.

M. LEROY (P.C.) : giscardisme et anticommunisme

M. LEROY (P.C., Seine-Maritime) évoque tout d'abord la manifestation des personnels de la S.F.P. en grève, manifestation qui s'est déroulée le matin même aux abords du Palais-Bourbon. Il accuse ensuite M. Le Tac d'avoir alimenté « *une véritable campagne de presse contre la S.F.P.* » en divulguant son rapport écrit dès lundi. Puis il déclare : « *Ce qui ne va pas à la S.F.P. tient à la loi de 1974. De l'argent, il y en a. Du travail, il y en a, mais on favorise le secteur privé. Du talent, il y en a également. Nous entendons tout faire pour empêcher votre nouveau mauvais coup qui vise finalement à faire de la télévision une « industrie » culturelle et du petit écran un robinet aux images fabriquées par les Etats-Unis.* » « *La seule solution*, réaffirme-t-il, *c'est la création d'une société nationale de production chargée de réaliser l'essentiel des émissions des sociétés de programme.* » « *La S.F.P.*, précise-t-il, *doit bénéficier de la redevance et être démocratisée.* »

M. Leroy fait le procès d'une télévision « *giscardisée et anticommuniste* ». « *Vous voulez*, accuse-t-il, *giscardiser la France à coup de plumes, de caméras, de micros dociles.* »

En conclusion, M. LEROY s'adresse à M. Lecat : « *Vous avez l'argent avec vous, mais le peuple français accepte de moins en moins votre coffre-fort à images.* »

M. PERICARD (R.P.R., Yvelines) affirme que la réforme de 1974 est une bonne réforme. Si elle comporte des insuffisances et des défauts, il faut y remédier sans remettre toutefois en question l'indépendance des chaînes. Quant à la S.F.P., il faut trouver un remède à ses malheurs, sans en tirer prétexte pour tenter d'abattre l'édifice. Evoquant le droit de réponse, il demande : « *Va-t-on institutionnaliser la ridicule liturgie à laquelle nous avons assisté ?* » Quant aux opinions politiques des journalistes, il souhaite qu'elles ne soient jamais la condition de leur engagement.

Pour M. TADDEI (P.S., Vaucluse), la « crise » de la S.F.P. a été provoquée délibérément par le pouvoir et s'explique par le manque de commandes de TF 1 et d'Antenne 2. Après avoir évoqué l'« *échec formidable* » de M. Edeline, il insiste sur la baisse de qualité et y voit une des causes du recul du taux d'écoute de la radio et de la télévision. S'adressant à la majorité, il conclut : « *La télévision ne peut appartenir à ceux qui la défont. Après avoir cassé l'O.R.T.F., on veut casser la S.F.P. Les socialistes ne vous laisseront pas faire.* »

« *Quelle est donc la solution ?* demande Mme LOUISE MOREAU (U.D.F., Alpes-Maritimes). *Le retour à l'ancien O.R.T.F. ?* » C'est inconcevable La privatisation intégrale ? Une majorité ne semble pas y être favorable. La tentative de sauver la réforme de 1974 lui paraît donc la seule issue. « *Son échec rendrait cependant inévitable*, ajoute-t-elle, *l'adoption de l'une ou l'autre des deux hypothèses précédentes.* » Pour terminer, elle regrette l'insuffisance des moyens techniques de Radio-France Internationale.

M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (R.P.R., Val-de-Marne) réfute « *la prétendue baisse de qualité de la télévision* », juge inadmissible la fuite de 127 millions en ce qui concerne la perception de la redevance et souhaite qu'en sauvant la S.F.P. on ne compromette pas définitivement l'avenir des trois sociétés de programmes.

M. JUVENTIN (appar. U.D.F., Polynésie française) évoque les problèmes de l'information radiotélévisée sur son territoire. Il souhaite que l'on donne plus de place à la langue tahitienne, que l'on adapte les programmes au goût des habitants et que l'on se donne enfin la capacité technique nécessaire.

M. GODFRAIN (R.P.R., Aveyron) estime que le blocage de l'augmentation des tarifs de publicité à la télévision va pénaliser les entreprises de presse, dont beaucoup sont engagées dans des investissements très lourds.

Pour M. D'AUBERT (U.D.F., Mayenne) : « *Il faut soutenir le plan de redressement de la S.F.P. La grève actuelle*, estime-t-il, *est suicidaire.* »

Mme FLORENCE D'HARCOURT (non-inscrite, Hauts-de-Seine) relève que 12,6 millions de jeunes de moins de quatorze ans regardent une télévision qui s'adresse essentiellement aux adultes. Elle annonce qu'elle s'abstiendra dans le vote final afin d'engager le gouvernement à agir.

M. AUBERT (R.P.R., Alpes-Maritimes) affirme que les émissions de TF 1 pourraient passer, du jour au lendemain, du noir à la couleur. « *La technique le permet*, précise-t-il, *mais les dirigeants de T.D.F. s'y refusent.* » Aussi ne votera-t-il pas la redevance.

Rappelant que depuis le 1er janvier quelque trois cents attentats, souvent dirigés contre les émetteurs, ont été commis dans son île, M. PASQUINI (R.P.R., Haute-Corse) estime « *politiquement important de permettre aux régions de s'exprimer* ».

« *La S.F.P. est l'objet d'une campagne scandaleuse* », déclare M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis). Il propose d'organiser une table ronde entre toutes les parties concernées et demande à l'Assemblée de suspendre sa séance afin que la commission des affaires culturelles puisse entendre MM. Lecat et Labrusse. Sa demande est repoussée par l'Assemblée nationale par 275 voix contre 199.

Répondant aux orateurs, M. LECAT déclare notamment : « *En matière de redevance, il existe une fraude non négligeable, et je souhaite que l'Assemblée soutienne le gouvernement quand ce dernier procédera à un renforcement des contrôles. S'agissant de la présence des journalistes communistes à la R.T.F., la position du gouvernement reste la même : une opinion politique n'entraîne aucune exclusion mais ne confère aucun droit à être employé à la télévision* ». M. Lecat indique à M. Aubert qu'une expérience en grandeur nature va être réalisée dans la région d'Aurillac et qu'elle permettra de choisir entre la duplication et la conversion. Enfin, le ministre assure que l'effort de développement des programmes en langue tahitienne sera poursuivi en Polynésie.

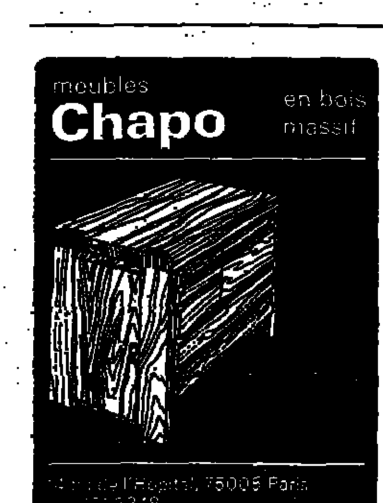
M. FILLIOUD (P.S.) propose de transformer la redevance en une *taxe de nature fiscale*, dont le Parlement déterminerait l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement. S'agissant d'une recette de près de 4 milliards, l'intervention du Parlement lui paraît s'imposer. Le ministre observe que le contrôle du Parlement s'exerce déjà de façon très complète. Pour M. RALITE (P.C.), une fiscalisation risquerait d'entraîner une étatisation de la télévision. Aussi son groupe est-il opposé à l'amendement qui, voté par M. Aubert (R.P.R.), est finalement repoussé par l'Assemblée. Cette dernière rejette également l'amendement que la commission des finances avait proposé pour manifester son mécontentement devant le système actuel de répartition de la redevance et son inquiétude quant au sort de la S.F.P.

Afin d'éviter qu'Antenne 2 ne soit incitée à augmenter la durée de ses émissions publicitaires, le gouvernement propose de lui allouer 15 millions supplémentaires prélevés sur l'attribution de redevances de TF 1. Son amendement est adopté. M. FILLIOUD propose sans succès de donner au Parlement les mêmes pouvoirs sur la répartition des recettes publicitaires que sur la répartition de la redevance. Le gouvernement s'y oppose, l'Assemblée également. Elle autorise finalement la perception de la redevance et adopte l'article relatif à sa répartition.

● *Le budget des anciens combattants.* — Deux « coquilles », dans *le Monde* du 26 octobre, ont déformé le compte rendu du discours de M. Plantier, secrétaire d'Etat. « *Sur le plan de l'équité*, disait-il, *il faut observer que, de 1954 à 1977, et pour un tiers des bénéficiaires au moins* (il convenait de lire « *en moins* »), *le montant total des pensions versés a doublé en francs constants.* »

En ce qui concerne l'augmentation de 20 points de la majoration spéciale accordée aux veuves des plus grands invalides, elle bénéficiera bien à environ mille cinq cents veuves, mais pas « *à un millier d'orphelins* », comme nous l'avons fait dire au secrétaire d'Etat. Ces derniers bénéficieront d'une autre mesure nouvelle.








AU SÉNAT

• Vote définitif de la loi sur l'application des peines
• Retraite des avocats
• L'enseignement hospitalier des étudiants en pharmacie

Le Sénat a adopté, jeudi 26 octobre, en séance de nuit, dans le texte de la commission mixte paritaire, le projet relatif aux pouvoirs du juge de l'application des peines et à la limitation des permissions de sortie accordées aux prisonniers. Ce projet revêt ainsi force loi. Il avait été voté la veille, dans les mêmes termes, par l'Assemblée nationale. Les sénateurs avaient examiné et adopté auparavant en première lecture avant l'Assemblée nationale, le projet de loi tendant à améliorer le régime retraite des avocats. Ce projet habilite la Caisse nationale des barreaux français à instituer un régime complémentaire obligatoire d'assurance-vieillesse. L'instauration de ce régime a été souhaitée par la profession. Il reposera, a indiqué le rapporteur, M. BERANGER (gauche-dém., Yvelines) sur les principes suivants : a) Retraite personnalisée, par acquisition de points proportionnels aux cotisations versées en fonction de revenus professionnels ;

b) Régime fonctionnant sur la base du système de répartition ;

c) Reconstitution de carrière bénéficiant immédiatement aux avocats en exercice par attribution gratuite de points, dans la limite de vingt-cinq années d'exercices de la profession et possibilité de rachat ;

d) Reconstitution de carrière bénéficiant immédiatement aux avocats retraités, par attribution gratuite de points, à concurrence de vingt-cinq années d'ancienneté ;

e) Cotisation fiscalement déductible, en raison du caractère obligatoire du régime.

« Ce projet, a déclaré M. RUDLOFF (Un. centr., Bas-Rhin), *qui exprimait l'avis de la commission des lois, résulte d'une concertation exemplaire. Il était urgent, en effet, d'améliorer le régime de retraite des avocats.* » Un avocat marié, après quarante de métier, n'obtient, avec l'actuel régime de base, qu'une pension qui ne dépasse pas 30 000 francs par an.

M. MOUROT, secrétaire d'Etat à la justice, répondant à une demande du rapporteur, qui s'inquiétait du cas des avocats qui cotisent déjà à des régimes complémentaires facultatifs, précise « *que la Caisse nationale des barreaux aura la faculté d'accorder des exonérations de la cotisation obligatoire* ».

Le Sénat, en accord avec le secrétaire d'Etat et sur proposition du rapporteur, M. BERANGER, a adopté plusieurs amendements qui accentuent les garanties données aux avocats par le projet gouvernemental, en précisant, notamment, les conditions d'attribution des prestations et en définissant le régime juridique et fiscal, tant de ces prestations que des cotisations.

Etudes de pharmacie : la sélection instituée

Les sénateurs sont ensuite passés à l'examen d'une proposition de loi de M. JACQUES DELONG, député R.P.R. de Haute-Marne, adoptée par l'Assemblée nationale, et visant à organiser l'enseignement hospitalier des étudiants en pharmacie.

Ce texte, qui comporte des dispositions assez disparates, souligne le rapporteur M. ECKHOUTTE (P.S., Haute-Garonne), institue notamment la sélection dans les études de pharmacie, par assimilation à celle qui existe en médecine. « *C'est*, dit-il, *la face cachée de la proposition.* » Or, selon le rapporteur, « l'auto-sélection » fonctionne bien en pharmacie. On ne constate dans ce secteur rien de comparable avec « l'inflation » des docteurs en médecine. Le rapporteur indique « les réflexes corporatistes » de la profession et, s'adressant au ministre, déclare :

« *La profession estime que seulement 1 000 à 1 200 emplois officinaux pourront être dégagés chaque année par cession ou création, ce qui, compte tenu du nombre des diplômés, donnerait chaque année 1 500 à 2 000 chômeurs, et le président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques craignait de voir se répandre par là ce qu'il appelait, et je lui en laisse la responsabilité, « l'esprit de Vincennes ».* »

M. TREILLE (Un. centr., Deux-Sèvres), exprimant l'avis de la commission des affaires sociales, pense, à l'inverse du rapporteur, que « *l'afflux des étudiants devient dangereux* ». Il se prononce pour la sélection en fin de première année d'études.

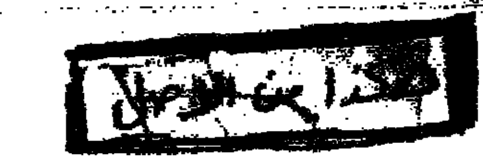
« *Mieux vaudrait supprimer le monopole que d'instaurer un nouveau* numerus clausus, proclame M. SÉRUSCLAT (P.S., Rhône). *La proposition qui nous est soumise*, déclare-t-il, *met entièrement « à côté de la plaque »*.

Pour Mme BIDARD (P.C., Seine-Saint-Denis), les stages hospitaliers instaurés par la proposition sont là surtout pour « *faire passer la pilule* » du *numerus clausus*. La saturation des débouchés n'existerait pas si l'on augmentait le nombre des officines en favorisant les pharmacies mutualistes et si l'on créait des postes de chercheurs.

« *Cette proposition*, déclare Mme SAUNIER-SEITÉ, ministre des universités, *s'inspire du rapport préparé par le doyen Grébus et soutenu par un large consensus — hormis les étudiants de l'UNEF, peu nombreux dans cette discipline. (...) L'organisation des stages implique une régulation des flux ou une sélection ; je ne jouerai pas sur les mots. Il n'y a que quarante et une pharmacies hospitalières et soixante-trois laboratoires de biologie dans les hôpitaux, alors qu'il y a six mille étudiants de deuxième cycle. (...) Toute formation à finalité professionnelle « pointue » implique une limitation des effectifs.* »

Le Sénat a voté l'ensemble de la proposition de loi par 202 voix contre 87 après l'avoir modifiée sur plusieurs points. Les sénateurs ont, notamment, voulu reconnaître un rôle universitaire comme maîtres de stages, aux pharmaciens officinaux.

Le Sénat a ensuite autorisé la ratification de plusieurs conventions ou accords internationaux : convention fiscale franco-espagnole ; convention franco-portugaise de sécurité sociale ; convention franco-coréenne sur les investissements ; accord entre la C.E.E. et l'Association internationale de développement. — A. G.



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRAVAIL : il serait dangereux de vouloir revenir sur certaines garanties sociales, déclare M. Boulin

Jeudi après-midi 26 octobre, l'Assemblée nationale examine, sous la présidence de M. Stasi (U.D.F.), le budget du ministère du travail et de la participation, qui s'élève à 9,71 milliards de francs.

M. FRELAUT (P.C.), rapporteur spécial de la commission des finances, cite d'abord deux chiffres : 1 284 000 demandeurs d'emploi, 1 700 000 selon les syndicats.

Aussi, le budget de 1979 lui apparaît-il comme *« un budget d'accompagnement du chômage »*. Il relève notamment l'augmentation des crédits du Fonds national du chômage, puis insiste sur l'insuffisance de l'indemnisation. En août 1978, 37 % des demandeurs d'emploi ne percevaient aucune indemnisation ; 18,7 % ne recevaient que l'aide publique que le député estime insuffisante et qui devrait être, à son avis, réévaluée deux fois par an ; 9,6 % ne bénéficiaient que des allocations spéciales ASSEDIC (*« régime en difficulté en raison du désengagement public »*) et 19,1 % touchaient à la fois l'aide publique et les allocations ASSEDIC. Seules 180 770 personnes percevaient 90 % de leur salaire. Enfin, précise-t-il, la durée du chômage s'allonge : plus de 19 % des chômeurs sont sans travail depuis plus d'un an. Bien qu'il ait personnellement proposé le rejet des crédits, sa commission les a adoptés.

Pour M. DEHAINE (R.P.R.), rapporteur spécial pour la formation professionnelle, les crédits, en forte augmentation, permettent de financer des actions qui contribuent au problème de l'emploi. Cette priorité actuelle ne doit pas cependant compromettre la vocation première de la formation professionnelle continue qui concerne les salariés en activité. La commission des finances a adopté les crédits en discussion.

M. JANS (P.C.), rapporteur spécial pour les travailleurs immigrés, insiste sur les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les retours. Ceux-ci doivent être réellement volontaires. Le « pécule » doit tenir compte des droits acquis. Il est également nécessaire de préparer ces retours en accord avec les pays d'origine et en formant les candidats afin qu'ils ne deviennent pas ensuite des chômeurs dans leur pays. Pour ceux qui restent en France, M. Jans souligne la gravité de la situation dans les foyers et l'état de carence dans lequel se trouvent actuellement les actions d'alphabétisation. La commission des finances a souhaité que le montant de l'aide au retour volontaire soit majoré.

Les députés entendent ensuite les rapporteurs pour avis de la commission des affaires culturelles et sociales.

M. SOURDILLE (R.P.R.), qui traite des crédits du travail, insiste sur l'urgence d'une réforme du système d'indemnisation du chômage afin de le rendre *« plus simple, plus juste et plus incitatif à la recherche d'un emploi »*. Sa commission a également souhaité que les contre-visites chez les salariés en arrêt de maladie soient effectuées par des médecins experts totalement indépendants des employeurs.

M. DELALANDE (R.P.R.), qui rapporte sur les crédits relatifs à la participation, décrit cette dernière comme *« une véritable révolution »* tendant à accorder une place égale au capital et au travail dans l'entreprise, à assurer le partage des bénéfices et des responsabilités. Analysant les aspects budgétaires, il estime que le problème a été étudié avec légèreté et juge sévèrement l'absence de propositions et d'imagination du gouvernement en la matière.

Traitant des crédits relatifs à la population, M. FONTENEAU (U.D.F.) indique que sa commission a souhaité l'octroi de droits propres aux mères de jeunes enfants pendant la durée du congé parental et aux mères de trois enfants et plus. Elle a également demandé au gouvernement d'accorder une part fiscale entière à partir de trois enfants. Elle s'est enfin prononcée pour l'institution d'une revalorisation bi-annuelle des prestations familiales.

Analysant les crédits du travail manuel, M. BOULAY (P.C.) note que les douze millions et demi de travailleurs manuels, dont dix millions de salariés, sont les premières victimes de la crise économique. Ils sont également victimes d'inégalités. Jugeant la politique menée depuis quatre ans dans ce domaine, il en dresse un tableau sévère, estimant en conclusion qu'une véritable politique reste à définir. Considérant les crédits en discussion insuffisants et mal orientés, il s'était déclaré défavorable à leur adoption. Mais sa commission ne l'a pas suivi.

En ce qui concerne les crédits de la formation professionnelle, M. ZARKA (P.C.) estime que l'analyse des moyens qui lui sont affectés pour 1978 *« ne permet de nourrir aucun espoir nouveau »*. Ce budget ne traduit en effet, à son avis, aucune modification de la politique actuelle. Pourtant, observe-t-il, *« jamais les besoins de formation n'ont été aussi importants »*. Partisan du rejet des crédits, il n'a toutefois pas été suivi par sa commission.

Lutter sur trois fronts

Examinant les crédits des travailleurs immigrés, M. DEROSIER (P.S.) critique *« un budget de misère, un budget dérisoire, consacré essentiellement à favoriser un retour au pays dont tout le monde sait qu'il est souvent problématique et ne résout en rien les problèmes de la France »*. Il déclare : *« Voilà comment le gouvernement français cherche à s'acquitter de la dette énorme contractée envers la population immigrée. Votre politique, c'est de la mettre dehors. Plus grave, vous tentez de tromper l'opinion en faisant des travailleurs immigrés les boucs émissaires de votre politique économique. Or, les possibilités de substitution sont extrêmement réduites. »* Aussi sa commission a-t-elle insisté pour que le gouvernement explique la contribution apportée par ces travailleurs à l'économie nationale et les conséquences qui résulteraient de leur départ massif.

Intervenant jeudi soir M. BOULIN, ministre du travail et de la participation, déclare : *« La France doit lutter sur trois fronts : emploi, inflation, équilibre extérieur. Aucune politique sociale ne peut s'affranchir de ces impératifs. Mais nous ne devons pas, comme certains, succomber à la tentation de croire que les lois sociales protectrices des intérêts des salariés sont un fardeau aujourd'hui trop lourd pour notre économie. Il serait dangereux, injuste, alors que précisément les travailleurs sont les premiers frappés par la crise, de vouloir revenir sur certaines garanties sociales accordées en période de croissance. Bien au contraire, la crise peut et doit faire apparaître de nouvelles garanties sociales. Je ne puis cependant tout faire et tout seul. Aujourd'hui l'État n'agit plus directement. Ainsi a-t-il confié certains problèmes aux partenaires sociaux (la réforme de l'indemnisation du chômage, l'aménagement du temps de travail) et il estime essentiel que les négociations aboutissent rapidement. Paradoxalement, la crise nous donne l'occasion privilégiée de définir une nouvelle politique contractuelle. »*

En matière d'emploi M. Boulin rappelle les actions entreprises par le gouvernement. Contre le chômage d'abord. Il conteste à ce sujet les chiffres de demandes d'emploi donnés par M. Frelaut. Il énumère ensuite les actions structurelles créatrices d'emplois décidées par le gouvernement : réformes de l'indemnisation du chômage et de l'Agence nationale pour l'emploi ; création d'emplois d'utilité collective (deux mille en un mois) ; création d'une demi-équipe supplémentaire pour le travail posté, dans la sidérurgie ; travail à temps partiel, recrutement de mille cadres âgés dans le secteur public et privé ; diversification des emplois féminins.

Abordant ensuite ce qu'il appelle *« les réformes sociales en profondeur »*, il évoque successivement la réforme des conseils de prud'hommes, celle des négociations collectives et des procédures de conciliation et de médiation, celle du règlement intérieur, *« problème difficile mais fondamental car il définit le droit quotidien du salarié »* ainsi que l'effort entrepris pour la sécurité du travail.

En ce qui concerne la participation, il précise que l'effort du gouvernement portera sur trois actions principales : la distribution de 5 % des actions aux salariés (un projet sera déposé) ; l'augmentation de la responsabilité des cadres au sein des entreprises (un projet est déposé) ; la participation aux décisions à l'intérieur de l'atelier (un projet a été élaboré). Insistant sur l'idée de participation, il déclare : *« Rien d'important ne peut se faire dans ce pays qui ne repose sur un accroissement des responsabilités des salariés. »*

Présentant ensuite le budget de son ministère, il note qu'il n'en reflète que très partiellement les actions. Puis il annonce qu'il confiera à M. Bloch-Lainé la présidence d'une commission des comptes de l'emploi, afin d'entreprendre une nécessaire clarification dans le domaine des aides à l'emploi et au chômage.

En ce qui concerne la politique démographique, il indique que, avec un taux de fécondité égal à celui que connaît actuellement l'Allemagne, la France ne compterait plus en 2100 que 17 millions d'habitants. Il précise que le haut comité de la population sera reconstitué et qu'un rapport sera présenté d'ici quatre mois au gouvernement sur les perspectives démographiques des dix prochaines années.

Pour terminer, il insiste sur la nécessaire concertation européenne en matière d'emploi, de travail et de participation.

M. NOIR (R.P.R.) : changer de politique

« Nous semons nos propositions en terrain fertile », déclare M. ANDRIEUX (P.C., Pas-de-Calais) dans la discussion générale. Le député plaide en faveur *« d'une autre croissance, qui permettrait la relance ; d'un relèvement du pouvoir d'achat, qui permettrait de surmonter l'inflation et le chômage ; de l'amélioration des conditions de travail et de l'abolition de l'absolutisme de l'entreprise en matière d'emploi »*. Quant à la participation, *« vous pratiquez la concertation* constate-t-il, *exclusivement avec le patronat et vos homologues européens »*.

M. NOIR (R.P.R., Rhône) exprime les positions de son groupe et déclare : *« Le chômage et l'emploi ne peuvent plus trouver de réponse dans la seule politique menée. La France s'installe-t-elle définitivement dans un taux de chômage de 5 à 6 % de sa population active ? D'après la politique suivie, il semble que le gouvernement réponde oui. »* Analysant la nature profonde du chômage, il en conclut que *« notre mode de réponse est devenu inadapté »*. Il précise : *« Nous avons atteint la limite de notre capacité financière d'indemnisation. Aider l'emploi inoccupé et non l'emploi occupé constitue sur le plan humain une atteinte à la dignité. » « Chômage et emploi*, poursuit-il, *exigent une politique plus volontariste. La rupture de notre raisonnement face au chômage doit être radicale. »*

M. EVIN (P.S.) : le budget du chômage

Pour M. EVIN (P.S., Loire-Atlantique) *« ce budget vise essentiellement à réparer les conséquences d'un chômage que le gouvernement contribue à créer »*. Au cours de son intervention, il cite un sondage selon lequel 75 % des Français considèrent que l'action du gouvernement contre le chômage n'est pas efficace. Au sujet de la mobilité des travailleurs, il déclare : *« Ce ne sont pas les travailleurs qui doivent être mobiles, mais les industriels. »* Après avoir rappelé les propositions faites récemment par M. Mitterrand il conclut : *« Le droit à l'emploi est un droit constitutionnel ; il est pourtant bafoué chaque jour. »*

Pour M. JEAN-PIERRE ABELIN (U.D.F., Vienne) *« le problème de l'emploi ne saurait recevoir de solutions-miracles »*. *« La relance*, estime-t-il, *n'est qu'un feu de paille, et les créations d'emplois de fonctionnaires, la réduction générale du temps de travail, ne feraient qu'accroître les charges des entreprises, donc freiner l'emploi.* Jugeant la politique menée par le gouvernement *« active et imaginative »* il préconise néanmoins une réforme de l'aide aux chômeurs, la limitation des possibilités de cumul d'une retraite avec un salaire, la lutte contre le travail clandestin, une politique dynamique de création d'entreprises et l'assouplissement des horaires de travail, notamment par le développement du temps partiel.

Mme D'HARCOURT (non-inscrit, Hauts-de-Seine) se demande *« si la France ne sacrifie pas son avenir industriel en sacrifiant délibérément ses cadres dans la lutte pour le redressement économique auquel il leur est demandé de contribuer plus que tous les autres »*. Elle insiste sur *« l'incertitude des jeunes cadres, le désarroi des cadres chômeurs et la dévalorisation de la notion de cadres. »*

« Chômeur s'écrit de plus en plus au féminin » constate Mme BARBERA (P.C., Hérault) qui note que *« les Françaises ont avec les Japonaises le ruban bleu du chômage »*.

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) souligne *« le réalisme et le courage »* de la politique gouvernementale en matière d'immigration.

M. BECHE (P.S., Doubs) évoque la condition des travailleurs manuels et dénonce *« les cadences abrutissantes, les horaires prolongés et le bruit »*.

Après M. CLEMENT (U.D.F., Loire), qui plaide en faveur de la pluriactivité, Mme LEBLANC (P.C., Somme) reproche au gouvernement *« de tabler sur la déqualification pour justifier la sous-rémunération du travail »*.

M. FONTAINE (n.-i., La Réunion) insiste sur la « *la situation dramatique* » de l'emploi dans son département.

Pour M. LABORDE (P.S., Gers) le problème de l'emploi devrait être confié à un grand service public dont l'A.N.P.E. serait la pièce maîtresse.

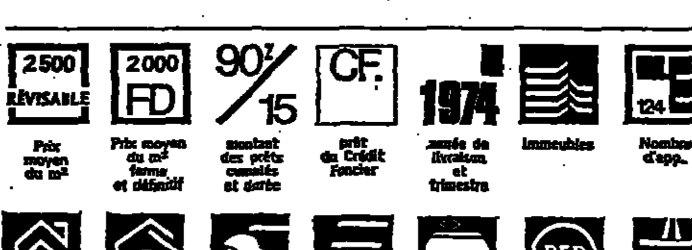
M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) consacre son intervention à la participation en laquelle il voit la clé des événements de mai 1968. Il estime qu'on ne peut demander à l'entreprise de satisfaire à elle seule tous les besoins de participation, au risque de l'accabler. L'essentiel, à son avis, c'est un autre style de relations humaines, de nouvelles formes de commandement.

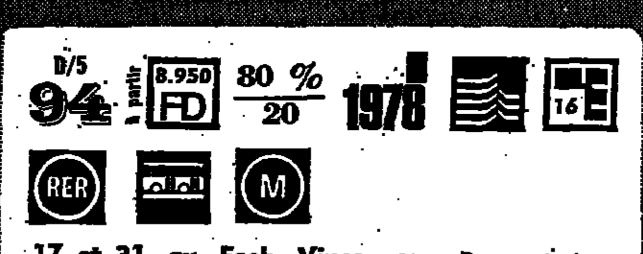
Pour M. LE MEUR (P.C., Aisne) dernier orateur de la soirée, trois traits caractérisent la vie des travailleurs manuels : une aggravation de l'insécurité de l'emploi et des conditions de travail et la persistance des risques d'accidents.

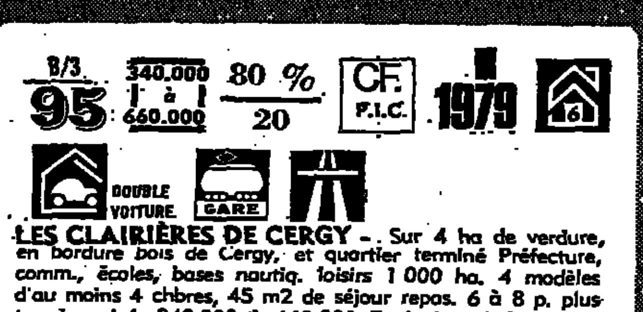
La suite du débat est renvoyée à vendredi matin.

P. Fr.











société

RELIGION

Les travaux de l'assemblée plénière de Lourdes

L'épiscopat a accepté la proposition de la foi pour les catholiques de France

De notre envoyé spécial

Lourdes. — Par 111 voix sur 114, l'assemblée de l'épiscopat français a pris en considération le texte de la proposition de la foi pour les catholiques de France en chantier depuis un an, à la demande de Mgr Etchegaray et des évêques lors de leur réunion plénière de 1977. Ce texte entend résumer à l'usage des adultes l'essentiel de la foi sans prétendre toutefois être une confession de foi proprement dite ou un commentaire du credo.

S'adressant délibérément aux croyants, il prend pour point de départ et pour tremplin la quatrième prière eucharistique de la messe, c'est-à-dire un texte liturgique de haute valeur. En conséquence, il articule étroitement foi et prière et ne saurait encourir le reproche de se démarquer du corps de doctrine traditionnel. Il ne s'agit pas d'un catalogue exhaustif des vérités à croire ou des dogmes homologués, mais de fournir des points de repère.

Certains intégristes soupçonnent les évêques d'avoir pris leurs distances par rapport aux vérités fondamentales. Ce document apparaîtra à tel ou tel comme une auto-justification. Il aspire à faire une synthèse adaptée aux catholiques d'aujourd'hui.

La langue est belle, poétique, biblique. Le texte a du souffle et il pourra aider les pratiquants à approfondir leur foi et à méditer. On lui reproche pourtant dès à présent d'être trop dilué : près de mille lignes plus deux annexes sur le péché originel et sur les sacrements. Il aurait en effet gagné à être plus concis et surtout moins intemporel et à situer la foi dans le contexte de la société contemporaine. La ferveur ne devrait pas dispenser d'évoquer les difficultés de croire.

L'homme de foi baigne dans un climat agnostique. Les mal croyants sont légion. Faire comme si cela n'était pas dessert en définitive la foi et fait bon marché de la fonction missionnaire de l'Eglise. Les chrétiens ne vivent plus en vase clos. La meilleure façon pour eux de se définir est de le faire par rapport aux autres. *« La foi ne va pas de soi »* dit justement le préambule, mais sans en tirer les conséquences. Il ne s'agit pas en l'occurrence de réfuter l'athéisme, mais d'en tenir compte, de ne pas oublier que la foi est plus que jamais un doute surmonté et qu'elle se forge dans la lutte.

La proposition de la foi adoptée à Lourdes risque d'avoir plus de succès dans les couvents que dans les mouvements apostoliques. Elle offre pourtant l'avantage d'amorcer un processus qui devrait être poursuivi dans les divers milieux de prêtres et de laïcs. A chacun de dire sa foi, de l'enrichir des témoignages des autres croyants quelles que soient leurs convictions afin de dégager un matériau de base qui dans un deuxième temps pourrait être évalué par le magistère et comparé à la tradition des églises.

Menaces sur l'enseignement religieux

L'assemblée a d'autre part poursuivi ses travaux de 1977 sur la catéchèse des enfants et des adolescents. Elle a réaffirmé que le catéchiste et la communauté chrétienne sont plus importants que le livre ou le manuel utilisés. La préparation d'un recueil de *« documents privilégiés »* lui semble des plus opportunes. Ce recueil comportera des documents *« fondateurs »*, un vocabulaire religieux, des textes de prière, des notices sur les grandes fêtes liturgiques et sur les principaux saints de l'histoire. Cet ouvrage s'adressera principalement aux enfants des cours moyens.

Les évêques ont également insisté sur la nécessité de former des catéchistes de valeur. Une nouvelle fois ils se sont préoccupés des dangers de la semaine continue, qui, selon eux et malgré les apaisements donnés par le ministère de l'éducation, met en péril l'enseignement religieux et équivaut, en fait, à menacer l'exercice de la liberté religieuse.

L'assemblée a été mise au courant d'un fait nouveau : le gouvernement a décidé de demander l'avis du Conseil économique et social. Le président de ce conseil a été saisi par le premier ministre dans une lettre du 28 août 1978. Réponse devrait être donnée au plus tard à la fin de l'année.

HENRI FESQUET.

UNESCO

A LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

M. Giscard d'Estaing parle des enseignants dans la société moderne

M. Valéry Giscard d'Estaing prononcera, ce vendredi après-midi 27 octobre, une allocution devant les participants à la vingtième conférence générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), réunis à Paris jusqu'au 9 novembre. Le chef de l'Etat fera un exposé sur « l'éducation et les enseignants dans la société moderne ». M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, interviendra lundi 30 octobre.

C'est par un exposé de plus de deux heures, jeudi 26 octobre, que le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, a introduit le débat de politique générale de la conférence à laquelle participent cent quarante-quatre délégations nationales.

Invoquant une nouvelle fois l'*« esprit de Nairobi »* devenu symbole de conciliation, M. M'Bow a souligné que tous les travaux de la conférence générale auraient en toile de fond l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial. Parmi les points à l'ordre du jour, le directeur général a relevé la question des droits de l'homme et la célébration cette année du trentième anniversaire de la Déclaration universelle. Il soumettra à la conférence un *« projet de déclaration sur la race et les préjugés raciaux »* adopté en mars dernier par une centaine d'Etats et dont la ratification ne devrait pas faire de difficulté.

Abordant la question du désarmement, M. M'Bow a dénoncé *« l'énorme, l'invraisemblable gaspillage que constituent les dépenses militaires »* toujours supérieures aux dépenses d'éducation. L'UNESCO va, d'autre part, demander aux pays développés *« d'aider les pays les plus démunis à accéder à l'informatique »*, car celle-ci peut *« conduire à un véritable partage des connaissances »*. Laissés aux seuls pays riches, celle-ci *« renforce encore les centres détenteurs du pouvoir en accroissant leur emprise sur l'information et la connaissance »*.

Mais c'est le « problème de la communication » qui constitue selon M. M'Bow *« un véritable défi à la communauté internationale »*. Pour le directeur général, qui a personnellement rédigé plusieurs articles du « projet de déclaration » concernant le rôle des organes d'information, *« ce problème ne peut être éludé »*, malgré *« des prises de position passionnelles »*.

M. M'Bow critique les pays occidentaux, et notamment les grands organes de presse qui voient dans ce projet la porte ouverte à une mainmise de l'Etat sur les organes d'information. *« On critique la déclaration sans l'avoir lue »*, a-t-il dit lors d'une conférence de presse à l'issue de son exposé. Le directeur général s'est étonné que la presse passe totalement sous silence les articles qui font référence à *« la protection des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions »*, preuve, selon lui, que l'UNESCO cherche à renforcer la liberté de la presse et non le contraire.

[« Le Monde » du 24 octobre a donné des extraits du projet de déclaration, dont l'article premier qui fait référence à la protection des journalistes.]

ÉDUCATION

Faute de pouvoir mobiliser les travailleurs du privé certains se sont rabattus sur l'éducation

déclare M. André Henry (FEN) en critiquant l'attitude des communistes

Dans un entretien publié par l'hebdomadaire socialiste *l'Unité*, M. André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'éducation, déclare notamment :

« Aujourd'hui, nous avons une combativité forte, justifiée et légitime : elle ne doit surtout pas se disperser dans des actions-impasses ou des négociations-alibis. (...) Nous jouons le jeu de la négociation. »

A propos de la C.F.D.T., le secrétaire général de la FEN estime : *« La C.F.D.T. a fait beaucoup de pas dans notre direction. (...) Je me réjouis qu'elle considère que la négociation syndicale doit aboutir, et qu'elle abandonne la politique du tout ou rien. Je souhaite seulement qu'Edmond Maire ne manque pas les occasions d'appliquer ce qu'il prône. On peut être à la fois aux rendez-vous de l'histoire et à ceux des compromis acceptables. (...)*

» Pour redonner confiance aux travailleurs dans leurs syndicats, il faut discuter, obtenir des résultats, même partiels, sans jamais faire de concessions sur le fond. »

L'attitude des minoritaires de la FEN est ainsi analysée par le secrétaire général : *« Les critiques excessives et les dénigrements de telle ou telle tendance à l'égard des responsables élus de la FEN, la subordination continuelle à des thèses développées à l'extérieur, notamment par la C.G.T. et le P.C., comportent des risques de scission. Mais nos camarades sauront résister, j'en suis sûr, aux appels extérieurs »*.

Sur l'*« action »* que peuvent mener les syndicats, M. Henry déclare : *« L'action ce n'est pas seulement la grève ! Attention aux grèves reconductibles ou illimitées, sans mandat national. Les actions dispersées, les grèves sauvages, n'émanant pas d'un mandat syndical ou fédéral, peuvent produire un sentiment d'anarchie, conduire les syndicats à une impasse et, au bout du compte, les décourager. (...) Il faut aussi s'interroger sur les attaques convergentes du P.C.F. et du SGEN-C.F.D.T. à l'égard de la FEN. N'y a-t-il pas là une alliance objective pour empêcher toute véritable action et toute véritable négociation ? (...) Je crains qu'à défaut de pouvoir jusqu'ici mobiliser les travailleurs dans le secteur privé certains se soient rabattus sur l'éducation nationale en utilisant les bavures de la rentrée. »*

● *La quatrième édition du « Guide pratique de l'étudiant »* vient de paraître. Précédé d'un index des différents sujets abordés (de l'abattement fiscal à la Yougoslavie), cette quatrième édition de cinq cents pages offre de multiples renseignements sur les études, la vie quotidienne, les loisirs et l'emploi. Deux chapitres spéciaux sont consacrés à Paris et à la province, et un autre à un résumé des résultats chiffrés de l'enquête sur les lycéens, commentée dans *le Monde de l'éducation* du mois d'octobre.

★ En vente dans les kiosques, 16 F, ou sur commande à l'Etudiant, 7, rue Thorel, 75002 Paris, tél. 236-94-41.

DÉFENSE

« La marine nationale perdra en dix ans le tiers de ses bâtiments de combat »

constate M. Tomasini (R.P.R.) dans son rapport sur le budget 1979

La marine nationale va perdre le tiers de ses bâtiments de combat en dix ans. C'est la prévision de M. René Tomasini, député R.P.R. de l'Eure, qui a analysé l'évolution de la flotte de guerre française dans le rapport sur le projet du budget de la défense pour 1979 au nom de la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée.

D'une manière générale, les rapporteurs de cette commission au Palais-Bourbon ont adressé, au milieu de cette semaine, de vives critiques et remarques au ministre de la défense. Les députés dénoncent principalement le fait que les budgets successifs de la défense marquent un retard sensible sur les engagements de la loi de programmation militaire 1976-1982, l'équivalent dans les armées du VII[e] Plan.

« *En 1976*, a déclaré M. Tomasini, *au moment de la rédaction de la loi de programmation, la France disposait de 140 bâtiments de combat, sous-marins nucléaires lance-missiles exclus. Il n'en reste plus maintenant que 132 et, d'ici à 1987, il est prévu que ce chiffre tombe à 88, soit une baisse de 33 %. Le nombre de nos bâtiments de combat est d'une importance capitale pour la présence de notre marine dans le monde, compte tenu de la diversité de ses tâches et de l'étendue des océans où cette présence est nécessaire.* »

A propos des bâtiments de soutien logistique et de transport opérationnel, le rapporteur de la majorité a insisté sur le fait que ces navires, qui conditionnent la souplesse d'emploi des forces de haute mer et la capacité d'intervention extérieure, seront ramenés entre 1978 et 1987 de 42 unités à 20, tandis que le tonnage global baissera de 102 000 à 81 000 tonnes, soit une diminution de 20 %.

M. Tomasini, soutenu par d'autres députés membres de la commission, a souhaité que, lorsque les armées font des opérations extérieures décidées par le gouvernement, comme par exemple à Djibouti ou ailleurs en Afrique, elles n'aient pas à couvrir ces dépenses exceptionnelles par leurs fonds propres.

Examinant l'état des forces terrestres, M. Jean Bozzi, député R.P.R. de la Corse-du-Sud, a noté que, par rapport aux prévisions de la loi de programmation militair., l'armée de terre avait subi de 1977 à 1979 une amputation financière de 1 300 millions de francs.

Le rapporteur a souligné, à propos des matériels antiaériens, que, si la situation s'améliore pour la moyenne altitude avec l'acquisition du missile Hawk-Hip (high improved performance) de l'OTAN, en revanche, l'autodéfense antiaérienne des unités *« connaît une situation très inquiétante »*. Il a regretté, en particulier, que *« l'on ne puisse prévoir à quel moment pourrait être réalisé l'engin sol-air à très courte portée qui serait l'équivalent du SAM-7 »*.

De son côté, M. Guy Cabanel, député apparenté U.D.F. de l'Isère, a dressé la liste des retards ou des écarts pris dans l'équipement des forces classiques par rapport au plan 1976-1982.

Pour la période 1977-1979, selon M. Cabanel, *« les armées n'auront pas commandé 40 pièces d'artillerie 155 CGT ; 35 blindés AMX-10 PC ; 13 000 fusils Clairon 5,56 ; 23 véhicules de l'avant blindés VAB ; 22 mortiers rayés de 120 millimètres ; 16 Mirage-2000 ; 3 Transall ; 200 missiles air-air ; 2 bâtiments antimines et 9 avions Super-Etendard »*.

Analysant les crédits consacrés à l'armée de l'air, M. Loïc Bouvard, député U.D.F. du Morbihan, a constaté, pour sa part, que les retards cumulés, pour la période 1977-1979, par rapport aux objectifs de la loi de programmation, étaient d'un milliard de francs.

« Si l'on exclut le chapitre des fabrications de matériels aériens et électroniques qui représentent près de 70 % des dotations financières et qui bénéficient d'une priorité, a expliqué le rapporteur, *tout ce qui constitue l'environnement (études, munitions, rechanges et infrastructure technico-opérationnelle) est sous-doté »* sur le plan des crédits pour 1979. M. Bouvard a insisté sur le fait que la loi de programmation ayant prévu la commande de 127 Mirage-2000, on peut craindre un « glissement » de ce projet d'une année, en raison de la commande de quatre exemplaires seulement en 1979.

● *Une délégation de la marine chinoise* est arrivée mercredi matin 25 octobre à Paris pour une visite d'une quinzaine de jours dans la marine française. Conduite par le directeur de l'Institut naval supérieur de Wu Han, le vice-amiral Shao Shen, cette délégation de vingt personnes comprend des officiers de marine, des professeurs des instituts de technologie de la marine chinoise et divers spécialistes. Elle doit visiter la sixième exposition des matériels navals, inaugurée mardi au Bourget par le ministre de la défense, M. Yvon Bourges (*le Monde* du 25 octobre), puis se rendre à Brest, à Lorient et à Toulon pour visiter des bâtiments et des installations industrielles ou portuaires. La délégation quittera la France le 8 novembre.

LES CARRIÈRES DES UNIVERSITAIRES

Nouvel assouplissement dans l'application des mesures sur les assistants

Le ministre des universités vient de donner de nouvelles précisions à propos du recrutement et du service des assistants non-titulaires des disciplines littéraires et juridiques, en réponse à la conférence des présidents d'université, qui s'était inquiétée de l'application du décret du 20 septembre relatif à ces personnels. Les présidents demandaient notamment des assurances sur le nombre de transformations d'emplois, la durée du service d'enseignement et les conditions de renouvellement des assistants.

Les réponses ont été apportées aux présidents par le ministre dans une note écrite du 19 octobre, et oralement par les directeurs des enseignements supérieurs et des personnels, le 26 octobre. Selon M. Jean Dry, premier vice-président de la conférence, elles sont de nature « à détendre l'atmosphère » dans les universités où, depuis quelques semaines, une certaine agitation se manifeste à ce sujet. Elles intéressent principalement les enseignants de lettres et sciences humaines.

● LES HEURES COMPLÉMENTAIRES.

Le décret du 20 septembre limite le nombre d'heures complémentaires que les assistants et vacataires assuraient jusqu'à cette date. Cette limitation est reportée afin de ne pas perturber les enseignements prévus pour cette année. La limitation devrait intervenir à partir de 1979, *« dans l'intérêt même des assistants qui doivent disposer du temps nécessaire pour effectuer les recherches qui conditionnent leur formation, leur promotion et leur titularisation »*, écrit Mme Saunier-Seïté, ministre des universités.

● LES TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Mme Saunier-Seïté confirme, dans une note adressée le 23 octobre aux « assistants de lettres et sciences humaines inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant (LAFMA) », le nombre de transformations d'emplois d'assistants en emplois de maître-assistant envisagées pour 1980. Aux 450 transformations actuellement en cours et aux 600 prévues pour 1979, s'en ajouteront 1 200 en 1980.

Des transformations supplémentaires sont à l'étude au ministère des finances, à l'intention des assistants agrégés du second degré inscrits sur la LAFMA. La plupart d'entre eux devraient bénéficier de cette mesure dont l'application s'étalerait sur plusieurs années à partir de 1979.

D'autre part, la promotion de maîtres-assistants au niveau de maître de conférence est aussi prévue par transformation d'emplois : neuf cents sont annoncées pour 1980, en plus des deux cent cinquante prévues cette année et des trois cents inscrites au projet de budget pour 1979.

● LE SERVICE « PLEIN »

Le décret du 20 septembre prévoit un alourdissement du service des assistants non titulaires, la recherche ne faisant plus partie de cet horaire. Toutefois, les assistants inscrits sur la LAFMA, mais dont la promotion ne pourrait intervenir qu'après la rentrée 1979, pourront conserver leur horaire actuel d'enseignement et de recherche.

Les assistants non titulaires en fonction devraient désormais, selon le décret, faire chaque année une demande de renouvellement. Cette disposition, applicable dès cette rentrée, avait déjà été repoussée d'un an. Le ministre des universités a annoncé aux présidents que les assistants en fonction avant le 20 septembre 1978 et qui seront renouvelés dans leurs fonctions au 1[er] octobre 1979 conformément au décret, ne seront pas soumis ultérieurement à re-renouvellement annuel. Dans la pratique, leur renouvellement en 1979 devrait être quasiment automatique. Mais à partir de cette date il appartiendra à chaque université de décider, pour chaque cas, de la durée de son renouvellement qui pourra être limitée ou non.

CATHERINE ARDITTI.

M. BEULLAC RENCONTRE LES PROVISEURS DE SEINE-SAINT-DENIS

Les proviseurs de tous les lycées de Seine-Saint-Denis (1) ont été reçus, jeudi 26 octobre, par M. Christian Beullac. Pour le ministre de l'éducation, il s'agissait de réconforter les chefs d'établissement qui, depuis la rentrée, ont été pour la plupart touchés par des grèves d'enseignants, puis des « occupations » par des parents ou des élèves. M. Beullac a assuré les proviseurs de son *« soutien total »* et de sa *« solidarité »*. *« Vous êtes à la tête d'une communauté conflictuelle*, leur a-t-il dit, *dans laquelle vous faites souvent figure de bouc émissaire. (...) Je veux que vous sachiez que je suis conscient des difficultés dans lesquelles vous exercez vos fonctions. »*

Les proviseurs ont-ils été sensibles à ces encouragements ? *« Nous allons d'abord nous reposer pendant trois ou quatre jours*, nous a dit l'un d'eux. *Et nous mettrons à profit la fin des vacances pour réaménager les emplois du temps. Tout le monde a envie de travailler maintenant. »*

D'autre part, dans un communiqué commun, le Syndicat national des enseignants de second degré (S.N.E.S.-FEN) et le Syndicat national de l'éducation physique (S.N.E.P.-FEN), expriment leur *« vive indignation »* après les propos tenus, le 24 octobre, par M. Beullac (*le Monde* du 27 octobre). *« Le ministre vante les classes surchargées »*, dit le communiqué, et *« se prend sans vergogne en exemple (...) Il affiche un profond mépris à l'égard des conditions dans lesquelles les jeunes étudient et les maîtres enseignent. (...) Le ministre se solidarise avec les agressions de M. Soisson contre le sport scolaire et les conditions de travail des enseignants d'E.P.S. dont il dénature grossièrement la fonction et met en cause la conscience professionnelle. »*

(1) Vingt et un lycées et quarante-trois lycées d'enseignement professionnel.

FAITS DIVERS

A Clichy

GAZ TOXIQUE DANS UN ÉGOUT : UN MORT ET SEPT BLESSÉS

M. Philippe Fayolle, quarante ans, directeur de l'entreprise qui porte son nom, est mort asphyxié, jeudi 26 octobre, vers 15 h. 30, et sept employés ont été gravement intoxiqués alors qu'ils travaillaient dans un égout, 18, quai de Clichy, à Clichy (Hauts-de-Seine). Il semble qu'un des ouvriers, peu avant 15 heures, ait libéré, en donnant un coup de pelle dans un tas d'immondices, une poche de vapeurs très toxiques.

Les analyses du laboratoire central ont déterminé, dans la nuit du 26 au 27 octobre, qu'il s'agissait de sulfure d'hydrogène.

Après cet accident mortel, le syndicat C.G.T. des égoutiers a déclaré : *« Il serait grand temps que les pouvoirs publics s'interrogent sur leurs responsabilités devant de telles catastrophes »*, et rappelle qu'il y a un an *« six cents égoutiers et chefs égoutiers, engagés dans une grève sans précédent, se heurtaient à la mairie de Paris pour de meilleures conditions de travail, et la création d'un comité d'hygiène et de sécurité. »*

CONFLIT RÉGLÉ A L'UNIVERSITÉ DE SAINT-ÉTIENNE

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Le conflit qui opposait, depuis plus d'un an, le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (affilié à la FEN) à M. François Tomas, président de l'université de Saint-Etienne (*le Monde* du 17 octobre) et membre du P.C.F., vient d'être réglé. Des représentants de la FEN, parmi lesquels Mme Gisèle Dessieux, secrétaire national (et également membre du SNE-Sup), ont en effet rencontré, à leur demande, M. Tomas, qui était accusé de répression syndicale et notamment d'avoir amputé la prime de recherche de deux militantes du S.N.P.T.E.S.

Après cette entrevue, un communiqué commun a été rédigé, dans lequel M. Tomas *« reconnaît qu'il s'est produit des erreurs dans le fonctionnement administratif de l'université qui ont pu porter à croire que son autorité était engagée dans un certain nombre d'incidents regrettables »*.

Dans ces conditions, il s'engage à rembourser dans les plus brefs délais aux deux militantes certaines sommes restant dues au titre de l'année 1977. De son côté, la délégation de la FEN persiste à penser que des tentatives de répression syndicale ont eu lieu, mais elle admet que celles-ci ne sont pas le fait des responsables élus de l'université.

Les grands de la Hi-Fi au prix Darty.



Quelques exemples de chaînes* au prix Darty : les prix les plus bas, garantis par le remboursement de la différence.

1550 F **SCOTT** Ampli A 407 2 x 18 Watts. **GARRARD** Platine tourne-disque GT 20. **DYNAMIC SPEAKER** Enceintes DS 30 2 voies 30 Watts.	**1990 F** **TOSHIBA** Ampli-tuner SA 220 L 2 x 11 Watts. **TECHNICS** Platine tourne-disque SL 210. **SIARE** Enceintes BX 22 2 voies 20 Watts.	**2490 F** **SCOTT** Ampli-tuner R 306 L 2 x 15 Watts GO-MF. **KENWOOD** Platine tourne-disque KD 1033 B. **TECHNICS** Enceintes SB 90 2 voies 25 Watts.	**2600 F** **NIKKO** Ampli NA 360 2 x 20 Watts. **PHILIPS** Platine tourne-disque AF 677. **3A** Enceintes Alphase 2 voies 35 Watts.
3050 F **HITACHI** Chaîne compacte SDT 7825 - 2 x 16 Watts équipée d'une platine tourne-disque, d'une platine cassette, d'un tuner PO-GO-OC-MF **SIARE** Enceintes BX 22 2 voies 20 Watts.	**3100 F** **PIONEER** Ampli-tuner SX 550 2 x 20 Watts. **SHURE** Cellule M 75-6 S. **TECHNICS** Platine tourne-disque SL 2000. **KENWOOD** Enceintes LSK 200 2 voies - 40 Watts.	**3790 F** **MARANTZ** Ampli 1072 2 x 36 Watts. **SONY** Platine tourne-disque PS - T1. **TECHNICS** Enceintes SB 4 500 2 voies 45 Watts.	**3950 F** **KENWOOD** Ampli KA 3700, 2 x 25 Watts. **AKAI** Platine cassette CS702 D MK II. Meuble de rang. GC 141. **GARRARD** Platine tourne-disque GT 20. **WHARFEDALE** Enceintes Linton 3 XP 3 voies - 30 Watts.
4100 F **PIONEER** Ampli-tuner SX 650 2 x 35 Watts. **ORTOFON** Cellule FF XE MK II. **TECHNICS** Platine tourne-disque SL 3200. **3A** Enceintes Apogée 2 voies - 50 Watts.	**4450 F** **SONY** Ampli TA-F4 A 2 x 40 Watts. **AKAI** Platine disque A 306. **SIARE** Enceintes DL 200 3 voies 50 Watts.	**4750 F** **JVC** Chaîne compacte MF 55L. 2 x 25 Watts. Platine disque. Platine cassette Super ANRS. Tuner PO-GO-MF. **3A** Enceintes Alphase 2 voies 35 Watts.	**5300 F** **TECHNICS** Ampli SU7300 2 x 41 Watts. **TEAC** Platine cassette A 103. **AKAI** Platine disque AP 206. **MARTIN** Enceintes Gamma 311 3 voies - 50 Watts.
5950 F **TECHNICS** Ampli SU 7700 2 x 50 Watts. Platine disque SL 2000. **TEAC** Platine cassette A 103. **ADC** Cellule QLM 30. **J.B. LANSING** Enceintes L 19 2 voies 60 Watts.	**6250 F** **KENWOOD** Ampli KA 7100 2 x 60 Watts. **SHURE** Cellule M 95 D. **TECHNICS** Platine disque SL 1501. **3A** Enceintes Adagio 3 voies - 75 Watts.	**6850 F** **SONY** Ampli-tuner STR-V-4L 2 x 50 Watts. **PHILIPS** Platine AF 877. **MARTIN** Enceintes Gamma 315 3 voies 60 Watts.	**7450 F** **NIKKO** Ampli NA 550 - 2 x 45 Watts. Tuner FAM 450 PO-MF. **SHURE** Cellule M 95 ED. **HITACHI** Platine cassette D 220. **TECHNICS** Platine disque SL 1700. **MAJA** Meuble de rang. Hir 3429. **3A** Enceintes Apogée 2 voies - 50 Watts.
8350 F **SCOTT** Ampli A 457 - 2 x 60 Watts. Tuner T 527 L. Platine cassette CD 67. **SHURE** Cellule M 91 ED. **TECHNICS** Platine disque SL 3200. **WHARFEDALE** Enceintes E 50 3 voies 70 Watts.	**8850 F** **HITACHI** Ampli de puissance HMA 7500 - 2 x 75 Watts. Préampli HCA 8300. **ADC** Cellule XLM MK III. **TECHNICS** Platine disque SL 1401. **VERIT** Enceintes LB 800 3 voies 100 Watts.	**9990 F** **TECHNICS** Ampli SU 8080 2 x 72 Watts. Tuner ST 8080. Platine magnéto RS 673 US. Meuble de rang. GC 144. **AKAI** Platine disque AP 306. **3A** Enceintes Adagio 3 voies - 75 Watts.	**11100 F** **TECHNICS** Ampli puissance SE 9060 2 x 70 Watts. Préampli SU 9070. Egaliseur SH 9010. **HITACHI** Platine disque HT 353 Q. **WHARFEDALE** Enceintes E 70 3 voies - 100 Watts.

Offrez-vous votre chaîne dès aujourd'hui avec 20 % du prix Darty. Le solde payable sans frais le 5 janvier 1979.

(Offre valable jusqu'au 9 novembre 1978.)
Pour profiter de cette offre, après acceptation du dossier, il vous suffit de disposer d'un compte bancaire ou d'un compte-chèque postal.

Attention ! Cette offre est limitée à un report de paiement de 10.000 F maximum. Pourquoi attendre plus longtemps pour écouter la musique que vous aimez sur la chaîne dont vous rêvez ?

PARIS - 8e : Darty-sous-la-Madeleine. Parking place de la Madeleine.
11e : 25 à 35, boulevard de Belleville. M° Couronnes.
13e : 168, avenue de Choisy. M° Place d'Italie.
14e : Centre Commercial Gaîté-Montparnasse. 80, avenue du Maine, Entrée directe par le M° Gaîté.
15e : Front de Seine. Centre Commercial Beaugrenelle. 71, quai de Grenelle.
18e : 128, avenue de Saint-Ouen. M° Porte de Saint-Ouen.

RÉGION PARISIENNE - 78-Orgeval : Centre Commercial "Art de Vivre". Sortie Poissy - Autoroute de l'Ouest.
78-Parly 2 : Centre Commercial - Parly 2 (Le Chesnay).
91-Les Ulis 2 : Centre régional "Les Ulis 2".
91-Morsang-sur-Orge : Autoroute du Sud. Sortie Savigny. Direction Sainte-Geneviève-des-Bois. Route de Corbeil.
92-Asnières : Carrefour des 4-Routes. 384, avenue d'Argenteuil. RN 309.
92-Puteaux : Parvis de la Défense. A côté du C.N.I.T.
92-Châtillon : 151, avenue Marcel-Cachin. RN 306.
93-Aubervilliers : Centre Pariféric. Porte de la Villette.
93-Bagnolet : Porte de Bagnolet. M° Gallieni. Au pied du Novotel.
93-Bondy : 123-155, avenue Gallieni. RN 3.
93-Noisy-le-Grand : Centre Commercial "Les Arcades".
93-Pierrefitte : 102-114, avenue Lénine. RN 1.
94-Champigny : 10-12, avenue Roger-Salengro. La Fourchette. RN 4.
94-Créteil : Centre Régional "Créteil Soleil".
94-Thiais-Rungis : Centre Régional "Belle Epine". RN 7.
95-Cergy-Pontoise : Centre Régional "3 Fontaines".
60-Beauvais : 2 à 4, rue du Franc-Marché.
60-Creil : Centre Commercial de Creil-Nogent.

* Les prix des chaînes mentionnées sont des prix garantis jusqu'au 9 novembre 1978 ; offres valables dans les magasins Darty de Paris et de la région parisienne.

JUSTICE

Le meurtrier d'un bijoutier devant les assises de l'Essonne

La triste odyssée de Virgile Florea

Ces deux-là, lorsqu'ils sont entrés dans sa bijouterie à Chennevières (Val-de-Marne) le 31 juillet 1975 sur le coup de 17 heures, Gérard Laval ne les a pas pris au sérieux. On leur avait dit qu'il était un froussard. Il fut imprudent. Devant lui, transpirant de peur, Virgile Florea, jeune barbu à l'accent slave, et son complice, Victor Diaz, une boule de nerfs sous une chevelure en bataille. *« Il est beau ton flingue, une belle imitation »*, a dit le bijoutier au premier de ses agresseurs, qui sortit aussitôt des balles de sa poche pour prouver que « c'était sérieux ». Puis ce fut l'engrenage absurde et irréparable : quelques gestes désordonnés, la sonnerie d'alarme qui hurle, un coup de feu qui claque. Gérard Laval a compris trop tard que c'est eux qui avaient peur. Il en est mort. C'est ainsi aussi que Virgile Florea, vingt-trois ans, fils d'un haut responsable de la police politique de Roumanie, est devenu meurtrier.

« J'étais complètement paniqué, a-t-il expliqué, jeudi 26 octobre, devant la cour d'assises de l'Essonne. *En moi-même, rien ne marchait comme prévu. C'est dans les romans que j'avais vu ça. Je me suis penché vers lui pour le repousser. L'alarme a retenti. J'ai tiré, mais je ne me suis pas dit : « Je vais tirer. »*

Un drame imbécile

Là-bas, de l'autre côté du Danube, Virgile avait pourtant un bel avenir tout tracé dans le sillage de son père, l'implacable Romulus. Seule condition : savoir utiliser l'autorité paternelle pour être toujours le premier, le plus fort. Or, enfant, malgré son attachement précoce aux Jeunesses communistes, il fut souvent second. Il fut donc battu, humilié, torturé physiquement et moralement. Sa fuite d'adolescent le mène dans les mines de cuivre en Yougoslavie ; en Italie, où l'on renvoie les émigrés en Afrique ou en Australie ; en France, où la légion le repousse à cause d'une blessure suspecte au bras gauche ; les patrons de quelques stations-service profitent de son statut précaire de réfugié politique pour le surexploiter.

Ce qu'il voulait, Virgile Florea, c'était *« du temps pour vivre »*. Il n'aura trouvé sur le chemin d'un banditisme irraisonné, dans un bar minable de Choisy-le-Roi, le Café de la Source, que ces trois autres « paumés » qui comparaissent avec lui devant la cour d'assises de l'Essonne. Victor Diaz, vingt-trois ans, qui l'accompagnait dans l'attaque de la bijouterie. D'origine espagnole, fils d'un tailleur de pierres, second d'une famille de sept enfants, et qui, en 1973, *« était si fier et heureux d'arriver en France »*. Les deux chauffeurs : Carmel Radiciu, vingt-six ans, apatride lui aussi d'origine roumaine, taciturne et *« toujours nostalgique de son pays »* ; Roland Brighi, trente-deux ans, gérant du bar et sergent recruteur de ce triste trio, notoirement impliqué dans des *« histoires louches »* pour pouvoir se payer la Maserati ou la Mustang dans laquelle il aimait tant plastronner.

Quatre complices désunis d'un drame imbécile, à propos desquels les experts psychiatres égrènent un chapelet d'adjectifs peu variés : *« immatures, velléitaires, inconsistants, inadaptés... »*. Pendant la première journée d'audience on ne s'est pas attardé sur ces considérations. Le président, M. Paul Gaillardot, est un pragmatique. Les accusés ont multiplié les déclarations contradictoires concernant les faits ; il veut remettre de l'ordre dans les moindres détails, n'hésite pas à les interrompre, cherchant à débusquer les signes d'une logique quasi manichéenne dans cette affaire cousue d'invraisemblances. Au passage, il accumule l'énumération de témoignages défavorables.

Plusieurs fois, Victor Diaz, alors qu'on lui demandait d'expliquer ses déclarations peu cohérentes faites au cours de l'instruction, a laissé éclater sa colère, sa peur du régime carcéral, évoqué des violences policières dont il aurait été victime. Propos fort peu dans le ton de la docte assemblée. A ses côtés, Virgile Florea est resté discrètement accablé dans le coin du box des accusés. Il risque la peine de mort. Face à lui, au premier rang de la salle d'audience, la veuve et les douze frères et sœurs de Gérard Laval *« qui était un brave type »*.

STÉPHANE BUGAT.

Après l'erreur matérielle de la chambre d'accusation

La détenue de Fleury-Mérogis reste en prison

Le cas de la prisonnière de Fleury-Mérogis, maintenue en détention malgré un arrêt du 11 octobre dernier de la chambre d'accusation de Paris déclarant confirmer l'ordonnance du juge d'instruction de Melun, qui lui avait accordé la liberté, a été tranché jeudi 26 octobre (*le Monde* du 24 octobre).

Les magistrats de la chambre d'accusation, qui avaient voulu en réalité infirmer la décision du magistrat instructeur, ont rectifié leur erreur matérielle. Tous les motifs de l'arrêt du 11 octobre concluaient à la nécessité du maintien en détention, qui fut prononcé ce jour-là [illegible] à l'audience en présence du défenseur, Mᵉ Ioos. La décision d'infirmation était indiquée en marge de l'arrêt. Elle avait été aussitôt inscrite au feuilleton de la chambre. Mais le président avait simplement oublié de rayer la mention « confirme l'ordonnance » sur une partie imprimée du texte de l'arrêt. Une erreur de formulaire avait ensuite fait croire que la jeune femme devait être mise en liberté.

Après le prononcé de la décision interprétative du 26 octobre, M. Paul-André Sadon, procureur général près la cour d'appel de Paris, a fait diffuser le communiqué suivant :

« La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, statuant le 11 octobre 1978 sur l'appel d'une ordonnance du juge d'instruction mettant en liberté une inculpée d'homicide volontaire, avait expressément considéré que les faits incriminés rendaient nécessaire le maintien en détention de l'inculpée ; pour préserver l'ordre public troublé par l'infraction.

» Cependant, contrairement à ces motifs, qui exprimaient sans ambiguïté la volonté des juges, la disposition finale de l'arrêt portait, par suite d'une erreur matérielle, une mention de confirmation de l'ordonnance de mise en liberté. Entre les motifs qui devaient entraîner la décision et le libellé donné par inadvertance à cette décision elle-même s'était introduite une contradiction qui ne permettait pas au parquet d'exécuter cet arrêt.

» La chambre d'accusation régulièrement saisie aux termes des articles 710 et suivants du code de procédure pénale, a, par arrêt du 26 octobre 1978, décidé la rectification de cette erreur matérielle, et précisé que le mandat de dépôt décerné par le juge d'instruction, titre régulier de détention, n'avait pas cessé de conserver sa pleine efficacité. Il est ainsi répondu à des manœuvres déraisonnables et à une polémique nées d'une évidente méconnaissance de la loi. Si les critiques sont sources d'enrichissement et parfois de progrès, en revanche les injures, diffamations ou outrages envers la justice ne sauraient être tolérés. »

De son côté, M. Eric Boyer, président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats, a déclaré : *« Je me déclare affligé par le spectacle désolant du système judiciaire [illegible] par son accoutumance à privilégier le ministère public. »*

Ancien conseil juridique d'une société canadienne

UN MAGISTRAT EST INCULPÉ D'ESCROQUERIE ET D'ABUS DE CONFIANCE

Devenu magistrat en 1975 après avoir été avocat au barreau de Paris, M. Henri Monnet, cinquante-huit ans, qui fut d'abord substitut au parquet de Douai et qui est actuellement substitut à Bobigny, a été inculpé d'escroquerie et d'abus de confiance par M. Yves Daphy, premier juge d'instruction à Paris. M. Monnet a été laissé en liberté.

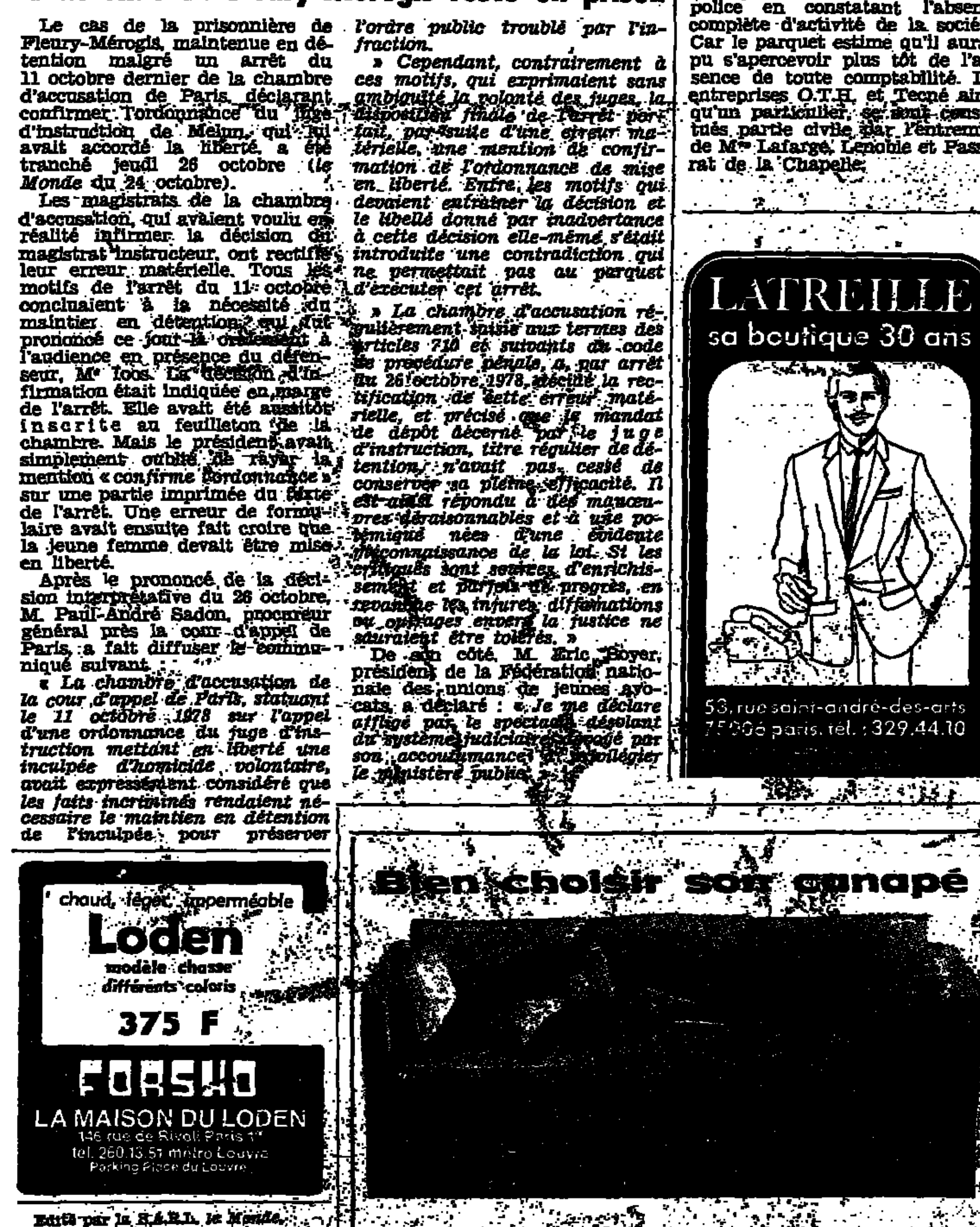
Au terme de l'information judiciaire ouverte en mars 1976, il semble que M. Monnet ait pu avoir un rôle actif dans le fonctionnement de la société canadienne Bromont-Production, fondée en 1970 à Québec, alors qu'il y apparaissait seulement à titre de conseil juridique, en sa qualité d'avocat. Mais il affirme, lui, n'avoir joué que ce rôle. C'est ce que va s'efforcer de démontrer son défenseur, Mᵉ Beyssade, en soulignant que le directeur administratif et technique de la société, M. André Moussy, alias Nivernais, cinéaste, a disparu dès le début de l'enquête, pour échapper aux investigations de la police.

En faisant croire qu'elle était en mesure de grouper les firmes cinématographiques françaises, canadiennes et belges en un vaste consortium capable de rivaliser avec Hollywood, la société Bromont-Production, qui promettait des profits mirifiques, avait réussi à drainer des capitaux dont le montant total a pu être évalué à quelque 2 millions de francs.

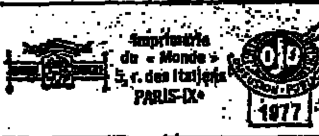
Espérant obtenir d'importants marchés de travaux à Bry-sur-Marne, les sociétés de construction O.T.T. et Tecné avaient souscrit la première pour 200 000 F, la seconde pour 400 000 F.

Pour inspirer confiance, on avait fait état de 40 000 dollars canadiens, effectués par la banque Mirabaud de Genève. Mais il s'agissait en réalité de sommes antérieurement versées par M. Monnet lui-même...

A déjà été inculpé dans cette affaire, au mois de février 1977, M. Philippe Duval-Fleury, le trésorier de Bromont-Production, bien qu'il ait alerté le premier la police en constatant l'absence complète d'activité de la société. Car le parquet estime qu'il aurait pu s'apercevoir plus tôt de l'absence de toute comptabilité. Les entreprises O.T.H. et Tecné ainsi qu'un particulier se sont constitués partie civile par l'entremise de Mᵉˢ Lafarge, Lenoble et Passerat de la Chapelle.



Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXᵉ

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur d'Autriche et Mme Otto Eiselsberg ont offert une réception jeudi 26 octobre.

Naissances

— M. et Mme Bertrand EVENO, Céline et Mathilde ont la joie d'annoncer la naissance de
Marie,
le 23 octobre 1978.
59 bis, boulevard Murat,
75016 Paris.

— M. et Mme Daniel KAN-LACAS et Charles-Henry ont la joie d'annoncer la naissance de
Louis-Guillaume,
le 18 septembre.
2, rue Penavayre, 12000 Rodez.

Décès

— Poitiers, Lyon.
Mme Jean-François Arnaudon et ses enfants,
Mme Lucie Arnaudon,
M. et Mme Adrien Saigne,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean-François ARNAUDON,
8, rue Sylvain-Drault,
86000 Poitiers.
35, rue Joliot-Curie, 69005 Lyon.
7, rue des Flageolles, 86000 Poitiers.

— L'université de Poitiers,
L'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique,
Le Centre d'études aérodynamiques et thermiques,
L'Association des anciens élèves de l'E.N.S.M.A.,
La Société des amis de l'E.N.S.M.A.,
ont la douleur de faire part du décès de
Jean-François ARNAUDON,
maître assistant à l'E.N.S.M.A.,
ingénieur E.N.S.M.A.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Henri BONNET,
ambassadeur de France,
survenu le 25 octobre.
Ses amis pourront lui rendre un dernier hommage à son domicile, 23, rue de Verneuil, le vendredi 27 octobre, à partir de 16 heures, et le samedi 28 octobre.

— Les obsèques de
M. Henri BONNET,
ambassadeur de France,
auront lieu aux Grands-Chézeaux (Haute-Vienne), le lundi 30 octobre, à 14 h. 30.
(« Le Monde » du 27 octobre.)

— Grand Collège des rites,
Suprême Conseil, 16, rue Cadet, Paris (9ᵉ),
Le Grand Commandeur et les membres du Suprême Conseil du Grand Collège des rites,
Le Sérénissime Grand Maître et les membres du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France,
Le Consistoire Ile-de-France, camp de Paris,
L'Aréopage l'Avenir, camp de Paris,
Le Souverain Chapitre l'Avenir, vallée de Paris,
La Respectable Loge, les Etudiants fraternité à l'Orient de Paris,
ont la douleur de faire part du passage à l'Orient éternel du très illustre Frère,
François Jeannès CORNELOUP,
trente-troisième,
(Grand Commandeur d'honneur du Suprême Conseil),
survenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
L'inhumation a eu lieu le jeudi 26 octobre 1978 au cimetière de Garches (Hauts-de-Seine).
Gémissons, Gémissons, Gémissons et espérons.

— M. Jean Corrèze,
M. et Mme Pierre Savary,
M. Dominique Corrèze,
Mlles Patricia Corrèze, Anne et Flore,
Les familles Beauverger, Corrèze et Charles,
ont la douleur de faire part du décès de leur épouse, mère, grand-mère et parente,
Mme Jean CORREZE,
née Yvonne Beauverger.
La messe sera dite à son intention le lundi 30 octobre 1978, à 14 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place du Panthéon, Paris (5ᵉ), où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Maurice Le Breton et leurs enfants,
Mlle Christiane Le Breton et M. et Mme Pierre Cambefort et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice LE BRETON,
professeur honoraire à la Sorbonne,
officier de la Légion d'honneur,
survenu dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques auront lieu samedi 28 octobre 1978, à 10 heures, au cimetière de la ville à Tarascon-sur-Ariège (09).
Ni fleurs ni couronnes.
17, rue Jean-Racine,
31400 Toulouse.

— Condrieu, Bièvres.
On nous prie d'annoncer le décès de
Mlle Geneviève ROLLAND,
professeur honoraire
commandeur des Palmes académiques,
médaille de la Résistance,
survenu le 23 octobre 1978, dans sa soixante-dix-neuvième année.
Ses obsèques ont été célébrées en l'église de Bièvres, dans l'intimité.
De la part de Marthe Belle-Jouffray et de tous leurs amis.
La Terrasse, 69420 Condrieu.

— Mme veuve Joseph Schweke, née Valentine Forti,
M. et Mme Edouard Schweke et famille,
M. et Mme Armand Schweke et famille,
Mme Lucie Schweke et famille,
Ses parents et amis,
font part du décès de leur chère et regrettée
Marcelle SCHWEKE.
La levée de corps aura lieu le lundi 30 octobre, à 10 heures, à l'hôpital Broussais.
L'inhumation se fera au cimetière parisien de Pantin, à 11 heures.
Nice, Tunis.
41, rue Blomet, 75015 Paris.

Remerciements

— Mme Marcelle Terre, son épouse,
M. et Mme Roger Terre,
M. et Mme Claude Lindenchmid,
M. et Mme Jacques Terre,
Mlle Eliane Terre,
ses enfants,
Mme Rohard, sa sœur,
Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses neveux et nièces, et toute la famille,
Et :
M. le ministre, maire de Troyes, président du syndicat à vocation multiple de l'agglomération troyenne, président de l'Union amicale des maires de l'Aube, président de l'office municipal d'H.L.M., président du centre hospitalier,
M. le préfet de l'Aube,
M. le président du conseil général,
M. le président de la Régie des transports en commun,
M. le président de la Société d'équipement du département de l'Aube,
Mmes et MM. les membres du conseil municipal,
Mmes et MM. les membres du conseil général,
très sensibles aux innombrables témoignages d'amitié, d'estime et d'affection et aux marques de sympathie de la population tout entière qui leur ont été prodigués lors du décès brutal, le vendredi 13 octobre 1978, de
M. Henri TERRE,
sénateur de l'Aube,
ancien député de l'Aube,
ancien président du conseil général de l'Aube,
maire honoraire de la ville de Troyes,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance française,
officier de la Santé publique,
chevalier du Mérite agricole,
et dans l'impossibilité de répondre à tous ceux qui se sont unis à leur grande douleur, les prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance et de leurs sincères remerciements.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat
— Université de Paris-XII, mardi 31 octobre, à 14 heures, salle 223, bât. 11, deuxième étage, Mme Colette Reynaud, épouse Jollivet : « Réduction des nitrites par une bactérie anaérobie clostridium acetobutylicum ».

— Université de Paris-I, lundi 6 novembre, à 9 h. 30, salle 308, M. Mark Milburn : « Monuments lithiques et funéraires anciens du Sahara (premiers éléments d'une enquête) ».

— Université de Paris-V, mardi 21 novembre, à 9 heures, salle Louis-Liard, M. Michel Gilly : « Enseignant, enseigné, rôles institutionnels et représentations ».

— Université de Paris-I, jeudi 23 novembre, à 14 h. 30, salle Louis-Liard, M. Alain Metton : « Contribution à l'étude géographique de l'appareil commercial de détail en banlieue parisienne ».

— Université de Paris-I, jeudi 30 novembre, à 14 h. 30, salle Louis-Liard, Mme Marie-Claude Maurel : « Société et espace rural en Russie d'Europe ».

Conférences

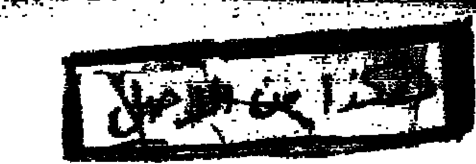
— Conférence du Père Giuseppe Tomaselli. Cette conférence se tiendra, le samedi 4 novembre, à 16 h., à l'hôtel Suffren La Tour, salon Trocadéro, 20, rue Jean-Rey, Paris (15ᵉ). Le Père Giuseppe Tomaselli, Salésien, de l'Institut de Messine (Italie), auteur de plusieurs ouvrages, donnera, à la fin de la conférence, sa bénédiction avec les radiations mystiques.

Visites et conférences

SAMEDI 28 OCTOBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — 8 h. 30, place de la Concorde, côté grille des Tuileries, Mme Zujovic : « Reims ».
15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Meyniel : « Hôtel de Sully ».
15 h., 9, place des Vosges, Mme Pennec : « Le fastueux hôtel de Chaulnes ».
15 h. 30, entrée, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, hôtel de Sully, Mme Garnier-Ahlberg : « Conques et les églises romanes du Rouergue » (Caisse nationale des monuments historiques).
15 h., 2, rue de Sévigné : « Les plus beaux hôtels du Marais (A travers Paris).
15 h. 15, 174, rue Saint-Jacques : « Maisons du faubourg Saint-Jacques » (Mme Barbier).
15 h., devant l'entrée, place de l'Opéra : « L'Opéra et son exposition » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).
14 h. 30, 3, rue de Sully : « L'Arsenal de Sully » (Mme Ferrand), entrées limitées.
15 h., 3, rue d'Antin : « Le mariage de Joséphine de Beauharnais et de Bonaparte » (Mme Hagger).
15 h., 60, boulevard Saint-Michel : « L'hôtel de Vendôme » (Histoire et Archéologie).
15 h., 25, boulevard des Capucines : « La vie à la cour de Louis XV » (M. de La Roche).
15 h., 107, rue de Rivoli : « Mythes et légendes de la Sicile antique » (Paris et son histoire).
15 h., 4, boulevard Saint-Maurice, à Charenton : « Les grandes caves Nicolas » (Tourisme culturel).
15 h., métro Charonne : « Visite de la Grande Loge de France féminine » (Lutèce-Visites).
17 h., Grand Palais, entrée de l'exposition : « Exposition Le Nain » (Visages de Paris).
CONFÉRENCES. — 15 h., 21, rue Cassette : « Un Romain dans sa ville » (Arcus).
15 h., palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. J.-P. Morizur : « Hormones et phéromones des insectes, une nouvelle génération d'insecticides ».





AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 27 octobre à 6 heure et le samedi 28 octobre à 24 heures :

Des conditions anticycloniques prédomineront encore sur l'ensemble de la France et un flux de nord-est, moins humide et plus frais, s'établira temporairement.

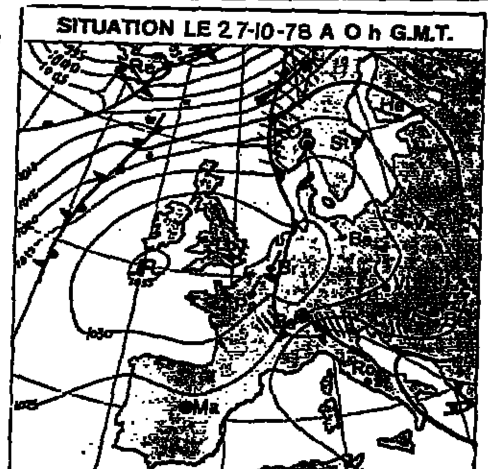
Samedi 28 octobre, après des bancs de brouillard matinaux, assez nombreux dans les vallées, le temps sera souvent ensoleillé dans la plupart des régions. Des nuages passagers pourront être un peu plus nombreux près de la Manche et dans le Nord, mais les températures y demeureront assez élevées.

Ailleurs, la matinée sera fraîche, avec de faibles gelées au lever du jour dans l'intérieur, mais les températures maximales varieront peu par rapport à celles de vendredi. Les vents, qui souffleront du nord-est sur nos régions méridionales, seront localement assez forts près de la Méditerranée ; ils seront faibles et de direction variable sur le reste du pays.

Vendredi 27 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 031,9 millibars, soit 773,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 26 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 26 au 27) : Ajaccio, 19 et 10 degrés ; Biarritz, 14 et 10 ; Bordeaux, 16 et 8 ; Brest, 17 et 10 ; Caen, 15 et 13 ; Cherbourg, 15 et 12 ; Clermont-Ferrand, 14 et 10 ; Dijon, 13 et 8 ; Grenoble, 17 et 7 ; Lille, 14 et 11 ; Lyon, 15 et 10 ; Marseille, 19 et 6 ; Nancy, 13 et 3 ; Nantes, 18 et 9 ; Nice, 19 et 12 ; Paris-Le Bourget, 15 et 11 ; Pau, 18 et 5 ; Perpignan, 21 et 15 ; Rennes, 18 et 13 ; Strasbourg, 13 et 4 ; Tours, 16 et 12 ; Toulouse, 19 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 7 ; Amsterdam, 12 et 8 ; Athènes, 20 et 12 ; Berlin, 9 et 1 ; Bonn, 12 et 1 ; Bruxelles, 14 et 10 ; îles Canaries, 28 et 19 ; Copenhague, 10 et — 1 ; Genève, 13 et 7 ; Lisbonne, 25 et 13 ; Londres, 16 et 13 ; Madrid, 23 et 4 ; Moscou, 8 et 0 ; New-York, 20 et 12 ; Palma-de-Majorque, 21 et 8 ; Rome, 19 et 9 ; Stockholm, 7 et — 3.



PRÉVISIONS POUR LE 28-X-78 DÉBUT DE MATINÉE



TIRAGE N° 43
DU 25 OCTOBRE 1978

8	20	28	34	42	48

NUMERO COMPLEMENTAIRE **43**

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS NUMEROS	1 318 220,70 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	235 396,50 F
5 BONS NUMEROS	5 795,20 F
4 BONS NUMEROS	112,50 F
3 BONS NUMEROS	11,30 F

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 2 NOVEMBRE 1978

VALIDATION JUSQU'AU MARDI 31 OCTOBRE 1978 APRES-MIDI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA LOTERIE NATIONALE

SCIENCES

QUATRE CENTS PERSONNES ONT MANIFESTÉ AU SIÈGE DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Plus de quatre cents personnes se sont rassemblées jeudi 26 octobre en fin de matinée dans le grand hall du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), quai Anatole-France, à Paris, pour manifester contre le projet de réforme de cet organisme, dont le principe a été arrêté par le conseil des ministres du 13 septembre dernier (*le Monde* du 15 septembre).

Les représentants du Syndicat national des chercheurs scientifiques (S.N.C.S.-FEN), du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.), du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) ont notamment affirmé que les discussions en cours sur cette réforme montraient que leurs craintes d'un « démantèlement » du C.N.R.S., exprimées au début de l'été (*le Monde* du 29 juin), étaient fondées. M. Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la recherche, avait indiqué en particulier qu'il était nécessaire de décentraliser les structures du C.N.R.S.

Une partie des manifestants sont montés à l'étage de la direction pour obtenir la fixation d'un rendez-vous entre le directeur général, M. Robert Chabbal, et les organisations syndicales. La direction a fait savoir que M. Chabbal s'engageait à les recevoir « *dans les semaines à venir* ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 215

HORIZONTALEMENT

I. Qui ne doit rien à personne ; Pince en même temps qu'il saisit. — II. Faire revenir ; Peut servir à un lancement. — III. Fit une annonce importante ; Fut capitale ; N'est pas de la famille quand il est petit. — IV. Utile pour unir ; Adjectif pour un bon ami. — V. Ne veulent généralement que le bien d'autrui ; Ce qu'on peut obtenir quand on a de l'oseille. — VI. On se réjouit quand on en voit le bout ; Peut être accompagnée de marrons. — VII. Dont on n'a pas accouché facilement. — VIII. Quand on dit qu'il est heureux, c'est qu'on parle du futur ; Amène un complément ; Prise comme de l'eau. — IX. N'est pris pour un fou que par des profanes ; Préparions une exposition. — X. Figure parmi les articles les plus courants ; Qu'on ne peut pas gagner tout de suite ; Fis une opération exigeant la présence du maître. — XI. Pas lourd ; Sont généralement à côté de la clé ; La fin de tout. — XII. Pour repousser à l'étranger ; Actionné ; Mot d'enfant ; Expérience (épelé). — XIII. Mot qu'on peut utiliser quand on évoque une vacherie ; Bon quand on est soulagé. XIV. — Endroit où l'on peut voir les côtes ; Fait la belote avec sa dame ; Jalon ; Pas nouveau. — XV. Groupes de sporanges ; Qui ne laissent rien passer.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II										■					
III								■				■			
IV		■		■		■			■						
V										■		■			
VI		■			■		■		■						
VII												■		■	
VIII	■				■			■							■
IX						■									■
X			■					■							
XI		■				■							■		
XII			■		■			■			■			■	
XIII							■								
XIV					■				■			■			
XV						■								■	

VERTICALEMENT

1. Un péché vraiment mortel puisqu'il peut conduire à la morgue ; Trouvées sur le champ. — 2. A la corde autour de la gorge ; Mis au courant ; S'intéressa aux religions. — 3. Même pas digne d'être sifflé ; Massif en Suisse. — 4. Un sommet ; Qui ne nous échappera jamais. — 5. Prend l'air ; Aimait les déguisements. — 6. Fut très mortifié d'avoir été découvert ; Pas imprimée ; On y trouve des anémones. — 7. Ses filles et son saucisson contribuent à sa renommée ; Mis à plat ; La côte par exemple. — 8. Largeur de drap ; Pas épais ; Dans la Drôme. — 9. Petit effort ; Pas droit. — 10. Prend tout son temps ; Pas utopique. — 11. Mot qu'on peut utiliser quand on parle pour la façade ; Peut être pris dans un jardin. — 12. Divinité ; Prendre la hauteur. — 13. Qui n'a donc plus rien à aprendre ; Même pas saisis. — 14. Est très volubile ; Etait plus velu que son frère ; Sont presque toujours des honneurs. — 15. Mauvaises affaires ; Arrêts dangereux.

Solution du problème n° 2 214

Horizontalement

I. Crédulité. — II. Oisiveté. — III. Ressui. — IV. Due ; Car. — V. Ornées ; Pô. — VI. Afin. — VII. Naïas. — VIII. Ebénistes. — IX. Rôles ; Ile. — X. Il ; Salle. — XI. Ein ; Liées.

Verticalement

1. Cordonnerie. — 2. Rieur ; Aboli. — 3. Essentiel. — 4. Dis ; Anes. — 5. Uvule ; Sisal. — 6. Lei ; Sa ; Li. — 7. It ; Futile. — 8. Té ; Api ; Elée. — 9. Ironise.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 27 octobre 1978 :

UN ARRETE

● Relatif à la taxe parafiscale applicable à la betterave pour la campagne 1978-1979 au bénéfice du Fonds national de développement agricole.

UNE LISTE

● Supplémentaire d'admission à l'Ecole navale en 1978.

SPORTS

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE GYMNASTIQUE

Maria Filatova est éliminée du concours général individuel

La lutte pour l'obtention de la médaille d'or par équipe féminine n'a pas atteint, jeudi 26 octobre, l'intensité de la veille entre le Japon et l'Union soviétique pour le titre masculin. Les Soviétiques plus homogènes étaient cette fois trop fortes pour les Roumaines, deuxièmes, et les Allemandes de l'Est, troisièmes. Cette compétition a toutefois provoqué une énorme surprise : l'élimination du concours général de la minuscule gymnaste de dix-sept ans, Maria Filatova, sixième, après deux chutes à la poutre au sol, au profit de ses compatriotes Elena Mukhina, Natalia Shaposhnikova et Nelly Kim. Pour la première place du concours général, samedi 28 octobre, les trois Soviétiques auront deux rivales : les Roumaines Emilia Eberle et une certaine Nadia Comaneci, revenue à la deuxième place du classement individuel.

Rires et applaudissements

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — A 8 heures du matin, le hall Rhenus s'éveille. Mille cinq cents scolaires venus de toute l'Alsace, et même de la proche République fédérale d'Allemagne, sur l'invitation du Comité d'organisation des championnats du monde, s'installent sagement sur les gradins déserts pour encourager les premiers compétiteurs. Malgré les consignes de discipline pour ne pas gêner les concurrents, il arrive pourtant que la séance tourne à la franche rigolade.

Huit heures trente, c'était l'heure où, mercredi 25 et jeudi 26 octobre, les équipes les plus faibles entamaient leurs exhibitions des figures libres. Presque douze heures avant que les grandes équipes en décousent à leur tour. C'était l'heure où l'insolite côtoyait parfois le burlesque. Où avec ses 10 centimètres de largeur la poutre apparaissait bien étroite. Où le saut de cheval relevait d'une telle témérité que certaines concurrentes, comme l'Autrichienne Susan Kocman ou l'Anglaise Joanna Sime, préféraient se dérober devant l'obstacle plutôt que de risquer de reprendre contact avec le sol comme d'autres, directement sur les fesses.

Comment, dès lors, reprocher aux jeunes spectateurs de ne pas se comporter différemment qu'au cirque quand ils voyaient le Libyen Youssef Safi Eddin Barrani, seul représentant de son pays, où il dit s'entraîner quatre heures par jour, stopper son exercice au sol pour quitter tranquillement ses chaussures avant de reprendre son exhibition, gagné lui-même par l'hilarité générale.

Pour tous ces concurrents, certains agrès comme le cheval d'arçon, peuvent se transformer en véritables instruments de torture. Compatissant, le public a ainsi réservé une ovation au Grec Dimitrios Giannoulidis, cent quarante-septième et dernier concurrent du championnat, qui obtint un 4.50 pour avoir passé le plus clair de son temps assis sur le cheval. Ainsi s'explique aussi que, après avoir terminé cet exercice avec un 5.40, le Koweïtien Askar Jourad, fou de joie, se précipita dans les bras de sont entraîneur asiatique comme s'il venait de décrocher une médaille.

Pour le grand public et les moyens d'information, les championnats du monde sont avant tout les duels entre Japonais et Soviétiques chez les hommes ou entre Soviétiques et Roumaines chez les jeunes filles, mais c'est aussi pour les concurrentes australiennes, ou pour les Brésiliens, l'occasion de faire presque un tour du monde, en plus de leurs trois petites rotations sur le plateau du hall Rhenus, même s'ils doivent se classer finalement vingtièmes sur vingt-deux équipes.

Certains pays ne peuvent même pas envoyer d'équipe nationale faute de disposer des six gymnastes nécessaires. C'est le cas de la petite République de San-Marin, qui ne compte qu'un club et cinq licenciés, dont Lucia Busignagni et Elisabeta Ercolani, présentes à Strasbourg, où elles ont obtenu respectivement les 124e et 145e places sur 146. Bien sûr, tous ces concurrents n'ont pas dans leur pays de « plan Soisson » de préparation de l'élite. Pour eux, l'essentiel reste bien de participer.

GÉRARD ALBOUY.

CLASSEMENT GENERAL

1. U.R.S.S., 388,95 (imposés 194, libres 194,95) ; 2. Roumanie, 384,25 (192,25, 192) ; 3. R.D.A., 382,25 (191.10, 191,15) ; (...) 12. France, 365,90 (183,25, 182,65).

● PRECISION. — A la suite de notre article intitulé « La chaîne américaine ABC remplace TF 1 » pour la couverture des championnats du monde de gymnastique à Strasbourg dans nos éditions datées du 25 octobre, Hachette audio-visuel nous a indiqué dans une lettre qu' *« il n'a jamais été demandé à notre société de production vidéo Channel 80, ni par les responsables des championnats du monde de gymnastique de Strasbourg, ni par une chaîne de télévision française ou étrangère, de mettre son matériel de prises de vues à la disposition des organisateurs »*.

TENNIS

LES « INTERVILLES » DES ÉTATS-UNIS EN DIFFICULTÉ

Après cinq années d'existence, les championnats des Etats-Unis par équipe « Intervilles », compétition en marge du tennis traditionnel, sont en difficulté. M. Sol-Berg, le propriétaire d'une des principales équipes, les Apples, de New-York, vient d'annoncer la dissolution de son « écurie », après avoir perdu, selon certaines estimations, 5 millions de dollars (20 millions de francs) dans l'opération. D'autres équipes de la côte est des Etats-Unis, notamment les Lobsters seraient en difficulté.

Adversaire résolu de cette formule, M. Philippe Chatrier, président des Fédérations française et internationale de tennis, a estimé que la faillite probable des « Intervilles » *est peut-être la première grande victoire du tennis traditionnel* ». « *En tout cas*, a-t-il dit, *je suis ravi d'apprendre que des joueuses comme Martina Navratilova et Chris Evert ou un joueur comme Vitas Gerulaitis ont décidé de renoncer aux « Intervilles ». Cela signifie qu'ils reviendront aux Internationaux de France.* »

En outre, M. Chatrier a indiqué qu' « *un effort tout particulier sera fait pour les joueuses dès l'année prochaine avec la création d'un circuit européen bien doté* ». Enfin, M. Chatrier continue ses efforts pour faire réadmettre le tennis aux Jeux olympiques dès 1984 à Los Angeles.

AUTOMOBILISME

LE GRAND PRIX D'ITALIE AURA LIEU A IMOLA JUSQU'EN 1981

A la suite de l'accident qui a coûté la vie au pilote suédois Ronnie Peterson, à Monza, lors du dernier Grand Prix d'Italie de formule 1, l'Association des constructeurs a décidé, en accord avec les autorités sportives italiennes concernées, que le Grand Prix national serait disputé sur le circuit d'Imola, près de Bologne, en 1979, 1980 et 1981.

RADIO-TÉLÉVISION

— *VU* —

Le travail temporaire « loué et reloué »

Un peu confus, mais pas inintéressant, ce débat sur le travail temporaire, proposé par « Aujourd'hui Madame », jeudi 26 octobre, sur Antenne 2. Si la plupart des participants ont admis que l'intérim constituait une « nécessité économique », *si deux téléspectatrices invitées à cette émission ont fait part de leur expérience* « très positive » *du travail temporaire, la première comme secrétaire, la seconde comme aide-soignante, de vives critiques ont été en revanche formulées contre ce marché particulier de l'emploi.*

Ainsi M. Larcher, ouvrier électricien hautement qualifié, qui assurait que 50 % au moins des petites annonces de la région marseillaise ne proposent que des emplois intérimaires dans le bâtiment et l'industrie, affirmait que sa situation s'était, au fil des années, « dégradée » et était devenue « dégradante ». « Loué et reloué », *selon son expression, au groupe Terrin, alors que cette entreprise débauche du personnel fixe, sous-qualifié, mal payé, mis à l'index par ses compagnons de travail « permanents », mis dans l'impossibilité de refuser un travail* « malsain ou dangereux », *M. Larcher expliquait que l'agence locale pour l'emploi lui avait plusieurs fois trouvé une place fixe, mais que sa candidature n'avait pas été retenue par les employeurs justement parce qu'il* « venait de l'intérim ».

Minimisant le phénomène — « l'intérim ne concerne que 1 % de la population active », affirmait-il, — M. Labadie, vice-président de l'Union nationale des entreprises de travail temporaire (UNETT, syndicat patronal), mentionnait que, depuis 1968, les maisons d'intérim « vivent dans un régime des prix bloqués » *et qu'elles subissent aujourd'hui* « un écrasement de leurs marges ». *On sait pourtant — ce qui n'a pas été dit au cours de cette émission — que* Bis *et Manpower-France, les deux plus grandes entreprises de travail temporaire de l'Hexagone, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de près de 20 % durant le premier semestre de 1978.*

« Vite embauché, vite licencié », *selon l'expression de M. Gluck, qui représentait la C.F.D.T., le travailleur intérimaire ne bénéficie pas des avantages sociaux du travailleur permanent, des conventions collectives des entreprises utilisatrices, et il est difficilement « syndicalisable ».*

En tout cas, indiquait M. Gabriel Oheix, délégué général à l'emploi, que l'on a trop peu entendu au cours de cette émission, la loi qui régit le travail temporaire depuis janvier 1972 « mérite d'être revue et améliorée ». — M. C.

GRÈVES EN COURS ET A VENIR

Le personnel de la Société française de production a décidé de reconduire sa grève jusqu'à vendredi 27 octobre à minuit.

D'autre part, à FR 3, la C.F.D.T. a déposé un préavis de grève pour lundi 30 octobre. Elle proteste contre le fait que, dans plusieurs centres régionaux, M. Claude Contamine, président-directeur général de la société, a obligé le 24 octobre, jour de la grève des personnels de la radiotélévision, les agents grévistes requis pour le service minimum à travailler pour les journaux nationaux d'Antenne 2 et de TF 1, et a voulu les contraindre, à Strasbourg, à se substituer au personnel de la S.F.P. pour assurer la retransmission des championnats du monde de gymnastique.

A la direction de FR 3 on déclare « *s'être conformé à l'article 26 de la loi du 7 août 1974, qui dispose que, en cas de cessation concertée du travail, la continuité des éléments de service nécessaires à l'accomplissement des missions définies par l'article 1er doit être assurée par l'établissement public de diffusion et par les sociétés nationales de programmes* ».

Rappelons que deux autres préavis de grève ont été déposés, l'un à T.D.F. pour le 31 octobre, et l'autre dans les sept sociétés de radiotélévision pour le 2 novembre.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 28 OCTOBRE

— *M. Jean-Philippe Lecat*, ministre de la culture et de la communication, est le rédacteur en chef du journal inattendu de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 29 OCTOBRE

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

VENDREDI 27 OCTOBRE

En raison de la grève de la S.F.P., des changements pourraient être apportés aux programmes des trois chaînes.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30. Au théâtre ce soir : Les Deux Timides, d'E. Labiche, mise en scène J. Le Poulain, avec : J. Le Poulain, F. Perrin, P. Bourgeois, V. Le Poulain et V. Ducray.

Un père et un prétendant timides, une fille charmante et un autre prétendant antipathique

Le Misanthrope et l'Auvergnat, d'E. Labiche, mise en scène J. Le Poulain, avec J. Le Poulain, M. Risch, D. Deray, F. Rousselle, etc.

Si le mensonge n'existait pas, on ne pourrait pas l'inventer et ce serait une vraie catastrophe.

22 h. 10. Championnats du monde de gymnastique (en différé de Strasbourg).

23 h. 10. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30. Feuilleton : Médecins de nuit (Christophe).

21 h. 30. Emission littéraire : Apostrophes (La peur).

Avec MM. Piedoue (Hurler avec personne); *G. Mendel* (l'Angoisse atomique); *Mme C. Singer* (la Mort viennoise); *MM. J. Delumeau* (la Peur en Occident); *M. Jeury* (Soleil chaud, poisson des profondeurs)

22 h. 45. Journal.

22 h. 50. Ciné-club. FILM : UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT, de M. Powell et E. Pressburger (1945), avec D. Niven, R. Livesay, R. Massey, K. Hunter, M. Goring, R. Coote, R. Atkins (v.o. sous-titrée)

Un procès a lieu au paradis pour savoir si un pilote de bombardier anglais, grièvement blessé, et resté en vie à la suite d'une erreur administrative, doit être amené dans l'au-delà ou continuer son existence terrestre.

Film fantastique devenu très rare, passionnant par ses visions subjectives et l'utilisation toute particulière de la couleur.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Le nouveau vendredi : les transplantations d'organes.

Six mois après la promulgation de la loi sur les dons d'organes, Henri Chambon a mené une enquête auprès de six des plus grands spécialistes. Ces médecins font le point. Des malades s'expriment, ainsi que les partisans et les opposants au principe des greffes.

21 h. 30. Marine au pays des merveilles, de B. Mazéas, réal. C. Paolini, avec J. Danno, M. Lafarrige, A. Auffret, J.-R. Caussimon, Y. Dautin, etc.

Un conte, des chansons, la promenade d'une petite fille à travers une terre de vieilles légendes : la Bretagne.

22 h. 25. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Médicale : les enfants inadaptés ; 21 h. 30, Musique de chambre : Myslivecek, Szymanowski, Beethoven ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Afghanistan ; à 23 h., Le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de Sudwestfunk, Chœur d'enfants de Tolz et Chœurs de femmes de la Radio bavaroise et de la Westdeuscher Rundfunk : « Symphonie n° 3 en ré mineur » (G. Mahler) ; 22 h. 15, Ouvert la nuit... Les guitares royales : Corbetta, Sanz, R. de Visée ; 22 h. 55, L'ivre de pierre... l'architecture parlante et l'explication de la ville ; 1 h., Douces musiques... femmes : Debussy, Berio.

SAMEDI 28 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 13 h., Journal.

13 h. 30, Le monde de l'accordéon ; 14 h., toujours le samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 15, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Eurovision : Championnats du monde de gymnastique, à Strasbourg ; 21 h. 45, Série : Le voyage dans l'inconnu (n° 2).

22 h. 35, Sports : Télé-foot 1.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h. 15, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h. 30, Samedi et demi ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 10, Salle des fêtes ; 18 h., La course autour du monde ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Histoire : Le temps d'une République (Le chien de Munich).

22 h. 5, Alain Decaux raconte : Les révoltés du Bounty ; 22 h. 50, Figaro-ci, figaro-là : Jocelyne Chamonin.

La chanteuse interprète ici deux mélodies de Berlioz, extraites des « Nuits d'été », l'air de Micaela, de G. Bizet (Carmen), *l'air de Pamina, de Mozart* (la Flûte enchantée).

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Téléfilm : La Polonaise. Scénario et réal. H. Spade, avec : L. Iacobesco, B. Garnier, B. Rousselet, A. Bouvette, etc.

22 h., Journal.

22 h. 15, Thalassa : les navires d'occasion.

Quand un quart de la flotte commerciale est à vendre en raison de la crise économique, les armateurs peuvent se fournir sur le marché de l'occasion. Que valent les super-tankers ou les cargos qui ont déjà beaucoup navigué ?

22 h. 50, Championnats du monde d'échecs.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : G. Somlyo (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : quel système éducatif efficace et équitable pour demain ; 9 h. 7, Le monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches... avec Renaud Camus ; 11 h. 2, La musique prend la parole : histoires de femmes ; 12 h. 5, Le pont des arts ;

14 h. 5, « le Romantisme », par M. Le Bris ; 16 h. 20, Livre d'or : cycle d'orgue en Avignon ; 17 h. 30, Pour mémoire... les maîtres du roman populaire français de 1918 à 1950 : la cape, l'épée, la flibuste et l'histoire (redif.) ;

20 h., Les grandes aventures de l'humanité : « la révolution d'Octobre », de L. Kobrynski, réalisation : G. Peyrou, avec J. Topart, M. Vitold, S. Pitoëff, etc. ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent ; 11 h., Vocalises ; 12 h. 40, Critiques-auditeurs ;

14 h. 15, Matinée lyrique : « Orlando Furioso » (Vivaldi) ; 16 h. 45, Groupe de recherches musicales de l'INA ; 17 h. 30, Grands crus... Concert W. Furtwängler à Hambourg (Haydn), avec l'Orchestre de la N.D.R. ; 19 h., Magazine des amateurs ;

20 h., Vingtième Concours international de guitare : audition des finalistes ; 21 h. 20, Festival estival de Paris... « Introduction pour cordes en sol » (Vivaldi) ; « Motet pour soprano » et « Salve Regina pour mezzo » (Scarlatti) ; « Concerto pour cordes en sol » (Vivaldi) ; « Duetto VI pour soprano et mezzo » (Haendel) ; « Duo soprano et mezzo » (Cavalli) ; « Duetto » (Haendel) ; « Concerto pour cordes en ré » (Vivaldi), par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. R. Leppard ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit.

DIMANCHE 29 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses ; A Bible ouverte ; 9 h. 30, Orthodoxie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du seigneur.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1 - TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche ; 15 h. 35, Série : Au plaisir de Dieu (si j'étais pape) ; 17 h. 5, Sports : Sports première ; 19 h., L'opérette des années 30 ; 19 h. 25, Les animaux du monde (au pays du lapu-lapu) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : LES BAROUDEURS, de P. Collinson (1970), avec C. Bronson, T. Curtis, M. Mercier, G. Aslan, F. Hakan, S. Guney, P. Magee.

En 1922, en Turquie, deux aventuriers cherchent à dérober le trésor du sultan, caché dans un convoi qu'ils sont chargés d'escorter à Smyrne.

Film d'action, réalisé avec brio, pour le seul plaisir de l'aventure. Excellente interprétation.

22 h. 10, Concert : Symphonie n° 9, de Schubert, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm.

23 h., Championnats du monde de gymnastique, à Strasbourg.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Ciné-malices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40).

14 h. 30, Feuilleton : L'âge de cristal ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 19 h., Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Série Kojak (Chantage à la mort), de G. Kearney, réal. C. Nyby.

21 h. 30, Sciences : Portrait de l'univers (Les deux hémisphères), de J. Lallier et M. Tosello. Réal. M. Tosello.

Depuis un siècle environ, on sait que l'hémisphère gauche du cerveau recèle des centres nerveux tout à fait particuliers : le langage et avec lui toute l'expression des fonctions intellectuelles. En 1940, des Américains ont montré que le cerveau droit avait lui aussi des fonctions intellectuelles. Le professeur Hecaen, installé dans un laboratoire de l'INSERM, nous présente des expériences auxquelles participent des volontaires atteints de troubles de l'un ou l'autre hémisphère.

22 h. 25, Jazz : Carrie Smith.

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Portugal ; 10 h. 30, Mosaïque : La formation professionnelle (émission enregistrée à Roubaix).

16 h. 30, Espace musical ; 17 h. 30, Le voyageur du silence, de S. Perel, réal. A. Cavalcanti, avec C. Alers, C. Rio, J. Roville.

18 h., L'invité de FR 3 : Robert Hossein ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., Histoires de France, d'A. Conte, réal. P. Neel : 1870.

Au Café du Cadran, en 1870, à Bordeaux, trois journalistes de bords différents discutent.

20 h. 30, Les dossiers noirs : Menahem Begin.

21 h. 30, Journal ; 21 h. 40, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Max Linder ; 22 h., Ciné-regards : les réalisatrices.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, aspects du cinéma fantastique américain) : ZOO IN BUDAPEST, de R.V. Lee (1933), avec L. Young, G. Raymond (v.o. sous-titrée N.).

Une orpheline évadée et un voleur recherché par la police passent une nuit dramatique et féerique au milieu des bêtes d'un zoo

Œuvre étrange, qu'on crut longtemps perdue. Climat d'irréalité et style baroque.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, « Cher Auteur », de M. Schllovitz, réal. J.-J. Vierne, avec R. Dubillard, C. Nicot, J.-P. Marielle, etc. (rediff.) ; 16 h. 5, Musiques en Franche-Comté : en la basilique Saint-Jean de Dole ; 17 h. 30, Rencontre avec... B. Akzin ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

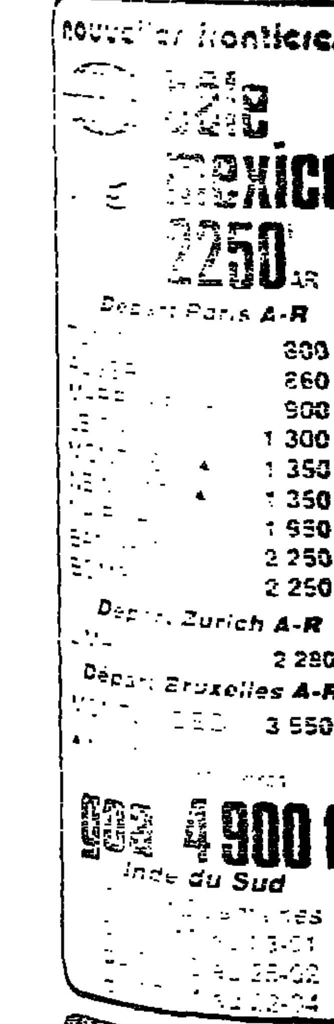
20 h. 5, Poésie : G. Somlyo ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : M. Snow ; 23 h., Black and blue : le blues brésilien ; 23 h. 50, Poésie : C. Ollier.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 h. 5, Concert par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France : Stravinski, Ravel ; 11 h., En direct du Théâtre d'Orsay : M.-F. Bucquet, piano ; A. Meunier, violoncelle ; J. Leber, violon (Bach, Haydn) ; 12 h., Musiques chorales ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Bartok ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Salomé » (R. Strauss), première partie ; 17 h., Concert-lecture : autour de Haydn ; 18 h., Opéra-bouffon : « le Petit Duc » (Lecocq) ; 19 h. 35, Jazz s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences ; 20 h. 30, Palmarès du vingtième concours international de guitare : concours de composition (récital J. Williams) ; 21 h. 30, Concert donné à Aix-en-Provence : « Sonate pour flûte, violon et basse continue en sol majeur » (Bach) ; « Trio op. 3 n° 3 » (Couperin) ; « Canzona prima a cinque » (Gabrieli) ; « Six Pièces » « Pezel », par la formation de chambre des solistes du Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France ; « Suite » (Calvet) ; « Trio en sol majeur n° 1 » (Haydn) ; 22 h. 35, Ouvert la nuit ; à 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons.

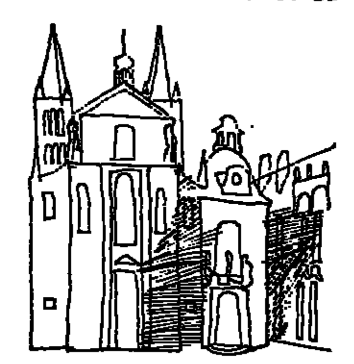


Le Monde des loisirs et du tourisme

MILLE ANS DE MERVEILLES

PRAGUE, COMME UN LIVRE D'ART

« AINSI, cette rivière, c'est donc la fameuse Moldau ? » *Courtoise, mais ferme, la réponse ne se fit pas attendre :* « Ce sont les Allemands, vous savez, qui l'appellent de la sorte, et eux seuls... Nous, nous disons la Vltava. » *Pour une fois, il eût mieux valu oublier momentanément Smetana et son* hommage symphonique, *consulter le plan ou... se taire ! Du*



Karlův Most, *le pont Charles, qui relie depuis six cent vingt et un ans la Vieille Ville de la rive droite aux pentes déjà prêtes, en face, à grimper à l'assaut du château, on pouvait voir d'un seul et vaste coup d'œil circulaire presque toute la ville.*

Et quelle ville ! Belle, de cette beauté forcément un peu grave qu'engendre une telle profusion de palais, de clochers, de tours, de beffrois, de coupoles, de riches demeures, de couvents, de collèges, de casernes (où l'on ne s'étonnerait pas même de voir manœuvrer dans de grands cliquetis d'éperons des cavaliers à sabres et à shakos), d'édifices de toutes sortes.

Belle, et mélancolique aussi, dans les premières brumes de l'automne, longues à se dissiper avant que de céder le terrain à un soleil suffisamment vigoureux encore pour remettre les teintes à leur place et faire rentrer dans le rang des verts tendres, des roses très pâles, des gris perle, et, surtout, ces jaunes couleur d'or dont la vieille Europe détient jalousement le secret — que nous n'avons jamais su (ou voulu ?) lui dérober.

Belle, mélancolique, et confondante, enfin, à force de trésors. Vous avez dit roman ? Certainement, vous en verrez ici, et d'une très belle veine. Vous parliez de gothique ? Nous en avons aussi, et du meilleur. Vous pensez au baroque ? Alors, là, permettez ! Nous nous flattons de toutes les prétentions : la capitale du baroque est bien celle-ci... Car Prague, en quelque mille années d'existence, a su accumuler les merveilles, toutes les merveilles, jusqu'à pouvoir parler au visiteur comme lui parlerait un livre d'art.

Ville-musée, ville-anthologie, miraculeusement épargnée : si l'histoire n'a pas toujours été — loin de là — tendre avec elle, une providence (quel autre mot choisir ?) que peu de capitales du Vieux Continent ont croisée au long des siècles l'a tenue à l'abri des fléaux. Ni incendie notable, ni pillages, ni vandales à la mode turque, ni obus de gros calibre, ni bombes faisant pleuvoir la désolation du haut du ciel.

Et depuis dix fois cent ans, elle continue à mirer dans les eaux, tantôt calmes parfois tumultueuses, de sa Vltava un visage inchangé. Seuls les drapeaux et les oriflammes ont changé, bruissant, les jours de fête, sous le vent de la Bohême qui prend, en se jouant dans les tuiles et en se glissant sur les dômes de cuivre vert-de-grisés, d'émouvants accents de violon...



Allons à pied, puisqu'à pied « on part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut », *comme le notait Jean-Jacques à juste raison. Tant pis pour les taxis très bon marché (de la petite Skoda, laide et ferraillante, à la grosse Tatra désespérément noire, limousine, comme l'Amérique les imaginait voici quarante ans et qui ferait très bonne figure dans un cortège mortuaire), les bus à soufflet et les trams dont les rails zèbrent en tous sens le pavé dodu des grandes artères. Mais on fera une exception en s'engouffrant dans le métro mis en service voici deux mois et qui présente, pour qui connaît Moscou, un air de « déjà vu » avec ses immenses stations, leur solennelle ornementation et leurs escaliers mécaniques qui plongent vertigineusement dans les entrailles praguoises.*

C'est du château — le Praha *qui devait donner son nom à la ville — qu'il faut apprécier l'ensemble, barré en son beau milieu par la rivière (où quelques pêcheurs de carpes semblent statufiés dans leur immobile attente) et harmonieusement déployé sur ses cinq collines. Rodin avait raison de la comparer à Rome,* « la ville ressemblant le plus à Prague », *oubliant tout de même que la faconde italienne et la mélancolie slave ont leur mot à dire et que la gaîté de l'une fait cruellement défaut à la réserve de l'autre.*

La marque du baroque

Une fois visité le château, véritable ville dans la ville avec le vieux palais royal, la basilique et le couvent Saint-Georges, les tours Noire, Blanche, Daliborka, le palais Lobkovic, les jardins dits « du Paradis » et « sur les remparts », et la cathédrale Saint-Guy, dont la tour culmine à près de 97 mètres, on descendra vers le quartier de Malà Strana, l'un des plus attachants de Prague.

A l'ombre du clocher jésuite de Saint-Nicolas, l'une des plus belles églises baroques, sinon la plus belle, que compte le monde, ce ne sont que places, placettes, rues et ruelles, fontaines, hôtels particuliers, palais portant tous la marque — fascinante dans sa riche fantaisie où les architectes ont dépensé des trésors d'imagination — de ce même baroque, quand il n'a pas cédé le pas au rococo le plus achevé — comme au Turbův palac, *le palais Turba, où l'ambassade du Japon a choisi d'établir ses pénates.*

Repassée la Vltava, de préférence par le pont Charles, qui est à lui seul une vraie promenade (long de 520 mètres et large de 10 mètres, il est orné de trente sculptures et groupes monumentaux), voici la Vieille Ville, dont la célèbre Tour Poudrière commandait l'accès côté rivière. Plus guère de baroque, ici, ni d'extravagances, mais du



gothique autrement moins aimable, avec, de-ci de-là, l'éclair rigoureux d'une œuvre romane — la rotonde Sainte-Croix, la maison U Capku où habita un futur roi de Bohême, Georges de Podèbrady — ou encore plusieurs illustrations d'une néo-Renaissance tardive et peu convaincante.

Mais la Cité Juive, qui atteint à des proportions rarement rencontrées ailleurs — du moins depuis le déferlement nazi sur l'Europe ?, — vaudrait à elle seule le voyage. Les synagogues Vieille-Nouvelle, du plus pur gothique (1270), Haute (fin du dix-septième siècle), Klaus (fin du seizième siècle), Maisel, qui abrite aujourd'hui une étourdissante collection d'objets du culte en argent, l'Espagnole, dont l'origine remonte au douzième siècle, le Zidovska Radnice, hôtel de ville dont l'horloge tourne à l'envers puisque l'hébreu se lit de droite à gauche, et, enfin, le vieux cimetière, étrange forêt de pierres tombales à touche-touche dont certaines datent du quinzième siècle, composent un ensemble rare et du plus profond intérêt.

Longues flâneries à travers Prague, silencieuse, ordonnée, disciplinée. Longues attentes dans les restaurants — qu'il faut d'abord savoir trouver avant de prétendre s'y attabler, les places n'ayant pas fait l'objet d'une réservation préalable étant très chichement comptées — où un personnel aimable dispense de lourdes nourritures sans grand relief où les quenelles de farine plutôt bourratives et hélas ! omniprésentes tiennent lieu d'accompagnement, mais que rachètent heureusement la meilleure bière du monde et des vins, rouges et blancs, fort honorables.

Quant à la fameuse slivovice, *eau-de-vie de prune, rappelons seulement que, si elle est* exquise, *elle n'en titre pas moins quelque... 85 degrés, ce qui en rend l'usage bien vite dangereux. Mais peut-être... indispensable, quand la pluie d'octobre, tout au long d'un dimanche qui a vidé la ville de sa substance et fermé des magasins déjà peu aguichants lorsqu'ils sont ouverts, cire méthodiquement chaque pavé, chaque façade, chaque fontaine, et semble mouiller jusqu'à la Vltava elle-même, qui, d'un coup, se prend à rouler des flots gris, couleur de mélancolie.*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ Cedoc (prononcer : « tchédoc »), agence de tourisme « officielle » tchécoslovaque, 32, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, téléphone : 073-87-73, programme de nombreux séjours allant du week-end à la semaine, ou plus. De même, plusieurs agences françaises ont inscrit Prague (et le pays entier) à leur catalogue.

Ski et sécurité

LES PYRÉNÉES MAL PROTÉGÉES

IL est 16 h. 15 à La Mongie (Hautes-Pyrénées) en ce dimanche 15 février 1976. Les skieurs profitent de leurs dernières descentes avant la fermeture des remontées mécaniques, prévues pour 17 heures. Quatre avalanches hautes de 6 mètres se déclenchent au-dessus du Pain-de-Sucre, des Sources, de Prades-Berdes et des Œufs. Plusieurs personnes sont emportées. Sept d'entre elles seront tuées.

La cause de la catastrophe est à chercher, selon les uns, du côté des pare-avalanches, qui n'étaient pas régulièrement nettoyés ou, selon les autres, du côté de ces mêmes pare-avalanches à la lisière desquels s'est produite la cassure du manteau neigeux. En tout état de cause, les conditions de sécurité de la station de La Mongie ont fait l'objet de vives critiques, ainsi que les textes vieillots qui organisent depuis 1964 la sécurité civile en montagne.

Conscient de ces lacunes et de ces dangers, le gouvernement a engagé une réflexion sur la mise à jour des décrets et des règlements en vigueur. Il prépare aussi, sous la responsabilité de M. Christian Gérondeau, directeur de la sécurité civile, un diplôme de pisteur-secouriste qui pourrait voir le jour durant la saison d'hiver 1979-1980.

Pénurie d'effectifs formation insuffisante

Dans la perspective des travaux préparatoires à cette création, l'Association nationale des pisteurs-secouristes et son vice-président, M. Pierre Daban, viennent de rédiger un rapport critique sur les services de sécurité des pistes dans les Pyrénées. En quelque sorte, l'équivalent pour la neige des études des associations de consommateurs sur les dangers de la contamination des plages.

Les conclusions que l'on peut tirer de ce rapport sont pessimistes. Il n'existe pas de services cohérents de sécurité dans les Pyrénées. Le recours aux compagnies républicaines de sécurité et à la gendarmerie nationale cache une pénurie d'effectifs et une formation insuffisante du personnel affecté à la préparation des pistes, à la prévention des accidents et à l'organisation des secours. Le rapport passe en revue vingt-sept stations et stades de neige pyrénéens en y recensant les moyens mis en œuvre et les conditions de travail des pisteurs-secouristes.

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 20.)

Le Musée des sciences et de l'industrie de Chicago servira-t-il d'exemple à celui de La Villette ?

« *MUSEUMS are for touching.* » Des musées où l'on peut, où l'on doit toucher ce qu'on voit, utiliser les machines, expérimenter. Dans la famille des musées scientifiques et techniques où le public est invité à participer, le Museum of science and industry de Chicago, aux Etats-Unis, est un des ancêtres. Il pourrait inspirer ceux qui seront chargés de créer, dans les anciens abattoirs de La Villette, à Paris, le musée de la science et de l'industrie voulu par le président de la République.

Installé dans le hall du musée de Chicago, le monument qui fait sa fierté : un puits de mine... qui « *fonctionne* ». On attend l'ascenseur cliquetant qui vous descend au fond. Habillé en mineur, un jeune guide déclame son texte et vous invite à monter dans un petit train. Pour vous mettre en situation, les wagonnets s'enfournent dans un tunnel absolument noir — mieux que le train de l'épouvante — et vous débarquent dans une salle où sont exposées les machines, des plus anciennes aux plus perfectionnées, qui forent, scient et découpent la noire muraille. Dans la salle voisine, oppressant souterrain, on vous montre le fonctionnement d'une lampe qui permet de détecter la présence de gaz dangereux.

Le deuxième clou du musée est un sous-marin allemand, le premier capturé pendant la dernière guerre, où les enfants — et les autres — peuvent observer le lac Michigan au périscope.

Mais tout au long des salles bien d'autres surprises et d'autres « jeux » attendent le visiteur. Et l'on comprend que parmi les quatre millions de visiteurs annuels, les trois quarts y reviennent et chacun y passe en moyenne trois heures et demie.

Des physiques aux sciences naturelles en passant par la médecine, l'automobile et la presse, le musée aborde les domaines les plus variés, avec le souci constant de captiver le visiteur, de le faire entrer dans le jeu. Ainsi la théorie des probabilités est-elle illustrée par des boules qui passent dans une sorte d'entonnoir : on peut voir, et comprendre les mathématiques.

A côté de la cabine Apollo 8, celle qui, la première, fit le tour de la Lune avec Lovell, Borman et Anders à bord, on peut, assis devant un terminal d'ordinateur, essayer d'alunir. « *Vous avez réussi...* » dit le petit écran de l'ordinateur si les instructions de vitesse et d'altitude sont correctes. Et vous partirez avec un beau diplôme.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 18.)

Ceux du métier

LES SEIZE PIÈCES D'UNE FEMME DE CHAMBRE

« J'ÉTAIS « mécanicienne aux chaussures » dans une usine de banlieue, puis l'usine est partie à Blois et je me suis trouvée au chômage. Je me suis inscrite à l'Agence nationale pour l'emploi et on m'a proposé d'entrer comme femme de chambre au Sheraton. J'ai commencé par refuser puis, après deux mois d'inaction, j'ai accepté. »

C'est ainsi que Pierrette, qui « habite Arpajon et élève seule son fils », *est entrée à l'hôtel Sheraton, le « quatre étoiles » qui dresse sa silhouette crantée dans le ciel de Montparnasse. Elle y est entrée comme « saisonnière », chargée de nettoyer les chambres avant l'ouverture officielle et se souvient que* « c'était si difficile qu'il n'y avait pas une employée sur vingt qui restait ». *Puis, lorsque l'on n'eut plus besoin d'elle, elle repartit à Arpajon revenant comme* « extra » *les samedis et les dimanches, quand les femmes de chambre en titre se reposaient. Enfin, elle est entrée définitivement à l'hôtel il y a quatre ans.*

Au début, la vie n'a pas été facile. Elle « ne voulait pas monter à Paris pour faire le ménage chez les autres, car nettoyer à fond seize chambres entre 8 heures et 16 heures est un exercice physique très fatigant. Il faut sans cesse se baisser, se relever, faire les lits, les déplacer, récurer la salle de bains ». *De retour chez elle, elle était encore* « pliée en deux ». *Puis, elle s'y est habituée.*

Des difficultés, elle n'en a pas manqué : elle travaille le samedi, le dimanche, sans compter le mercredi et son fils, lorsqu'il n'allait pas à l'école, restait seul, livré à lui-même à la maison. « Car, en banlieue, il n'y a pas de garderie le mercredi et le soir après 18 heures. » *Aujourd'hui, il a seize ans et demi, il est apprenti dans une charcuterie et se repose chaque lundi ; elle est en congé le lundi et le mardi et leur vie de famille se concentre sur le premier jour de la semaine.*

Son salaire est de 2 985 francs depuis la dernière augmentation du 1er octobre et elle est devenue première femme de chambre voici quelques semaines. Mais elle passe toujours plus de deux heures par jour dans les transports et paye « 140 francs par mois de carte orange ».

Eduquer le public

Les clients ? « On ne les voit pas souvent car on ne fait leur chambre qu'en leur absence, mais les jours de pluie, lorsqu'ils stationnent chez eux, le travail se complique car nous disposons de moins de temps pour nettoyer le même nombre de chambres ». *Et puis la profession s'est spécialisée... dans le ménage :* « Auparavant, les femmes de chambre, lorsqu'on le leur demandait, brossaient les costumes des clients, aidaient les clientes à s'habiller, recousaient les boutons... Aujourd'hui, elles ne rendent plus ces services qui sont confiés à une autre catégorie de personnel hôtelier. »

Elles sont ainsi plusieurs centaines à Paris à faire le ménage chez les autres pour quelque 2 900 francs par mois. Métier difficile ? « Sans doute », *mais elle ne sait qu'une chose, elle ne retournera pas à l'usine.* « Où elle n'avait que dix minutes le matin et autant l'après-midi pour aller aux toilettes, où il était interdit de parler et où son chef venait contrôler sans cesse le nombre des pièces qu'elle avait terminées ». *Dans son usine d'Arpajon, où elle est restée dix-sept ans,* « elle a eu la médaille du travail, mais jamais de treizième mois ».

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

LE MUSÉE DE CHICAGO SERVIRA-T-IL D'EXEMPLE ?

(Suite de la page 17.)

Au rayon « médecine », la gestation et la naissance sont très clairement expliquées par des photographies, des moulages et un mannequin. Côté cœur, pour éviter d'être fastidieux ou trop scolaire, on a fabriqué une grande maquette de cœur que l'on traverse pour mieux comprendre son architecture. L'exposition mêle l'information et l'éducation, en abordant, à la limite, la prévention des maladies : au fil des salles, le visiteur reçoit des recommandations du genre « *faites du sport* » ou « *comment bien manger* ». La diététique occupe d'ailleurs une place de choix avec, là encore, un ordinateur qui délivre un numéro de code en fonction de l'âge, du poids, de la personne qui l'interroge. Munie de cette clé, elle peut interroger un autre terminal, pour chaque catégorie d'aliments, et savoir ce qui est bon pour sa santé. Dans un coin de cette salle, des poussins cassent la coquille et sortent de l'œuf, dans une couveuse vitrée, sous l'œil ébahi des jeunes enfants.

Créé en 1933, sur l'initiative d'un mécène, Julius Rosenwald, qui avait visité, en 1911, le musée technique de Munich, en Allemagne, le muséee de Chicago est logé dans un bâtiment construit pour l'exposition universelle de 1893. Son installation a coûté, à l'époque, 7 millions de dollars. Les industriels et les grandes institutions ont bien évidemment participé financièrement à son développement : la Standard Oil pour le pétrole, Eastman Kodak pour la photographie, General Motors, l'US Air Force et la NASA..., ou les grands magasins Sears et Roebuck, qui ont financé une exposition sur le cirque dont on ne comprend pas vraiment la place, dans ce musée, si ce n'est pour détendre l'atmosphère studieuse de l'ensemble.

Sur un budget annuel de 7 millions de francs, les sociétés privées apportent 20 % environ tandis que les ventes d'objets, de cartes, de livres (l'entrée du musée est gratuite) fournissent 40 % de cette somme.

« *Il y a, aux Etats-Unis, au moins une vingtaine de musées scientifiques,* explique M. Victor Danilov, directeur du musée de Chicago, qui est le plus ancien de tous. *Plus que vers le passé, nous sommes tournés vers le futur et... le présent. Nous avons l'ambition d'éduquer le public et nous estimons que la participation directe du visiteur stimule son intérêt. Au lieu de défense de toucher* (hands off) *nous lui disons :* « hands on ! »

MICHÈLE CHAMPENOIS.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Le pari d'Ibis (suite)

La date de l'« opération-vérité » lancée par la chaine Ibis (« le Monde du tourisme » du 23 septembre) a été fixée aux 20, 21 et 22 novembre.

Durant ces trois jours, les personnes descendues (après réservation préalable) dans l'un des vingt-cinq établissements établiront elles-mêmes le montant de leur note en fonction de leur appréciation et ne régleront que ce qu'elles entendent régler.

Les cinq bougies de Jumbo

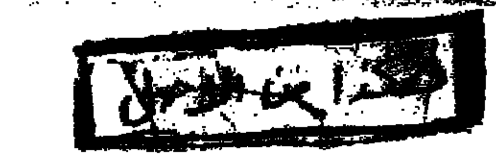
En 1973, trois copains de l'Ecole supérieure de commerce créaient une petite agence, Jumbo, qui, sous le signe de son éléphant-fétiche, entendait faire voyager « hors des hordes » une clientèle peu tentée par les catalogues « classiques ». En 1974, Air France rachète la marque ; Jumbo devient filiale de la Sotair et voit sa distribution installée sur le réseau classique et dans les agences de la compagnie nationale. Aujourd'hui, pour son cinquième anniversaire, l'équipe compte vingt-six permanents, et des trois destinations du début, on est passé à trente.

Durant sa première année, Jumbo avait fait voyager huit cents personnes, qui étaient déjà 13 760 en 1974-1975, 19 500 en 1976-1977 et qui atteindront le nombre de 25 000 à la fin de cette année.

Au palmarès des destinations-vedettes, la Grèce, le Maroc, les Etats-Unis, la Tunisie et les Antilles. Désaffection légère, en revanche, pour l'Algérie et le Mexique. A noter encore, 80 % des clients de Jumbo choisissent la formule la plus indépendante : avion + accueil + deux nuits à l'arrivée + assistance-relais.

L'Italie fait ses comptes

Les revenus du tourisme italien se sont élevés à 9,89 milliards de francs au cours du premier semestre de cette année, soit une augmentation de 30 % par rapport à la même période de l'an dernier.



L'AUTOMNE EN CORRÈZE

« Achabatz d'entrar... »

AU pays de l'arbre et de l'eau, l'automne étale des splendeurs incomparables. La forêt rouillée joue sur les tons et demi-tons, en virtuose. La Corrèze se cuivre et d'or flamboie sous le soleil bas. Avant le long hivernage, sans doute n'a-t-elle jamais été aussi sauvagement belle. Ni plus proche du visiteur de l'arrière-saison, tandis que sont déserts les campings au bord de l'eau et qu'à Tulle le comité départemental de tourisme fait ses comptes.

C'est le moment de la découverte pour ceux qui savent lire entre les lignes d'un paysage et marcher dans les feuilles mortes des layons à l'odeur forte de terreau. L'heure aussi de l'amitié avec des habitants qui possèdent deux mots de patois, francs et généreux, pour vous accueillir : « Achabatz d'entrar. » Finissez d'entrer. C'est le sésame, la formule traditionnelle de bienvenue que du plateau de Millevaches à la Xaintrie, les Corréziens renouvellent chaque été en espérant retenir les vacanciers plus nombreux et plus longtemps.

Le tourisme a vraiment pris son essor depuis peu dans ce département voué de tous temps au transit et si plein de modestie qu'il arrive encore à beaucoup de le *traverser* sans le voir. A croire que, sans volcans en chaîne ni châteaux prestigieux en nombre suffisant pour figurer sur un « circuit », la Corrèze n'existe pas. Comme un parent pauvre demeuré à l'écart des affaires de famille. Des grands soubresauts de la géographie et des fastes de l'histoire. Et pourtant !

Aux franges du Massif Central, passage obligé entre l'Auvergne et l'Aquitaine, la Corrèze a vu le lent cheminement des pèlerins jacquiers de Compostelle. Dans la pierre gravée, maints sanctuaires l'attestent, tandis que les quais usés d'Argentat et de Beaulieu se souviennent des *gabares*, lourdement chargées, descendant la Dordogne.

On a attendu là *la fin de la nuit des temps*. (Aujourd'hui le plus vieux Corrézien recensé, « l'homme de La Chapelle-aux-Saints », cousin de celui de Néandertal, est expatrié au Musée de Saint-Germain-en-Laye.) Dans ce pays de roches austères et de riantes vallées qui porte si bien son nom de rivière et partout se reflète dans l'eau. Car la Corrèze, ce n'est pas le boudin aux châtaignes, le « tourtou » que l'on sauce dans son assiette à la place du pain. C'est l'eau verte qui sourd de partout et d'abord du plateau de Millevaches ou plutôt de mille sources.

L'eau que charrie la Dordogne dans une échancrure de 100 kilomètres de l'est au sud du département, comme celle des ruisseaux et des sources. On en boirait. D'ailleurs, Mᵉ Fargeas affirme qu'à Treignac l'eau arrive directement, sans traitement, de la source au robinet, et qu'il n'en est pas de plus délectable. Originaire de ce bourg pittoresque que caresse l'onduleuse Vézère, nul ne connaît mieux son terroir. Mᵉ Fargeas, on l'appelle ici « Monsieur Tourisme ». Ce septuagénaire toujours fougueux a décidé, il y a plus de quarante ans, d'être le commis-voyageur de la Corrèze. Président du comité départemental de tourisme et de l'Union des syndicats d'initiative, il fut le proche collaborateur d'Henri Queuille, maire de Neuvic-d'Ussel, neuf fois ministre et quatre fois président du conseil.

« *Nous n'avons rien d'époustouflant à montrer* », dit-il volontiers. Il est vrai. Mais si c'était cela que le touriste, lassé de tout ce qu'il faut voir absolument, venait enfin chercher ? La vie devant soi, dans la campagne où l'eau court ou s'attarde, retenue par l'agrément du site ou la volonté des hommes. Les barrages — c'est l'un des départements les plus barrés de France — le président Queuille, qui en favorisa la construction les appelait des escaliers d'eau. Il est rare que l'une de ces marches n'ait pas été aménagée. La Corrèze a su en tirer partie comme la Suisse des ressources de la montagne.

Même chose pour les étangs. L'eau dans son cadre forestier est bien l'atout maître de ce pays. Les fervents du canoë-kayak, les pêcheurs et les campeurs sont ici les rois et ne s'y trompent pas. « *C'est de l'eau que se soucient d'abord ceux qui nous demandent des informations pour venir en vacances ou en week-end* », dit Anne-Marie Mossolin, directrice du comité départemental de tourisme, à Tulle, que baigne la Corrèze.

En second lieu, vient la promenade à pied. L'éventail, là aussi, est largement ouvert. On n'a que l'embarras du choix. En plus des sentiers de grande et de petite randonnée, certains syndicats d'initiative — il n'en existe pas moins de trente-trois ! — tracent leur propre circuit et publient des topoguides. Il suffit alors de savoir descendre de voiture...

La Corrèze en canoë, en voiture, à pied et bien entendu à cheval. Pompadour en est le royaume, depuis que la marquise y créa un haras. De cette charmante localité, qui propose un calendrier de manifestations hippiques unique en France et où le Club Méditerranée a créé un village de vacances équestres, le goût de l'équitation s'est répandu dans tout le département. Tant il est vrai que le cheval, monté ou attelé à une calèche pour une randonnée familiale à travers le plateau de Millevaches s'inscrit naturellement dans ce paysage contrasté qui, de Collonges-la-Rouge à l'abbatiale de Beaulieu en passant par Obazine, entre l'arbre et l'eau, ajoute pour faire bonne mesure, quelques trésors aux vraies richesses.

PIERRE-JEAN DESCHÊNES.

COMME AUTREFOIS

Pêche, chasse, cueillette des champignon, la Corrèze c'est par excellence le retour à la vie simple. On y trouve de nombreux gîtes ruraux bien situés, chauffés et habitables toute l'année, des chambres et des tables d'hôte où sont servis les produits de la ferme.

De novembre à avril, il existe en outre des séjours d'initiation à la cuisine limousine (arrivée le vendredi en fin de matinée, départ le dimanche après-midi), à la préparation du pain cuit au feu de bois dans le fournil, du porc fermier et, à l'époque, du foie gras. Les personnes qui le désirent peuvent emporter « leur » oie !

La veillée au coin du feu (le « cantou ») en dégustant des châtaignes blanchies, avant d'aller dormir sous l'édredon de la chambre d'hôte... Savoureux week-end.

★ Renseignements à la Maison du tourisme, 19000 Tulle. Tél. : (55) 26-46-88 ou Maison du Limousin, 18, bd Haussmann, 75009 Paris. Tél. : 770-32-63.

PAS D'ACCORD

Air Inter et Air France sur Paris-Nice

M. René Lapautre, directeur général d'Air Inter nous a adressé la lettre suivante :

Dans *le Monde* daté du 21 octobre, vous avez publié, un article intitulé « Paris-Nice dans la guerre des tarifs » qui parle des projets d'une agence de voyages et met en cause les compagnies Air Charter International, Air France et Air Inter.

Le plein tarif d'Air France et d'Air Inter est comparé avec des tarifs réduits offerts par un organisateur de voyages à des passagers qui acceptent des conditions particulières : voyager en groupe à certaines dates, pour une certaine durée et avec un séjour obligatoire à l'hôtel. Cette comparaison est fausse car votre collaborateur omet de mentionner les tarifs réduits des compagnies régulières.

Sur tous les vols bleus déjà en vigueur sur le reste du réseau d'Air Inter et étendus à Nice à partir du 1ᵉʳ novembre prochain, de nombreux passagers peuvent disposer d'une réduction de 50 % et bénéficier ainsi d'un *aller-retour Paris-Nice pour 484 F* : ce sont notamment les groupes de plus de dix personnes, les conjoints accompagnant leur époux ou leur épouse titulaire d'un billet plein tarif ou d'une carte d'abonnement, les jeunes et les étudiants (à la différence des deux premières catégories dans la limite des places disponibles).

La compagnie Air Inter aura, à partir du 11 novembre, quatre vols bleus par jour entre Paris et Nice dans les deux sens dont trois seront assurés en Airbus à partir du mois de février 1979. La compagnie nationale Air France aura, de son côté, six vols bleus par jour dans les deux sens sur lesquels elle pratiquera les mêmes tarifs. De nombreux passagers ont donc la possibilité, *chaque jour*, de bénéficier d'un tarif de 484 F et non de 968 F comme l'affirme votre article. De plus, depuis longtemps les compagnies Air France, U.T.A. et Air Inter organisent, toute l'année, du vendredi au lundi, des séjours sur la Côte d'Azur qui comprennent, pour 968 F, le voyage aller et retour et deux nuits dans un hôtel quatre étoiles.

Les compagnies *régulières* offrent donc des tarifs qui ne sont pas moins avantageux que ceux mentionnés dans votre article et qui ouvrent d'ailleurs de plus nombreuses possibilités de voyages pour de plus nombreux passagers.

VACANCES

La neige se vend bien. Nombre de stations refusent du monde pour mardi gras. On se bouscule moins pour Noël, car les skieurs se souviennent du 25 décembre 1977 passé au balcon, dans l'attente de flocons hypothétiques.

Le cru 1978-1979 ne s'annonce pas comme particulièrement original. La « crise » et une politique plus raisonnable d'aménagement de la montagne empêchent la création de nouvelles super-stations. Ici ou là, on ajoute aux réseaux des pistes une « noire » et aux remontées une télécabine. On peaufine des « skipass », forfaits qui permettent d'enjamber la montagne pour aller voir si ça glisse mieux dans la vallée voisine.

La percée du ski de fond semble se confirmer. Il est économique. Il séduit les écologistes. Il exige des qualités athlétiques et fort peu de compétences techniques. Son « marché » semble inépuisable. A moins que les projets de péage sur les boucles de ski de fond ne se généralisent suffisamment pour effrayer les fondeurs...

Pyrénées mal protégées

(Suite de la page 17.)

Citons quelques extraits des jugements les plus sévères du rapport.

● *Arette-la-Pierre-Martin (Pyrénées-Atlantiques).* — Effectifs de sécurité : 6. A cause du manque d'effectifs, les patrouilles ne sont effectuées qu'en fonction de la clientèle qui emprunte les remontées mécaniques. Pas de balisage latéral des pistes. Balises non réglementaires. Pas de nom de pistes. Le panneau concernant les pistes desservies par les remontées mécaniques n'existe pas.

● *Artouste (Pyrénées-Atlantiques).* — Effectifs : 5. Les patrouilles ne sont pas assez fréquentes en raison du manque d'effectifs. Pas de balisage latéral. Les dangers ne sont pas signalés par les couleurs conventionnelles. Le déclenchement des avalanches du col de l'Ours se font à skis et non à l'explosif.

● *Gourette (Pyrénées-Atlantiques).* — Le chef de sécurité des pistes est le chef du poste C.R.S. Il change tous les onze jours. Pas de panneau concernant les pistes desservies par les remontées mécaniques. Pas de déclenchement artificiel des avalanches.

● *Hautacam (Hautes-Pyrénées).* — Ce stade de neige privé n'a pas de service de sécurité. Le balisage y est si fantaisiste qu'il est impossible au skieur de savoir s'il se trouve bien sur la piste...

● *Saint-Lary (Hautes-Pyrénées).* — Effectifs : 5. Le chef de piste, qui est aussi le chef de sécurité, ne semble pas posséder de diplôme de pisteur. Peu de patrouilles en raison du manque d'effectifs. Les secours sont effectués par six membres de la C.R.S. de Lannemezan.

● *Val-Louron (Hautes-Pyrénées).* — Effectifs : 4. Le manque de crédits a empêché l'achat du matériel de balisage. Absence de plan des pistes. Déclenchement des corniches dangereuses à skis.

● *Peyresourde (Hautes-Pyrénées).* — Effectifs : 2. Station privée dangereuse par son manque de balisage.

● *Les Monts-d'Ommes (Ariège).* — Effectifs : 1. Pas de balisage des pistes. Rares jalons signalant des dangers. Pylônes et poteaux électriques ne sont pas protégés.

Le rapport souligne la grande misère de la sécurité dans les Pyrénées. Selon son auteur, cent trente-cinq pisteurs secouristes ont été formés de 1973 à 1977. Il en faudrait trois cents. Il conclut en ces termes : « *Il n'existe pas, dans la chaîne des Pyrénées, de service de sécurité préparant le domaine skiable en été pour la saison d'hiver. La quasi-totalité des pisteurs-secouristes sont donc des employés saisonniers. (...) Une seule station, Piau-Engaly, conserve un service de sécurité toute l'année. Dans la majorité des cas, l'entretien, le remodelage des tracés et l'engazonnement sont faits soit par le personnel des remontées mécaniques, soit par des entreprises de travaux publics* ». Soit pas du tout.

ALAIN FAUJAS.

Les mille formules du Massif Central

Il en est tombé de la neige sur le Massif Central depuis que ce bon abbé Jean-Baptiste Blot, curé à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme), y chaussa, pour la première fois, une paire de skis durant l'hiver 1901-1902 ! Les puristes diront d'ailleurs que des lattes norvégiennes apparurent plus tôt, en 1892, et pas en Auvergne, mais dans le Forez. Si l'on pousse plus avant la compétition historique, il faut bien reconnaître que M. Duhamel est le premier à avoir oser s'exhiber, en 1879, sur des planches suédoises, et pas dans le Forez, mais dans le Dauphiné alpin.

Peu importe après tout si le ski s'est acclimaté avec un léger temps de retard dans le mit-n de la France. Il s'y est installé et, ma foi ! avec succès. Dès 1908, les membres de sept ski-clubs hantent les massifs du Sancy et du Cantal. En 1938, le Mont-Dore devient la troisième station française de sports d'hiver, derrière les monstres sacrés, Chamonix et Megève. Elle reçoit, entre le 15 décembre 1937 et le 15 mars 1938, trente mille skieurs.

Après la guerre, ces beaux bilans disparaissent. Dans la ruée vers l'or blanc, le Massif Central se fait distancer par les stations alpines de la troisième génération, véritables cités des alpages où le « vacancier » s'adonne à une activité et à une seule : le ski. Parce qu'il faut bien imiter les Arcs, Avoriaz, Super-Tignes et Isola 2000, l'Auvergne se lance dans Super-Besse et Super-Lioran. Celles-ci réussissent, mais leur neige reste moins réputée que celle de Tarentaise ou de l'Oisans. Leurs pentes sont jugées fades par les fanatiques des Grands-Montets ou du Brévent à Chamonix. L'adepte des pistes noires méprise un peu ce Massif Central tout rond et tout simplet.

Le café et ses parties de « coinchée »

Mais la roue tourne. Les folies bétonnières, les prix records de l'alimentation au-dessus de 2 000 mètres, l'arnaque des locations quand on se bat au mardi gras pour quelques mètres carrés en altitude, ont fait du tort aux Alpins. Le souci de l'écologie et le désir de renouer avec les racines ont aussi pesé lourd. Désormais, les citadins ne se satisfont plus de jouer au yo-yo sur les flancs de la montagne : ils souhaitent la connaître à cœur et la mériter. Ils ne veulent plus finir la nuit — ou le jour — dans les « boîtes » : ils cherchent le contact avec l'étable et avec le vieux bistrot.

L'Auvergne, madrée comme elle l'est a senti l'aubaine. Certes, elle continue d'offrir ses trois stations haut perchées (1 880 mètres) et classées. Le Mont-Dore propose un forfait ski de piste comprenant sept jours en pension complète. Deux heures de cours collectif par jour, les remontées mécaniques illimitées, la navette entre la station et les pistes, un challenge, un apéritif d'accueil le lundi soir et une fondue le jeudi. Les prix s'étagent, par personne, à partir de 850 F en hôtel de préfecture, et à partir de 1 000 F dans un trois étoiles. A Super-Besse, le village de vacances V.V.F. est accessible, par exemple pour un adulte, en pension complète, pour des prix allant de 320 F par semaine à 560 F, en fonction du revenu et de la période de séjour retenue. A deux kilomètres de Super-Lioran, le village de vacances VAL affiche des fourchettes de prix identiques, de 369 F à 533 F.

Mais le Massif Central a décidé de jouer l'atout-maître de ses soixante-douze stations lilliputiennes qui parsèment la vieille montagne et ses volcans, de l'Aubrac jusqu'au Bourbonnais, et des Cévennes jusqu'au Velay. Il lance des stations de la quatrième génération. Pas moins. Ingrédients : un petit village blotti dans son coton hivernal, une « mairie-poste-école », le café et ses parties de « coinchée », des gîtes ou des hôtels pleins d'odeurs d'autrefois et puis des paysans qui aiment leur montagne et qui vous font assister à la « tuade » du cochon.

Le ski ? Ils ont su faire de nécessité vertu et parient sur le fond — « *On n'a pas les pentes des Alpes, n'est-pas ?* » Il suffit d'une couche de neige de 15 centimètres pour napper une piste de fond. Or, au-dessus de 1 000 mètres, un manteau de 40 à 50 centimètres subsiste pendant cinq mois. Autre avantage mis en lumière par un sondage : les skieurs alpins s'avèrent peu constants ; 61 % d'entre eux changent de station tous les deux ans. Tandis que les « fondeurs » sont des modèles de fidélité ; 65 % fréquentent la même station depuis plus de trois ans.

La vogue du ski de fond est telle que les Alpes elles-mêmes s'y intéressent. Seulement, voilà, ça coûte cher de tracer des pistes et de les entretenir quand le relief est aussi accentué ! Certaines stations alpines comme Les Saisies, Bessans et Autrans, demandent ou envisagent de demander aux skieurs l'acquittement d'un droit de péage afin de rentrer dans leurs frais. « *Pas nous,* s'exclament malicieusement M. Paul Malassagne, président du comité régional du tourisme Auvergne et sénateur (apparenté R.P.R.) du Cantal, et M. Claude Wolff, président de l'association Découverte du Massif central et maire (P.R.) de Chamalières (Puy-de-Dôme). « *Nous, on offre la liberté. Nous, on n'est pas obligé d'enfermer nos hôtes dans des boucles. Ceux-ci s'entraînent quelques heures, voire quelques jours, sur les pistes qui entourent nos cent quarante-six foyers ou centres de ski. Après, ils fichent le camp dans la nature, et il n'est pas question que nous les fassions payer.* »

Saveur et précision

Le comité régional du tourisme et l'association Découverte viennent d'éditer un Livre blanc qui recense, station après station, les curiosités, l'hébergement, les prix, les pistes, les forfaits, les réductions pour les enfants, les remontées mécaniques pour les descendeurs. Un petit monument de précision et de saveur.

Trois exemples. « *Je cherche un hôtel confortable, près des pistes, où l'on mange bien pour 60 F de pension par jour.* » Réponse, page 22 du Livre blanc : Hôtel des Voyageurs à Allègres (Haute-Loire), classé une étoile, Logis de France, pension 60 F environ. Ou bien, page 37 : Hôtel des Voyageurs à Valuejols (Cantal), une étoile, etc.

« *Je voudrais effectuer un raid d'une semaine avec de bons skieurs. Je souhaite coucher dans la paille et manger à la ferme.* » Réponse, page 44 : le mont Lozère en six étapes de Langogne à Villefort, en passant par le pic Finiels (1 700 mètres), le pic Cassini (1 680 mètres) et le Signal des Laubies (1 657 mètres). 730 F (location du matériel en sus : 26 F par jour). Adhésion : 30 F. Sylvie Molko-Rocles, 48300 Langogne.

« *Je cherche un local pour un groupe de quinze copains qui feront la cuisine.* » Réponse, page 31 : La Bessat (Loire), le Chalet des Alpes (pourquoi pas ?). La nuitée : 9 F, petit déjeuner compris... Ou bien, page 41 : centre d'accueil paroissial de Sainte-Eulalie (Ardèche), tout confort, capacité soixante-dix personnes, repas non fournis, écrire à M. le curé... Il répondra.

Al. F.

★ Le « Livre Blanc de la neige en Massif Central » est envoyé gratuitement sur demande adressée à Ski Massif Central, B.P. n° 50, 63000 Clermont-Ferrand, Cedex 2.

Artouste ferme ses pistes

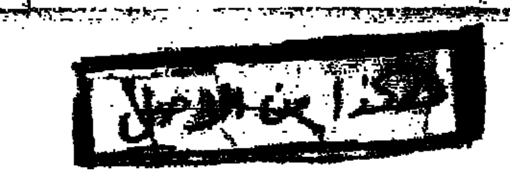
Gare aux Espagnols !

L'OR blanc des Pyrénées se tarit. On annonce, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la fermeture de la station de sports d'hiver d'Artouste. Dépendant de la commune de Laruns, ce stade de neige était équipé de deux télésièges et de cinq téléskis. Entre 2 100 et 1 400 mètres, 30 kilomètres de pistes accueillaient une clientèle populaire et familiale.

La municipalité de Laruns semble avoir décidé d'arrêter les frais occasionnés par le déficit chronique du budget de fonctionnement d'Artouste. Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques pourrait se porter au secours de la station malade. Tout au long de la chaîne pyrénéenne, les budgets en « rouge » se multiplient.

Les causes en sont connues même si elles ne sont pas acceptées par les responsables locaux. Les stations du Sud-Ouest ont voulu imiter leurs sœurs alpines sans tenir compte du fait que leur neige est plus rare et moins bonne. Erreurs de conception et fautes de gestion se sont conjuguées pour pousser les Pyrénéens au bord de gouffres financiers.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'une concurrence vigoureuse est en train de s'affirmer sur le versant espagnol. Si personne n'y prend garde, les Français prendront bientôt le chemin de l'autre versant pyrénéen parce qu'il devient moins coûteux et bien plus agréable d'y skier sur des pistes plus longues et mieux ensoleillées.



D'HIVER

LA NEIGE DES ALPES N'EST PLUS LA MOINS CHÈRE D'EUROPE

La saison de ski 1978-1979 fera une fausse rentrée pendant le week-end de la Toussaint. Les toutes récentes chutes de neige ont en effet nivelé les profondes bosses laissées sur les glaciers par les skieurs de l'été. Tignes, Val-d'Isère, Val-Thorens, les Deux-Alpes, accueilleront, pendant quelques jours, leurs premiers skieurs, mais la véritable ouverture des stations des Alpes françaises ne se fera qu'à partir du 15 décembre, après les premières chutes de neige de l'hiver, et lorsque la précieuse sous-couche aura été « travaillée » par les pisteurs, puis testée par leurs aînés, les moniteurs.

Pour l'heure, les offices de tourisme, les hôteliers, les agents immobiliers des stations se préparent à accueillir trois millions de skieurs français et trois cent cinquante mille étrangers. « *Partout, il y a de belles espérances* », constate M. Léouzon, délégué régional au tourisme. Dans les stations, on affiche aussi un bel optimisme, confirmé d'ailleurs par le volume déjà très important des réservations, notamment pour Noël et le mois de février 1979.

Tous ceux qui ont choisi de skier dans les Alpes ne découvriront pas, cette année, de très grandes nouveautés. Plusieurs stations ont agrandi leur réseau de remontées mécaniques, mais seule La Plagne s'est engagée dans la construction d'une installation lourde qui conduira, dès cette saison, les skieurs jusqu'au sommet du glacier de Bellecôte à près de 3 000 mètres d'altitude. Les dirigeants de la société Poma-Galski — numéro 1 mondial des fabricants de télécabines, télésièges et téléskis, — installée à Grenoble, reconnaissent que les commandes ont connu cette année « *un sensible tassement* », dû notamment à la conjoncture économique, mais surtout aux règles qui régissent, depuis un an, les autorisations de construction de remontées mécaniques. Le décret de novembre 1977, fixant les directives pour l'aménagement de la montagne, rend obligatoires des études d'impact pour tout équipement d'un coût supérieur à 2 millions de francs, mesure qui freine la réalisation de nouvelles remontées mécaniques.

Plus de 50 francs par jour pour le forfait

Depuis 1968, les skieurs qui séjournaient dans les Alpes avaient pris l'habitude de découvrir, presque chaque année, une station nouvelle. La dernière-née, Val-Morel, s'est ouverte en 1976. Aucune autre station n'a été mise en chantier depuis lors.

Les promoteurs se sont contentés de répartir leurs efforts sur les stations existantes en lançant de nouveaux programmes immobiliers. Le prix élevé du mètre carré à la montagne — il varie entre 6 500 F aux Menuires à 12 000 F pour certaines opérations immobilières à Courchevel — ne semble pas décourager les acheteurs. La venue du promoteur Merlin à Prapoutel-les-Sept-Laux pourrait toutefois bouleverser les habitudes « inflationnistes » des promoteurs : on s'est littéralement arraché la première tranche de deux cents studios et appartements mis en vente au début du mois d'octobre. « *Un succès qui dépasse toutes nos espérances* », reconnaît le directeur commercial de la société.

Tous les prix sont cette année en hausse dans les stations de sports d'hiver. Les 6 % d'augmentation accordés aux professionnels de l'hôtellerie par la direction des prix risquent d'être souvent dépassés. Les remontées mécaniques connaîtront des hausses variant entre 6 % et 9 %. De nombreuses dérogations de prix ont été accordées aux entreprises déficitaires et à celles qui ont entrepris des travaux de mise en conformité de leurs installations pour la sécurité des usagers.

En règle générale, le forfait à la journée coûtera dans la plupart des grandes stations plus de 50 F. Le prix des leçons de ski a, lui aussi, été « corrigé » et subit une augmentation de 9 à 13 %, portant ainsi de 15 à 17 F le prix du ticket donnant droit à deux heures de cours collectif. Les moniteurs bénéficient enfin de la liberté des prix pour les engagements à la journée, qui avaient été fixés, en 1977, à 300 F.

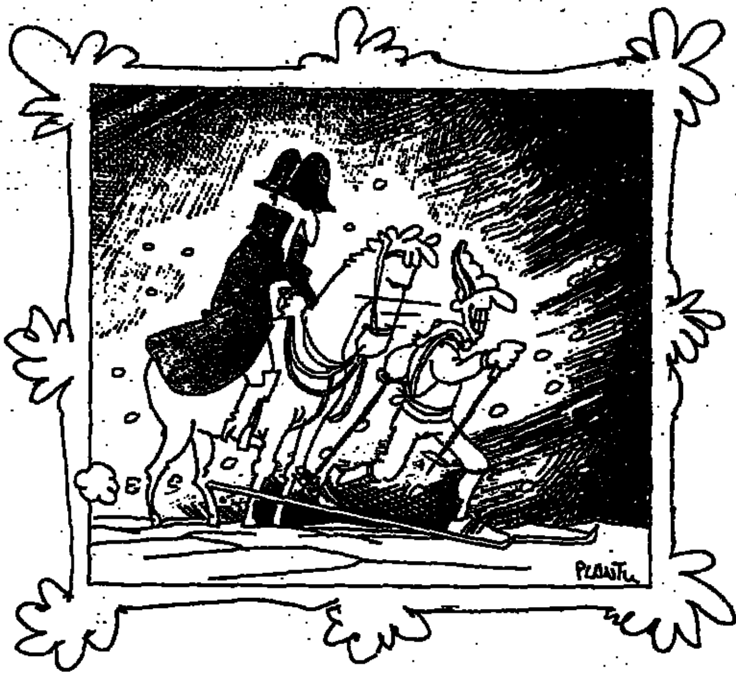
Une solution pour payer moins cher son séjour à la neige : y aller en janvier. Pour lutter contre le « trou » du début d'année, toutes les stations cassent leurs prix à cette période. C'est le cas, notamment, de six stations du Dauphiné (les Deux-Alpes, L'Alpe-d'Huez, Chamrousse, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Le Collet-d'Allevard et Lans-en-Vercors), qui proposent des forfaits tout compris (hébergement en hôtel ou meublé, et remontées mécaniques) 30 % moins cher. Ainsi, un studio meublé et ski illimité reviennent à 380 F par personne à Chamrousse, 440 F au Collet-d'Allevard, 650 F aux Deux-Alpes.

Noël 1977 avait été catastrophique pour les stations du Vercors. La neige n'était pas au rendez-vous. On avait, en toute hâte, rouvert les écoles d'équitation, d'escalade et de tennis. La leçon a porté ses fruits. Désormais, les stations du Dauphiné proposent la formule « hivernale » de stages ski-tennis, ski-équitation. Pour sa part, la Maison du parc et de la spéléologie de La Chapelle-en-Vercors organise des stages d'initiation au ski de fond, avec découverte du milieu montagnard, au prix de 700 F pour sept jours.

Cette année encore, les stations françaises attendent de nombreux étrangers. Mais la clientèle allemande, hollandaise, américaine, canadienne... est désormais sollicitée par tous les pays alpins, notamment par la Suisse et par l'Autriche. La politique agressive menée par ses deux pays sur les marchés étrangers oblige les responsables français du tourisme à se lancer dans d'importantes campagnes de promotion.

Si les stations françaises pouvaient, il y a encore un an, proposer « *la neige la moins chère d'Europe* », ce n'est plus tout à fait vrai désormais. Les Suisses offrent maintenant des « produits » semblables à ceux des stations françaises, et à des prix équivalents, « *mais avec des conditions d'hébergement et d'accueil souvent bien meilleures* », constate M. Léouzon, délégué régional au tourisme. « *La position du franc français par rapport aux monnaies fortes n'est plus suffisante pour nous imposer définitivement sur le marché des sports d'hiver. Des efforts considérables restent à faire pour attirer les skieurs étrangers vers nos pistes.* »

CLAUDE FRANCILLON.



(Dessin de PLANTU.)

CARNET D'ADRESSES

● *Massif central*

Maison d'Auvergne : 53, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, tél. (1) 225-17-57.
Maison du Limousin : 18, boulevard Haussmann, 75009 Paris, tél. (1) 770-32-63.
Maison de la Lozère : 4, rue Hautefeuille, 75006 Paris, tél. (1) 033-26-64.
Maison du Rouergue : 3, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, tél. (1) 246-94-03.
Découverte du Massif Central : 31, rue E.-Gilbert, 63000 Clermont-Ferrand, t. (73) 35-22-82.

● *Jura*

Délégation régionale du tourisme Franche-Comté : 10, rue de la Préfecture, 25000 Besançon, tél. (81) 81-51-55.

● *Vosges*

Maison d'Alsace : 39 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. (1) 256-15-94.
Délégation régionale au tourisme Alsace-Lorraine : 5, place de la République, 67073 Strasbourg, tél. (88) 32-99-00.

● *Pyrénées*

Maison des Pyrénées : 24, rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, tél. (1) 742-21-34.
Délégation régionale au tourisme Aquitaine : 24, all. de Tourny, 33000 Bordeaux, t. (56) 44-48-02.
Délégation régionale au tourisme Languedoc-Roussillon : 12, rue Foch, 34000 Montpellier, tél. (67) 72-13-95.
Délégation régionale au tourisme Midi-Pyrénées : 65, rue du Taur, 31000 Toulouse, tél. (61) 21-41-54.

● *Alpes*

Maison des Alpes-Dauphiné : 2, place du Théâtre-Français, 75001 Paris, tél. (1) 296-08-43.
Maison de la Drôme : 14, boulevard Haussmann, 75009 Paris, tél. (1) 246-66-67.
Maison des Hautes-Alpes et de l'Ubaye : 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. (1) 296-05-08.
Maison de la Savoie : 16, boulevard Haussmann, 75009 Paris, tél. (1) 246-59-26.
Délégation régionale au tourisme Côte d'Azur - Riviera : 55, promenade des Anglais, 06000 Nice, tél. (93) 82-10-55.
Délégation régionale au tourisme Provence : 372, rue Paradis, 13008 Marseille, t. (91) 53-46-16.
Délégation régionale au tourisme Rhône-Alpes / Rhône-Loire : 5, pl. de la Baleine, 69005 Lyon, tél. (78) 42-50-04.
Délégation régionale au tourisme Alpes du Nord : 11 ter, avenue de Lyon, 73000 Chambéry, tél. (79) 69-47-17.

● *Corse*

Maison de la Corse : 17, r. Joubert, 75009 Paris, t. (1) 878-97-91.
Délégation régionale au tourisme Corse : 38, cours Napoléon, 20000 Ajaccio, tél. (95) 21-55-31.





UNE CONFÉRENCE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

La Méditerranée, bouillon de culture

EN 1973, à Torremolinos, en Espagne, sur la côte la plus fréquentée de la Méditerranée, une conférence internationale réunissait, sous l'égide de l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé), des spécialistes chargés d'étudier les problèmes de santé publique liés au développement du tourisme. La publication de deux documents devait suivre cette réunion, un *« Guide d'hygiène dans les établissements touristiques »* et un *« Guide pratique de l'hygiène du tourisme »*.

Cinq ans après, l'O.M.S., avec le concours de la mission interministérielle pour l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon et de l'Institut des aménagement régionaux et de l'environnement, vient d'organiser à Montpellier des journées sur le thème de « la salubrité de l'environnement dans les zones touristiques ».

La Méditerranée, *« fascinante, attirante et fragile »*, selon les termes de *M. Jean Racine*, président de la mission, est un bouillon de culture tout désigné pour ce genre d'étude : il n'y a probablement pas de zone au monde où les problèmes posés par la concentration touristique ne soient plus aigus que dans cette mer étroite et « fermée » qui subit une circulation maritime intense et s'ouvre désormais aux touristes venus du monde entier.

Au niveau mondial précisément, comme le notait M. Eric Giroult, des services de base pour l'hygiène du milieu, le problème principal résulte du mouvement des touristes des zones tempérées vers les régions chaudes ou tropicales où ils sont exposés à des germes pathogènes contre lesquels ils ne sont pas immunisés. En matière d'hygiène du milieu, le problème le plus alarmant résulte de l'installation de lotissements touristiques dans des endroits dépourvus de l'infrastructure indispensable et en particulier des services essentiels d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

On constate chez les touristes du Nord, inadaptés aux contraintes du climat méditerranéen, une fréquence élevée d'infections intestinales et de salmonelloses dues aux modifications des habitudes culinaires.

Les localités à vocations touristiques sont, certes, équipées en matière d'eau et d'assainissement, mais souvent cette infrastructure, comme le faisait remarquer M. J. Pietri, de la Compagnie d'aménagement du bas Rhône-Languedoc, s'adapte difficilement aux variations saisonnières de la population. Celle de La Grande-Motte, par exemple, station parfaitement équipée, varie du simple au décuple, passant de cinq mille sédentaires à cinquante mille habitants saisonniers en juillet et en août, population atteignant les cent mille habitants les dimanches et les jours de fêtes. En Espagne, *« le débit d'eau potable à Malaga*, signalait M. R. Mujeriego, ingénieur sanitaire du ministère de la santé et de la sécurité sociale, *a représenté en juillet-août 1977 une consommation moyenne de 300 l/hab/jour. Certains hôtels ont atteint des moyennes proches de 800 l/hab/jour »*.

Information et formation

Cette étude des variations saisonnières, analysée par M. E. Hedon, ingénieur en chef du génie rural du Languedoc-Roussillon, fait que chaque Français doit être alimenté en trois, voire quatre ou cinq points de desserte : domicile principal, lieu de travail, zone de vacances, résidence secondaire (été et hiver), etc.

« Pour la France, remarquait-il, *on estime que la desserte de cinquante millions de Français correspond à la mise en place d'équipements pour 110 millions de personnes. »*

Le résultat est parfois alarmant. Ainsi, MM. R. Baylet et G. Courtois ont relevé, par exemple, que sur huit cent soixante analyses d'eau destinée à l'approvisionnement de deux cent seize campings, effectuées entre 1973 et 1977, on a noté que 13 % des eaux n'étaient pas satisfaisantes et 7,7 % étiquetées non potables !

La situation semble s'améliorer d'année en année. M. Roger Ringuelet, délégué régional à l'environnement, montrait un optimisme certain : *« Rien n'est alarmant en Languedoc-Roussillon*, disait-il. *Presque toutes les villes ou villages sont dotés, tant sur le littoral que dans l'arrière-pays immédiat, de stations d'épuration biologique. Enfin, on s'occupe depuis quatre ans déjà de la lutte contre la décontamination microbienne d'origine fécale sur les rivages et les étangs conchylicoles. »*

L'ampleur des migrations et la concentration qui en résulte nécessitent encore un effort d'information et de formation. L'information des touristes pourrait être réalisée avant le départ dans le pays d'origine et à l'arrivée dans le pays récepteur où les conditions locales (climat, mode de vie) sont différents. Elle pourrait être résumée dans « un code sanitaire du touriste » qui s'ajouterait aux guides actuels.

ROGER BECRIAUX.

Photo-cinéma

A quoi servent les clubs ?

IL arrive souvent que de jeunes amateurs photographes s'inscrivent à un « photo-club » et soient très déçus par l'ambiance et l'organisation qu'ils y trouvent. Il en existe pourtant de nombreux en France, dont cinq cents environ, inscrits à la F.N.S.P.F. (Fédération nationale des sociétés photographiques de France, 9, rue Faraday à Paris). Il faut mettre à part certains petits « clubs-photo », dépendant d'une maison des jeunes, d'un comité d'entreprise ou d'une école, dont les activités — sans séances régulières — se réduisent à l'utilisation d'un labo, d'un service de prêt de matériel et parfois à une exposition annuelle.

Dans les clubs plus importants, où les effectifs dépassent parfois la centaine, les dirigeants sont, en général, uniquement préoccupés par les concours et les résultats obtenus, toutes les autres activités étant considérées comme secondaires. La formation de nouveaux membres, tant technique qu'artistique, est pratiquement inexistante. Les réunions — en général bimensuelles — se réduisent à des séances critiques des « photos » apportées par les adhérents, afin de pouvoir présenter celles-ci à un concours ou une exposition. On conseille, on oriente les autres en fonction des goûts supposés du jury. Ces concours ne rapportent d'ailleurs que diplômes, médailles et coupes, seules les manifestations internationales permettant de gagner des prix intéressants.

La Fédération nationale organise tous les ans des concours : pour photo noir et blanc, diapositives, couleur sur papier et également diaporama. Suivant leur niveau, les clubs sont classés dans la catégorie régionale, nationale, puis Coupe de France. Les premiers d'une catégorie passent dans la classe supérieure et les derniers rétrogradent dans celle du dessous. Sans être totalement opposés à ces compétitions, bien des jeunes préféreraient trouver dans les clubs des conférences sur les diverses techniques photographiques, le matériel, la composition des images, des séances de prise de vue en studio de travail, en laboratoire, des sorties « photo », des visites en commun d'expositions, des contacts avec des « photo-clubs » de pays étrangers.

Certains clubs commencent à pratiquer ce genre d'activité. Malheureusement, il s'agit d'une minorité. Car dans les clubs atteints par la manie du « concours », gagner des places dans sa catégorie ou — comble de gloire — monter dans la catégorie supérieure, est primordial. La satisfaction atteint son comble si le pourcentage des photos admises aux expositions est supérieur à celui obtenu par les clubs voisins. Une véritable comptabilité est tenue. Résultat : il se forme dans ces clubs une petite élite cherchant en priorité le succès.

Beaucoup de débutants abandonnent après quelques séances. D'autres essayent de produire des « photos de concours ». Mais manquant de technique et surtout de formation artistique, leur production n'étant jamais acceptée, ils finissent par se décourager et quittent le club, eux aussi. Seuls restent les éléments très doués ou ayant pu acquérir — au-dehors — une bonne formation.

Egalement regrettable le fait qu'il n'existe presque jamais de contact entre photo-club et autres associations à activités artistiques, comme le dessin, la peinture, la sculpture... Ce serait pourtant profitable à tous.

J.-L. LACOSTE.

Un livre de Roger Bellone

CINÉMA VIVANT D'AMATEUR

Le « Cinéma vivant d'amateur », de notre collaborateur Roger Bellone, vient s'ajouter à la liste (déjà longue !) des manuels de vulgarisation destinés aux amateurs de « film étroit ». Il n'en reste pas moins intéressant à bien des points de vue. Dès l'introduction, le ton est donné : à trop vouloir travailler la technique, on en oublie le contenu. Par conséquent, un ouvrage de ce genre devra s'efforcer de réduire les bases techniques indispensables pour les mettre au service de la véritable finalité cinématographique : la création artistique. Trop souvent, en effet, celle-ci est oubliée au profit d'une « débauche » d'informations sur les techniques cinématographiques qui finissent par dérouter l'amateur. Roger Bellone y a pris garde. Il a glissé dans chaque chapitre — à titre d'exemple — une idée de film permettant d'utiliser et, en même temps, de rendre claire chaque exposé, chaque explication technique.

Outre les dessins et schémas de circonstance, quelques belles photos constituent une agréable introduction au plaisir de filmer. A signaler d'autre part, en annexe, un intéressant recensement des différents spécialistes et pourvoyeurs de matériel photo-cinéma.

★ *Cinéma vivant d'amateur*, de Roger Bellone, Photo-Revue Publications, 118 bis, rue d'Assas, 75006 Paris, 279 pages, 75 F.

Tauromachie

LE VITI A SON ULTIME COUP D'ÉPÉE

« *QUAND je l'ai vu paraître avec ses cornes en berceau, ce grand taureau comme on n'en voit guère plus qu'à Bilbao, j'ai eu peur... Mais je me suis dit que si, à mon âge, avec mon expérience, je ne réussissais pas à m'imposer à lui, j'étais un homme fini...* » Ainsi nous parlait, au lendemain de la plus belle corrida dacquoise d'août, Santiago Martin dit « el Viti », torero-recteur de Salamanque, qui, depuis ses triomphes du printemps à Séville et à Madrid, a enfin saisi cette année, quadragénaire, un sceptre abandonné par Paco Camino.

Fini ? Bien qu'il se dise à la veille d'une retraite qui lui permettra de se consacrer à l'élevage des taureaux du grand *ganadero* Athanasio Fernandez, le Viti ne l'est pas : et que ce soit pour se le prouver à lui-même, ou à nous, ou à ce grand diable de taureau de Castille, son compatriote, dressé là sur sa route, le docteur aux tempes grises exerça pendant dix minutes, dans sa plénitude, le terrible métier de dominateur de taureaux.

« *Toréer*, disait Juan Belmonte, *c'est faire faire à un taureau ce qu'il ne veut pas...* » Comme séduire. Ce que Valmont impose à Céline, Don Juan à Zerline.

L'animal se plaît-il accoté aux barrières ? Toréer sera le *faire venir* au centre. Sa charge est-elle capricieuse, incertaine ? Il convient de la rectifier. Fonce-t-il droit ? Il s'agit d'infléchir sa charge « en point d'interrogation » autour du corps du matador. Ainsi fit Santiago de Castille — dont la silhouette revêche prend alors, sculptée par le présent péril, une grandeur de romancero.

Qu'avait-on à apprendre encore de ce maître sinon que la quarantaine venue, fortune faite, chargé de famille, un matador digne de ce nom est encore capable de mettre sa vie en jeu pendant quelques minutes pour que le « point d'honneur », le *pundonor*, ne soit pas un mot vide de sens au regard du fils d'un charretier du campo Charro. Quand tout le savoir du monde n'est plus rien face à ce haut mufle dressé, à cette rage noire qui foisonne, à cette masse qui fait voler le sable alentour, bousculant furieusement et le temps et l'espace, il *reste* le recours d'une certaine fermeté d'âme. Quelques minutes, Santiago, lui et toi. Quelques minutes. Tu en seras le maître.

Relever un défi

Il se trouve pourtant que le courage dont doit s'armer un torero, la muleta en main, ne suffit plus tout à fait dès lors qu'il lui faut prendre l'épée. Alors vient, avec la minute de vérité, une autre exigence, une autre intelligence du courage. Ce jour-là, le Viti avait décidé de relever un défi : celui d'une puissance à réduire à sa merci. A l'instant du dernier geste, il lui vint comme une inhibition. Il venait de se prouver qu'il n'était pas un « homme fini ». On le vit glisser dans une manière de relâchement.

Tuer un taureau, c'est autre chose que le dominer. Pour le faire selon les règles (ce qui est rare...) il faut « passer la corne », faire en sorte que cette épée blanche glisse entre le bras et la hanche du matador durant que l'épée grise pénètre dans le *morrillo*. Il n'est pas de taureau si dominé qui ne garde à cet instant une ultime chance de faire payer à l'homme ses outrages et sa victoire. Ce risque-là, le Viti n'a pas voulu, à cette heure-là, le courir. Par sept fois, il s'y reprit pour atteindre son adversaire en se mettant à sa merci — se refusant pourtant à l'estocade de spadassin sans vergogne à laquelle se résignent le plus souvent ses collègues.

Et l'on faillit bien assister alors à l'un de ces événements étranges qui ont fait de Dax, depuis vingt ans, la capitale du paradoxe tauromachique : qu'un taureau sorte vivant de l'arène désertée par les trois matadors blessés, qu'un cheval, somnolant d'un œil, accoté à la barrière, y assiste, goguenard, à une estocade de Diego Puerta, on y a vu de surprenantes choses.

Ce jour-là, on faillit bien assister au retour dans les *corrales* de ce taureau que le Viti, l'ayant soumis, échouait à foudroyer : car le règlement veut que, quinze minutes après le début de la faena, la sonnerie du troisième avis de la présidence interrompe le combat. On entendit sonner, lugubre aux oreilles du matador, le premier, puis le deuxième avis, à la 10ᵉ et à la 13ᵉ minute. On voyait s'empourprer le visage impassible du maestro de Salamanque. Un désastre. Au moment où le président allait faire sonner les trompettes de l'humiliation, le taureau roula sur le sable.

C'est alors que l'on mesura l'ampleur d'un phénomène jusqu'ici mal déchiffrable : l'évolution du public des corridas au nord des Pyrénées. Imaginons le Viti dans la même situation il y a dix ou quinze ans. Au cinquième ou sixième coup d'épée aurait commencé la *bronca*, aussi terrible aux oreilles du torero que les trompettes de la présidence. Ce dimanche-là, le public de Dax sut montrer sa compétence, qui imposait de s'attacher davantage à la superbe leçon de tauromachie que venait de donner le Viti qu'à son échec à l'épée. Ainsi avais-je vu en 1967, à Séville, Ordoñez échouant par huit fois, épée en main, à l'issue de l'une des plus belles faenas de sa vie, acclamé par une foule fraternelle. La comparaison est flatteuse. La tauromachie trouve-t-elle enfin son vrai public en France au moment où, en Espagne, le tourisme le corrompt plus vite d'année en année ?

JEAN LACOUTURE.

Philatélie — N° 1558

FRANCE : Armistice (1918-1978).

Le timbre soulignant le soixantième anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale représente, à gauche, la « pierre Haudroy », monument érigé à l'endroit même où les plénipotentiaires allemands se sont présentés, le 7 novembre 1918, pour demander les conditions d'armistice, et le wagon historique qui est exposé au lieu-dit « carrefour de Rethondes ». Vente générale le 13 novembre (71ᵉ/78). — Retrait probable le 8 juin 1979.

1,20 F, gris-bleu.

Format 36 × 22 mm. Dessin et gravure de Georges Bétemps. Tirage : 8 millions d'exemplaires. Impression taille-douce ; Atelier du Timbre de France.

Mise en vente anticipée :

— Les 11 et 12 novembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau temporaire ouvert à la salle des fêtes de La Flamengrie (Aisne), commune où est située la pierre d'Haudroy. — Oblitération « P.J. ».

— Les 11 et 12 novembre, de 9 h. à 18 h., au bureau temporaire installé à l'hôtel de ville, salle du conseil municipal de Compiègne (Oise), bureau d'attache du lieu-dit « Carrefour de Rethondes ». — Oblitération « P. J. ».

● Les deux bureaux utiliseront le même cachet à date « P.J. » où les deux lieux figureront.

● En raison du 11 novembre, la vente n'aura pas lieu, comme d'habitude, dans les bureaux de poste.

Catalogue paru

● Cette année, le catalogue Yvert et Tellier 1979 nous est présenté en quatre volumes, totalisant quelque 3 080 pages, au prix de 158 F (+ port 19 F). Vendu également par tome séparé, soit : I. France et pays d'expression française, etc., 28 F ; II. Europe, 60 F (+ port. 8,20 F) ; III. Açores à Horta (sf Europe), 35 F (+ port 5,40 F) ; IV. Ifni à Zoulouland (sf Europe), 35 F (+ port 3,40 F). Signalons que le tome I catalogue les « Documents philatéliques » des P.T.T. En vente chez tous les négociants et à l'ancienne maison Th. Champion, 13, rue Drouot, 75009 Paris.

Bureaux temporaires

⊙ 13000 Marseille (Palais des Congrès, parc Chanot), les 27 et 28 octobre. — XXᵉ Congrès de la Fédération nationale des déportés et résistants internés politiques.

⊙ 68250 Rouffach (gymnase de l'ancien C.E.S., rue du Stade), les 28 et 29 octobre. — Congrès du Groupement région d'Alsace et de Belfort.

⊙ 67000 Strasbourg (Palais des Congrès), les 4 et 5 novembre. — Huitième Congrès national de l'Association France-R.D.A. (Cachet non illustré.)

⊙ 33000 Bordeaux, du 30 octobre au 10 novembre. — Exp. « Confort ménager » (cachet petit format).

⊙ 59000 Lille, du 31 octobre au 12 novembre. — 27ᵉ Salon du confort ménager.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

CHEVROTONS, CABÉCOUS ET CHABICHOUS

JUSQU'A fin novembre, on trouvera de bons fromages de chèvres sur le plateaux. Mais ausi de bien médiocres. Ceux de la *Ferme Saint-Hubert* (21, rue Vignon (8ᵉ), tél. 073-31-31) sont merveilleux de variété comme de qualité. C'est que M. Henry Voy est Poitevin et fut encore il y a peu lui-même producteur. C'est lui qui me disait que la consommation de ces fromages (dont le Poitou, mais aussi le Sèvre-et-Maine et la Touraine sont gros producteurs) augmente à mesure que la qualité diminue. Car, pour fournir, les usines à fromages comptent sur la stabulation (l'élevage des chèvres à la chaîne), qui donne plus de lait sans doute, mais de moins bonne qualité que celui des petits troupeaux sauvages, broutant à herbe que veux-tu, quinze à vingt bêtes dont le lait, artisanalement traité, peut donner des merveilles. Vous n'en trouvez plus guère de ces producteurs, et Comus sait s'il court son pays à leur recherche pour alimenter sa *Ferme Saint-Hubert*.

Sait-on par exemple que l'appellation Sainte-Maure n'est pas protégée ? Il y a donc des sainte-maure d'un peu partout. Mieux, à l'époque d'abondance laitière, les usines congèlent le caillé pour le débiter plus tard en tranches de 20 centimètres, faisant des fromages à la chaîne ! On m'a cité le cas, aussi, d'une laiterie des Deux-Sèvres qui propose aux fromagers de leur faire des fromages « de la forme que vous voulez » ! Comme si les classiques et les « vrais » n'étaient pas suffisants, des pyramides aux crottins ?

La mode revient des chèvres frais grillés où poêlés. J'ai connu le cher M. Raulet qui, dans l'Ariège, à Tournol, faisait des fromages de son troupeau grillés sur le feu de bois, en plein air, des « taurolades » admirables. Vous en trouverez chez *Faugeron* (52, rue de Longchamp (16ᵉ), tél. 727-95-02) qui n'a qu'un tort, à mon avis, c'est de l'annoncer comme une création. A ce compte-là, son excellente escalope de saumon tiède en salade en serait mieux une. Vous en trouverez aussi à l'*Aquitaine* (54, rue de Dantzig (15ᵉ), tél. 828-67-38) et, cet été, j'en ai mangé en entrée, à la fois grillés et fondants, sur une salade mêlée de croûtons au *Haut Tournebride*, à Busset (Allier, tél. 41-22-37).

Ces fromages de chèvre sont d'un peu partout en France et portent généralement un nom indiquant parfaitement cette origine : cabécous, cabrions, chabichous, chabricons, chevrotons, chevrottins, chevrichons, etc. Un décret du 20 octobre 1936 complété en 1953 assure que la dénomination « fromage de chèvre » est réservée aux fromages de *pur lait de chèvre*, contenant au moins 45 % de matière grasse. Si le fromage comporte du lait de vache mélangé l'appellation doit être « mi-chèvre ». Mais... n'est-il pas des accommodements avec, sinon le ciel, du moins saint Uguzon, ce pâtre lombard martyrisé au Moyen Age et devenu saint patron des fromagers ?

LA REYNIÈRE.

TOURISME — HOTELS RECOMMANDES

Montagne

05490 SAINT-VERAN (Htes-Alpes)

Les chalets du Villard. T. (92) 45-82-08 Chambres 2 à 6 personnes avec cuisinettes. Hiver : ski : piste, fond.

Mer

ILE DE JERSEY

(Iles Anglo-Normandes)

L'automne et l'hiver sont des périodes tout à fait favorables pour profiter pleinement de cette belle et toute petite île (20 km sur 10 km, 75.000 habitants) au climat d'une grande douceur (Gulf Stream).

Dans ce curieux petit État indépendant, situé à 20 km des côtes françaises mais rattaché à la Couronne d'Angleterre, les petites pensions voisinent avec les hôtels confortables et les palaces de très grand luxe.

Vous apprécierez le calme, la nature, les petits ports, les immenses plages, la campagne, les auberges, les pubs et, dans la capitale Saint-Hélier, un shopping détaxé à faire rêver.

Par bateau, par hydroglisseur : Saint-Malo, Carteret, Portbail, Granville. Par car-ferry : Saint-Malo. Par avion : grandes villes de l'Ouest, Paris. Jersey est à 70 minutes de Paris-Orly Sud (B.I.A. Réservations Tél. 934-50-08).

C'est la bonne idée pour un long week-end ou un petit séjour.

Pour documentation en couleurs, écrivez, en timbrant à 1,70 F à Office National du Tourisme, Service France LM 3, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Paris

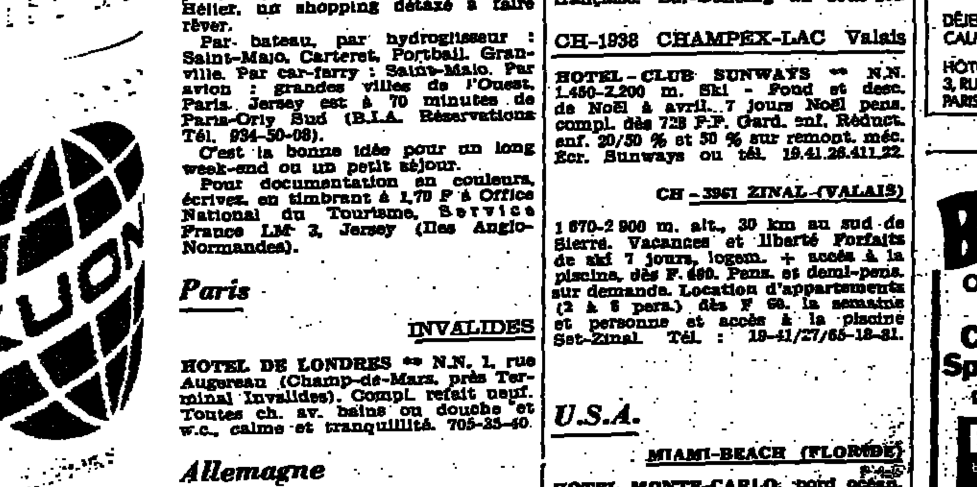
INVALIDES

HOTEL DE LONDRES ** N.N. 1, rue Augereau (Champ-de-Mars, près Terminal Invalides). Compl. refait neuf. Toutes ch. av. bains ou douche et w.c., calme et tranquillité. 705-35-40.

Allemagne

FRANKFURT

PARKHOTEL, 1ʳᵉ classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 ». Tél. 1949/611/230571 TX 04-12808.



Angleterre

KENSINGTON, LONDON

Une situation exceptionnelle près du Métro South Kensington. F 80-90. breakfast anglais, taxe incluse. CROMWELL HOTEL. Cromwell Place London SW7 2LA Dir R. Thom - 01-589.8288.

Suisse

AROSA

HOTEL VALSANA Première catégorie 1 semaine forfait de ski dès 575 F. Piscine et patinoire couv. Tx 74 232.

HOTEL BELLAVISTA **** Tél. 1941/81/31-24-21. Piscine couverte, 28 °C (17×8 m.). Excellente cuisine. Situat. tranquille. Transport grat. au Skilift.

HOTEL EDEN**** Tél. 1941/81/31-18-77 Situat. centrale et tranquille. Proximité skilift et patinoire. Cuisine française. Bar-Dancing au sous-sol.

CH-1938 CHAMPEX-LAC Valais

HOTEL-CLUB SUNWAYS ** N.N. 1.450-2.200 m. Ski - Fond et desc. de Noël à avril. 7 jours Noël pens. compl. dès 728 F.F. Gard. enf. Réduct. enf. 20/50 % et 50 % sur remont. méc. Écr. Sunways ou tél. 19.41.26.411.22.

CH - 3961 ZINAL (VALAIS)

1 670-2 900 m. alt., 30 km au sud de Sierre. Vacances et liberté Forfaits de ski 7 jours, logem. + accès à la piscine, dès F. 490. Pens. et demi-pens. sur demande. Location d'appartements (2 à 8 pers.) dès F 60. la semaine et personne et accès à la piscine Set-Zinal. Tél. : 19-41/27/65-18-81.

U.S.A.

MIAMI-BEACH (FLORIDE)

HOTEL MONTE-CARLO, bord océan, chambre avec bains, w.-c., T.V., plage et piscine privées, restaur., bar etc. Directeur français. Écrire : 6551 Collins avenue, Miami-Beach Floride 33141 USA, dépliant-gratuit.

Jeux

échecs N° 785

A. KARPOV

(Trente-deuxième et dernière partie du match de championnat du monde, 17 octobre, Baguio-City
Blancs : A. KARPOV
Noirs : V. KORTCHNOI
Défense Pirc.

1. é4	d6 (a)	23. ç3	Ta4 (t)
2. d4	Cf6	24. Fd3	Da8 (u)
3. Cç3	g6	25. é5 ! ! (v)	
4. Cf3 (b)	Fg7 (c)		d×é5 (w)
5. Fé2	0-0	26. D×é5	C×d5
6. 0-0	ç5 (d)	27. F×b5 (x)	Ta7
7. d5 ! (é)	Ca6	28. Ch4 (y)	Fç8 (z)
8. Ff4	Cç7 (f)	29. Fé2 !	Fé6
9. a4	b6 (g)	30. ç4 !	Cb4
10. Té1	Fb7 (h)	31. D×ç5	Db8
11. Fç4	Ch5 (i)	32. Ff1	Tç8
12. Fg5 (j)	Cf6 (k)	33. Dg5	Rh8 (aa)
13. Dd3	a6	34. Td2	Cç6 (ab)
14. Ta-d1 (l)	Tb8	35. Dh6 (aç)	Tg8
15. h3 (m)	Cd7	36. Cf3 (ad)	
16. Dé3 !	Fa8 (n)		Df8 (aé)
17. Fh6	b5 (o)	37. Dé3	Rg7
18. F×g7 (p)	R×g7	38. Cg5	Fd7
19. Ff1	Cf6 (q)	39. b4	Da8 (af)
20. a×b5	a×b5	40. b5	Ca5
21. Cé2 ! (r)	Fb7 (s)	41. b6	
22. Cg3	Ta8	Abandon (ag).	

NOTES

a) La « défense Pirc » est un choix étonnant de la part de Kortchnoi.

b) Les Blancs adoptent le « système classique ».

ç) Si 5..., ç5 ; 6. d×ç5, Da5 ; 7. 0-0, d×ç5 ; 8. é5, Cg4 ; 9. Ff4, Cç6 ; 10. Té1 ou encore 7..., D×ç5 ; 8. Fé3, Da5 ; 9. Cd4, 0-0 ; 10. Cb3. Après 5..., ç5 une autre suite est à retenir, par comparaison avec notre partie : 6. d5, Ca6 ; 7. 0-0 (ou 7. Cd2, Cç7 ; 8. a4, a6 ; 9. a5, Fd7 ; 10. Ca4 ! Donner-Teschner, Wageningen 1957), Cç7 ; 8. Té1 (ou aussi 8. a4, 0-0 ; 9. Ff4, b6 ; 10. h3, Fb7 ; 11. Té1, Té8 ; 12. Fç4, a6 ; 13. Dd3, Cd7 ; 14. é5 ; Kluger-Thal, Kislovodsk 1964 ou 8..., a6 ; 9. Cd2, Fd7 ; 10. é5, d×é5 ; 11. Cç4, b5 ; 12. a×b5, a×b5 ; 13. T×a8, D×a8 ; 14. C×é5, b4 ; 15. d6 Larsen-Szabo, Busum 1969). 0-0 ; 9. a4, a6 ; 10. Fg5, h6 ; 11. Ff4, Fd7 ; 12. Dd2, b5 ; 13. é5, d×é5 ; 14. F×é5, b4 ; 15. F×f6 Spasski-Schmid, Varna 1962. On notera dans ces variantes l'efficacité de l'avance é4-é5 des Blancs face à la stratégie déployée par les Noirs sur l'aile-D.

d) A ce stade important de l'ouverture, les Noirs ont le choix entre trois lignes de jeu principales : 6..., Fg4 ; 6..., Cç6 et 6..., ç6. Le challenger s'écarte dans cette partie décisive des suites trop connues au profit d'une continuation relativement peu jouée. Peu jouée parce que difficile à traiter. Dans le même ordre d'idées, on trouve aussi 6..., Cf-d7 ; 6..., a6 ; 6..., é5 et 6..., b6 qui donnent généralement aux Blancs un net avantage positionnel.

e) Ne se contentant pas d'une position supérieure après 7. d×ç5, d×ç5 ; 8. D×d8, T×d8 ; 9. Fé3, b6 ; 10. Tf-d1 (si 10..., Fd7 ; 11. Cé5, Cé8 ; 12. C×d7, C×d7 ; 13. f4 ! comme dans la partie Gufelid-Kutarasvili, dans la partie Gufelid - Kutarasvili, 1971) le champion du monde occupe le centre avec, déjà en poche, un plan clair : le passage sur é5.

f) Deux stratégies s'opposent. A l'avance des Blancs é4-é5, les Noirs vont riposter par l'avance b7-b5 tout en tenant en respect le pion d5.

g) La réalisation du plan des Noirs exige cependant de longs préparatifs.

h) Empêchant toujours l'avance é4-é5 puisque, après l'échange d×é5, le pion d5 serait attaqué quatre fois.

i) Essayant de déplacer le F-D de sa dangereuse diagonale h2-b8.

j) A nouveau surgit la menace é4-é5.

k) A la fois une discrète invitation à la nullité par répétition des coups si 13. Ff4, Ch5 et également le retour à la surveillance du pion d5.

l) Avec cette centralisation de la T-D renforçant la protection du pion d5 s'achève la mise en place méthodique du dispositif des Blancs.

m) Ultime mesure de précaution avant la percée thématique.

n) Si 16..., Cé5 ; 17. C×é5, F×é5 (et non 17..., d×é5 ; 18. d6 !) ; 18. Fh6, Té8 ; 19. f4, Fd4 ; 20. T×d4 ; ç×d4 ; 21. D×d4, f6 ; 22. é5 ! Les Noirs sont désormais prêts à contre-attaquer sur l'aile-D, via b6-b5.

o) Le combat s'engage, conformément aux stratégies choisies, alors qu'aucune prise n'a encore eu lieu.

p) En fait, ce sont les Blancs qui ont les premiers, ouvert les hostilités. La suppression du Fg7 favorisera la percée sur é5.

q) Tenant toujours en respect le pion d5.

r) Telle est la différence des conceptions en présence : les Blancs se soucient peu d'abandonner la colonne a à leur adversaire ; la concentration des forces blanches au centre et sur l'aile-R est autrement importante. Le champion du monde a vu loin et dirige son C-D sur g3 d'où il lorgnera le R noir, privé de son défenseur, le Fg7.

s) Tenace, le challenger poursuit son plan et récupère la colonne a.

t) Cédant le passage sur a8 à la D. Il est tout à fait surprenant que Kortchnoi persiste dans une manœuvre aussi inopérante et ne cherche pas à prendre quelques mesures défensives comme 23..., Cç-é8-Rg7-Cg7.

u) A nouveau le pion d5 est contrôlé quatre fois. A noter que Kortchnoi est, selon son habitude, en « zeitnot » : encore seize coups à jouer en quinze minutes.

v) Depuis le septième coup (7. d5), cette rupture a été minutieusement préparée. Comme dans une partie modèle démontrant la puissance des pièces centralisées, le professeur Karpov, qui a bien retenu les leçons de Nimzovitch, réalise, au moment opportun, son plan.

w) Soudain, Kortchnoi comprend son illusion : le pion d5 n'est pas en prise ; en effet, après 25..., Cf×d5 ; 26. Cf5+ !!, g×f5 ; 27. Dg5+ Rh8 ; 28. D×f5 les Noirs sont perdus ; de même si 26..., Rh8 ; 27. Dh6, g×f5 (ou 27..., Tg8 ; 28. Cg5) ; 28. F×f5. On retrouve ici la beauté de 21. Cé2 ! et l'on comprend quel choc Kortchnoi a dû ressentir.

x) L'ouverture des lignes aboutit à une dysharmonie complète des forces noires.

y) Menace de tout faire sauter par 29. Cf5+.

z) La retraite en plein zeitnot. Si 28..., Db8 ; 29. Dg5, Df4 ; 30. D×f4, C×f4 ; 31. T×é7.

aa) Si 33..., F×ç4 ; 34. Ch-f5+ etc.

ab) Si 34..., F×ç4 ; 35. T×é7 !

aç) Menace 36. C×g6+.

ad) Menace 37. Cg5.

ae) Les Noirs ont paré le pire mais conservent une position désespérée.

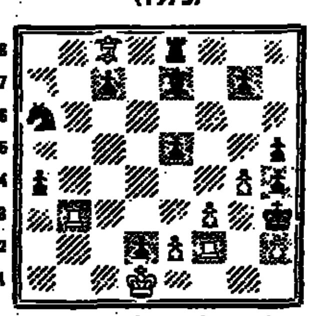
af) Si 39..., C×b4 ; 40. D×a7.

ag) Ainsi se termine la partie la plus dramatique de l'histoire des championnats du monde.

SOLUTION DE L'ETUDE No 784
Y. SEMLIANSKIN, 1974
(Blancs : Rh2, Th1, Fa6 et ?8. Noirs : Rf2, Td5 et Fa4.)

1. Tf1+, Ré3 ; 2. Fh6+, Rd4 ; 3. T f4+, Rç5 ; 4. Ff8+, Rb. 5. T×a4, Th5+ ; 6. Rg3, Th8 ; 7. Fd6, Ta8 ; 8. Tb4+, R×a6 ; 9. Fb8 !, Ra5 ; 10. Tb1, Ta6 ; 11. Fç7, Ra4 ; 12. Fb6 ! et les Blancs gagnent.

I. KRICELLI
(1975)



BLANCS (8) : Rd1, Tb3 et f2, Fç8, Pé2, f3, g4 et h2.
NOIRS (11) : Rh3, Té8, Fé7, Ca6, Pa4, ç7, d2, é5, g7, h5 et h4.
Les Blancs jouent et font mat en huit coups.

CLAUDE LEMOINE

bridge N° 782

LA MAIN DÉVOILÉE

En tenant compte de différents indices, le déclarant avait su reconstituer exactement les distributions adverses de cette donne jouée dans une partie libre au Maroc.

♠ R 5
♥ A R D V 8 7 6 2
♦ —
♣ A 6 4

♠ V 10 4 3
♥ 10 9 3
♦ D V 10 5 4 3
♣ —

N / O E / S

♠ D 9 8 7 2
♥ —
♦ A 9
♣ R 10 9 7 5 2

♠ A 6
♥ 5 4
♦ R 8 7 6 2
♣ D V 8 3

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest Amor	*Nord* Chevret	*Est* Sebti	*Sud* Slav.
—	2 ♣	2 ♠	3 ♠
4 ♠	6 ♥	6 ♠	6 SA
passe	passe	contre	passe...

Ouest ayant entamé le valet de pique, le déclarant a pris avec le roi du mort et a tiré l'as de cœur sur lequel Est a défaussé un trèfle. *Comment Slavenburg, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant a onze levées et il ne lui en manque qu'une. Or le contre indique certainement qu'Est a le roi de trèfle et que l'impasse à trèfle est vouée à l'échec. D'autre part, Est a certainement l'as de carreau.

Comment trouver une douzième levée quand il n'y a pas de carreau au mort pour jouer cette couleur ?

Il faut évidemment faire un *squeeze-placement* à carreau-trèfle sur Est :

♠ 5 ♣ A 6 4
———— ♦ A 9 ♣ R 10
♠ A ♦ R ♣ D V

Sur l'as de pique, Est, qui ne peut « sécher » son roi de trèfle, défausse un carreau. Alors, Sud joue carreau pour lui donner la main et l'obliger à jouer trèfle.

Pour arriver à cette situation, il faut évidemment *prendre l'entame avec le roi de pique* (pour conserver la rentrée de l'as). Ensuite, on tire les cœurs et on joue pique.

La difficulté du coup est cependant de ne pas se tromper sur la distribution d'Est. Or le déclarant était certain qu'Est avait *six* trèfles. Pourquoi ? Parce que Est avait contré pour demandé l'entame à trèfle, et Ouest n'avait pas entamé trèfle. La seule raison logique était *qu'il n'avait pas de trèfle.*

L'attaque de Marrakech

Un chelem sur trois dépend de l'attaque, mais, même quand cette attaque mortelle existe, elle peut être impossible à trouver, comme dans cette donne du Festival de Marrakech, au Club Méditerranée, l'année dernière.

♠ A R 4 3 2
♥ 2
♦ A R 10 9 4 3
♣ 4

♠ 10 9 8
♥ R 10 7 5 4
♦ D 5 2
♣ V 6

N / O E / S

♠ D 7 6
♥ D 6
♦ 8 7
♣ R 10 8 7 5 2

♠ V 5
♥ A V 9 8 3
♦ V 6
♣ A D 9 3

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest Danan	*Nord* Benab.	*Est* Cambour.	*Sud* Damiani
passe	1 ♣	passe	1 ♥
passe	2 ♦	passe	3 ♣
passe	3 ♠	passe	4 SA
passe	5 ♥	passe	6 SA...

Contre un chelem à Sans Atout, il est en principe exclu d'entamer sous un gros honneur. Toutefois Ouest estima que sa dame de carreau était condamnée, et, pour essayer de la sauver, *il a attaqué le 5 de carreau !* Le déclarant alors chuta en tirant as et roi de carreau dans l'espoir légitime que Est aurait la dame sèche ou seconde.

En fait, à cartes ouvertes, l'attaque mortelle semble être *un petit cœur* pour la dame d'Est. Mais, si Sud laisse passer cette dame et si Est continue cœur, le *PETIT CHELEM A SANS ATOUT* peut être gagné contre toute défense. *Pourquoi ?*

Note sur les enchères :

L'ouverture artificielle de « 1 ♣ » promettait simplement une main forte, et les enchères ensuite indiquaient de vraies couleurs.

En enchères naturelles, Nord aurait ouvert de « 1 ♦ » ou de « 2 ♦ », puis il aurait annoncé deux fois les piques pour montrer un bicolore 6-5.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 79

GRAND SPECTACLE A ODESSA

Tournoi d'Odessa, 1978
Blancs : V. VIRNIJ (U.R.S.S.)
Noirs : S. KLIMOWITSJ (U.R.S.S.)
Ouverture : Roozenburg

1. 33-29	18-22	21. 48-43	9-13 (h)
2. 32-27	13-18 (a)	22. 42-37	4-9
3. 37-32	19-23	23. 44-40	9-14 (i)
4. 31-26 (b)	22×31	24. 38-32	17-22 ! (j)
5. 26×37	14-19	25. 37-31 (k)	
6. 39-33	10-14		22-28 ! ! (l)
7. 44-39	8-13	26. 33×22	
8. 50-44	5-10		12-17 ! (m)
9. 32-28 (c)	23×32	27. 31-26* (n)	
10. 37×28			17×37
	18-23! (d)	28. 27-22 (o)	18×27
11. 29×18	12×32	29. 29×9	20×29
12. 38×27	13-18	30. 9×20 (p)	25×14
13. 41-37	7-12	31. 34×23	
14. 43-38	1-7		37-41 ! (q)
15. 37-32	19-23	32. 46×37	27-32
16. 35-30	20-25	33. 37×28	16×21
17. 33-29	14-19	34. 26×17	
18. 40-35 (e)	10-14		11×35 ! ! (r)
19. 30-24 (f)	19×30	35. Abandon.	
20. 35×24	14-20 (g)		

Notes

a) Dans la variante Roozenburg-Keller (1946), les Noirs jouent (19-24) avec la suite 3. 27 × 18 (24 × 33) 4. 38×29 (13×22) [situation symétrique] 5. 35 - 30 (14 - 19) 6. 40 - 35 (9-13 !) 7. 39-33 (22-27 !) 8. 31×22 (17×39) 9. 44 × 33 (20-25) 10. 43-39 (10-14) et les Blancs ont maintenu, malgré les pionnages des Noirs, leur projet d'attaque sur l'aile gauche adverse. Après 45-40 et 50-44, ils pourront tenter de réaliser ce projet.

b) Repli classique pour perdre du temps et pour pouvoir développer l'aile gauche le moment venu.

c) Meilleur était peut-être 29-24 (20×29 m) 33×24 (19×30) 34×25, jeu égal.

d) Initiative très énergique, les Noirs chassant l'ennemi du centre en provoquant le déplacement prématuré du pion 38 sur une aile où sa présence va constituer une faiblesse positionnelle.

e) Depuis (20 - 25) au seizième temps, la stratégie des Blancs s'apparente au système Roozenburg.

f) L'une des caractéristiques du système Roozenburg est l'installation d'un pion taquin à 24.

g) (17-21) eût interdit 48-43 ? et 46-41 ? à cause du coup de dame par (14-19) 24×22 (12-17), [mise à profit d'un temps de repos] 29×18 (17×48) [ou (17×46)] N+.

h) Menace de gain par (13-19) 24×22 (17×48).

i) Interdisant 39-33 ? toujours à cause de (13-19).

j) Le début d'un splendide mouvement en onze temps qui illustre avec éclat l'aspect spectaculaire du jeu et la profondeur de vision du conducteur des Noirs.

k) 36-31 était le coup juste, puisque si 47-42 ? (22×31) et si :

k1) 36×27 (16-21) 27×16 (18-22) 29×9 [si 29×27, les Noirs dament toujours à 47] (20×47) 9×20 (25×14) [et non (15×24), les Blancs prenant aussitôt la dame par 39 - 33] N+ après (25×14).

k2) 37×26 et les Noirs dament encore à 47 en poursuivant par (18-22).

l) Ce mouvement en onze temps tire aussi sa beauté de ce gambit qui commence par ce sacrifice inattendu.

m) L'attaque, particulièrement efficace ici, caractérise la deuxième phase du gambit.

n) Coup forcé évidemment.

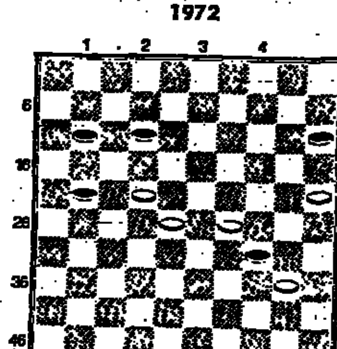
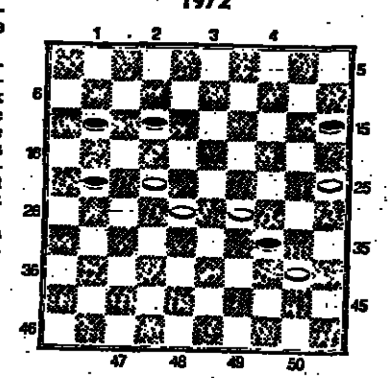
o) Les Blancs, pour rétablir l'égalité numérique, tombent dans le piège conçu par les Noirs au vingt-quatrième temps avec la pénétration par (17-22) et tendu avec le gambit (22-28) et (12-17).

p) Les amoureux du jeu constateront avec ce supplément de plaisir que découvriront les nouveaux adeptes, que ce mouvement en onze temps comporte aussi une variante avec un résultat identique, mais précédé de trois finesses particulièrement séduisantes. En effet, si d'abord 34×23 les Noirs continuent d'une manière originale par (37-41!!) 46×37, mais (27-32 ! !) et les Blancs ne pourront pas parer la rafle meurtrière (11×35) exécutée dans la partie, car si 37×28 (16-21 ! !), etc. Cette partie est une mine de finesses !

q) La conclusion tactique [la combinaison] de ce mouvement en onze temps.

r) C'est un grand artiste qui vient ainsi d'animer le damier avec tant de subtilités. Les grands maîtres internationaux soviétiques Kouperman, Tchegolev, Andreiko (tous ex-champions du monde) et Gantwarg (plusieurs fois vainqueur du championnat d'U.R.S.S.) devraient avoir, parmi les nouveaux virtuoses de la classe de Klimowitsi, de dignes successeurs au niveau des compétitions internationales.

PROBLÈME
J. BURGGRAAFF
1972

Les Blancs jouent et gagnent en trois temps.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 78

Noirs : une dame à 8 et pions à 12, 15, 25 et 35. — Blancs : pions à 21, 24, 29, 30, 31, 33, 38 et 50. : 29-23 ! (25×34) 24-20 (15×24) 23-18 ! (12×23) 33-29 ! ! [splendide finesse rendue possible par la règle de la prise majoritaire (on doit prendre du côté du plus grand nombre)] (8×33) 29×40 (35×44) 50×30 ! !+. Magnifique application du thème du coup turc, dont la caractéristique du mécanisme réside dans le quatrième temps, 33-29.

JEAN CHAZE.

● Pour obtenir des renseignements sur le jeu de dames (traités, périodique technique et d'information de la Fédération française du jeu de dames, clubs, compétitions), les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chaze, « la Pastourelle », bâtiment II, boulevard de Paste, 07000 Privas. A l'appui des réponses sont transmis deux opuscules conçus pour permettre de franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles, de la signification des chiffres et des signes conventionnels).

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 12

Horizontalement

I. Pour les muses et pour les peintres. — II. Victime d'un enlèvement ; Strindberg l'a pleuré. — III. Musiciens d'orchestre ; Enlèvement. — IV. Tourner la clef ; En entier. — V. Joyeux, succulent, largué ; Coiffer. — VI. Japonais ; Coupait. — VII. Une formule enchanteresse. — VIII. Une sorte de puisatier ; Dans le renseignement. — IX. Astiquent ou astiquées ; Grecque. — X. Gégène.

Verticalement

1. Ce n'est pas pour les anciens. — 2. Sondée ; Article. — 3. Argents pour la guerre ; Dîner. — 4. Ecarté ; Suspendu. — 5. Classe basse ; Contribuent à l'enseignement. — 6. Le faire n'arrange rien. — 7. Loua ou parfois usa de restrictions ; Participe. — 8. Entrain ; Chevaliers. — 9. Elle court, sa fille... ; Un ton bouleversé ; Possessif. — 10. Cherchais les dactyles. — 11. S'évanouiront totalement. — 12. On lui fait la conversation ou on la lui paie.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
I II III IV V VI VII VIII IX X

SOLUTION DE LA GRILLE N° 11

Horizontalement

I. Aménagements. — II. Dotés ; Panure. — III. Dur ; Cribleur. — IV. Iliaque ; User. — V. Sévi ; Setm ; Le. — VI. Asiles ; Rialf. — VII. Eloi ; Inter. — VIII. Enroués ; En. — IX. Boely ; Ennemi. — X. Assimilation.

Verticalement

1. Addis-Abeba. — 2. Moules ; Nos. — 3. Etrivières. — 4. Na ; Ailloli. — 5. Ascq ; Eouym. — 6. Russie. — 7. Epiée ; Sel. — 8. Mab ; Tri ; Na. — 9. Enluminent. — 10. Nues ; Aînéi. — 11. Truelle ; Mo. — 12. Serre-frein.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉ (*)

N° 11

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par des lettres dans le désordre (aucune indication n'est cependant donnée pour les mots de moins de sept lettres). Il s'agit donc de remplir, à partir de ces éléments, la totalité de la grille dans les deux sens. Le chiffre qui suit certains tirages correspond au nombre d'anagrammes que comporte le mot à trouver. La solution de ce problème, qui figurera avec le prochain, indiquera ces anagrammes entre parenthèses.

Horizontalement

1. AEIPRSV. — 2. AAELNPT. — 3. DEIRSSU (+ 2). — 4. AIILORV (+ 1). — 5. AEMRSUU (+ 1). — 6. DMNOORS (+ 2). — 7. EEEMNTV. — 8. AEEEGTT. — 9. AEIRSST (+ 11). — 10. ACHIORT (+ 3). — 11. EEERSSU. — 12. BEENORTX. — 13. ACDEQUU (+ 1). — 14. EEILNPR (+ 1). — 15. AIIILNT. — 16. AEEIPRR (+ 4). — 17. AAGEIMR (+ 2).

Verticalement

18. AADIPPRS (+ 2). — 19. ACELPPR. — 20. EEHIQTU. — 21. EINNORV (+ 1). — 22. AAEEGPRR. — 23. ILNOOSV (+ 3). — 24. BEIORSU (+ 2). — 25. EISSSSU. — 26. ACENOTT (+ 1). — 27. AEMPSSU. — 28. DEIIPST. — 29. AEEMRTY. — 30. AADJTUV. — 31. ADEEIRT (+ 2). — 32. EEGIMNRT (+ 3). — 33. AEENRSS. — 34. EEINRTU. — 35. EEINRST (+ 9). — 36. ACEELNU.

18/19 20 21 22 23 24 25/26 27/28 29 30/31 32 33/34 35/36
1/2 3 4 5 6/7 8 9 10/11 12 13 14/15 16/17

SOLUTION DU PROBLÈME N° 11

Horizontalement

1. LAOTIEN (ENTOILA, ENTOLAI). — 2. DOUAIRE (DOUERAI). — 3. LUISANT (INSULTAT, LUTINAS). — 4. SATIETE (AETITES, ATTISEE, ETATISE, ETETAIS, SAIETTE). — 5. OPIACEE. — 6. PIETONNE. — 7. TANTALE (ATLANTE, ETALANT). — 8. AVALONS. — 9. ASTIQUE (QUETAIS). — 10. EXONERAT. — 11. ECOURTEE (ECROUTEE). — 12. SOYEUSES.

Verticalement

13. SOPRANO (PRONAOS). — 14. OUTRERA (ORATEUR, ROUTERA, TROUERA). — 15. ABANDON. — 16. ODORANT. — 17. NOUAIENT. — 18. EXCUSEES. — 19. PANIFIE. — 20. LOUANGE. — 21. ADAPTENT. — 22. INOCULA. — 23. RECESSION. — 24. LUETTES.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé

culture

Cinéma

Le pouvoir des images

(Suite de la première page.)

La sélection n'a pas exactement toute la rigueur de celle de Mannheim, peut-être le seul lieu au monde où soit appliqué le principe d'un véritable travail de groupe par un comité international. Mais les films se recoupent, se chevauchent ou se contredisent, entre la bourgade vaudoise et le gros bourg rhénan : ainsi est-on conduit à réexaminer le cinéma aujourd'hui à la lumière du seul documentaire.

Qu'est-ce au juste qu'un documentaire ? « *L'interprétation créatrice de la réalité* », affirmait l'Ecossais John Grierson, pionnier du mouvement anglais des années 30. Pour le cinéaste néerlandais Johan Van der Keuken (dans un entretien paru dans les *Cahiers du cinéma*, n[os] 289 et 290-291), « *tout film travaillé consciemment au niveau de la forme est un film de fiction* ». Présent à Mannheim et à Nyon (avec son dernier film *De Platte Jungle (la Jungle plate)*, primé aux deux Festivals pour ses exceptionnelles qualités cinématographiques et sociales, Johan Van der Keuken propose à la fois un pur objet filmique et un pamphlet écologique. Tenant lui-même la caméra, comme dans tous ses films, mais avec une extrême économie, il crée un rapport physique avec la réalité qui définit le sens profond du sujet traité : les chances de survie d'une des dernières régions naturelles des Pays-Bas, la Waddenzee, tout au nord du pays.

Refusé à Nyon, ignoré au palmarès de Mannheim, *Tattooed Tears* (Larmes tatouées), de l'Anglais Nicholas Broomfield et de l'Américaine Joan Churchill, suggère un contraste exemplaire avec le travail stylisé de Johan Van der Keuken et illustre à la perfection la démarche de ce qu'il faut bien se résoudre à appeler « cinéma direct ». Les cinéastes ont passé trois mois dans une prison californienne, clefs en main, entièrement libres de leurs mouvements. Seuls avec leur caméra et leur magnétophone, qu'ils tenaient à tour de rôle, ils ont filmé la vie des détenus, leurs rapports de violence, cette tension insoutenable qui les oppose entre eux comme à leurs « éducateurs ». Ils prouvent une fois de plus ce que répètent volontiers Richard Leacock et Jean Rouch : qu'un film, même fondé sur la parole, doit pouvoir être compris, saisi immédiatement par les images. Jean Genet n'a pas dit davantage, ni été plus loin, dans son œuvre littéraire pour décrire le monde carcéral.

Toujours des Etats-Unis, *In the best interest of the children* (Dans l'intérêt le mieux compris des enfants), de trois jeunes femmes californiennes, Frances Reid, Elizabeth Stevens et Cathy Zheutlin — qui, quoique signant collectivement le film, semblent s'être réparti respectivement l'image, le son, le montage, — retrouve un même bonheur du récit, une fluidité surprenante, au service de ce qui est d'abord un film militant sur un sujet osé : le droit d'une mère de famille à être lesbienne tout en prétendant continuer à élever ses enfants. Aucun film, à notre connaissance, n'a traité avec tant de finesse, de sensibilité, le rapport mère-enfant, nous donnant à entendre que l'absence de l'homme intensifie ce rapport. Nous aurions aimé aller encore plus loin, au plus secret de la sensibilité d'un être qui trouve son épanouissement dans l'homosexualité.

La marche du temps

With Babies and Banners (Bébés et Pancartes), de Lorraine Gray, également américain, constitue un modèle de film militant au tout premier degré : quarante ans après l'événement, d'anciennes ouvrières de l'usine automobile de Flint, dans le Michigan, évoquent la grande grève de la General Motors, fin 1936 et début 1937, où les femmes jouèrent un rôle décisif et prirent pour la première fois conscience de leur force. Lorraine Gray a su retrouver d'extraordinaires documents d'époque qui font revivre une Amérique à la fois proche et lointaine. On pense à deux films vus récemment au Festival de Paris, tous deux de fiction : *Blue Collar*, de Paul Schrader, et *Vues d'ici*, de Vincent Pinel et Christian Zarifian.

L'événement du Festival de Nyon fut incontestablement la projection de douze heures de bandes de la série *The March of Time*, créée en 1935 par Louis de Rochemont, qui mourut en 1951, à l'avènement de la télévision. Cette « marche du temps », financée à fonds perdus par le magazine *Time*, voulait être une nouvelle forme de journalisme cinématographique. Elle développait plus en détail, sur une durée variant entre six et vingt minutes, des thèmes que les actualités de l'époque ne faisaient qu'effleurer ou caricaturer. Enfant de la radio, elle accordait une part importante au commentaire, ramassé au possible et offrant dans le minimum de temps un maximum d'informations. Politiquement, elle devait beaucoup à l'inspiration socialisante du New Deal de Franklin Roosevelt. Elle osait aborder de front des sujets alors tabous comme Hitler et le nazisme. On filmait obligatoirement en 35 mm, avec des caméras énormes qui bougeaient rarement. Ce qui frappe le plus aujourd'hui, c'est le naturel — ou la gaucherie — des personnes interviewées qui n'ont pas encore pris l'habitude de poser et parler pour les caméras.

Moins homogène que Mannheim, Nyon n'en présentait pas moins un second « événement » de choix : les quatre films tournés à ce jour au Mexique grâce à la collaboration de l'Office national du film canadien et du Centre de court métrage mexicain (bien que les films soient en fait des longs métrages). Le tout-dernier, *Tierra y Libertad*, du Québécois Maurice Bulbulian, décrit l'occupation des terres, érigées en *colonias*, autour de l'agglomération urbaine de Monterrey, au nord de Mexico. La parole ici, le simple fait de parler, devient accusation, exigence d'un autre monde. L'histoire aujourd'hui s'écrit avec la caméra, donne tout à voir et à entendre à ceux qui veulent bien ouvrir les yeux et les oreilles.

La Semaine de Mannheim, outre des « premières œuvres » de fiction estimables, comme à l'accoutumée, organisait une rencontre des cinéastes africains : elle s'associa au verdict des exploitants d'art et d'essai pour couronner le film marocain de fiction *Alyam Alyam*, déjà primé au FIFEF de Namur. Des films documentaires évoquaient une autre Afrique, la lutte en Erythrée et en Angola : l'Erythrée vue du point de vue du Front populaire de libération de l'Erythrée ; l'Angola à travers le modèle soviétique. Deux conceptions du monde et du cinéma s'affrontaient, au nom d'un même « socialisme ».

LOUIS MARCORELLES.

Films militants, films politiques

Les 11 et 12 novembre, à la Maison municipale des jeunes de La Rochelle, se tiendra une rencontre nationale des personnes et des collectifs qui se consacrent à la production et à la diffusion des films d'intervention sociale et politique, films de cinéma (16 mm, super 8), bandes video, montages de diapositives. Cette initiative fait suite aux rencontres d'Utrecht, en Hollande (août 1977), de Paris (octobre 1977) et de Rennes (mai 1978).

Guy Hennebelle, critique et historien du cinéma militant — autre nom du cinéma d'intervention, — fait le point sur l'avenir de cette forme moderne d'agit-prop (agitation-propagande), qui a incontestablement joué un rôle dans l'évolution des sociétés occidentales depuis 1968.

C'est devenu un lieu commun aujourd'hui de souligner les défauts du cinéma militant : obsession de la « ligne juste », conception erronée de la création collective, qui a parfois abouti à « raboter » l'inspiration individuelle des cinéastes, importance excessive de la parole, avec conjointement le refus des attraits du spectacle, et une interprétation lugubre de la fameuse distanciation brechtienne.

Ce faisant, on oublie pourtant de rappeler que la plupart des mille films (ou produits audiovisuels) suscités par ce courant ont été réalisés dans des conditions de misère par des bénévoles, et pendant leur temps de loisir. On oublie aussi d'intégrer dans un mouvement qui fut beaucoup plus composite qu'on ne le laisse entendre, les productions tournées avec des budgets normaux et esthétiquement réussies. On oublie encore de préciser que le cinéma militant a eu le mérite d'aborder de plein fouet la majorité des problèmes humains et sociaux auxquels les Français (et les immigrés) étaient confrontés dans leur vie quotidienne. On oublie, enfin, que si le cinéma français est aujourd'hui plus « politique », c'est-à-dire plus proche de notre réalité, qu'il ne l'était avant 1968, l'avant-garde militante, malgré tous ses défauts, y a peut-être été pour quelque chose !

A l'heure où — résultat peut-être d'une guérilla de plusieurs années — le concept fourbu de « cinéma d'auteur » lancé en 1950 commence enfin à être remis en question, le cinéma français aurait certainement profit à écouter les voix plurielles, mais convergentes, qui montent de la nouvelle vague du cinéma militant. Nouvelle vague qui rassemble à la fois les partisans d'une expression populaire élargie grâce aux médias légers (super-8, diapos, vidéo), et des créateurs accomplis mais qui pratiquent un « cinéma du réel ».

Pour René Vautier (Unité de production cinéma Bretagne), « *le cinéma militant pourrait devenir un facteur d'italianisation du cinéma français* » que guettent toujours les tentations desséchantes de l'élitisme, de l'intellectualisme et du parisianisme.

Au prix de quelques mutations : que, au lieu de se concevoir comme le brouillon alternatif d'un cinéma « prolétarien », le cinéma militant se constitue en lieu de réflexion politique, en pôle d'incitation au réalisme, et en centre d'expérimentation formelle au sein du cinéma en place ; que, au lieu de chercher à imposer à coup d'objurgations terroristes de « bonnes » réponses, il imagine plutôt comment poser de « bonnes » questions.

GUY HENNEBELLE.

★ Maison municipale des jeunes, 10 bis, rue Amelot, 17000 La Rochelle. Tél. : 46/41-45-62. Contact à Paris : Michel Gayraud (Cinoc), 9, rue du Cardinal-Mercier, 75009. Tél. : 526-45-25.

« ALAMBRISTA ! », de Robert Young

Roberto, l'immigré clandestin d'*Alambrista !* pourrait être africain, maghrébin, portugais. Il est mexicain et, comme ses frères des pays pauvres, a cru échapper à la misère en allant gagner sa vie dans un pays riche. Cette histoire, c'est celle que nous contait récemment Jacques Champreux dans *Bako, l'autre rive* ou Ahmed El Maanouni dans *Alyam, Alyam*. C'était également celle de *O Salto*, le beau récit de Christian de Chalonge, vieux aujourd'hui de dix ans. Pour les héros de ces trois films, l'Eldorado avait le visage de la France. Pour Roberto, le Mexicain, la terre promise se situe naturellement en Californie.

Dans l'espoir de manger, un jour, « *autre chose que des pommes de terre* », Roberto décide donc de quitter sa femme et le bébé qui vient de naître, et de franchir en cachette, avec quelques camarades, la frontière des Etats-Unis. C'est le début d'une longue et pénible aventure. Pourchassé par la garde civile, exploité par les fermiers qui l'engagent comme ouvrier agricole, incapable de s'exprimer dans une langue qui n'est pas la sienne, houspillé, humilié, manipulé, contraint même à jouer les briseurs de grève, il ne trouve un peu de réconfort et de tendresse qu'auprès d'une serveuse de snack-bar, qui tombe amoureuse de lui. Mais cette idylle est brève. Moralement, physiquement épuisé, Roberto finit par se laisser capturer et reconduire à la frontière mexicaine. De ses illusions perdues naîtra peut-être la révolte.

C'est par la sobriété, la justesse de son style, que ce film nous touche. Jamais le réalisateur Robert Young ne monte sur ses grands chevaux. Jamais il ne cède à la tentation du morceau de bravoure ou du morceau d'éloquence. Ancien documentariste, c'est à hauteur d'homme — en simple témoin — qu'il filme l'odyssée de ce paysan coupé de ses racines, trop pur, trop démuni, pour pouvoir longtemps survivre dans la jungle où il s'est égaré. Malgré ses références à une réalité sociale précise, la mise en scène évite aussi bien les pièges du misérabilisme que ceux du dogmatisme. Nous sommes ici aux antipodes du film-discours, du film-démonstration, et, pour mesurer la monstrueuse indifférence, la cruauté du monde auquel se heurte Roberto, il nous suffit de lire la peur sur son visage. Il nous suffit également, dans une scène admirable, de le voir apprendre à perdre son identité « *en souriant comme les gringos* ».

Présenté à Cannes dans le cadre de la Semaine de la critique, *Alambrista !* y remporta le prix de la Caméra d'or. Il fut ensuite couronné à Saint-Sébastien. Hommages mérités. Ce film modeste est un beau film.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

Musique

DU CAPITOLE A CARNEGIE HALL

L'orchestre du Capitole de Toulouse vient de donner deux concerts à Washington et à New-York. Il continue, à la Nouvelle-Orléans, à Atlanta et dans une dizaine d'universités américaines un voyage de trois semaines aux Etats-Unis. Sous la baguette de son directeur, Michel Plasson, il propose notamment un programme de musique française tout à fait exemplaire dont le public toulousain a eu la primeur quelques jours avant le départ : l'Ouverture du Corsaire, *de Berlioz ; le* 5[e] Concerto, *de Saint-Saens (soliste : Philippe Entremont) ; la* Symphonie, *de Chausson, et la* Valse, *de Ravel.*

Pour la municipalité, qui consacre déjà 3 % de son budget à la musique, cette tournée représente sans doute un effort financier assez considérable, mais pour ce jeune orchestre (on dit que la moyenne d'âge y est de trente-deux ans), c'est certainement un puissant stimulant. On a pu s'en rendre compte dès les premières mesures de l'Ouverture du Corsaire, *dont les traits vertigineux, en unissons et octaves, exigent un sérieux travail de préparation et qui sonnaient avec une fougue, une sûreté et un éclat tout à fait confondants : d'un coup d'aile on se croyait déjà outre-Atlantique...*

Une légère déception est venue vers la fin : l'orchestre sonnait toujours aussi bien, mais, malgré les ruptures et les modulations ascendantes soutenues par les cuivres, on ne sentait plus de progression, comme si tout avait été dit dès les trois premières minutes.

Il est rare qu'un orchestre fasse preuve des mêmes qualités dans le concerto que dans l'ouverture qui précède. Cela vient de ce qu'on considère en général que le concerto est l'affaire du soliste et que l'orchestre doit se contenter d'accompagner ou de servir de faire-valoir. C'est une idée fausse dans tous les cas, mais particulièrement pour le concerto « Egyptien », *de Saint-Saens, qui exige au contraire une complicité étroite, surtout dans le deuxième mouvement où l'évocation d'un Orient magique et sensuel traverse les accents sombres du récitatif confié au soliste, comme des bouffées de souvenirs. Peut-être le jeu, assez extérieur ce soir-là, de Philippe Entremont, a-t-il encore accentué l'impression de froideur et d'indifférence qui se dégageait de l'ensemble.*

Avec la Symphonie *de Chausson, l'orchestre pouvait faire preuve d'excellence ; on doit seulement regretter que Michel Plasson ne veille pas avec plus d'entêtement à éclairer la polyphonie — comment se fait-il, par exemple, qu'on n'entende pas le thème rythmique lorsque les altos le reprennent forte sur la quatrième corde, alors que les autres instruments sont censés rester dans la nuance* piano *? — à mettre en valeur les articulations, en laissant respirer la musique au lieu de la lancer en avant et de l'essouffler prématurément (le* Finale *était pris, dès l'abord, dans un tempo trop rapide). Pourquoi pousser vers l'extérieur une musique qui, comme presque toujours chez Chausson, est celle des élans intimes, des confidences douloureuses, des repentirs : même lorsqu'elle éclate, ce n'est jamais une libération, tout juste une fragile victoire ?*

Plus démonstrative, la Valse *terminait brillamment le concert. Un peu trop brillamment ? N'importe, l'orchestre, une nouvelle fois, a encore pu confirmer les progrès accomplis. En* bis, *Michel Plasson tenait à ménager un contraste en choisissant* l'Adagietto *de* l'Arlésienne. *Comme dans la symphonie, on regrette qu'il ne se soit occupé que de faire chanter les premiers violons, alors que dans cette page d'intimité nostalgique c'est du mouvement des autres parties que naît toute l'émotion de la mélodie principale.*

Après tant de douceur, il fallait à nouveau secouer l'auditoire avec la Marche hongroise, *menée tambour battant. Le dernier accord s'est perdu dans les acclamations du public ; ainsi peut-on être assuré du succès que connaîtra sans doute l'Orchestre du Capitole outre-Atlantique. Il est pourtant dommage que Michel Plasson ne mette pas un peu en doute cette constatation si souvent vérifiée : l'essentiel, dans un concert, est de bien commencer et de finir brillamment, car, du strict point de vue de la musique, ce n'est pas toujours vrai.*

GÉRARD CONDÉ.

★ Sous la direction de Michel Plasson, l'orchestre du Capitole a enregistré la *Symphonie* de Chausson (EMI C. 069-14 086) et le *Concerto n° 1* et le *Concerto no 5* de Saint-Saëns avec Philippe Entremont (C.B.S. 76 532).

Théâtre

Pour défaut de subventions

LE DIRECTEUR D'UNE COMPAGNIE THÉATRALE LYONNAISE FAIT LA GRÈVE DE LA FAIM

A la suite du refus de la municipalité lyonnaise de lui accorder une subvention, le directeur de la compagnie théâtrale Sortie de secours, M. André Ligeon-Ligeonnet, vingt-quatre ans, a commencé jeudi 19 octobre, une grève illimitée de la faim dans un local de l'école nouvelle de la Croix-Rousse.

Alors que pour la première fois, en 1978, la ville apporte un soutien financier aux jeunes compagnies et que, de son côté, le ministère de la culture et de la communication a pris en considération le dossier de la troupe Sortie de secours, M. André Ligeon-Ligeonnet proteste contre la « disgrâce » qui lui est faite. Il estime que celle-ci n'est pas étrangère aux réactions suscitées par le *Macbeth* qu'il a présenté lors du dernier Festival de Fourvières. « *Vous avez dépassé les bornes de la mesure et du respect que vous devez aux spectateurs* », lui avait alors écrit le directeur du Festival, ancien adjoint de la mairie de Lyon, pour la culture. M. André Ligeon-Ligeonnet avance qu'il sait faire autre chose que de la provocation et l'a prouvé lors du récent forum du Jeune Théâtre à Villeurbanne où son *Capitaine Arthur* a été apprécié du public. — B. E.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Sur six cent cinquante-trois candidats qui se sont présentés au concours d'entrée du Conservatoire national d'art dramatique (contre quatre cent quatre-vingt-cinq l'année dernière) vingt-cinq ont été admis dans les classes de formation nouvelle, neuf dans celles de formation traditionnelle.

La ruée vers la préparation au métier de comédien est étonnante dans la mesure où cette profession est l'une des plus atteintes par le chômage. Constatant qu'un nombre important de candidats ont suivi des études jusqu'aux licences de lettres, de droit ou de langues, Jacques Rosner, directeur du Conservatoire en conclut que « *les diplômes donnant de moins en moins droit au travail* », « *ces jeunes gens, ajoute-t-il prolongent leurs études et diminuent leur chance. Le nombre croissant d'apprentis comédiens est un problème qui dépasse celui du théâtre* ».

SPECTACLES

Ventes

Luxe de prince et sobriété nomade

Genève était déjà réputée pour les ventes de bijoux organisées par Chritie. Désormais, grâce à Mᵉ Cornette de Saint-Cyr, la Suisse devient un haut lieu du commerce des tapis. L'étude parisienne a, en effet, renouvelé jeudi 19 octobre l'expérience tentée avec succès en avril dernier (*le Monde* daté 7-8 mai 1978).

Sans doute le « clou » de la vacation, un immense tapis-jardin de Tabriz, n'a-t-il pas trouvé acquéreur. Mais le vendeur, peut-être égaré par le record établi lors de la précédente vente genevoise (550 000 francs suisses pour un autre tapis-jardin) était sans doute trop exigeant. Le public était plus cosmopolite qu'au printemps et Allemands, Américains, Saoudiens, Koweïtiens, étaient venus renforcer la clientèle suisse. Les prix ont donc été le plus souvent élevés, compte tenu du cours de la devise suisse. (1 franc suisse = 2,74 francs français.) 335 000 FS pour un tapis-jardin Tabriz, un peu moins grand que celui vendu en avril (3,90 × 2,90 *au lieu de* 4,40 × 3,10), *mais* d'une qualité tout à fait comparable : quarante-huit carrés décorés de fleurs multicolores composent un dallage de soie.

C'est aussi la soie, nouée très serré, qui fait le prix (245 000 FS) d'un autre tapis de Perse où le fond bleu marine disparaît derrière les entrelacs de motifs bleu ciel et beige (3,95 × 1,65). Un dernier Tabriz (3,20 × 2) cherche un effet inverse : des médaillons floraux, au colori clair de la soie naturelle, apparaissent en réserve sur un fond rubis éclatant, tantôt piqueté de flocons innombrables, tantôt réveillé par le bleu autour des médaillons secondaires.

À côté de ces pièces exceptionnelles de Perse, des tapis pour la plupart caucasiens, moins rares, ont été cependant bien vendus. Un tapis de prière Daghestan (1,45 × 0,90) utilisait pour la décoration du fond des stries diagonales blanc et rouge qu'on ne voit habituellement que dans les bordures (16 000 FS). Moins gracieux que les Boukhara, un afghan a cependant obtenu 14 200 FS (2,70 × 2,15) en raison de son ancienneté : les longs octogones bleu vert et orange qui quadrillent le fond rouge brique comportaient encore le motif de trèfle, disparu à la fin du dix-neuvième siècle.

Un Tchi Tchi (1,40 × 1), reconnaissable à l'importance de ses bordures, a triplé son estimation à 25 100 FS, sans doute à cause du motif d'étoiles, rares pour ce type de tapis. Ces surprises confirment que les pièces du Caucase, même si leur facture ne se compare pas aux prouesses techniques et artistiques des tapis de soie de Perse, sont désormais recherchées ; le jeu abstrait de leurs couleurs vives, de leurs motifs stylisés convient aux rêves plus sobres des amateurs occidentaux modernes, nomades intimidés par la somptuosité princière — et les prix royaux — des tapis de soie.

JEAN-MARIE GUILHAUME.



Expositions

Focus

Huit galeries, six revues d'art, une librairie se sont associées pour présenter, au Centre culturel du Marais, Focus 78, première « foire exposition d'art actuel », qui est, bien sûr une « contre-FIAC », une petit pot de terre contre un grand pot de fer. Des huit galeries, quatre sont parisiennes (Fabre, Lambert, Durand-Dessert, Mollet - Vieville/Najar), deux bruxelloises (Paronian, M.T.L.), une est liégeoise (Vega), une de Stuttgart (Hetzler et Keller). Les six revues sont *Art Aktuell* (Cologne), *Art - Forum* (N.Y.), *Canal* (Paris), *Flash Art* (Milan), *Macula* (Paris), *+ — 0* (Genval Lac, Suisse). La librairie : Post Scriptum (Bruxelles).

Par art actuel entendons des travaux effectués souvent selon une ligne de recherche qui pourrait se traduire par : un maximum d'intentions pour un minimum exprimé, à l'intérieur d'un champ artistique fermé sur lui-même, autoalimenté, qui se protège du monde extérieur comme d'une peste.

Plus d'une cinquantaine d'artistes sont présentés (dont on aurait bien du mal à dire l'origine — la ligne est (se veut) internationale), sur un parcours qui relie les trois étages du centre culturel, du sous-sol nouvellement aménagé à la belle salle coiffée d'une verrière ; un parcours semé d'intentions, pavé d'embûches, de poutres (Bernd Lohaus, Richard Nonas), de dalles (Richard Long), de plaques métalliques (Lee U Fan), ponctué de signaux qui, des murs au sol, remodèlent l'espace, jouent notre perception des lieux et notre déplacement sur une mise souvent mince : un petit carré de tissu répété à distance (Buren), des bandes verticales soulignant l'angle d'un mur (Bernard Joubert), des plaques de verres posées au sol (Michel Parisi)...

La peinture, quand peinture il y a, est surface monochrome, insiste sur la qualité du brossage (Robert Ryman), la trame du support (Edda Renouf), ou est gestualité limitée (les cercles de Ratrick Saytour).

Les choses sont bien présentées, sans cloisonnement des artistes par galerie, plutôt selon les possibilités de respiration des œuvres en place. Ce qui donne à l'ensemble un petit air de biennale plus que de foire marchande.

Tout se passe un peu comme si chaque proposition était fragment d'un grand discours sur l'art et les moyens de l'art. Et ce qui, isolé dans une galerie, fait figure de monologue on ne peut plus discret, trouve ici un peu de répondant.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois. Jusqu'au 30 octobre.

■ Un afro-happening aura lieu à la porte de Pantin. Sous le chapiteau Jean Richard, une nuit africaine réunira le 31 octobre des danseurs, des conteurs, des griots, des musiciens et toutes sortes d'artistes africains, antillais, etc. Memphis Slim, les Grands Ballets d'Afrique noire (troupe semi-professionnelle de travailleurs immigrés), Toto Bissainthe, Akendengué, David Martial, Manu Dibango et Henri Guedon participeront à cette soirée organisée par l'Association culturelle des étudiants et travailleurs bantous, à partir de 20 heures. (Rens. : 10, rue des Lions-Saint-Paul, 75004 Paris.)

Notes

Photo

« Silences et stridences »

Sous ce titre, Robert Delpire a réuni, dans sa galerie de la rue de l'Abbaye, deux photographes canadiens. Les silences sont des lieux vides, les stridences des couleurs. Robert Walker use sans retenue du Kodachrome : murs peinturlurés rouge corrida, ciel bleu cobalt, panneaux signalisateurs jaune soleil. Peu importe l'objet du moment qu'il décharge sa couleur, comme le poisson-torpille son électricité.

Le travail de Lynne Cohen, plus discret, plus net et plus ironique, revient à un petit catalogue sur la décoration des salles de fêtes ou de conférences, des bars et des clubs, sur l'ameublement, le matériel et le bon entretien. Donc il y aura des estrades et des micros, des parquets cirés, des guirlandes, des moquettes, des plantes vertes, des vélums, beaucoup de papiers peints. *Dans le club alpin, on aura suspendu un chapeau alpin. Dans le club des joueurs de squash, on aura peint sur les murs des joueurs de squash.* Dans le bassin fluorescent de la station thermale, on aura posé une Vénus de plâtre.

Sur le parquet de la salle de patinage, des lignes délimiteront les figurines artistiques accomplies par les roulettes. Dans le salon de coiffure, derrière les casques-séchoirs aux étincelles lobotomisantes, des palmiers surgiront, entre des sphinx et des oasis, et l'on verra passer des bédouins sur leurs chameaux. *Lynne Cohen* joue sur les styles, design et kitsch, bon et mauvais goût, et leurs frontières.

HERVÉ GUIBERT.

★ Galerie Nouvel Observateur-Delpire, 13, rue de l'Abbaye, Paris-6ᵉ. Jusqu'au 28 octobre.

Théâtre

« Prélude à un déjeuner sur l'herbe »

Pochade typiquement londonienne : une sexagénaire bourgeoise clochardisée et son jeune ami musclé sans travail s'envoient des injures et des beignes — un peu les bas-fonds, mais style punk. Survient un monsieur bien mis, à l'accent « high society », ornithologue, qui, bien sûr, va se révéler plus abject que les deux autres : un nazi buveur de sang.

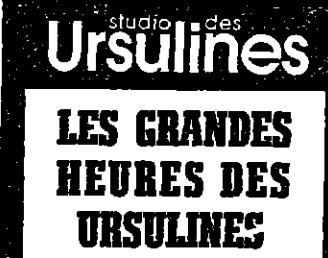
Mme Olwen Wymark, auteur britannique de cette pièce courte mais bavarde, a faufilé dans le dialogue une infinité d'allusions culturelles, dont certaines remontent à la mythologie grecque.

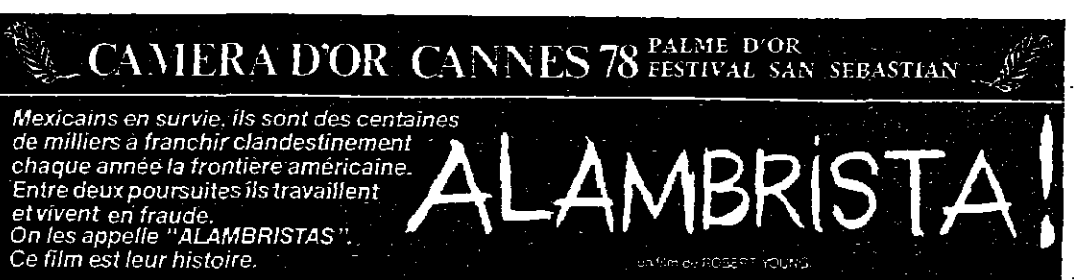
Œuvre sans doute inexportable, « Prélude à un déjeuner sur l'herbe » est mise en scène par Claude Yersin, de la Comédie de Caen, avec des semelles de scaphandrier. Dans le rôle de la fausse clocharde, la sympathique Denise Péron, célinienne, délirante, tout un mélodrame à elle seule, sauve la soirée, mais pas la pièce.

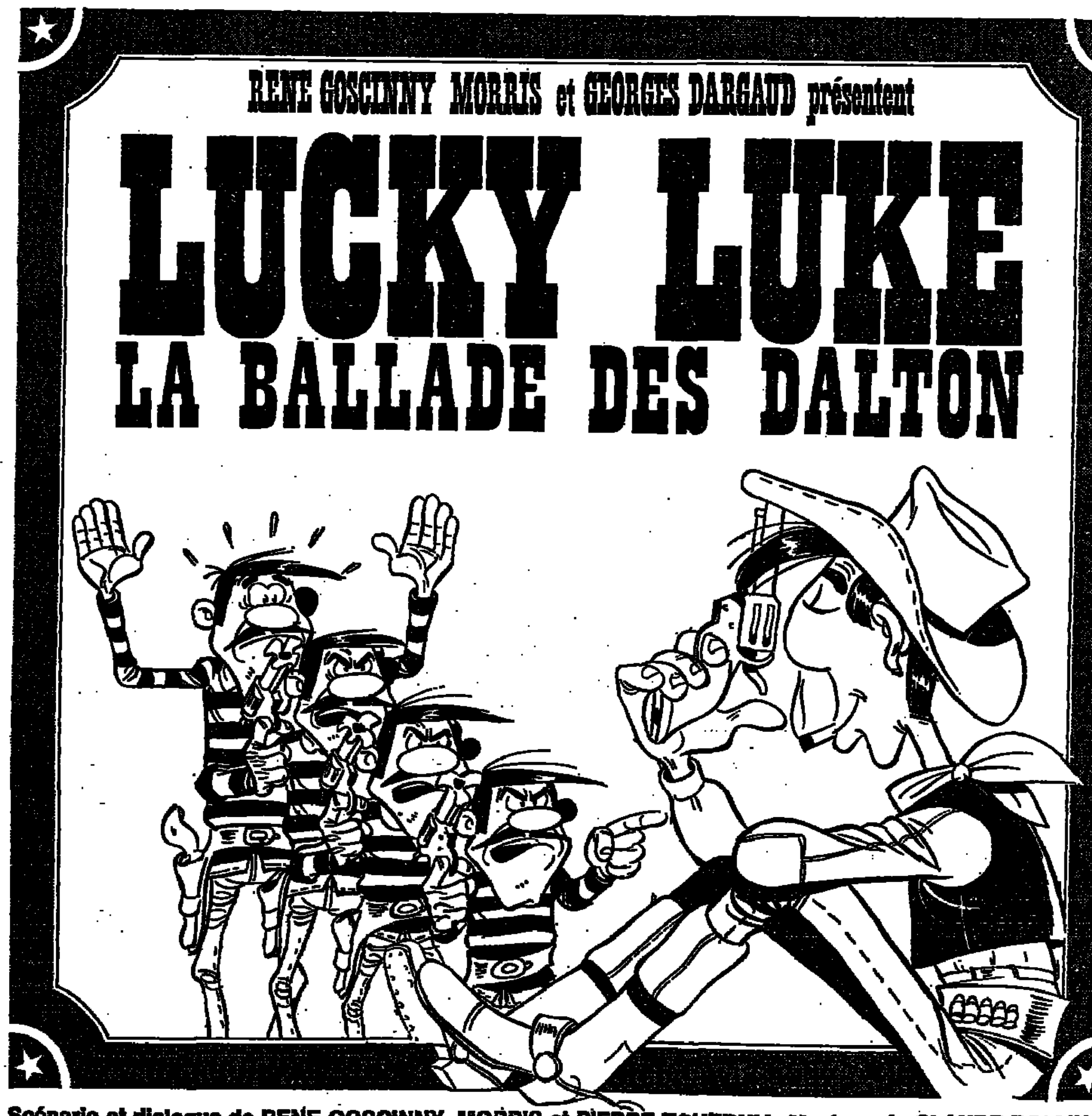
MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de Chaillot (entrée par le Musée de l'homme), 20 h. 30.

■ Le buste de Beethoven, dû à Bourdelle, a été inauguré le 26 octobre dans les jardins du Luxembourg, en présence de M. Beaudoin, président de l'Académie des beaux-arts, et de la fille du sculpteur, Mme Dufet-Bourdelle.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Coppélia.
Salle Favart, 19 h. 30 : Werther.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur.
Chaillot, Foyer, 20 h. 30 : Prélude à un déjeuner sur l'herbe. — Gémier, 20 h. 30 : Lenz.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oublis.
TEP, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
Petit TEP, 20 h. 30 : Francis Lemarque.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Eötvös et K. Stockhausen ; 17 h., 19 h. et 21 h. : Cinéma berlinois.

Les salles municipales

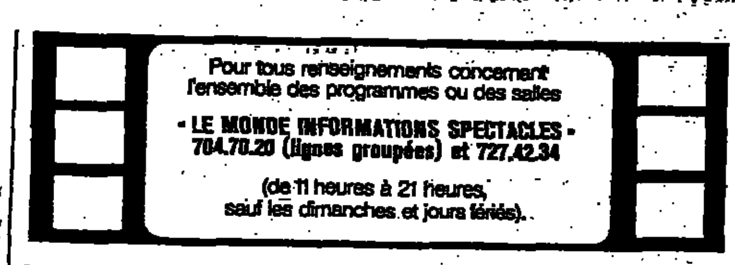
Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Susana Rinaldi.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Quoi ?

Les autres salles

Aire libre, 18 h. 30 : Faustino, mime ; 20 h. 30 : Sidi-Ciné ; 22 h. : Roger Marino.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, salle C.-Bérard, 21 h. : Olaf et Albert.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Nadia. — Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Centre d'art rive gauche, 20 h. 30 : Comme un sens inversé ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Centre d'art et d'artisanat, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
Centre culturel du XVII[e], 20 h. 45 : Appel enregistré (dernière).
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : la Clôture. — La Resserre, 21 h. : l'Epreuve
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit
Epicerie-Théâtre, 21 h. : Français, encore un effort...
Essaïon, 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Picasso, connais pas.
Galerie 55, 20 h. 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.



concerts
Paris-Berlin
dimanche 29 octobre 18 h
les élèves berlinois de Shœnberg
Gerhard Schmid Skalkottas
ensemble intercontemporain
direction
Yves Cayrol
CENTRE G. POMPIDOU
Musée - 5e étage



Vendredi 27 octobre

Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Soixante-quinze minutes avec R. Desnos. — Théâtre rouge, 22 h. : Cent ans d'archétype U.S.A.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Marigny, 21 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
Mathurins, 21 h. : Alex Métayer.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé
Michodière, 21 h. : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Nouveautés, 21 h. : Apprends-moi, Céline.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 20 h. 30 : Albert Nobs.
Palace Croix-Nivert, 20 h. : Rocky Horror Show.
Palais des arts, 20 h. 30 : Dieu.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande ; Fragment de théâtre 2 ; 22 h. 30 : Histoires belges.
Plaine, 20 h. 30 : la Vie privée de la race supérieure.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Renaissance, 21 h. : Sylvie Joly.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Patate.
Saint-Merri, terrasse, 20 h. : le Crépuscule du théâtre.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : le Golem (dernière).
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.

FESTIVAL D'AUTOMNE

(278-10-00)

EXPOSITION

Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise
Musée des arts décoratifs, de 11 h. à 20 h. : Ma, espace-temps au Japon.

THEATRE

Espace Cardin, 20 h. 30 : Faust.
Athénée, salle Louis-Jouvet, 20 h. 30 : le Misanthrope.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, I, 20 h. 30 : la Table. — II, 20 h. 30 : Remagen.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : M. Barychnikov et les Ballets de Marseille R. Petit (la Dame de pique).

Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre Ménilmontant, 21 h. : Becket.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre Saint-Jean, 20 h. 30 : Un goût de miel.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Baroufe à Chioggia.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Succès.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef
Troglodyte, 20 h. : la République de M. Dupont ; 22 h. : Tendresse.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

La danse

Palais des arts, 18 h. 30 : Parcours cosmogonie.
Montparnasse, 18 h. 30 : Danse traditionnelle kathak (Maya Basu Ray).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : les Indiens Navajos.
Cité internationale, 21 h. : Iseon Jazz Theatre Mantram.
Galerie Oudin, 21 h. : Karine Saporta.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : J. Garcimore ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon
Café de la Gare, 20 h. : le Procédé Guimard-Delaunay ; 22 h. : le Bonbon magique.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : F. Kanel ; 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez.
Cour des Miracles, 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : Djamel Allam ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
La Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : C. Jacquin ; 23 h. : Jazz.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Eclimont et Dodane
Petits-Pavés, 21 h. : Débordés par la base.
Point-Virgule, 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : la Crosse en l'air ; 23 h. : Alors, heureuse ?
Le Sélénite, 20 h. 30 : Un vieux Peter Pan ; 22 h. : les Voyageurs de carton.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
La Soupap, 19 h. 30 : Chansons de femme ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes ; 23 h. : Sarah Boreo.
La Tanière, 22 h. 30 : J. Barthes.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : M. Bouvet et M. Rousseau, piano ; L. Pezzino et M. Piquemal, chant (Schumann, Schubert, Brahms, Mendelssohn) ; 21 h. : A. Devorsine, harpe (Nadermann, Bach, Debussy, Fauré, Haendel, Glinka, Britten).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Finale du vingtième Concours international de guitare (récital J. Williams).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, sol. M. Pollini (Beethoven, Brückner)
Salle Gaveau, 21 h. : M. Rudy, piano (Ravel, Schubert, Messiaen, Scriabine).
Hôtel Hérouet, 20 h. 15 : S. Escure, piano (Bach).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : les Solistes de la Camerata (Haydn, Beethoven, Mozart).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.
Dix-Heures, 22 h. : J. Rigaud, B. Dimey, les Belges et Corbiar.

En banlieue

Antony, Théâtre F.-Gémier, 21 h. : Ce soir, je perce.
Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Si jamais je te pince.
Cachan, C. C., 20 h. 45 : Barbara.
Enghien, Casino, 21 h. : J. Rigaux.
Evry, Studio, 21 h. : Quatuor Parrot (Corelli, Vivaldi, Haendel).
Montreuil, Maison populaire, 21 h. : P. Pont et P. Val.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, I, 21 h. : Bathory Erzsebet. — II, 20 h. 30 : Tristan et Yseult.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe, 22 h. 30 : Anna Prucnal. — Hôtel de ville, 20 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du roy (Haendel, Vivaldi).
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : le Bateau pour Lipaia.

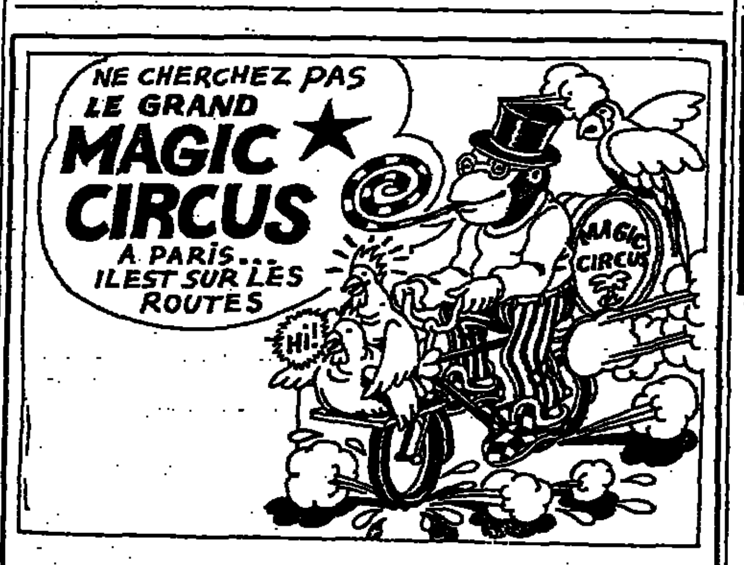
(Lire la suite page 28.)

THEATRE DE POCHE
MONTPARNASSE 548.92.97
le 1er
"Je m'en lèche encore les babines" Philippe Tesson (CANARD ENCHAINE)
"J'espère qu'au Théâtre de Poche on refusera du monde" Guy Dumur (NOUVEL OBS.)
Location théâtre et agences



CENTRE DRAMATIQUE de NANTERRE
au Théâtre des Amandiers
Du 19 oct. au 10 nov. à 21 h - Dim. 16 h 30
Relâche Lundi, 31 oct., 1er nov.
BATHORY ERZSEBET
de Marie-Françoise EGRET avec Marc Bonnaigneur - Gérard Isnard - Agnès Vasnier - Monique Mélinand - Bernadette Lafont

La Péniche - Théâtre
(Quai de Valmy, face rue du Terrage)
DE BELGES HISTOIRES
de et par
RONNY COUTTEURE
Amateurs d'histoires belges, s'abstenir !
22 h. 30, sauf dim. et lundi.
Tél. : 205-40-39



APRÈS 78 REPRÉSENTATIONS DES « 1 001 NUITS » DEVANT PLUS DE 60 000 SPECTATEURS, LE GRAND MAGIC CIRCUS PRÉSENTERA CE SPECTACLE DANS LES VILLES SUIVANTES :

COLMAR	27-28-10	REGIO-DI-EMILIA (Italie)	6 au 8-12
TOULOUSE	7-8-11	PARME (Italie)	9-12
ISTRES	10-11-11	MODENA (Italie)	10-12
GRENOBLE	15 au 18-11	ORLEANS	12-12
BIEL (Suisse)	20-21-11	ANGOULEME	15-16-12
METZ	23-24-11	BARCELONE	19 au 23-12
MULHOUSE	1-2-12	BREST	27-28-12
LUGANO (Suisse)	4-12	T.N.P. LYON	5 au 13-1-1979

CHAILLOT
Après « les Estivants »,
La Comédie de Caen
présente ses deux dernières créations :
Prélude à un déjeuner sur l'herbe, de Olwen Wymark, mise en scène de Claude Yersin (Foyer, jusqu'au 5 nov.)
et Lenz, de Mike Stott, mise en scène de Michel Dubois (Gémier, 24 oct./18 nov.).
Du mardi au samedi à 20 h 30. Dim. à 15 h.
(727.81.15)

BOUFFES-PARISIENS / Directrice NICKY NANCEL
4, RUE MONSIGNY 75002 / Tél. : 073.87.94
Pétillant... explosif... on rit avec
ROBERT LAMOUREUX et **PIERRE TORNADE**
dans
LE CHARLATAN
Soirée : 20 h 45 / Matinée : dimanche 15 h / relâche lundi LOCATION THEATRE ET AGENCES

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE
"TROIS HEURES DE RIRE"
ET YOILA L'TRAVAIL
PIERRE DOUGLAS
CHARLES BERNARD
EDMOND MEUNIER
ANDRE ROCHEL
MARTIAL CARRE
SERGE LLADO
avec
COCAGNE
et DELAUNAY
et JEAN ROUCAS
Prix des places 35 Frs
21 h, dimanche matinée 15h30
Agences et 278.44.45
1 BD SAINT-MARTIN
PUBLICITES REUNIES

SI JAMAIS JE TE PINCE!



Certains n'ont pas aimé la crème au chocolat et à la moutarde, mais d'autres la recommandent à tous et à chacun.
théâtre de la commune d'aubervilliers
93300 aubervilliers
JUSQU'AU 4 NOVEMBRE **833.16.16**

Des groupes armés enlèvent, jugent et tuent au nom du peuple, au nom de la Révolution. D'où vient cette ligne théorique, d'où vient cette
LIGNE DE MORT ?
Débat avec Paolo Brogi, journaliste à « Lotta Continua », après la projection du film « ICE », de Robert Kramer.
SAMEDI 28 OCTOBRE à 20 h 30
Maison Populaire,
9 bis, rue Dombasle. Tél. 287-08-68
Montreuil (métro Mairie).

BON POUR TOUS LES JEUNES de 7 à 75 ans et tous les autres

SYLVIO TABET présente
HENRI GUYBET
CLAUDE PIEPLU
MICHEL GALABRU
dans
LE PION
un film de CHRISTIAN GION
avec MAUREEN KERWIN
CLAUDE JADE
et la participation de CLAUDE DAUPHIN
Producteur délégué JACQUES BAR

GEORGE V - BERLITZ - OMNIA - MONTPARNASSE 83 - CLICHY PATHÉ
GAUMONT SUD - FAUVETTE - STUDIO DE LA HARPE - MULTICINÉ
Champigny - PARINOR Aulnay - GAUMONT Evry - ARGENTEUIL

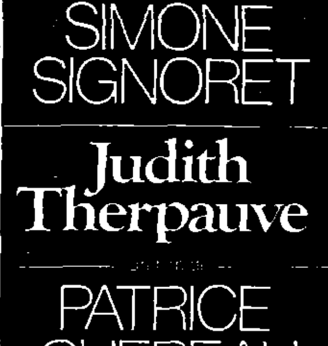
"ENTRE CHIEN et LOUP"
présente
les 18h de **L'OLYMPIA**

Imago jeudi 2 novembre	**Tiempo Argentino** vendredi 3 novembre
Mörice Bénin / Castelhemis samedi 4 novembre	**Djamel Allam** dimanche 5 novembre
Areski & Fontaine mercredi 8 novembre	**Gwendal** jeudi 9 novembre
Kevin Coyne vendredi 10 novembre	**Sugar Blue & Mud Ball Sweet** samedi 11 novembre

Toto Bissainthe
dimanche 12 novembre
Location Olympia 742.25.49 TARIF UNIQUE 25 F 3 spectacles 60 F

MARIGNAN PATHÉ - GAUMONT OPÉRA - CLICHY PATHÉ
CAMBRONNE PATHÉ
SAINT-GERMAIN HUCHETTE
MONTPARNASSE 83

SIMONE SIGNORET



PATRICE CHEREAU





SPECTACLES

(Suite de la page 27.)

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h., Hommage à J. Grémillon : Gardiens de phare ; 18 h. 30 et 20 h. 30, Cinéma suisse (18 h. 30 : Cinéma mort ou vif, film collectif ; 20 h. 30 : Jonas qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000, d'A. Tanner) ; 22 h. 30, Quinzaine du cinéma hongrois : Gyuri Cseploe, de P. Schiffer.

Beaubourg, 15 h. et 17 h., Cinéma suisse (15 h. : les Mineurs de la Presta, par le groupe de Tannen ; le Saisonnier, d'A. Bizzari ; 17 h. : Vita Parcour, de R. Lyssy ; Pano Hill, de X. Koller ; Pastorale) ; 19 h. et 21 h., Films allemands, 1912-1932 (19 h. : Loulou, de L. Jessner ; 21 h. : le Journal d'une jeune fille perdue, de G.W. Pabst).

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-39-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.). Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (32? 89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

L'ARRET AU MILIEU (Fr.). **LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME** (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42)

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).

DOSSIER 51 (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)

L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)

FEDORA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, (329-42-62) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

F.I.S.T. (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), jusqu'au 30 ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), jusqu'au 30 ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).

GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11), PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

GOODBYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf Mar.).

GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-83) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88)

INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Miramar, 14e (320-89-52).

JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96)

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LAST WALTZ (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (033-47-62)

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

MOLIERE (Fr.) (2 parties) Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Cambronne, 15e (734-24-96).

MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19)

LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v. f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (590-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33).

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), la Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).

POUR UNE POIGNE DE CACAHUETES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).

RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Secrétan, 19e (206-71-33), Paris, 8e (359-53-99).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Mayfair, 16e 525-27-06), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathe, 18e (522-37-41).

LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Colisée, 8e (359-29-46).

LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).

VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mardi), Ternes, 17e (380-10-41).

Les films nouveaux

DERNIER AMOUR, film italien de Dino Risi (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11). (v.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE PARADIS DES RICHES, film français de Paul Barge : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE PION, film français de Christian Gion : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA CAGE AUX FOLLES, film français d'Edouard Molinaro : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).

LA BALLADE DES DALTON, film français de René Goscinny : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES REFORMES SE PORTENT BIEN, film français de Philippe Clair : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

MORT SUR LE NIL, film américain de John Guillermin. V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e 325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

A partir du mardi 31

LE PRIVÉ DE CES DAMES, film américain de Robert Moore. (V.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

Les grandes reprises

ALICE'S RESTAURANT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'AMOUR VIOLÉ (Fr.) (*) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

CAR WASH (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).

LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Olympic, 14e (542-67-42) Mer.

LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Actua Champo, 5e (033-51-60).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

JULIA (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

LEO THE LAST (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

MODERATO CANTABILE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

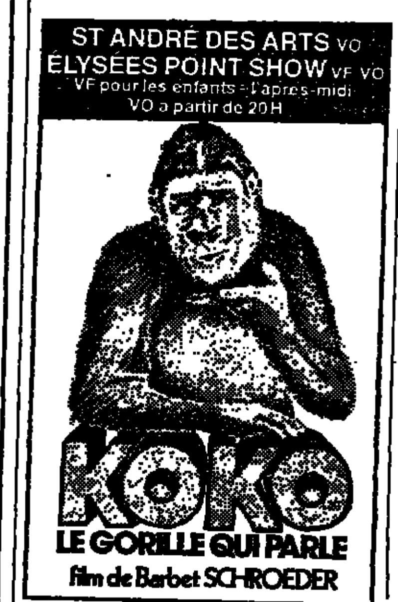
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Styx, 5e (633-08-40).

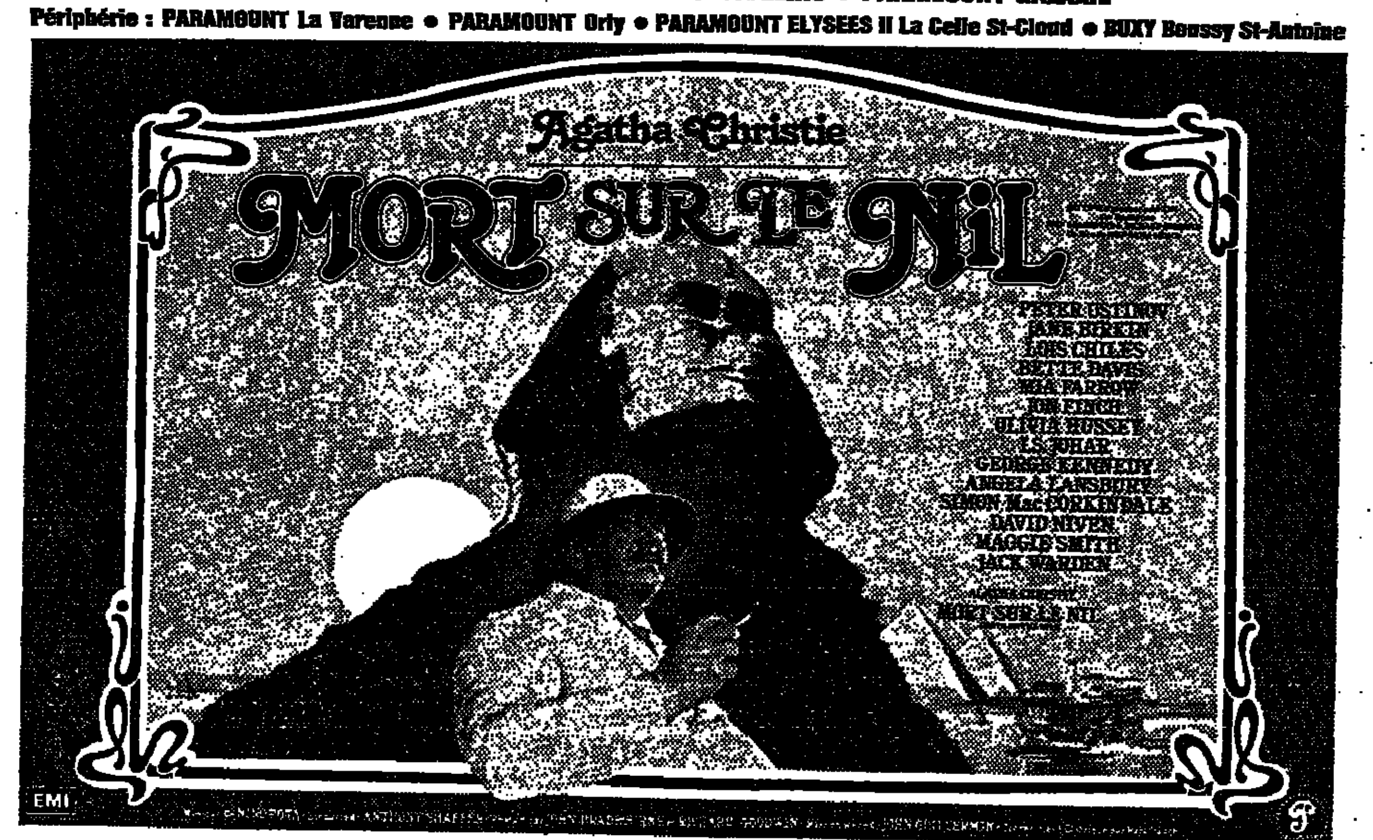
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) Templiers, 3e (272-94-56).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), Marbeuf, 8e (225-47-19).







M. Georges Dumézil élu à l'Académie française

Un érudit au fabuleux savoir

Election sans surprise à l'Académie française, qui avait jeudi à remplacer Jacques Chastenet, décédé; M. Georges Dumezil l'a emporté dès le premier tour de scrutin par 22 voix contre 1 au vicomte de Venel, éternel candidat, 1 au docteur Jean-Albert-Weil et 3 bulletins blancs, sur 27 votants. L'Institut le comptait déjà dans ses rangs, puisque l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'avait pas attendu cette nouvelle consécration pour honorer, en la personne du créateur de la mythologie comparée indo-européenne, une des figures les plus éminentes de la pensée *française*.

On rend quelquefois justice bien tard. Georges Dumézil publie ses premiers ouvrages sur les Indo-Européens, il y a un demi-siècle, et, depuis, il poursuit sous nos yeux, en pleine clarté, l'assemblage d'un *puzzle* monumental dont les pièces couvrent une partie de l'Europe et de l'Asie, dans le temps et dans l'espace à la fois, depuis la Rome archaïque et l'Inde védique jusqu'aux Celtes et aux Germains, jusqu'aux Ossètes du vingtième siècle.

Dans ce territoire inextricable et infini, Dumézil se promène comme en un jardin. Il en connaît chaque allée et tous les parfums. Il faut dire qu'il a d'abord emprunté pour sillonner ses domaines un véhicule subtil et rapide : les mots, le long desquels il chemine, passant d'une langue à l'autre aussi aisément qu'on change de ligne de métro. Pourtant, s'il commence par la grammaire indo-européenne comparée, Dumézil ne tarde pas à ouvrir son champ : les croisements et les métamorphoses des langues, leurs collisions et leurs *brouillamini*s, leurs échangeurs et leurs carrefours, tout cela Dumézil l'utilise pour creuser, dans le mur du temps, d'infimes fissures à travers lesquelles brillent les cultures ensevelies.

Aujourd'hui, comme le puzzle s'achève, l'Académie française trouve convenable d'accueillir un homme, qui est l'ultime survivant des géants que l'on croyait péris avec le dix-huitième siècle, un érudit dont le fabuleux savoir n'est que le moyen d'une vision souveraine, un découvreur qui nous aura fait le plus fastueux des cadeaux : cette culture indo-européenne dont nous connaissions l'existence depuis la fin du dix-huitième siècle, mais dont toutes traces, autres que linguistiques, étaient indiscernables.

Sur le bagage qu'il emporta pour son périple, Dumézil a livré quelques confidences : très jeune, le goût des littératures grecque, latine, germanique, celte. Plus tard, le travail avec des maîtres tels que Granet, Mauss, Hubert ou Syvain Lévi : la familiarité de quelques lieux, Istanbul, Upsal. Enfin, le maniement de beaucoup de langues — grec, latin, arménien, sanskrit, scandinave, celte, oubykh... C'est avec cet outillage que Dumézil ouvre ses premiers chantiers, autour des années 30. Mais il n'a point encore façonné la clef qui lui permettra de desceller les cryptes où reposent les plus profonds secrets.

La Rome archaïque et l'Inde

Cette clef, c'est vers 1938 qu'il la trouve. Il s'interrogeait sur la correspondance des mots *flamine* et *brahmane* (flamen, brahman), qui désignent en Inde et à Rome le sacerdoce. Pareille parenté doit en masquer d'autres, mais celles-ci ne s'avouent guère à un comparatisme traditionnel, soucieux des seules ressemblances. Le coup de génie de Dumézil est qu'il relève non seulement les identités, mais les différences, les inversions, les aberrations — bref, les transformations, — et qu'il se donne à tâche de surmonter les différences pour dégager les invariants. En ce sens, et même si Dumézil s'en défend avec âpreté, on comprend que certains le tiennent pour le « père » du structuralisme.

Donc, le couple flamen-brahman. Dans la Rome archaïque, on compte trois flamines majeurs, les prêtres de Jupiter, de Mars et de Quirinus, qui remplissent trois fonctions hiérarchisées et structurées — en gros le *sacré*, la *guerre*, la *fécondité*. Or, ces trois fonctions correspondent au découpage des classes sociales, les Varna, en Inde. Dès lors, le chaos s'ordonne. La relation devient lisible entre la Rome archaïque et l'Inde, même si elle s'exprime dans des registres différents, ici la théologie, là l'institution sociale (étant entendu que Dumézil désenfouira aussi dans la théologie védique les mêmes trois fonctions : Mitra/Varuna, Indra, les jumeaux Açvin). Cette clef, le schéma trifonctionnel, Dumézil va l'appliquer à toutes les cultures qu'il étudie. Et les portes s'ouvrent.

Il y a, certes, des cas où la grille est presque effacée : la Grèce, par exemple, encore qu'on y relève certaines traces (l'Epopée de Troie, la migration de Zeus à travers les trois fonctions, les textes d'Hésiode ou l'utopie de Platon). Autre anomalie : le Moyen Age européen où la structure des trois fonctions ne fait retour qu'après le neuvième siècle avec les clercs, les barons et les paysans. En revanche, chez les Germains, les Scandinaves, les Romains, les Celtes, les Indiens, le modèle a imprimé son sceau.

Contre-épreuve : hors de la sphère indo-européenne (Egyptiens, Hébreux, Finno-Ougriens, Sibériens, Chinois...), le schéma est insaisissable. Certes, toute société prie, se bat et produit. Mais les trois fonctions n'ont fait l'objet d'une réflexion, d'un travail intellectuel et n'ont été articulées en relations structurées que chez les Indo-Européens. Voici donc désigné, par tous ces peuples que l'histoire a fait dériver fort loin les uns des autres, un même lieu perdu, qui est celui de leur commune origine : cette culture indo-européenne dont nous saurons maintenant qu'elle présentait au moins ce trait essentiel : l'idéologie des trois fonctions.

La mot idéologie, pour Dumézil, embrasse l'ensemble des façons de dire et de voir le monde, la conception globale de l'univers et des forces qui le machinent. Et cette idéologie trifonctionnelle peut laisser des traces dans une strate ou l'autre de chaque culture, mais non forcément dans toutes les strates à la fois. Ce point est important. Au début, Dumézil s'attendait que le schéma informerait tous les registres et que par exemple la triade divine aurait son corollaire dans la mythologie, le droit, le découpage social... Ultérieurement, il accepte qu'il n'en est rien. Ainsi les trois fonctions régissent, elles, le système social chez les Indiens, les Iraniens d'avant la réforme de Zoroastre, chez les Celtes (druides, aristocrates guerriers, éleveurs). Au contraire, d'autres peuples ne recueillent le schéma que dans la théologie, ou bien l'épopée, ou bien l'histoire.

Le cas de Rome est intéressant. A l'origine, nous l'avons vu, le schéma organise la triade divine. Ensuite, la religion évolue et le schéma s'estompe mais il va resurgir ailleurs, dans l'histoire même. Quand Rome, qui a oublié ses dieux primitifs, écrit les annales de sa propre origine, elle recourt à la grille des trois fonctions. En effet, les fondateurs fabuleux de Rome (Romulus et Numa-Pompilius, puis Tullus Hostilius, puis Ancus Marcius) reproduisent exactement la succession hiérarchique des listes canoniques des Germains ou des Indiens, en même temps du reste que la triade divine romaine archaïque. Ce qui s'épanouit ici dans la théologie s'inscrit ailleurs dans le droit, les rites, l'histoire... Ces glissements ont le double effet d'attester la permanence et la souplesse de l'idéologie trifonctionnelle, mais aussi la variété du génie des peuples éparpillés — génie historique des Romains, imaginaire des Celtes, spirituel des Indiens.

« Un système différent de ses éléments »

On ne peut qu'esquisser de loin les contours de l'édifice monstrueux construit par Dumézil. Cette œuvre est à lire en son long, même si elle donne le vertige par sa culture, son audace et sa prudence, son étendue. A peine aurait-on aimé citer le plus récent ouvrage, *Romans de Scythie et d'alentour* (1) (aboutissement d'une enquête de trente ans) qui permet à Dumézil de repérer chez les Ossètes du Caucase, au XX° siècle, le modèle des trois fonctions qu'Hérodote avait pressenti chez les ancêtres des Ossètes, les Scythes.

La fertilité d'une telle œuvre est inépuisée. Histoire et sociologie, étude des religions et des mythes, linguistique, tout le sol de la recherche actuelle a été bouleversé et réordonné par les travaux de Dumézil. A quoi s'ajoutent des questions qu'il faut bien appeler philosophiques. Comment en effet expliquer la permanence du schéma original chez tant de peuples dispersés et soumis aux longues violences de l'histoire ?

Invoquera-t-on des coïncidences, une mémoire collective, la dureté des traditions, le rôle du langage, ou bien faut-il croire que le cerveau humain ne peut produire que quelques modèles à peine, toujours recommencés ?

Il est un point sur lequel Dumézil insiste de plus en plus : longtemps, les historiens des religions plaçaient à l'origine du sentiment religieux un élément bizarre, « *péché dans les mers du Sud* » dit Dumézil avec malice, le *mana*, une sorte de force mystique et éparpillée, sans contours mais apte à remplir tous les contours, force que l'on retrouve ailleurs sous d'autres noms — *numen*, *sacer*, *tao* ou même grâce, notion vague, on l'accordera et qui a l'allure d'une tautologie. Or, le dégagement de l'idéologie des trois fonctions et de ses effets atteste au contraire la présence, dans toute théologie, mythologie ou liturgie, de « *structures, de mécanismes et d'équilibres* ». Désormais, une religion ne peut plus être déchiffrée autrement que comme « *un système, différent de la poussière de ses éléments* ». Après Dumézil, la science des religions doit se placer « *sous le signe du logos, non du mana* ».

GILLES LAPOUGE.

(1) Editions Payot.

Bibliographie

« Mythes et dieux des Germains » (1939).
« Mitra-Varuna ». Essai sur deux représentations indo-européennes de la souveraineté (1948).
« Jupiter, Mars Quirinus ». Essai sur la conception indo-européenne de la société et sur les origines de Rome (1941).
« Horace et les Curiaces » (1942).
« Naissance de Rome ». Jupiter, Mars Quirinus III (1944).
« Servius et la fortune » (1943).
« Naissance d'archanges ». Essai sur la formation de la théologie zoroastrienne. Jupiter, Mars Quirinus II (1945).
« Tarpéia ». Essai de philologie comparative indo-européenne (1947).
« Jupiter, Mars Quirinus IV ». Explication de textes : indiens et latins (1948).
« L'Héritage indo-européen à Rome » (1949).
« Les Dieux des Indo-Européens » (1952).
« Rituels indo-européens à Rome » (1954).
« Aspects de la fonction guerrière chez les Indo-Européens » (1956).
« L'Idéologie tripartite des Indo-Européens » (1958).
« La Religion romaine archaïque » (1966).
« Mythe et épopée. I ». L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens (1968).
« Heur et malheur du guerrier ». Aspects mythiques de la fonction guerrière chez les Indo-Européens (1969).
« Idées romaines » (1969).
« Du mythe au roman ». La saga de Hadingus et autres essais (1970).
« Mythe et épopée. II ». Types épiques indo-européens : un héros, un sorcier, un roi (1971).
« Mythe et épopée. III ». Histoires romaines (1973).
« Fêtes romaines d'été et d'automne », suivi de « Dix questions romaines » (1975).
« Les Dieux souverains des Indo-Européens » (1977).
« Romans de Scythie et d'alentour » (1978).

M. Georges Dumézil est né à Paris le 4 mars 1898. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de lettres, docteur ès lettres, il a été successivement professeur au lycée de Beauvais, lecteur de français à l'université de Varsovie, professeur d'histoire des religions à l'université d'Istanbul, lecteur de français à l'université d'Uppsala, chargé de conférences, puis directeur d'études, pour l' « Etude comparée des religions des peuples indo-européens » à l'Ecole pratique des hautes études, chargé des cours d'arménien à l'Ecole des langues orientales vivantes.

En 1949 il est professeur au Collège de France de « Civilisation indo-européenne ». On lui en confère l'honorariat en 1969. En 1970, il est élu à l'Académie des inscriptions et belles lettres.

Le prix Halpérine-Kaminsky lui est décerné en 1966, et le prix Paul-Valéry de la Fondation de France, en 1974, pour les trois volumes de Mythe et épopée.

« Le Monde des livres » a *notamment publié un entretien avec M. Dumézil sur « La religion archaïque des Romains » (15 mars 1967), une double page (le 4 janvier 1969) et un nouvel entretien sur « Georges Dumézil et les fêtes romaines » (12 janvier 1976).*

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi

1 - Vous avez un bon job de **CHEF DE PUBLICITÉ senior** dans un support de presse

2 - Vous êtes **AMBITIEUX** parce que conscient de votre valeur

VOUS NOUS **INTÉRESSEZ** si vous êtes **aussi** capable de vous intégrer à une équipe de.

GAGNEURS

CURRICULUM VITAE MANUSCRIT, PHOTO n° 8.333 «le Monde» Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris cedex 09.

Recherchons ANIMATEUR pour Club de JEUNES, banl. Sud. Ecr. M. AUDOUSSET, mairie de St-Michel-s/Orge (91) 901-11-38.

Ville 12.000 hab. Ouest Paris, rech. COORDONNATEUR Position cadre, sal. brut 4.500 F, 10 à 15 ans d'exp. pratiq. exig. CAPASE ou cycle CAPASE. Non expérimenté s'abstenir. Poste à pourvoir immédiatement Date limite candidature : 8 novembre. Président Office culturel, mairie de CARRIERES-s/SEINE 78420.

Demande puéricultrice D.E. pour Direction Crèche PARIS. Dr A. Meunier, 6, rue d'Antin, 75002 PARIS - 261-64-98.

Sté prestations de service recherche

RESPONSABLE SERVICE FACTURATION

Connaissances comptables Sens autorité et organisation Ecr. à **E.G.V.V.** B.P. 22 91230 Montgeron

---

PROGRAMMEURS

PL 1.S/DOS - Cobol DOS et OS méthode VARNIER sur IBM 370/138 et 148 DOS-VS - CICS Expérience 2 ans minimum **DIXIT** 45, rue de Turbigo (3e) 274-22-55

Société banlieue Sud (R.E.R.) recherche

INGÉNIEUR

Expérience commutateurs utilisés en radio-électricité. Formation : Arts et Métiers, E.S.E. ou équivalent. Envoyer C.V. sous le n° 8.326, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

capitaux ou proposit. com.

Spécialiste textiles en proven. Asie, Indes, dispose quotas ts prod. textiles des Indes (livrais. 1-1979, 2-1979, 3-1979). Peut assurer contrôle fabrication et réalisation production. Et peut négocier ds les meilleures conditions à votre place. Ecr. à Sté LAGOON, 41, rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS (4e).

Entrep. posséd. étude brevet dossier fabrication matériel au point rech. PARTENAIRE industriel ou commercial avec apport financier en vue développement France, étrang. Ecr. CLOVIS n° 7.579, 136, av. Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

travaux à façon

PEINTRES

10 a. d'expér. à votre service. Devis gratuit. Tél. : 844-54-60.

enseignem.

ENGLISH MARATHONS

de 6 heures pr hmes d'affaires. 707 4[illegible] 34, av. René-Coty-14e.

demandes d'emploi

J.F., 29 a., format. base maîtr. philo, spécialis. psycho-socio ds cadre C.N.R.S., connaissances espagnol, angl., russe, 3 a. exp. professionn. variée ds poste à responsabilité type chargé d'ét., domaine socio-économiq. auprès gdes entrepr. privées, ch. travx conception rédaction, rech. appl. enseign. Habitude travail d'équ. A. Radzynski, 29, rue du Château-d'Eau, Paris-10e.

CADRE FEMME, 39 ANS

MAITRISE DROIT

étud. toutes proposit. PARIS. en rapport avec formation. Ecr. n° T 09 110 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Tit. BTS de secrét. de direct., bil., angl. parlé, écrit, lu cour. (2 séjours de longue durée aux U.S.A.), stages ds presse et publicité, ch. emploi, contacts. Ecr. n° 6 939, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

emplois régionaux

SOS AMITIE DIJON Tél. : 32-33-77 - Serv. d'aide psychologique par tél., cherche bénévoles pour écoutes. - Ecrire B.P. 354 21009 DIJON CEDEX.

Cabinet EXPERT COMPTABLE 22000 SAINT-BRIEUC, rech. COLLABORATEUR Niveau D. E. C. S., responsable dossiers. Expér. min. de trois années ds cabinet indispensable. Env. C.V. détail., photo, prét., à n° T 09.047 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Société Economie mixte construction recherche

UN TECHNICIEN DE L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION

35 ans minimum, ayant expérience maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières Ecr. avec C.V. à C.I.V.S.E., 13, rue du Président-Wilson 42000 Saint-Etienne.

Usine fabrication matériels pour industr. pétrolières forages et têtes de puits, implantée sud France, recherche pour fonction commerc. sédentaire Technicien ou Technico-ccial Pratique de la langue anglaise parlée obligatoire. Connaiss. de ces matériels appréciée. - Adr. C.V. ss n° 82.606 à : HAVAS 126, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY-SUR-SEINE.

Centre de recherches pharmaceutiques - 100 km O. PARIS recherche UN TOXICOLOGUE de préf. vétérinaire UN ANATOMO-PATHOLOGISTE Ecr. avec C.V. à S.E.P. n° 251 B.P. 72 - 27002 EVREUX, qui tr.

LABORATOIRE REGIONAL DE L'EQUIPEMENT DE CLERMONT-FERRAND rech. AGENT titulaire du permis de conduire VL obligatoire, niv ou titulaire du bac. de technicien option électronique, av. connaissances en électromécanique et électro-informatique souhaitées, pour maintenance d'appareils électroniques en laboratoire et mesures spécialisées sur chantier (extensométrie - acoustique), déplacement région Auvergne-Limousin, dégagée des O.-M.

Ecrire avec C.V. et photo au : L.R. DE L'EQUIPEMENT DE CLERMONT-FERRAND, 8-10, r. BERNARD-PALISSY - B.P. 11 63014 CLERMONT-FD CEDEX.

AGENCE DE VOYAGES réseau TRANSCAR recherche pour CAEN

CHEF D'AGENCE TRES QUALIFIE

Dynamique. Si possible de la région. Poste à pourvoir imméd. Adresser C.V. détaillé : 9, bd Malesherbes, PARIS (8e).

emplois internationaux

HET NEDERLANDSE MINISTERIE VAN BUITENLANDSE ZAKEN vraagt

t.b.v. de Afdeling Vertalingen, Bureau Terminologie en Documentatie een

FRANSTALIG TERMINOLOOG (mnl./vrl.)
(voor halve dagen)

Taak: vaak in samenwerking met de terminologen Engels en Duits en de vertalers Frans, werken aan de systematische uitbreiding van het Nederlands-Franse termenbestand en de vertalers ad hoc Franse equivalenten voor Nederlandse termen leveren.

In het kader von de werkzaamheden onderhouden van in- en externe contacten. De werkzaamheden moeten leiden tot tijdsbesparing voor de vertalers en tot een consequent gebruik van eenmaal vastgestelde terminologie.
Het termenbestand is opgeslagen in een computer. De terminologen werken mee aan de invoering van nieuwe terminologische equivalenties en gegevens volgens bepaalde programma's.

Vereist: voltooide universitaire of een hiermee vergelijkbare (talen) studie; een analytische benadering van uitgangs- en doeltaal; grondige kennis van het Nederlands, van Nederland, zijn volk, geschiedenis en maatschappelijke structuur; ervaring in vergelijkend literatuuronderzoek; passieve kennis van het Engels en/of Duits. B.v.k. ervaring als vertaler of lexicograaf. Kennis van classificatiesystemen en toepassingsmogelijkheden van computers voor taalkundige doeleinden strekt tot aanbeveling.

Een terminologische test maakt deel uit van de selectieprocedure.

Standplaats: Leidschendam (bij 's-Gravenhage).

Calaris: afhankelijk van leeftijd, opleiding en ervaring max. D.F.L. 2167,50 per maand.

Schriftelijke sollicitaties onder vermelding van vac.nr. 8-6998/2607 (in linkerbovenhoek van brief en enveloppe), zenden aan de Rijks Psychologische Dienst, Prins Mauritslaan 1. Corr. adres: Postbus 20013, 2500 EA 's-Gravenhage, Nederland.

Bovengenoemd salarisbedrag is exclusief 8 % vakantie-uitkering.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE met au concours un poste de

PROFESSEUR DE BÉTONS ET MORTIERS

pr son départ. des matériaux Délai d'inscription : 31 janv. 79 Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la : Direction administrative de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 33, av. de Cour, 1007 Lausanne (SUISSE).

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

L'immobilier

constructions neuves

Misez sur une valeur sûre à Paris.

Du studio au 5 pièces.

Réalisation MANERA S.A.

Renseignements et vente sur place : Immobilière IENA 79 quai André Citroën 75015 Paris. Tél. 575.30.63

Orphee. des appartements de qualité ceinturés de balcons

COURBEVOIE 3 et 5, rue Saint-Guillaume

GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE

Chbres, Studios, 2, 3, 4 P. Nouveau prêt PIC. S/pl. jeudi, vend., sam., dim., lundi 14-19 h. 359-63-63 - 788-41-45.

VERSAILLES Réalisation de premier ordre. « VILLA DU ROI », 7, rue Exelmans. Jeudi à lundi 14-19 h. ou 723-72-00.

12e WATTIGNIES à 300 m du bois de Vincennes. Appt. témoin. 11-13 h., 14-19 h., 78, rue de Wattignies ou 340-24-29.

appartem. achat

VITE et COMPTANT achète bons quartiers PARIS 2/3 PCES même avec travaux. 747-10-87 (compris samedi)

Rech. appts 2 à 4 PCES PARIS avec ou sans travx, préfère rive gauche, près Facultés. Ecr. à Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Sté recherche appts même à rénov., secteurs 11e, 12e, 19e, 20e Pour r.-vous, Gierl, 373-05-81

URGENT - RECH. APPT STANDING 120 à 150 m2. 17e, 8e, 16e. Tél. : 359-90-04.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet-15e. 566-00-75, rech. Paris-15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

locations non meublées Offre

Paris

196, AV. VICTOR-HUGO Imm. ancien GD STANDING Beau 4-5 p., envir. 150 m², s. de bains + s. douches, cuisine, ch. c. ind. Prév. travx. 5.000 F. S/pl. samedi, 10-12 h., 6e étage

Région parisienne

Cause reprise bail, plein centre de RAMBOUILLET, à louer 4 pièces, tt cft, tél., lib. au 1-11, 1 450 F TTC. 483-03-15, sf merc.

BOULOGNE, BOIS, 2 P., 84 m², gd balc., tél., parkg, 2.781 F charg. compr. Plisson, 572-10-44.

Province

A louer à l'année, 1 h. 30 Paris (aut. du Mans), Orangerie 18e s. Très gd livg avec cheminée, 3 chbres, s. de bs, cuis. entièrem. amén. et équ. à neuf, ch. cent., tél., terr. 80 ares, 2.000 F mens +charges. Louis-A. de Fleuriau, 540-80-22. Bureau 574-97-20.

locations non meublées Demande

Paris

Ch. 2 pièces ou grand studio. 1.000 F max., sur PARIS. Ecr. à 6.936, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Région parisienne

J.F. CADRE société cherche STUDIO NEUILLY ou BOULOGNE - 778-91-63.

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garantis 4.000 F maxi. 283-57-02.

autos-vente

8 à 11 C.V.

220 D Janvier 1978, 17.000 km, radio - Tél. 607-74-17.

divers

JAGUAR neuf et occasion WILSON-F. LACOUR 116, R. DU P. WILSON, 92300 LEVALLOIS. TEL : 739.92.50

Boutiques

A vendre bail boutique 80 m2 2 nivx, refait neuf. Caractère. 100 m de BEAUBOURG Prix à débattre - Tél. : 278-45-32.

Rive gauche, situation 1er ordre à céder cause santé gd magasin, grand sous-sol. 548-07-58.

appartements occupés

EXCELLENT PLACEMENT **6e OCCUPE** 2 P., cuis., depend. Tél. 266-67-06

bureaux

Domicile artist. et commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction d'actes Statuts Informations juridiques. Secrét., tél., télex, bur. A partir de 100 F par mois. PARIS-10e, 11e, 15e, 17e. 355-70-80 - 229-18-84.

---

1 à 28 BURX TS QUARTIERS. Locations sans pas-de-porte. AG. MAILLOT. T. : 293-45-55.

Achète libre 300 à 400 m2 de bureaux ent. Friedland et Monceau MARTIN docteur en droit. TEL : 742-99-09.

locations meublées Demande

Paris

Cple ch. stud. ou 2 p. Paris, c., bs, ch. c., tél. 1.100 F max. C.C. Agce s'abstenir. Tél. 387-67-08.

SERVICE ETRANGERS Pour cadres mutés PARIS, rech. du STUDIO au 5 PIECES LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades - 285-11-08.

fonds de commerce

ALPES STATIONS - CABINET immobilier F.N.A.I.M. Important C.A. Prix 1.100.000 F. Crédit possible - Tél. 373-37-82.

Région Montélimar, à vendre : magasin aménagé, exposition : carrelage et sanitaire, indépendances dépôt stock wc, parking, vitrine exposition sud, conviend. à profess. carrelage ou négoce. Ecrire B. P. 17 à Sarrians. Téléphone : (90) 61-42-36.

Urgent. Bail à céder tous commerces sauf café. Magasin r.-de-ch envir. 65 m2, 1er étage (commercial ou appt.) 60 m2 env., tt cft. Sous-sol env. 60 m2. Plus 2 chbres domest. Très bien situé rue de Châteaudun, quart. Chaussée-d'Antin. Prix tr. intér. à débattre. Tél. 874-14-18.

immeubles

IMPTE SOCIETE PROVINCE ch. pr placem. Imm. pierre de t. Très bon quartier Paris. Ecr. : PUBLI G.R. 137, 27, Fg-Montmartre-9e. QUI TRANSMETTRA.

locaux commerciaux

A vendre VOIRON (Isère) bordure route, locaux commerciaux, comprenant un magasin 105 m2, 2 burx 50 m2, entrepôt 720 m2 sur terrain 2.250 m2. Bon état, px intéress. Ecr. HAVAS N° 1.386, B.P. 297, 38044 Grenoble Cedex.

A louer commerc. ou non, rue Chaillot, Paris-16e : 460 m2 dont 380 m2 au r.-de-ch., 50 m2 en ent.-sol et 30 m2 en ss-sol pour archives, comport 14,75 m de façade sur rue. Loyer ann. 300.000 F à débattre. Tél. 285-88-11. Syndicat français des artistes.

A louer bail neuf 1er janvier **PARIS-12e** Local ccial ou bureaux 225 m2 R.-de-ch. 172 m2 ss-sol, 2 boxes. Tél. après 20 h. 30 (93) 35-89-95.

locaux indust.

SAINT-DENIS près AUTOROUTE NORD S.A. dispose dépôt avec bureaux 630 m2 sur terrain 4.500 m2. Etudie toutes propositions. Ecr. n° 6.935 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

NEUILLY-DEFENSE, prox. sur berges de la Seine, imm. récent 800 m2 2 étages bureaux indépend. convenant à siège social. Vente ou location. Prix avantageux. SANYO FRANCE. 788-50-20.

l'agenda du Monde

Ameublement

Sur TOUT l'ameublement **REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté** literies, salons, toutes marques

MOBILIA TEL : 322-56-41. 30, bd de Vaugirard, PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse). ou 9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL : 535-42-58.

Animaux

MERVEILLES DES MERS poissons et aquar. en discount. Prix cassés Les Iles 73, rue Pernety, 75014 PARIS.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DÉPOT - VENTE EXCLUSIV. DE FOURRURE **GRAND CHOIX** VETEMENTS PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, PARIS-15e. **Tél. : 575-10-77**

Relations

Ce sont les meilleurs d'entre nous qui, de n'importe quelle rencontre, font quelque chose d'unique

MAITRE RUCKEBUSCH

- CLUB FIRST CONTACT -

UNE PRESTATION HORS DU COMMUN

depuis 32 ans, introduits dans la meilleure société, nous favorisons avec le tact, la discrétion et surtout la sécurité qui s'imposent, des rencontres très élaborées en fonction du niveau culturel et du rapport des personnalités pour ceux, qui, difficiles à satisfaire ou absorbés par un rythme de vie absurde, n'ont pas de temps à consacrer dans la recherche d'une amie, d'une épouse en des conditions optimales d'entente.

PAR DISCRETION, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

75008 PARIS 5, rue du Cirque (Rond Point des Chps Elysées) Tél. 720.02.78/720.02.97

59000 LILLE 4 et 6, rue Jean Bart Tél. 54.86.71 54.77.42

Cours

Maths, comptabilité, anglais par diplômés grandes écoles. Tél. : 224-17-95 (IEPC).

Cours d'angl., allem., espagn., ital., 5/18 ans. T. : 707-40-38-39. 34, avenue René-Coty, Paris-14e.

Anglais cours et conversation avec professeurs d'origine. CLUB ANGLAIS 033-01-72.

Cours de danse grecque par danseuse professionnelle grecque. TEL : 531-94-90.

VIVRE L'ANGLAIS

à deux pas de Notre-Dame *avec des enseignants-animateurs de langue maternelle*

Cours par petits groupes Espace langues.

Hypérion école de langues

27, quai de la Tournelle, PARIS (5e). Tél. : 033-93-15 et 326-33-80.

Artisan

LIBRE - PEINTRE appartements, cages d'escalier, rem. importante Paris et banl. TEL : 464-35-27.

GROUPEMENT D'ARTISANS ts corps de métiers du bâtiment **SUMAC** - 23, rue Collange, 92-Levallois - 270-07-07.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Hôtes payants

REGION BORDEAUX dans grande maison avec jardin, prendrait en pension dame âgée. Ecrire n° 092 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Livres

Libraire achète bons livres documentaires et littéraires. Franç. et étrangers. Téléph. : 325-32-59.

Matériel de bureau

Vends Sténotype GRANDJEAN et magnétophone UHER parfait état. Tél. : 651-06-03 H. repas.

Meubles

ZENNER

ZENNER BOUTIQUE solde jusqu'à 50 % salons cuir, exposition mobiliers anglais et divers. Nombreux petits meubles. 10, rue Faidherbe, Paris-11e. TEL : 371-86-14.

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Mode

SUR MESURE Chaussures, bottes, tous coloris, toutes formes, tout cuir, fait main, toutes pointures, toutes les largeurs de mollets, même par correspondance. GALVIN-BOTTIER, 42, rue Meslay, 75003 PARIS dans la cour, 1er étage. Tél. 272-64-14 et 278-08-30.

Moquette

MOINS CHER 30 à 60 % sur 30.000 m2 moquette qualités variées laine et synthétique. TEL : 757-19-19.

MOQUETTE PURE LAINE 70 F le m2, grande largeur T3-T4, velours et bouclée. 334, rue de Vaugirard, Paris-15e. TEL : 842-42-62.

Photo-Cinéma

Occas. except. : journaliste vd caméra Bolex électron. 16 mm (type H 16 EL) à expos. autom. Qual. prof. Et nf. 12 000 F (px nf ds le comm. : 22 000 F.). Vd égal. objec. Angénieux 150 mm (2 d'ouv.) pour caméra 16 mm fixat. à vis. Vd zoom Berthiot 17-85 mm (o. 2) pr cam. 16 mm. Ecr. n° 6 933, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Philatélie

TIMBRES-POSTE Achète collection. T. 359-76-98.

Rencontre

A R E L Rencontres-Loisirs Club privé pour non mariés. 116, Chps-Elysées. T. 563-17-27.

Spécialités régionales

PINEAU ET COGNAC « Grande Fine Champagne » Dep. 1619 la famille GOURRY récolte sur son domaine. Qualité rare pour connaisseurs. Echantillon contre 7 timbres. Idéal pr cadeaux de fin d'année S.A.R.L. GOURRY de Chadeville 16130 SEGONZAC.

Vacances - Tourisme - Loisirs

VARS stud. 4 pers., balc. sud (pr. pistes), 23 au 30 déc., janv., février, mars. Tél. 78-23-65-66.

MALTE. Vol + appt + voit., 2 semaines à partir de 1 360 F. Hix Ltd. 93 Tower Road Sliema, Malte. T. : 35577 Télex 537 MW.

GORE HOTEL LONDRES. Petit hôtel exclusif, 10' du cent. Ttes ch. avec TV en coul, salle de bains, radio, téléph. Simple : £ 17,50 ; double £ 25 la nuit. Tél. : (01) 584 6601. Télex : 896691 GORE. 189 Queen's Gate, Londres S. W. 7.

NICE 4 pièces meublées tout confort, près Promenade, T. AUT. 17-77, avant 10 heures et heures repas.

SERRE-CHEVALIER LA STATION DU SOLEIL vous accueille jusqu'au 4 nov. à la Maison des Hautes-Alpes et de l'Ubaye, 4, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. Réservations immédiates. Téléph. : 296-01-88 et 296-05-08.

Le Monde

équipement

LES PROJETS DE M. CHIRAC SUR LES HALLES

LE MAIRE DE PARIS RESPONSABLE DIRECT DES PROJETS D'URBANISME

« Sous mon autorité directe, M. Bernard Rocher est chargé des questions relatives à l'aménagement urbain, à l'urbanisme et, de manière générale, à tout ce qui concerne la réglementation et la mise en œuvre de l'acte de construire. »

Par cette décision publiée au « Bulletin municipal officiel » du vendredi 27 octobre, le maire de Paris confirme qu'il prend directement en main l'urbanisme de la capitale. M. Bernard Rocher, déjà adjoint au maire chargé de la voirie, l'aidera dans cette tâche.

Le poste d'adjoint au maire chargé de l'urbanisme, poste occupé par M. Raymond Bourgine (C.N.I.), est donc supprimé. M. Bourgine, qui reste adjoint au maire, se verra confier « différentes missions d'études ».

M. Bofill s'indigne; les associations approuvent

Les associations d'habitants du quartier des Halles et de défense de l'environnement approuvent à l'unanimité la décision prise, le jeudi 26 octobre, par M. Chirac, d'interrompre la construction de l'immeuble confié à l'architecte Ricardo Bofill, aux Halles. Les élus socialistes, qui avaient demandé cette remise en cause, font de même, tandis que les communistes critiquent la politique du fait accompli. L'architecte a réagi avec une certaine vigueur à ce « coup de force ». « Contrairement à ce que les gens croient, je n'aime pas le scandale, nous a *déclaré M. Ricardo Bofill. Je ne m'intéresse qu'à l'œuvre et aux idées.* Je défends l'architecture et la création. Et je me trouve face à quelqu'un qui fait passer son pouvoir personnel avant l'œuvre. Il n'y a pas de dialogue possible. »

« Je voulais faire renaître l'architecture à Paris, donner une forme à cette place, à ce *terrain*, qui résulte d'un découpage *spéculatif*, explique M. Ricardo Bofill. En fait, il n'y a pas de projet Chirac, si ce n'est de relier les Halles à Beaubourg. Le maire veut une architecture neutre, médiocre. Sa décision est arbitraire, illégale. Je n'accepte pas ce coup de force et j'ai donné des instructions à mon équipe pour que le travail continue. »

Dans une déclaration à l'Agence France-Presse, M. Jacques Chirac a expliqué sa décision ; il faut maintenant concevoir un immeuble d'accompagnement neutre à l'alignement de la rue. Ce sera un ensemble dont la construction ne peut intéresser un créateur de la *qualité* de M. Bofill. J'ai conscience du préjudice moral subi par M. Bofill, dont je pense que la Ville de Paris doit utiliser le talent. Je lui confierai d'ici un mois, *deux ou peut-être trois projets* qu'il est prématuré d'évoquer aujourd'hui. »

S.O.S. ENVIRONNEMENT : priorité au jardin.

Le mouvement S.O.S.-Environnement « *se félicite de l'abandon de la construction de l'immeuble Bofill, dont le caractère trop monumental ne s'harmonisait pas avec le quartier des Halles ni avec l'église Saint-Eustache* ».

Dans un communiqué, S.O.S.-Environnement demande, d'autre part, que, dans le programme précisant l'utilisation des terrains des Halles, « *soit donnée une priorité absolue à l'aménagement d'un grand jardin et d'une zone piétonne reliée au plateau Beaubourg, au Marais, à la Seine et au Palais-Royal* ».

● *Le P.C. : le fait accompli.* — La décision de M. Jacques Chirac d'interrompre la construction aux Halles de l'immeuble de l'architecte Ricardo Bofill « *illustre la politique du fait accompli que mène la majorité* », a déclaré M. Henri Fiszbin, président du groupe communiste au Conseil de Paris, au cours d'un déjeuner de la presse municipale parisienne. « *Le Conseil de Paris, qui doit dans quelques semaines débattre de la question des Halles, n'aura plus qu'à se prononcer sur des décisions déjà prises* », a-t-il souligné.

M. Fiszbin s'est, en outre, inquiété de l'avenir des logements sociaux prévus dans l'immeuble Bofill et s'est élevé contre toute éventuelle élimination du caractère social de l'opération au profit de la rentabilité.

● *Le P.S. : dans le bon sens.* — « *L'annulation de la construction de l'immeuble Bofill va dans le bon sens. Les socialistes obtiennent satisfaction à une de leurs demandes. Si le maire de Paris semble s'engager dans la bonne voie, il ne doit pas s'arrêter en chemin. Il est nécessaire de supprimer l'hôtel de luxe et de ne pas construire l'immeuble Pierre-Lescot.* » (Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris.)

Et si l'on reconstruisait les Halles de Baltard...

(Suite de la première page.)

Sur le *fond*, on ne peut qu'approuver les décisions qui viennent d'être prises. Sur la forme, il est navrant que le maire n'ait pu éviter le geste humiliant de congédier, tout en louant son talent, un architecte au beau milieu de son travail.

A jouer au plus fin avec le pouvoir, il arrive qu'on perde gros. Ricardo Bofill a perdu une manche aux Halles. L'étiquette complaisamment portée un temps d'« *architecte du président* » lui aura *finalement* été *fatale*. Agaçant comme peuvent l'être ceux qui cherchent trop évidemment à séduire, l'architecte catalan aura résisté plus longtemps que d'autres au jeu de massacre de l'urbanisme politique. Avant d'être, lui aussi, remercié.

Même si elles ne se sont pas illustrées au mieux dans le projet des Halles, trop de contraintes d'un côté, un peu de mégalomanie de l'autre, les réelles qualités de l'équipe de Ricardo Bofill, le *Taller de Arquitectura*, méritaient mieux que cette gifle.

Si M. Chirac avait pu regarder ce dossier plus tôt, si l'État lui avait laissé les mains libres, peut-être aurait-on évité cette mascarade, qui s'ajoute à bien d'autres.

La seule idée positive lancée depuis des années avait été, en avril dernier, celle de la construction d'un auditorium... jusqu'à ce que l'Elysée prenne conscience qu'il était temps de se retirer de ce guêpier. Une belle occasion a été manquée. Non qu'on ait besoin d'un monument de plus (on pouvait construire de petites salles, et non un édifice de prestige), mais on aurait pu ainsi donner à ce *quartier* une vocation qui ne soit pas seulement commerciale. Les considérations politiques en ont décidé autrement.

Si l'on est aujourd'hui devant un tel fouillis, un tel gâchis, le vrai procès ne doit pas être fait à tel ou tel architecte : on a parlé trop *tôt* d'architecture dans cette affaire et pas assez d'urbanisme. Il faut mettre en cause le système de décision, la multiplicité des « patrons » (du fonctionnaire qui dirige la société d'aménagement au président de la République en passant par les élus et les constructeurs), aucun ne se sentant véritablement responsable de l'ensemble. La réforme du statut de Paris est arrivée trop tard et les décisions prises par le maire auraient dû l'être dès 1974, dans la foulée de l'intervention présidentielle.

La société d'aménagement a perdu quatre années à faire valser, dans la confusion la plus grande, les architectes, à démontrer que les remises en cause ou les délais de réflexion coûteraient trop cher... avant d'être obligée de les admettre à contretemps.

Pendant ce temps, elle réussissait à édifier — quelle prouesse ! — un blockhaus de 27 mètres de haut et 55 mètres de long rue de Turbigo, la fameuse usine de climatisation qu'il va falloir camoufler et qu'on aurait sans doute pu enterrer. Elle « fignolait » en même temps un réseau démesuré de voirie souterraine (coût 300 millions de francs) qui n'a jamais été remis en cause et qui a manifestement été calculé trop largement, puisque les automobilistes avaient pris l'habitude pendant tant d'années d'éviter le quartier.

Mais il est trop tard pour se lamenter. Une fois encore, on a fait place nette aux Halles ; on rabote les bâtiments qui empiètent sur la rue Rambuteau ; on s'interroge sur l'immeuble Lescot, sur la forme du jardin, sur les perspectives qui mettraient en valeur l'église Saint-Eustache. Il est temps de ne plus penser à reculons.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

ENVIRONNEMENT

M. FRANÇOIS MITTERRAND AUX DÉFENSEURS DU LARZAC : « TENEZ BON ! »

Les militants du Larzac, qui *depuis le 25 octobre*, observent un jeûne dans l'église Saint-Séverin, à Paris, ont reçu, jeudi 26 octobre, la visite de M. François Mitterrand et de M. Paul Quilès, député socialiste de Paris. « Tenez bon ! », a écrit le premier secrétaire du parti socialiste sur le livre d'or des jeûneurs. Ce n'est pas la première fois que M. Mitterrand témoigne « *son intérêt et sa sympathie* » aux *défenseurs* du Larzac, puisqu'il s'était rendu sur le causse lors des fêtes de la moisson de l'été 1974.

Les jeûneurs viennent de faire parvenir au président de la République une lettre *ouverte* dans laquelle ils affirment que l'extension du camp militaire est contraire aux intentions mêmes du pouvoir : développement d'une agriculture familiale à haut niveau technique, promotion de la démocratie locale, volonté d'agir en faveur du désarmement. « La seule solution raisonnable, capable de mettre un terme au conflit sans violer les droits fondamentaux de la population du causse est de renoncer au projet », dit la lettre, qui conclut : « Vous seul, aujourd'hui, êtes en mesure de prendre cette décision. »

D'autre part, on annonce que les actions des comités Larzac toucheront soixante-quinze villes et localités au cours de la journée de samedi.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

26, rue des TOURNELLES
Près PLACE DES VOSGES
LUXUEUSE RESTAURATION
FINITION AU CHOIX
DU STUDIO AU 4 PIECES
DUPLEX AVEC JARDIN
S/place ts les jours, 13 à 18 h.

MARAIS. Prox. pl. des Vosges, studio 24 m², direct. propriétaire. Tél., confort - 272-68-15.

5e arrdt.

EXCEPTIONNEL
CONTRESCARPE. Magnifique studio, 45 m² entièrem. refait neuf, cuis., bains, cheminée. Vue *sur la place*, soleil, très clair. Vis. s/r.-vous : 261-83-16.

6e arrdt.

Mo MABILLON
IMM. PIERRE DE TAILLE
1 GDE PIECE sur rue esc. princ.
PRIX INTERESSANT
10, rue du FOUR - Samedi-dimanche-lundi, 15 à 18 h.

FACE LUXEMBOURG
Bon imm., 1er étage, calme
STUDIO poutres, cuisine, bains, w.-c., tél.
5.350 F LE M²
12, rue de VAUGIRARD
Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

7e arrdt.

ECOLE-MILITAIRE
IMM. PIERRE DE TAILLE
4 P. entrée, dressing, cuisine, bains, w.-c., tél., ch. cl.
PRIX INTERESSANT. S/avenue
36, avenue BOSQUET
Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

63, RUE DE GRENELLE
(entre Bac et Raspail)
Magnifiques appartements
60 m² environ .... 560.000 F
100 m² environ .... 950.000 F
5e ét., 50 m², balc. .. 500.000 F
6e ét. av. terrasse.. 750.000 F
6e étg. duplex .... 1.200.000 F
Duplex (r.-de-ch. + 1er étage, 130 m² à rénover).
Plusieurs appartem. occupés loi 1948. Vis. sur place ts les jrs. Tél. propriétaire : 326-98-66.

8e arrdt.

PRES PARC MONCEAU
Ds imm. ravalé, beau 2 p., entrée, cuis. entièrem. équipée, s. de bs, w.-c., tissus. Px 255.000 F SIM, 020-45-30.

9e arrdt.

9e Vue Sacré-Cœur, beau 2 p. à rénover, poss. tt cft+balcon. Prix exceptionnel - 878-41-65.

11e arrdt.

AVENUE PARMENTIER
Exceptionn., cause départ, part. vend, 430.000 F, appt 90 m², refait neuf, standing, ravalem en cours, téléphone, 3e étage. 828-10-13, M. PARADIS.

Part. vd beau 4 p. récent 81 m² + 12 m² balcon, 7e étage sur jardin, plein soleil, parking. 498.000 F - Téléph. : 700-47-81.

12e arrdt.

DAUMESNIL - Résidence
2 P. tt confort, 9e asc., balc., impeccable, parking
285.000 F. - 345-02-42.

DAUMESNIL. Bel immeub. 1930, 2 p., conft, 47 m² impeccable, 200.000 F - 345-02-42.

12e, Mo St-Mandé. Bel immeuble, soleil, calme. 33, av. Quihou. Je vends direct mon vrai 2 p., entrée, cuisine, bains, w.-c., tél. 224-02-86. Etat neuf. 135.000 F. Libre de suite. Sur place 3e étg., 14 h. à 16 h., tous les jours.

13e arrdt.

PATAY - TOLBIAC
2 P., entrée, cuis., wc, s. d'eau, 2e étage. Prix 100.000 F. Poss. location 900 F. - 584-52-03.

PARC MONTSOURIS (près)
3 P., calme, charme, standing. Jamais habité, cuisine équipée. Sur place sam., dim., 14-19 h. Entrée : 102, bd Kellermann.

14e arrdt.

RUE DES PLANTES - Atelier, cuisine équipée, bains, jardin, belle décoration - 322-25-40.

Près PARC MONTSOURIS
84, rue AMIRAL-MOUCHEZ, ravissant 3 pièces en duplex, parfait état, 2e étg., charme, 295.000 F - Samedi 15 à 18 h.

15e arrdt.

Prop. vd ds imm. standg. 4e ét., entièrement sur jardin, calme, soleil, 3-4 p., 100 m², dont 9 m² loggia, cuis. équipée, s. bs aménagée, bel agencement, tt cft moderne. Px 630.000 F justifié. Tél. : 532-45-29.

77 bis, R. ENTREPRENEURS
Vrai 3 pces bourgeois, spacieux, s/rue sud, clair. Px 250.000 F. Voir samedi, lundi, 11 h.-17 h.

39, RUE MADEMOISELLE
Je vends 1, 2, 3 pièces ensemble ou séparément.
Me voir sur place 14 à 16 h., samedi, dimanche, lundi, ou téléphoner : 828-26-25.

16e arrdt.

PROPRIETAIRE VEND
ATELIER ARTISTE
110 M2, étage élevé, ascenseur, plein soleil
6 m SS PLAFONDS
734-98-06, Heures BUREAUX

17e arrdt.

MALESHERBES
Dans petit hôtel privé XIXe rénové, duplex 4-5 pièces, 150 m2, salon rotonde, 6 m haut, boiseries, 1.150.000 F + box. S/place samedi 28, de 12 à 16 h : 139, bd Malesherbes
FRANK ARTHUR - 766-01-69
(Bureaux fermés le samedi)

154, AV. DE WAGRAM
Gd living, 2 chambres, 82 m², 3e, balc. Sur avenue. A moderniser, chb. serv. Imm. P. de T. 520.000 F. Samedi, 14 h. 30-17 h. ou 705-39-10.

18e arrdt.

3, RUE SIMART
2 pces, entrée, cuis., wc, bains, impeccable. Bel immeuble.
132.000 F. Samedi, 14 à 18 h.

SACRE-CŒUR. 2 appts rénovés de 2 p., cuis., tt cft, rez-de-chaussée et 1er étage.

DEFENSE. Quartier du Parc, R.E.R., GD STANDG, 11e étg., 5 P., 100 m², balcon 14 mètres, parkg direct. Px 580.000 F. 757-44-14 - 826-24-43.

60 - Oise

CHANTILLY - GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord
INVESTISS. SUR ET SOLIDE
Petit immeuble à la Mansart
Construction haute qualité
Appartement de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.200 F le m2. Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC DES AIGLES
Tél. (4) 457-32-62

78 - Yvelines

JOUY-EN-JOSAS
RESID. 1972, PISC., TENNIS
112 m2+12 m2 balc. sud-est, vue, box dble. 450.000 F+30.000 F CF
Tél. 956-38-64, de 19 h à 22 h.

92 Hauts-de-Seine

BOULOGNE
7, boulevard Anatole-France, sit. except. en bordure du Bois ds imm. de prestige, rénovation luxueuse, Appt de grande classe 3 et 4 p., 105 à 128 m², parking souterrain, garage. Réservation sur place. Tél. : 825-92-49 ou (25) 43-72-01.

ASNIERES RESIDENTIEL IMMEUBLE 1970
Grand standing. 7e ét. Balcon vue sur Seine et panoramique. Appart. 3 pièces, super-confort. Cuis. équipée, moquette, téléph. (Location poss.) Garage ss-sol.
Prix : 360.000 F
Rens. 522-13-09, h. rep. 793-85-61.

STUDIO Très belle vue BOULOGNE Mo
Visite sur place samedi 10 h. à 18h. - 5e ét.
140, RUE D'AGUESSEAU
H. LE CLAIR-976-30-02

CLAMART 6 PCES 120 m2
Tt conft. Park. Imm. 68. Calme. 520.000 F — 645-90-90

NEUILLY, CALME. S/jd. 50 m² réc., cft, soleil. S/pl. sam. 28, 14 à 17 h. 30, 187, boul. Bineau.

93 Seine-St-Denis

BAGNOLET - 100 m PARIS
3 Mètres. BEAU DUPLEX 5 p., 115 m2, terrasse plantée 75 m2, vue panoramiq. Paris. 530.000 F. 287-77-91 soir - 858-16-20 H. B.

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE Centre
Appt standg. vue s/parc classé, séj. 45 m², 2 ch., bs, balc. 25 m², cuis. équipée, gar., 430.000 F. T. 880-92-96 H.B. 871-25-44 dom.

LA VARENNE - Standing, pierre de T., réc., vue imprenable, 2 p. en duplex, 68 m² tt cft+dble terrasse 60 m², 350.000 F. Le propriétaire, samedi 10-18 h., dim. 9-13 h. Voir gardien, 41, quai Winston-Churchill.

R.E.R. A 300 METRES
3 et 4 pièces, imm. neuf, 5e étg.
Crédit Foncier.
« Le Parc du Val-de-Marne » Boissy-Saint-Léger. - Sur place, 14 à 19 h. ou 723-72-00.

Province

A Chamonix - Mont-Blanc
Il nous reste
2 APPARTEMENTS
à 5.430 F le m2 HABITABLE
IMMOBILIÈRE SAVOISIENNE
110, Grande-Rue, BESANÇON. Tél. : (81) 81-08-90.

PART. A PART.
LA TOUSSUIRE (Savoie)
1 studio (éq. 6 pers), pied des pistes, balc. S.-O. Px : 180 000 F.
1 studio (éq. 4 pers.), balcon N.-O. Px : 140 000 F. Ecrire : F. Coudurier. 73300 La Toussuire.

TOULOUSE - Exceptionnel luxueux appartement de 165 m², 4 chambres, salon, cuisine, séjour, salle de bains, terrasse de 120 m², dernier niveau sur place piétonnière, plein centre ville, parking, sous-sol, immeuble neuf de très grande classe. Ecr. à P.B.C. J'ANNONCE no 1.565, 22, route d'Espagne, 31081 TOULOUSE CEDEX.

SKI à CHATEL (Haute-Savoie), Studios 4 personnes, 2-3 pièces, avec 31.000 F cpt + crédit. Gestion assurée.
ERIGE, 84, Route de Genève, 74240 GAILLARD. (50) 38-52-89.

EXCEPTIONNEL
FREJUS-plage 100 m. mer.
Dans résidence 10 ans, 1er ét., sur jardin, 4 P., cuis., bains, 81 m2 + loggia, cave, park., 267.000. Créd. 80 %. 285-38-96. Week-end (16) 37-22-05-00.

Etranger

VALAIS SUISSE
Vous pouvez acquérir
votre STUDIO ou APPARTEMENT
dans une station renommée du VALAIS
3 % rendement net durant 4 ans
Importantes possibilités de financement
Pour tous renseignements
CASE POSTALE 139
CH 1950 SION Suisse (M)

villas

DEUIL 5' gare - Calme Splendide
villa sur sous-sol : hall, séjour double, 5 chambres, cuisine, s. de bains, 2 toil., gar., jardin 370 m2. 535.000 F, av. 110.000 F.
PLAÇOR - 989-60-60

Hauteur CAGNES, très gd luxe, vue imprenable, mer, montagne, sur 3 niveaux, villa 10 P., de 300 m2 habit., terrasses 200 m2, magnifique jardin de 5.000 m2, piscine, garage : 3.000.000 F. Sovia, 35, rue Pastorelli, Nice. Tél. : (93) 80-24-90 (FNAIM).

CHANTILLY - GOUVIEUX
Lisière forêt - Proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française
Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains
De 500.000 à 700.000 F
Piscine prévue et tennis sur le domaine - PARC DES AIGLES
Tél. : (4) 457-32-62

MAREIL-SUR-MAULDRE
A vendre
5 pièces, 168 m2
sur 1.170 m2 de terrain.
565.000 F.
Tél. 090-81-22 - 14-19 h.

PR. NEAUPHLE-LE-CHATEAU
A VENDRE
7 pièces, 165 m2
sur 813 m2 de terrain.
695.000 F.
Tél. 055-17-56 - 14-19 h., sauf mardi et mercredi.

CANNES - CALIFORNIE
Jolie villa pierre,
5 pièces, 1.800 m2 parc.
950.000 F. B.F.C.C.,
122, rue d'Antibes, Cannes.
Tél. (93) 99-04-13.

ST-GERMAIN-lès-CORBEIL dans résid., villa indiv. 160 m2, 6 P. dt 4 ch., 2 bains, cuis. équipée, gar dble, tél., jdin 730 m2. Etat neuf. Libre. 499-78-18, soir.

ORLEANS pr Neuville-aux-Bois, 90 km Paris, 20 km nord Orléans 15 km gare Les Aubrais, de bel. ppté, tr. b. villa constr. 76, chf. électr., 300 m2 hab. 4 ch., cuis., s. de bns, bur., av. chem., séj. 60 m2 av. chem., poutres appar., nombr. placards et rang., dép. attenant 80 m2 gar., terr. à la dem. 1.500 à 2.500 m2. P. à P. T. Paris (1) 705-79-61. 19-21 h. et sam. 9-12 h. Px élevé justif.

pavillons

ANDEVILLE (OISE) MAISON
8 p., tt cft. s/800 m2. Garage. Prix 300.000 F. S/pl. sam.-dim., 14-19 h : 62, rue de Méru, LA BOISSIERE.

FONTENAY-AUX-ROSES
près Mo, école et centre, maison ancienne sur 285 m2 de terrain, R.-de-Ch., entrée, séjour, cuisine, dches, wc ; 1er étage : 2 chbr., cuisine, cabinet de toilette, wc, sous-sol, grande cave, garage.
Prix : 565.000 F.

FONTENAY-AUX-ROSES
secteur très calme, construction 1958 sur terrain 577 m2, accès sur 2 rues, excellent état, rez-de-chaussée, entrée, séjour avec terrain, cuisine, 2 chbres, S. de B., grenier au-dessus. Possible 2 chambres sous-sol, chaufferie, buanderie, garage, atelier.
Prix : 685.000 F.

CHATEAUFORT
cadre, verdure, exceptionnel, site protégé de la vallée de la Mérantaise, sur terrain aménagé 760 m2, construction 1964, excellent état, rez-de-jardin, hall, 2 chambres, salle d'eau, garage, chaufferie, buanderie, rez-de-chaussée, séj. double, terrasse, cuisine équipée, chambre, S. de B., wc ; 1er étage : 3 chambres, S. de B., rangements.
Prix : 785.000 F.

SCEAUX (proximité du Parc)
sur terrain 500 m2, construction 1972, très belle décoration, rez-de-chaussée, entrée, séj. 40 m2, S. à manger, cuisine aménagée, chbre, S. de B., wc, 1er étage : 5 chambres, 2 S. de bains, 2 S. d'eau, loggia, placards, vaste grenier, sous-sol, logement de service avec cuisine, S. de B., wc, chaufferie, buanderie, garage 3 voitures, cave.
Prix : 1.650.000 F.

PARC DE SCEAUX
sur 560 m2 terrain, maison récente, excellent état, comprenant : entrée, gd séjour, bur., cuisine, 2 chambres, S. de B. Vaste sous-sol.
Prix : 1.000.000 F.

BOURG-LA-REINE
maison construite en 1950, sur terrain 270 m2, rez-de-chaussée, entrée, séj. double, cuis., wc, 1er étage : 3 chbres, S. de B., sous-sol, cave, chauff., garage.
Prix : 621.000 F.

ANTONY (Proximité Mo)
maison construite en 1937, sur terrain 300 m2, rez-de-chaussée, entrée, séj. dble, cuisine, S. de B., wc, 1er étage : 4 chbres, wc, penderie, rez-de-jard., bur., buanderie, chaufferie au gaz. Excellent état. Prix : 685.000 F.

EFIMO
Téléphone : 668-45-96.

QUINCY-SOUS-SENART
Part., pav. Mondial Pratic 1970, F 4, 86 m2, demi enterré, s.-sol total, garage 2 voit., séj. dble 37 m2, cuisine, S. de B., w.-c., 2 chbres, chff. central ; téléph., terrasse plain-pied, 530 m2, clos, arbres ormes, prox. gar, commerces, 370.000 F. T. 900-69-47.

MASSY - Vend petit pavillon 3 chbres, séjour, cuis., S. de B., conft, chauff centr. Prix intér. Téléphone : 930-12-80.

SURESNES - MT-VALERIEN 6 PIECES, tout confort. Prix : 600.000 F. Téléphone : 976-18-19.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

propriétés

LE VESINET Centre 2' R.E.R.
PROPRIETE parfait état, récept., 5 chbres, 3 bains, cft. PAVILL. gardien. Beau jardin d'angle boisé de 1.350 m2.
AGENCE de la TERRASSE
LE VESINET - 976-05-90

COMPIEGNE QUARTIER RESIDENTIEL
Tr. bel. PROPRIETE CARACT. 12 P. princ., tt confort, terrain 1.623 m2. Pouv. convenir habit. et prof. libérale. Poss. division. Renseign. : tél. (4) 440-02-92.

80 km N.-Dame, site merveilleux
SPLENDIDE ANCIEN **MOULIN**
charme, caract., tr. gde récept., gd confort, le tout dans superbe parc (arbres très rares)
21.000 m² traversé par riv., chute d'eau
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
Px 1.500.000 F, gros crédit poss.
G. LEMOR, expert FNAIM,
60430 Noailles - (4) 403-30-52

EN PROVENCE
15.000 m2 terrain avec 14 bungalows, tout équipé, club House, 2 tennis, 1 piscine, possible doubler construction, site magnifique. Etudierait toutes proposit. Tél. : (16-94) 04-65-28.

SOLOGNE
à vendre
Terrains Territoires
de 1 à 100 hectares
avec ou sans étang et bord de rivières dont certains constructibles. - Egalement fermette à restaurer.
Téléphone matin, 9 h. 30 à 11 h., au (16-38) 35-00-58.

PRES MONFORT-LAMAURY
belle maison 1962, parfait état, 2.500 m2, gd living, 3 chbres, bains, tél., chff. cent., 650.000 F. COURTOIS : 261-80-02.

PROPRIETES EN PROVENCE
SUD LUBERON
dans 90 ha, bastide habitable, à restaurer, 1.300.000 F ; dans village, belle restauration habitable immédiatement, 900.000 F.
AGENCE DU CHATEAU,
Pertuis : (90) 79-17-33.

Orée de forêt, place du village, ravissante
MAISON PIERRE
4 chbres, séj. 45 m2 + dépend., terrain entier. clos murs anc.
IMMOBILIAE
TEL : (32) 36-44-82.

CAHORS ou BRIVE
Intérieur ville ancienne
Sommes acheteurs avec garage et jardin, façade arrière, rez-de-chaussée ou imm. un étage av. belle récept. haute de plafond. Le tout sur cave saine
DE CHALLAINES, 9, rue du Colonel - Combes, 75007 PARIS.

PT-L'ÉVÊQUE - DEAUVILLE
Ppté normande 8 pces + mais. Gar. Ecurie 6 boxes. 3 ha 50 de terrain (source). Prix 950.000 F. Tél. : (31) 64-72-83

fermettes

PRES RAMBOUILLET
OREE FORET Fermette ancienne à restaurer. Prix 420.000 F avec
2 HA AUTOUR. Tél. 461-78-41 MATIN ou APRES 20 H.

Vds, pr. lac des Settons, charm. fermette, tt cft, 3 P., cave, grenier, chem., poutres, 1.000 m2 arborés. calme. Ecr. J. Bonne, Jardins de Vallauris, Les Bougainvillées - 06220 Vallauris ou Téléphone 632-04-71, le soir, jusqu'au 28 inclus.

maisons de campagne

PRES DE LORIENT Part. vend
mais. récente F 5, tt cft. Libre. 320.000, (97) 05-70-43, apr. 19 h.

YONNE, 1 h. 15 Paris, 7 km. Joigny, Part. vd s/ter. 2.700 m2 ferme, 36 m. de long : grange, habitat. (restaur. esprit pays) + dépend., cave voûtée, four à pain, chff. centr., cuve 6 000 l., toiture ref., 6 Pces, 2 S. de B., 1 cab. toil., tél. Prix 420.000 F. Téléphone : 005-43-40.

YONNE VALLÉE de la VANNE 110 km de PARIS
FERMETTE de STYLE, murs pierre pays, toit tuile Bourgogne, int. + ext. neuf, 3 pièces + cuis., s. de bains, w.-c. Sur pelouse clôturée 1.520 m2 + jard. 470 m2 + grange sur 385 m2. Terrasse sur cave avec vue splendide sur vallée boisée. Libre à la vente.
Prix 275.000 F. - Tél. 16. (86) 659111 pour le 24 à NOE.

GERS
Belle Ferme Ancienne.
Toits et murs en bon état, arbres centenaires, terrain protégé 50 ares, eau, élect., possibilité 4-8. P. 185.000 F. Doc. sur demande. PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac Cedex. Tél. (53) 57-53-75.

terrains

LANDES HOSSEGOR VIEUX-BOUCAU
A bâtir 1 HA, 5 km mer, 200 m de ruisseau, facilité création étang, piscine. Bourg à 1,5 km. Boisé, pr bel. villa. (58) 48-09-07

TOURGEVILLE (14)
Part. vd terrain 8 ha, situé en limite des Hauts de Deauville, dominant la mer et l'hippodrome de Clairefontaine S'adr. M. Jeanjean, 4, rue de Rivoli, Paris-4e.

Boisé, viabilisé, 1.700 m2. 9 km. Nord Compiègne. Prix 95.000 F. Renseignements : 906-27-23.

VAUCLUSE (84)
A bâtir 9.000 m2 plat entièrem. boisé, eau, E.D.F. à proximité, accès goudronné. Situat. except. au milieu des vignes. 129.000 F. Tél. (90) 74-24-59 du mardi au samedi inclus.

PÉRIGORD
Très beau terr. à bâtir, boisé, région Sarlat-Les Eyzies, poss. eau, électricité, env. 1 ha. 70.000 F. Plan sur demande. PROPINTER S.A., B.P. 33, 24103 Bergerac Cedex. Tél. (53) 57-53-75.

BANLIEUE SUD, 30' Paris par S.N.C.F. Beau terrain 900 m2. Fac. 19 m. Calme. 6' gare. Exposition Est-Ouest. Prix : 270.000. 016-47-44.

viagers

RARE CANNES
Viager occupé. Libre 10 ans. Appt luxe 116 m2 + 26 m2 terrasse. Soleil, calme, verdure, proximité de la mer. Comptant 210 000 rente 2 000. T. Bouyer CANNES (93) 75-63-73.

chalets

VOSGES. Part. vd gd chalet, tt cft, terr. 3.180 m2, alt. 850 m., proche station ski familiale. Téléphone : (1) 973-45-74.

(PUBLICITÉ)

ENTREPRISE

FIDÈLES A UNE LIGNE D'ACTION PERMANENTE

Les Banques Populaires guident et aident les créateurs d'entreprises

La création d'entreprises est plus que jamais à l'ordre du jour après le succès du deuxième Salon national de la création d'entreprises organisé au Puy-en-Velay les 27 et 28 septembre dernier, et avant la prochaine mise en place de l'Agence nationale pour la création d'entreprises. Les Banques populaires n'ont pas attendu cette mobilisation de l'opinion publique pour s'engager dans une telle politique, qui découle d'ailleurs naturellement de leur vocation traditionnelle auprès des P.M.E. et des entreprises artisanales.

Dès 1972, avant la crise, elles ont élaboré un plan d'action à moyen terme, qui leur a permis de préciser leurs missions, d'adapter leurs produits et leurs méthodes pour mieux répondre aux *besoins des entreprises*.

Leur premier souci a été de perfectionner les cadres les plus en rapport avec la clientèle d'entreprises, chefs d'agences notamment. Toute une politique de formation a ainsi été mise en place : des séries de stages internes d'une durée d'un mois et demi, suivis d'applications concrètes sur le terrain ont été organisés ; près de huit cents personnes ont déjà bénéficié de cette formation.

L'an dernier, à leur congrès de Nice tenu en présence du premier ministre, elles ont formulé un véritable programme de soutien et de promotion en faveur des P.M.E. régionales et locales. Plusieurs des propositions émises concernaient précisément le renouvellement du tissu économique. A l'heure actuelle, il est déjà possible d'affirmer que leurs engagements en ce domaine ont été non seulement tenus mais parfois même élargis.

Des concours régionaux, une fondation nationale

Dans la mise en œuvre de ce programme, il s'agit d'apporter à la fois une assistance au créateur pour l'étude de son projet, et des soutiens financiers lors de la période de lancement. Mais il faut se garder d'illusions : il ne saurait être question d'encourager les créations artificielles. C'est donc pour permettre au créateur d'entreprise de présenter un projet viable, qu'un *Guide pratique du créateur* a été publié. Il fournit une méthode rigoureuse pour :

- déterminer concrètement les éléments économiques à prendre en considération et vérifier leur cohérence ;
- évaluer, à partir de ces données, les besoins financiers de la future entreprise ;
- établir la liste des opérations à conduire pour le lancement de l'entreprise, ainsi que le plan de trésorerie.

Dans le même esprit, des bureaux d'accueil ont été ouverts dans chacune des Banques populaires. Ils ont pour mission d'aider les créateurs dans l'utilisation du guide, de les orienter et de les conseiller dans leurs démarches. En six mois, ils ont reçu près d'un millier de créateurs potentiels, pour lesquels cent cinquante dossiers ont déjà été établis, et cent sont en cours d'élaboration.

Parallèlement, dix-huit Banques populaires ont, ces derniers mois, organisé des concours régionaux pour les créateurs d'entreprises. Chaque Banque populaire fixe son règlement et reçoit les dossiers des candidats de sa région. Elle réunit un jury composé de personnalités régionales, représentant notamment les différentes instances économiques, et attribue des prix sous forme de subventions non remboursables et d'assistance technique... Enfin, sur le plan national, les Banques populaires et leurs organismes centraux se sont associés pour créer la « Fondation du groupe des Banques populaires en faveur de la création d'entreprises ». Dotée dès cette année de 2 millions et demi de francs, elle est destinée à relayer et à amplifier les initiatives propres à chaque Banque populaire régionale. C'est ainsi qu'elle a lancé un concours national destiné à récompenser des projets qui offrent un intérêt particulier, du fait de leur potentiel de développement, de leurs créneaux d'activité, du nombre d'emplois créés. Les candidats sont présélectionnés régionalement, et présentés par les Banques populaires. Ce concours est permanent, le jury se réunissant régulièrement pour examiner les nouveaux projets transmis au fur et à mesure. Les quatre premiers lauréats ont été désignés le mois dernier, et se sont vu attribuer quatre prix, pour un total de 330 000 F : 180 000 F sous forme de dons, et 150 000 F sous forme d'avances sans intérêt, remboursables en cas de succès. Ce palmarès a été officiellement annoncé par M. Malecot, président du Groupe des Banques populaires, lors du deuxième Salon national de la création d'entreprises du Puy-en-Velay.

Adapter les financements aux besoins

Epaulant cette politique de soutien direct aux créateurs d'entreprises, les Banques populaires ont par ailleurs le souci d'adapter leurs financements à l'ensemble des problèmes financiers des chefs d'entreprise.

A titre d'exemple, elles sont partout présentes dans les nouvelles sociétés de financement régional, destinées à assurer le renforcement des fonds propres : SOFIPARIL (Région parisienne), SOFIMAC (Massif Central), I.A.D. (Institut d'assistance au développement des petites entreprises de la région méditerranéenne), PARTICIPEX (Nord-Pas-de-Calais), SIPAREX (région boursière de Lyon), IPO (Institut de participation de l'Ouest), FIEF OUEST (Pays de Loire). Elles bénéficient, d'autre part, de l'action de leur filiale, SOPROMEC, première société de capital-risque, créée dès 1964 pour les P.M.I. Celle-ci, en juin dernier, a renforcé sensiblement ses moyens d'intervention techniques et financiers par son rapprochement avec l'IDI (Institut de développement industriel). SOPROMEC est intervenue dans de nombreuses entreprises et compte une cinquantaine d'affiliés, pour un total d'encours de 35 millions de francs. Comme par le passé, SOPROMEC-IDI intervient pour prendre des participations dans les petites et moyennes entreprises et accorde, sous certaines conditions, des prêts personnels aux futurs chefs d'entreprise. La qualité de créateur peut être reconnue aux acheteurs d'entreprises existantes et aux successeurs de dirigeants devant faire face au désintéressement d'un cohéritier.

En ce qui concerne le financement à long terme, le Crédit hôtelier, commercial et industriel, organisme spécialisé du Groupe, a décidé de porter de 50 % à 70 % des investissements le montant maximum de ses prêts en faveur des créations de P.M.E., lorsque les projets sont significatifs par le nombre d'emplois créés ou pour l'économie régionale.

On peut noter que cette politique active en faveur des créations d'entreprises est déjà entrée dans les faits, puisque, en 1977, sur 800 millions de francs de prêts accordés par le Crédit hôtelier à des entreprises industrielles et du B.T.P., 15,5 % du montant sont allés à des créations. Pour les entreprises du tourisme, 42 % concernaient des créations (sur un montant de 589 millions de francs) et, pour les services et le commerce, 34 % ont été consentis pour des créations (sur un montant de 800 millions de francs).

Fournir une réelle assistance-conseil

Les Banques populaires ont compris, depuis plusieurs années déjà, qu'une politique efficace en faveur des P.M.E. ne pouvait se limiter aux seuls concours financiers, mais devait être relayée par des actions d'assistance et de conseil.

C'est ainsi qu'elles publient un bulletin mensuel, *Information-Entreprises*, destiné à leurs clients chefs d'entreprise. Tiré à plus de vingt-cinq mille exemplaires, il fournit des informations pratiques dans les domaines juridique, fiscal, comptable et social.

En matière de formation, elles soutiennent l'Institut français de promotion des petites et moyennes entreprises (I.F.P.P.M.E.), qui propose aux dirigeants des stages interprofessionnels destinés à perfectionner leurs méthodes de gestion. Au cours des dix dernières années, cet organisme a fait bénéficier de ses services plus de deux mille cinq cents entreprises petites et moyennes. En complément, cet institut offre « à la demande » un ensemble de services-conseil spécialement adapté aux entreprises petites et moyennes.

Par ailleurs, les Banques populaires disposent, en matière de gestion prévisionnelle, de l'expérience d'une cellule d'ingénieur-conseil. Ceux-ci ont mis au point un modèle d'application (« Service + 3 »), développé déjà dans plusieurs centaines de P.M.I.-P.M.E., qui permet d'évaluer à moyen terme les conséquences financières des projets de l'entreprise.

Dans un contexte économique aujourd'hui de plus en plus contraignant, les entreprises échappent en effet de moins en moins à la nécessité de réviser périodiquement leurs orientations, qu'il s'agisse par exemple de diversification de produits ou d'ouverture sur de nouvelles clientèles. Grâce à l'utilisation d'un terminal informatique, l'intervention directe en entreprise permet, à partir des documents comptables, d'établir dans un délai rapide un véritable plan prévisionnel à trois ans (« + 3 »), selon les diverses hypothèses de gestion formulées par le chef d'entreprise lui-même.

L'ARTISANAT, PÉPINIÈRE DE NOUVELLES ENTREPRISES

« L'artisanat constitue le pas le plus facile vers la création d'entreprises. Il met l'entreprise personnelle à la portée de chacun, à la seule condition de disposer d'une qualification et d'un minimum de formation à la gestion.

» Il représente un réseau de petites activités qui se moulent dans le tissu régional, même dans les régions défavorisées sur le plan industriel où les artisans offrent souvent les seules chances de développement. »

Ainsi s'exprimait M. Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, lors du Salon du Puy-en-Velay. Les Banques populaires, qui ont été dès l'origine les banques de l'artisanat, en sont bien conscientes. En 1977, grâce aux prêts qu'elles ont accordés, tant sur ressources publiques (F.D.E.S., emprunts nationaux) que sur leurs ressources propres, elles ont participé à la création de près de vingt-cinq mille emplois et ont permis le maintien de quinze mille emplois, à la suite de huit mille opérations de rachat d'entreprises.

Sur les neuf mille entreprises artisanales créées l'année dernière avec l'aide des Banques populaires, 40 % font partie de l'artisanat de production (industrie, bâtiment et travaux publics) et 22 % appartiennent au seul secteur de l'industrie (chaudronnerie, mécanique générale, travail des métaux, travail mécanique du bois...) sans compter les entreprises relevant des activités de réparation, répertoriées dans les services. Un effort particulier a été fait dans les régions économiquement défavorisées (zones de montagne et à faible densité démographique, régions de reconversion) pour lesquelles des enveloppes spéciales sont attribuées sur les fonds du F.D.E.S.

Dans le même ordre d'idées, il convient de mentionner ici les prêts spéciaux accordés aux demandeurs d'emploi désirant créer leur entreprise artisanale. Depuis deux ans, les prêts accordés par l'intermédiaire des Banques populaires, dans ce cadre, se sont élevés à 16 millions de francs.

Préparer l'avenir : le livret d'épargne manuelle

A partir de son rôle majeur dans le financement de l'artisanat, et compte tenu de sa volonté de favoriser la création d'entreprises, le groupe des Banques populaires a été désigné par les pouvoirs publics pour participer, à l'automne dernier, au lancement de cette nouvelle formule d'épargne. Il détient d'ailleurs plus du quart des livrets souscrits jusqu'ici. A l'heure actuelle, ces livrets réservés aux travailleurs manuels salariés âgés de moins de trente ans à l'ouverture du livret, permettent de disposer, au bout de cinq ans, d'un capital, d'une prime d'installation et de formules de prêts pour permettre de s'installer à son propre compte.

FONDATION BANQUE POPULAIRE
LES PREMIERS LAURÉATS...

LES ATELIERS DE SAINT-PATERNE

● *M. Serge Brossard va créer en Indre-et-Loire une entreprise de chaudronnerie, les Ateliers de Saint-Paterne.*

Le jury, tenant compte de l'effort important fait par M. Brossard et sa famille pour constituer le premier capital de la société Ateliers de Saint-Paterne, a décidé de doubler cette somme par un don de 60 000 F et, de plus, d'accorder à la jeune entreprise une avance sans intérêt, remboursable en cas de succès, de 40 000 F.

EREIS

● *MM. Croguennec et Hubert, fondateurs de la société Ereis, s'installent à Cléry-Saint-André, dans le Loiret, pour promouvoir l'équipement de sécurité des machines en milieu industriel.*

Cette activité, très souhaitable du point de vue social, a retenu l'attention du jury ; en outre, l'excellente connaissance de ce domaine d'activité par les créateurs, leur expérience professionnelle et de gestion, permettent d'augurer que leur projet de développement rapide et ambitieux se réalisera.

Le jury accorde aux créateurs un don de 20 000 F, et à la nouvelle entreprise une avance sans intérêt, remboursable en cas de succès, de 80 000 F.

CHIMBAULT ET PEYRIDIEUX

● *MM. Chimbault et Peyridieux ont récemment sauvé à Mauriac, dans le Cantal, douze emplois, en relançant sur des bases nouvelles une petite entreprise fabriquant des éléments de filtration vendus tant en France qu'à l'étranger.*

Le jury leur accorde un don de 60 000 F, de manière à leur permettre de renforcer le capital de leur entreprise et ainsi de faciliter son développement.

HOLO-LASER

● *MM. Jean-Louis et Gilbert Tribillon et M. Fournie viennent de fonder à Besançon la société Holo-Laser. Les créateurs, tous trois docteurs ès sciences, ont poursuivi des recherches en holographie, tant en France qu'aux Etats-Unis.*

Cette entreprise, encore proche de l'artisanat scientifique, porte en elle un fort potentiel de développement dans les secteurs du contrôle non destructif, de la signalisation autoroutière, de la publicité.

Le jury accorde un don de 50 000 F aux créateurs, pour leur permettre de renforcer les capitaux propres de leur entreprise, et à celle-ci une avance sans intérêt, remboursable en cas de succès, de 30 000 F.

Le renouveau du cautionnement mutuel

Le cautionnement mutuel est inséparable de l'activité même des Banques populaires, puisque celles-ci, par l'entremise de leur chambre syndicale, sont investies à l'égard de quelque deux cent quatre-vingts sociétés agréées d'une triple responsabilité de surveillance administrative et financière, d'assistance technique et de représentation collective. Ces sociétés réunissent aujourd'hui plus de deux cent quatre-vingt-cinq mille sociétaires et disposent d'un encours d'environ 22,5 milliards de francs. Or ce cautionnement mutuel vient de connaître une nouvelle étape de développement, grâce à son adaptation au niveau régional et interprofessionnel. Un certain nombre de Banques populaires sont ainsi à l'origine de nouvelles sociétés de caution mutuelle destinées à garantir de petites entreprises dans une région donnée. Trois sociétés de caution mutuelle de ce type sont déjà opérationnelles en Alsace (Socaupromi - Alsace — Société de caution mutuelle pour la promotion de la petite industrie d'Alsace), en Lorraine (Socamuprolor — Société de caution mutuelle pour la promotion des entreprises de Lorraine) et en Bourgogne (Socapeb — Société de caution mutuelle pour la promotion des petites entreprises de Bourgogne). D'autres sont en cours de constitution, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Aquitaine et dans le Midi-Pyrénées ; d'autres enfin sont à l'état de projet. La plupart de ces sociétés de caution mutuelle ont ou doivent signer une convention, selon le décret du 27 juillet 1977, avec l'établissement public régional qui a été autorisé à apporter des dotations à un fonds de garantie pour faciliter l'accès des P.M.E. au crédit à moyen et long terme.

Il est probable que les mécanismes de caution mutuelle connaîtront de nouvelles extensions, étant donnée la détermination de M. Prouteau, secrétaire d'Etat à la petite et moyenne industrie, qui affirmait encore récemment : *« Une meilleure organisation des sociétés de caution mutuelle doit fournir, au niveau régional, un relais au financement des entreprises. L'Etat épaulera cette action par des mesures nécessaires. »*

Les bureaux d'accueil des Banques Populaires régionales

ALBI. — Banque populaire du Tarn et de l'Aveyron, 52-54, place Jean-Jaurès, 81005 Albi Cedex. Tél. : (16-63) 54-60-30.
Correspondant : M. Durand.

ANGERS. — Banque populaire Anjou-Vendée, 7, boulevard Maréchal-Foch, 49040 Angers Cedex. Tél. : (16-41) 88-55-94.
Correspondant : M. Monharoul.

AUXERRE. — Banque populaire de l'Yonne, 16 à 24, place des Cordeliers, 89002 Auxerre. Tél. : (16-86) 52-33-81.

BESANÇON. — Banque populaire de Franche-Comté, 1, place de la 1re-Armée-Française, 25001 Besançon Cedex. Tél. : (16-81) 80-50-33.
Correspondant : M. Duquesne.

BORDEAUX. — Banque populaire du Sud-Ouest, 5, place Jean-Jaurès, 33001 Bordeaux Cedex. Tél. : (16-56) 44-84-28.
Correspondant : M. Percheron.

CAHORS. — Banque populaire du Quercy et de l'Agenais, 20-34, rue du Président-Wilson, 46001 Cahors. Tél. (16-65) 35-24-79.

CLERMONT-FERRAND. — Banque populaire de l'Auvergne et de la Corrèze, 12, place de Coubertin, 63002 Clermont-Ferrand, Cedex. Tél. : (16-73) 93-84-39.
Correspondant : M. Costes.

DIJON. — Banque populaire de la Côte-d'Or, 14, boulevard de la Trémouille, 21008 Dijon, Cedex. Tél. : (16-80) 32-95-87.
Correspondant : M. Salembier.

GRENOBLE. — Banque d'escompte et de crédit de la région dauphinoise, 2, avenue du Grésivaudan, 38700 Corenc-Montfleury. Tél. : (16-76) 90-74-31.

LILLE. — Banque populaire du Nord, 847, avenue de la République, 59700 Marcq-en-Barœul. Tél. : (16-20) 72-59-80.
Correspondant : M. Barth.

LIMOGES. — Banque populaire du Centre, 32, boulevard Carnot, 87011 Limoges, Cédex. Tél. : (16-55) 77-35-81.

LYON. — Banque d'escompte et de crédit de la région du Rhône-BEC, immeuble P.D.G.-Part-Dieu, 141, rue Garibaldi (3e), 69224 Lyon, Cedex 1. Tél. : (16-78) 62-20-35.
Correspondant : M. Marzin.

MACON. — Banque populaire de Saône-et-Loire et de l'Ain, 10, rue de Lyon, 71009 Mâcon. Tél. : (16-85) 38-43-24.

MARSEILLE. — Banque populaire provençale et Corse, 16-22, rue Léon-Paulet (8e), 13266 Marseille, Cedex 2. Tél. : (16-91) 76-52-82.
Correspondant : M. Bardin.

METZ. — Banque populaire de Lorraine, 3, rue François-de-Curel, 57021 Metz, Cedex. Tél. : (16-87) 69-24-12.
Correspondant : M. Dabout.

MONTLUÇON. — Banque populaire de l'Allier et de Roanne, 50, boulevard de Courtais, 03100 Montluçon. Tél. : (16-70) 05-02-99.
Correspondants : MM. Billet et Appercel.

MONTROUGE. — Banque populaire industrielle et commerciale de la région Sud de Paris (B.I.C.S.), 55, avenue Aristide-Briand, 92120 Montrouge. Tél. : (16-1) 657-11-50.
Correspondants : MM. Petit et Blard.

MULHOUSE. — Banque populaire du Haut-Rhin, 55, avenue du Président-Kennedy, 68050 Mulhouse, Cedex. Tél. : (16-89) 42-99-26.
Correspondant : M. Laridan.

NANTES. — Banque populaire Bretagne-Atlantique, 14, boulevard Winston-Churchill, 44040 Nantes, Cedex. Tél. : (16-40) 46-08-08.
Correspondant : M. Heyraud.

NEVERS. — Banque populaire de la Nièvre, 26 bis, rue du Rempart, 58001 Nevers, Cedex. Tél. : (16-86) 57-24-52.
Correspondant : M. Simonnet.

NICE. — Banque populaire des Alpes méridionales, 8, rue de la Buffa, 06000 Nice. Tél. : (16-93) 88-19-65.
Correspondant : M. Renaudat.

NIMES. — Banque populaire du Midi, 10, place de la Salamandre, 30013 Nîmes. Tél. : (16-66) 21-60-09.
Correspondant : M. de Saint-Exupéry.

NIORT. — Banque populaire Centre-Atlantique, 10, avenue Bujault, 79002 Niort, Cedex. Tél. : (16-49) 24-84-20.
Correspondant : M. Faucher.

ORLEANS. — Banque populaire Berry-Orléanais, route Nationale, 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin. Tél. : (16-38) 62-12-26.
Correspondant : M. Broussoux.

PERPIGNAN. — Banque populaire des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Ariège, 36-38, boulevard Georges-Clemenceau, 66003 Perpignan. Tél. : (16-83) 61-66-55.
Correspondant : M. de Ribas.

RENNES. — Banque populaire de l'Ouest, 1, place de la Trinité et 6, rue de la Monnaie, 35002 Rennes, Cedex. Tél. : (16-99) 54-99-33.
Correspondant : M. Douard.

LA ROCHE-SUR-FORON. — Société savoisienne de Crédit, Banque populaire, avenue des Afforêts, 74800 La Roche-sur-Foron. Tél. : (16-50) 03-03-75.
Correspondant : M. Lançon.

SAINT-BRIEUC. — Banque populaire d'Armorique, 4-6, passage Saint-Guillaume, 22004 Saint-Brieuc. Tél. : (16-96) 61-02-95.

SAINT-DENIS. — Banque populaire de la région Nord de Paris, 32, boulevard Jules-Guesde, 93203 Saint-Denis, Cedex 1. Tél. : (16-1) 820-63-10.
Correspondant : M. Rembault.

SAINT-ETIENNE. — Banque populaire de la Loire, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 42007 Saint-Etienne, Cedex. Tél. : (16-77) 33-39-61.
Correspondant : M. Pasquier.

STRASBOURG. — Banque populaire de la région économique de Strasbourg, 5-7, rue du 22-Novembre, 67001 Strasbourg, Cedex. Tél. : (16-88) 35-77-11.
Correspondant : M. Huber.

TOULON. — Banque populaire du Var, 36, boulevard de Strasbourg, 83055 Toulon, Cedex. Tél. : (16-94) 24-28-22.
Correspondant : M. Tarbouriech.

TOULOUSE. — Banque populaire Toulouse-Pyrénées, 47, rue d'Alsace-Lorraine, 31001 Toulouse, Cedex. Tél. : (16-61) 23-11-12.
Correspondant : M. Olivié.

TOURS. — Banque populaire de Touraine et du Haut-Poitou, 2, avenue de Milan, quartier des Fontaines, 37018 Tours, Cedex. Tél. : (16-47) 28-41-02.
Correspondants : MM. Lecq et Serralongue.

TROYES. — Banque populaire de Champagne, 12-16, place de la Libération, 528 X 10081 Troyes, Cedex. Tél. : (16-25) 43-42-23.
Correspondant : M. Braconnier.

VERSAILLES. — Banque populaire de la région Ouest de Paris, 16, rue Carnot, 78000 Versailles. Tél. : (16-1) 953-96-00.
Correspondant : M. Clauzon.

VINCENNES. — Banque régionale d'escompte et de dépôts (BRED), 209, rue de Bercy, 75012 Paris. Tél. : (16-1) 346-13-95.
Correspondant : M. Chabres.

Banque Populaire

Bureau d'information des Banques populaires
131, av. de Wagram, 75847 Paris Cedex 17 - Tél. : 256-75-80

Le Monde

économie

LA GRÈVE DE LA MARINE MARCHANDE

• Les syndicats de marins redemandent l'ouverture de négociations
• Seize navires détournés vers des ports étrangers

« Ce n'est pas entre l'État et les marins que doivent s'engager des négociations, mais entre les armateurs et les marins », a déclaré, le jeudi 26 octobre, M. Joël Le Theule, ministre des transports, alors que la grève des marins dure depuis deux semaines. Aucun signe de détente n'était apparu ce vendredi.

A Marseille et dans les ports annexes de Bos et de Port-de-Bouc, quatre-vingts navires environ, dont certains sont chargés de denrées périssables, restent en rade ou sont bloqués à quai. Le syndicats des pilotes rappelle que ses adhérents ne sont pas en grève et accuse des *« éléments incontrôlés »* d'exercer *« sur leur personnel des menaces et des exactions qui les empêchent d'exécuter normalement le service public »*.

Tandis que deux remorqueurs de la marine nationale basés à Cherbourg étaient envoyés au Havre, le 26 octobre, pour assurer le trafic minimum de produits indispensables (le charbon pour les centrales électriques), à Brest les marins du remorquage se prononçaient pour la grève illimitée, mais des services spéciaux sont organisés pour assurer le ravitaillement des îles d'Ouessant et de Molène.

En Corse, en revanche, les liaisons entre Bastia et Livourne et San Remo, par la Corsica Lines, ont pu reprendre. Le mouvement autonomiste l'Union du peuple corse a préconisé le transfert dans l'île des services de la comptabilité maritime — la société nationale Corse Méditerranée — assurant la desserte avec le continent, actuellement implantés à Marseille, afin que *« le peuple corse soit en mesure de maîtriser un service public, enfin réel, au lieu de subir un monopole »*.

« Un service minimum fonctionne avec la Corse, a déclaré M. Joël Le Theule, *qui correspond à 40 % du service normal ; comme nous sommes en période creuse il n'y a pas actuellement de problème de ravitaillement. »*

Le ministre des transports s'est attaché à évaluer les conséquences économiques de la grève. Si, à Dunkerque, le trafic est *« à peu près normal, en revanche à Marseille le port est complètement bloqué et ce qui s'y passe nous inquiète étant donné que les problèmes s'y accumulent. Nous sommes dans l'impossibilité d'envoyer à Marseille les dirigeants de deux ou trois entreprises intéressées par une éventuelle reprise des sociétés de Terrin, car ils ne peuvent même pas aller visiter les lieux ! »*

Déjà seize navires ont été détournés vers des ports étrangers, *que cessent les procès d'intention* notamment italiens.

L'approvisionnement en pétrole de deux raffineries méditerranéennes risque prochainement d'être rompu bien que la France dispose de quatre-vingt-dix jours de réserves de produits pétroliers pour la consommation. *« Si l'on doit remplacer les navires français en grève par des navires étrangers,* a ajouté M. Le Theule, *il en coûtera plus de 600 millions de francs par mois à l'économie française.*

» Le gouvernement souhaite que cessent les procès d'intention, et les brimades à l'égard des équipages qui continuent le travail, et que cessent les exclusives contre la seule solution permettant de maintenir sous notre pavillon nos trois derniers navires français de croisière. »

Le syndicat C.G.T. des marins réaffirme sa demande de négociation, soit par voie conventionnelle avec les armateurs, soit par la voie de la rencontre tripartite. Il envisage aussi de recourir, selon les dispositions de la loi de 1950 à la procédure de la Commission nationale de conciliation.

Pour sa part, la fédération C.G.T. des ports et docks s'est associée aux syndicats de marins et d'officiers et au bureau confédéral C.G.T. pour dénoncer dans un communiqué commun *« l'attaque inadmissible contre le statut des marins et l'apartheid de fait sur les navires français »*. Le secrétaire de cette fédération, M. Gaston Henry, nous explique d'une part pourquoi les dockers sont solidaires des marins, et d'autre part quels sont les points de contentieux entre les ouvriers portuaires et le patronat.

P. T. T. : fin des mouvements « tournants ».

L'agitation continue dans les P.T.T., mais sans dommage majeur pour les usagers. Dans le cadre des grèves tournantes qu'elles organisent durant la semaine, les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. demandent, ce vendredi, aux préposés à la distribution et aux employés des bureaux de poste de cesser le travail pour vingt-quatre heures.

Le jeudi 26 octobre, le même genre de mouvement qui touchait les télécommunications a été suivi par 25 % du personnel, selon l'administration, par 50 à 100 %, selon les syndicats.

D'autre part, la fédération F.O. des postiers annonce que, au cours d'un entretien avec M. Norbert Ségard, secrétaire d'État aux P.T.T., ses dirigeants ont reçu de ce dernier l'assurance qu'il s'engagerait *« à rencontrer à court terme le président de la République et le premier ministre, pour appeler leur attention sur les difficiles problèmes de la poste »*.

● *Grève avec occupation à l'usine Hugonnet.* — Saint Apollinaire près de Dijon. Par 240 voix contre 9 et 20 abstentions, les salariés de cette usine, spécialisée dans le matériel de laiterie ont décidé, jeudi 26 octobre, de se mettre en grève illimitée avec occupation.

Ce ne sont pas les dockers qui renchérissent le coût des ports français

nous déclare le secrétaire de la Fédération C.G.T.

« Pourquoi approuvez-vous et appuyez-vous la grève des marins ?

— Cette grève est très légitime. Nous sommes d'accord avec ce qu'ils défendent. Si le gouvernement prenait des mesures telles que le recours aux remorqueurs militaires, évidemment, nous aurions une réaction et nous riposterions. Cependant, ce ne serait pas une grève générale illimitée des dockers. Jusqu'à ce jour, notre corporation a fait des grèves de vingt-quatre ou quarante-huit heures. Nous recourrions à des formes d'action diverses. Il existe des moyens d'action peut-être moins publics que la grève illimitée, mais peut-être plus efficaces.

— Les dockers représentent-ils une force sociale puissante ?

— La puissance d'une fédération syndicale n'est pas nécessairement fonction du nombre de ses adhérents. Il y a dix-huit mille dockers (c'est à peu près le même chiffre depuis trois ans) dans les ports français dont 98 % sont affiliés à la C.G.T. Les personnels des ports autonomes et des chambres de commerce maritimes (cinq mille cinq cents salariés) sont à 80 % à la C.G.T.

— Le 23 octobre, les dockers étaient en grève. Sur quoi porte leur contentieux avec le patronat ?

— Déjà, le 14 octobre, il y a eu une grève de vingt-quatre heures. C'était pour obliger les patrons de Marseille à faire respecter les accords d'avril 1978 que notre fédération avait conclus avec l'Union des industries de la manutention (UNIM). Ces accords au plan national portent sur la prime de départ en congé, la prime de fin d'année et l'indemnité de départ en retraite. Dans tous les ports, le patronat applique cet accord, sauf à Marseille où les patrons demandent en contrepartie de son application que les dockers renoncent à des avantages acquis localement. Après notre grève du 14 octobre, l'UNIM, en riposte, a annulé une réunion prévue le 19 octobre pour discuter avec nous des salaires. Conséquence : nous avons à notre tour riposté en décidant une grève générale le 23 octobre.

— Cela peut durer longtemps ?

— Nous avons revu les délégués de l'UNIM le mercredi 25 octobre. Mais cette rencontre n'a débouché sur aucun résultat. Une nouvelle réunion est prévue le lundi 30 octobre.

— Que réclamez-vous ?

— Nous voulons un relèvement des salaires de base de 8,5 % alors que l'UNIM propose 4,18 % et un relèvement des primes de rendement de 4 %. Actuellement, le salaire de base d'un ouvrier docker est de 8,64 F de l'heure et disons qu'en moyenne un docker gagne 140 F par jour à peu près et travaille quatorze ou quinze jours par mois. Quand par suite de manque de navires ou de marchandises à charger le docker ne travaille pas, il touche une indemnité de garantie fixée à 79 F actuellement, et cela dans une limite de cent cinquante jours par an. Nous demandons au gouvernement, car sur ce point c'est l'État qui fixe le montant de l'indemnité de garantie, que celle-c. soit portée à 95 F par jour.

— Pourrait-on créer de nouveaux emplois dans la profession de dockers ?

— Bien sûr, car ces travailleurs s'adaptent au progrès technique, à la mécanisation et au nouveau mode du transport maritime.

» Ils ne sont plus seulement des « muscles ». On les voit exercer des activités nobles derrière des tableaux de téléviseurs, par exemple pour faire les opérations de groupage ou de préparation des marchandises. Mais nous demandons que certaines tâches soient faites par des dockers, par exemple dans tout ce qui concerne la manutention des marchandises expédiées ou importées par voie maritime et transformées dans des usines situées au bord de l'eau. Le « brouettage », c'est-à-dire le transport des marchandises d'un point à un autre dans un port, doit être confié à des dockers. Il en va de même pour l'empotage ou le dépotage des produits dans les conteneurs. On pourrait ainsi compter à terme sur vingt mille à vingt-cinq mille dochers et non plus dix-huit mille comme actuellement.

— La productivité s'est-elle améliorée dans les ports français ?

— C'est évident. En 1975, 74 millions de tonnes de marchandises ont été manutentionnées dans les ports français. En 1976, 85 millions, et en 1977 89 millions. Pour les trois mêmes années, le nombre des vacations travaillées est passé de 4,87 millions à 5,13 millions et 5,8 millions. La productivité par docker a donc augmenté.

— La politique maritime et portuaire du gouvernement va-t-elle dans le bon sens ?

— Pas vraiment. Il faudrait que le niveau de nos droits de port tienne compte de la concurrence des ports étrangers. Pour éviter des évasions de trafic vers les ports du Benelux, par exemple, il faudrait réexaminer les droits à Dunkerque et les abaisser. Il faudrait aussi contraindre les expéditeurs ou les importateurs français à utiliser les ports français. Mais qu'on ne dise pas que le docker est la cause de la cherté des ports français. Dans le prix de passage ou dans le coût de passage, d'embarquement ou de débarquement de 1 tonne de marchandise, la rémunération du docker n'entre que pour 17 % à 18 %. »

Propos recueillis par FRANÇOIS GROSRICHARD.

EMPLOI

EN 1979

Mille postes seront supprimés dans les mines de fer de Lorraine

De notre correspondant

Metz. — Mille emplois seront supprimés en 1979, dont deux cents par licenciements, dans les mines de fer de Lorraine, a annoncé mercredi 25 octobre, à Metz, M. Emmanuel Lepoyvre, président de l'Assimilor (Association syndicale de la sidérurgie et des mines de fer de Lorraine), au cours d'une réunion paritaire consacrée à l'emploi et aux salaires.

Ainsi, le nombre des mineurs, qui était de 6 095 à la fin de septembre, devrait-il être de 4 500 à 5 000 à la fin de 1979. Cette information n'a, semble-t-il, guère surpris les syndicats. En effet, la crise de la sidérurgie, qui dure maintenant depuis plusieurs années, a des répercussions directes sur l'exploitation des mines de fer. L'annonce d'un second plan acier entraîne donc inéluctablemet une accélération de la déflation des effectifs dans les mines. Conséquence : le programme de 2 800 suppressions d'emplois sur six ans (1978-1983) annoncé l'année dernière par le patronat sera largement dépassé. Déjà, en 1978, la chute aura été importante. Au cours des neuf premiers mois, le nombre de salariés a baissé de 1 023 unités et le chiffre de 1 500 sera atteint d'ici à la fin de l'année avec la fermeture de trois puits (Angevillers, Godbrange, Giraumont).

Au travers de la crise de la sidérurgie, c'est l'avenir des mines de fer qui est aujourd'hui mis en question. La production de « minette », qui stagnait entre 1968 et 1974 aux alentours de 52 millions de tonnes, tombera à 30 millions de tonnes en 1978. Les prévisions tablaient sur 38 à 40 millions de tonnes.

Pour atténuer les effets de la crise, le patronat propose trois mesures :

- Regrouper, pour améliorer leur compétitivité, les mines placées dans la mouvance des cinq groupes sidérurgiques consommateurs (Sacilor - Sollac, Usinor, Châtillon-Neuves-Maisons, Cockerill et Arbed). En revanche, les mines marchandes telle Hettange-Grande pourraient être fermées.
- Obtenir une aide de l'État pour abaisser les prix.
- Demander aux pouvoirs publics de prendre en charge une partie du coût des retraites. « *Comme on l'a fait pour les Charbonnages de France* », précise le patronat, qui indique qu'au 1er janvier 1980 il y aura dans les mines de fer lorraines autant de retraités que d'actifs et que la charge des retraites représentera 50 % des salaires versés aux actifs.

Au cours de cette même réunion a été annoncée une augmentation des salaires de 2,5 % à compter du 1er octobre : c'est-à-dire du même ordre que celle intervenue dans les Charbonnages de France.

J.-C. B.

DÉMOGRAPHIE

Nouvelle tendance à la baisse de la natalité en France

L'évolution de la natalité en France reste très fluctuante. Le nombre des naissances en 1977 (745 000) était pour la première fois depuis six ans en augmentation par rapport à l'année précédente (719 400 en 1976). Ce léger mouvement de reprise, après une baisse de la natalité de 18 % entre 1972 et 1976, ne se confirme pas en 1978 (*le Monde* du 24 mars 1978). Les estimations que l'on peut faire à partir des statistiques de naissances dans les villes, au cours des neuf premiers mois de l'année, aboutissent à un chiffre annuel de 730 000 naissances environ pour 1978, soit une diminution de l'ordre de 2 %. Le nombre des naissances aurait, en particulier, sensiblement baissé au cours du troisième trimestre : — 4,2 % par rapport à la période correspondante de 1977.

L'Alliance nationale contre la dépopulation (1), qui commente, dans un communiqué, ces tendances démographiques récentes, estime que la fécondité en 1978 pourrait n'être que de 1,82 enfant par femme (1,87 l'an dernier).

Pour assurer le simple remplacement des générations, il aurait fallu enregistrer 846 000 naissances, estime l'Alliance nationale, qui évalue ainsi le « déficit » à plus de 110 000 naissances. « *Avec le taux de remplacement actuel*, ajoute-t-elle, *nous aurions 15 cercueils pour 10 berceaux vers 2040* » (540 000 naissances pour 825 000 décès).

L'Alliance nationale a annoncé le 25 octobre, au cours d'une réunion d'information, qu'elle allait « *se remettre en campagne* ». « *Elle s'efforcera d'informer largement le public des dangers de l'évolution démographique* (vieillissement de la société, écrasement de l'économie sous le poids des charges sociales, etc.), *et d'amener les pouvoirs publics à améliorer la situation de la femme et à rendre justice aux familles dans divers domaines : impôts, prestations familiales, aide au logement, aide à l'éducation* ».

(1) Connue également sous le nom d'Alliance nationale pour la vitalité française, cette association, fondée en 1896 et reconnue d'utilité publique, a renouvelé récemment son équipe dirigeante, désormais présidée par M. Giovaninetti, secrétaire général adjoint de l'INSEE. Elle édite la revue *Population et Avenir*, 219, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 548-50-54 et 548-91-45.

AFFAIRES

La triste histoire de Feutrier Électronique

Le 24 octobre, la société Feutrier Electronique, dont le siège est situé dans la banlieue de Saint-Etienne, a été mise en règlement judiciaire. Une de plus dira-t-on. L'affaire mérite qu'on s'y arrête.

Spécialisée dans un domaine d'activité promis à un développement considérable — la commande numérique, qui permet de programmer le travail des machines-outils, — la société Feutrier Electronique avait connu son heure de gloire en 1977, puisqu'elle avait été choisie par les pouvoirs publics pour constituer le pôle de restructuration du secteur en France. Etait ainsi publiquement rendu hommage au dynamisme et à la compétence technologique d'une petite entreprise — *soixante personnes* — qui avait, la *première* en France, introduit des microprocesseurs dans la commande numérique.

Le pari était de taille. Confier une pareille tâche à une entreprise réalisant 12 millions de chiffre d'affaires et dont la situation financière était difficile était risqué. Il est vrai que, à l'époque, les candidats n'étaient pas légion...

En juillet 1977, les premières opérations de regroupement commencent : Feutrier Electronique reprend l'activité « commande numérique » de CIT-Alcatel, une filiale du groupe C.G.E. Dans l'esprit des initiateurs du projet, ce n'est là qu'un début. La meilleure preuve en est que des négociations s'engagent avec la Sems, une filiale du groupe Thomson, en vue d'une éventuelle reprise à plus long terme de son département « commande numérique ». En décembre, Feutrier Electronique renforce son capital, qui passe de 3 à 5,7 millions de francs, grâce à l'entrée de nouveaux partenaires : M. Michel Guichard et la société qu'il préside qui en acquièrent 38,19 % CIT-Alcatel, qui prend 6,25 %. Parallèlement est signé avec l'Etat un contrat : en contrepartie d'une aide de 4 millions de francs — qui seront en fait consacrés à régler les problèmes posés par la reprise du département de CIT-Alcatel, — la société Feutrier Electronique s'engage à doubler son chiffre d'affaires et à faire passer la part des exportations de 10 % de celui-ci à 20 %.

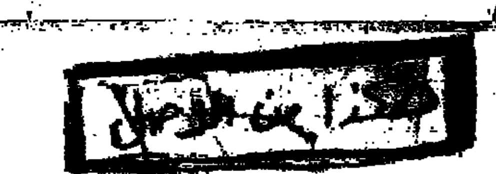
On en est là lorsque, au début de 1978, éclate une petite bombe dans le milieu de la commande numérique : Thomson et la Télémécanique décident de regrouper leurs activités dans ce secteur et constituent une nouvelle société Num S.A., dont le capital est réparti entre la Télémécanique (75 %) et Thomson (25 %).

Pour Feurtrier Electronique, c'est un coup dur : il perd un partenaire éventuel et voit se constituer un concurrent redoutable, plus puissant que lui, appuyé sur deux grands groupes. Coïncidence ? La sollicitude des pouvoirs publics se fait moins pressante. Or Feutrier, qui a vu grand — trop grand ? — éprouve les pires difficultés à assumer un programme de recherche-développement considérable (3 à 4 millions de francs). Une aide rapide de l'Etat serait nécessaire. Les négociations se prolongent... trop. Le 7 octobre, l'entreprise dépose son bilan. Le 23, elle est mise en règlement judiciaire.

Que va-t-il se passer maintenant ? Il est exclu d'abandonner Feutrier à son triste sort. D'abord parce qu'il faut assurer la livraison d'une commande passée par l'U.R.S.S. ; ensuite parce qu'il est nécessaire d'assurer la maintenance des quelque cinq cents machines équipées par Feutrier ; enfin parce que le potentiel technologique de la firme est un atout exceptionnel qu'on ne saurait abandonner. Alors ?

Alors, tout laisse supposer qu'un accord sera trouvé avec Num S.A... et que Feutrier perdra tout ou partie de son indépendance. Exemplaire, logique... et triste.

PHILIPPE LABARDE.



AGRICULTURE

Un objectif prioritaire pour le gouvernement : améliorer la compétitivité des exploitations familiales

Pour la première fois depuis huit ans, la conférence annuelle entre les organisations professionnelles agricoles et le gouvernement ne s'est pas terminée par l'annonce de l'octroi de crédits supplémentaires au budget de l'agriculture. La huitième édition de ce sommet de la concertation, qui s'est tenu le 26 octobre et a réuni les quatre grandes organisations (APCA, F.N.S.E.A., C.N.J.A. et C.N.M.C.C.A.), le premier ministre, le ministre de l'agriculture, MM. Monory, ministre de l'économie, Jean-François Deniau, ministre du commerce extérieur, Michel Albert, commissaire au Plan, ainsi que les responsables des commissions parlementaires concernées, a été essentiellement consacrée à l'examen du projet de loi-cadre pour l'agriculture. Le texte définitif sera prêt d'ici deux à trois mois. Le Parlement devrait en être saisi en fin de session, en juin, après les élections législatives européennes.

Après une première rencontre, le 29 septembre, entre les dirigeants professionnels et le ministre de l'agriculture, cette seconde phase, dirigée par le premier ministre, a officialisé les engagements du gouvernement : « *Le nouveau développement de l'agriculture française,* a dit en substance le premier ministre, *implique la recherche de la compétitivité à l'échelle et à la mesure de la France, c'est-à-dire sur la base des exploitations familiales. A côté des exploitations compétitives, il existe des exploitations à handicap qui nécessitent des moyens particuliers pour assurer à ceux qui y travaillent des conditions de vie décentes.* »

Un large accord — comment aurait-il pu en être autrement ? — s'est conclu sur ces objectifs entre les représentants des agriculteurs et le gouvernement. Mais dans le détail apparaissent des divergences.

D'abord sur le problème foncier et les successions. M. Méhaignerie est prêt à proposer des « *mesures hardies* ». Elles viseraient, pour faciliter l'installation des jeunes, à favoriser la constitution de groupements fonciers agricoles entre frères et sœurs, à reconnaître une valeur successorale des terres inférieures de 25 à 30 % à la valeur vénale, enfin d'augmenter l'offre des terres disponibles.

Pour ce faire, le bénéfice du Fonds national de solidarité serait supprimé à ceux des retraités agricoles qui continuent d'exploiter. Les 30 millions d'économie dégagés par cette mesure financeraient une préretraite pour les femmes d'exploitants de soixante ans et plus dont le mari aurait demandé l'indemnité viagère de départ. Celle-ci serait elle-même revalorisée. Autres mesures : relèvement des impôts sur les bois et terres en friche, refus de prêt du Crédit agricole pour des acquisitions foncières à des prix jugés trop élevés, enfin renforcement de la législation des cumuls. D'ici à cinq ans, des statistiques seront tenues qui permettraient d'évaluer le prix des terres en fonction de leur valeur de rendement.

Cette nouvelle base pourrait servir d'assiette au paiement des cotisations sociales, dont la réforme est d'ores et déjà à l'étude. La Fédération des exploitants et le syndicalisme jeune sont très favorables à ces mesures, tandis que les chambres d'agriculture et la Confédération de la mutualité, de la coopération et du crédit sont plus réticentes. Ces dernières craignant « officiellement » que ces dispositions, destinées à limiter la hausse du prix des terres, principal facteur de la hausse des coûts de production, rencontrent l'hostilité d'une majorité de parlementaires.

Sur le plan économique, les attributions du conseil supérieur d'orientation des productions seront étendues. Il serait ainsi chargé de répartir les crédits d'orientation dont disposent aujourd'hui les différents fonds et offices. Les enveloppes des crédits d'équipements seront régionalisées. Pour commencer, l'Aquitaine, l'Alsace et la région de Poitou-Charentes recevront une enveloppe globale, à charge pour les conseils régionaux de répartir les crédits — et donc de dégager des priorités — entre l'hydraulique, le remembrement, la génétique, l'amélioration sanitaire du cheptel, etc. Le rôle des interprofessions a été clarifié. La création de nouvelles « filières » sera encouragé dans les secteurs où notre balance commerciale est déficitaire : porc, bois, fruits et légumes. Le gouvernement est favorable à la définition de contrats types entre les secteurs amont et aval mais semble hostile aux accords de prix et aux ententes.

En matière d'exportation le rôle de chacun a été également précisé. Les ventes à l'étranger ne sont pas *du ressort des filières interprofessionnelles,* mais des opérateurs internationaux, dont ceux de la coopération. Ils réalisent actuellement 60 % des exportations et 70 % des importations.

M. Faux, président du C.N.J.A., a relevé « *une certaine timidité pour aborder ces questions économiques* ».

Le volet social, enfin, de la loi-cadre comprend une amélioration de la retraite de base et de la situation des femmes d'exploitants, à la condition que soient revus les rapports actuels cotisations-prestations. Ce sujet aussi oppose les organisations professionnelles entre elles, le conflit portant sur le seuil d'assujetissement à la sécurité sociale des exploitants agricoles, c'est-à-dire finalement sur le fait de savoir qui est agriculteur et qui ne l'est pas. La loi-cadre concernera également les salariés agricoles des exploitations.

Au total, le premier ministre s'est engagé à développer la puissance de l'agriculture française tout en maintenant l'exploitation familiale, ainsi que les entreprises non-compétitives. Sur l'ampleur des mesures à mettre en œuvre, les organisations professionnelles apparaissent divisées, et ce sera au Parlement de conclure. En fait, le pari de l'agriculture française pour l'an 2000 repose sur une réforme foncière et sur un transfert encore hypothétique de crédits du budget social au budget d'équipement, transfert fondé sur une réforme de la fiscalité, une augmentation des cotisations sociales professionnelles, et une diminution du coût des bonifications d'intérêt. Sera-ce suffisant ?

JACQUES GRALL.

MONNAIES

LE BILAN DU VOYAGE DE M. GISCARD D'ESTAING A ROME

La France accepte une formule d'« association progressive » de l'Italie au système monétaire européen

De notre envoyé spécial

Rome. — L'Italie a la volonté politique de participer au système de stabilisation des monnaies européennes, mais en a-t-elle les moyens ? Telle est la question qui se pose à l'issue des entretiens que M. Giscard d'Estaing a eus mercredi et jeudi 25 et 26 octobre à Rome. Au cours d'une conférence de presse donnée jeudi après-midi au ministère italien des affaires étrangères, M. Giscard d'Estaing a avancé des éléments de réponse et s'est montré optimiste, qualifiant ses discussions avec M. Andreotti, faisait un bilan un peu italien, de « *positives et encourageantes* ». Un peu plus tard, cependant, M. La Rocca, le conseiller diplomatique de M. Andreotti, faisait un bilan un peu plus réservé des négociations.

Pour M. Giscard d'Estaing, sa longue conversation de jeudi avec M. Andreotti — une heure et demie en tête à tête et trente minutes en séance élargie — l'a convaincu de la volonté politique des dirigeants italiens de participer à l'élaboration du système monétaire européen. « *Nous devons pouvoir aboutir à un accord de principe détaillé le 1er janvier 1979, puis les banques centrales prépareront les modalités d'application de cet accord* », a ajouté le président. Mais de quel genre d'accord parle M. Giscard d'Estaing ? Il n'a pas voulu en dire plus, excluant seulement une adhésion de l'Italie à titre provisoire ou conditionnel car, a-t-il estimé, une telle formule « *n'est pas bonne. Il faut créer un système qui se resserre, se coagule, pas un système où l'on entre et d'où l'on sort. Il faut aussi que ce système soit unique et ne soit pas discriminatoire à l'égard de tel ou tel pays* ».

Selon des sources proches de la délégation française, il semble que l'on se dirige vers une formule d'« *association progressive* » de l'Italie au nouveau système monétaire européen qui accorderait dans un premier temps des marges de fluctuation plus importantes à la lire que les 2,25 % dont les Italiens ne veulent pas. Cette formule, que des experts vont être chargés de mettre au point, prévoirait aussi des mécanismes d'intervention plus automatiques des banques centrales au bénéfice de la lire. Ces informations sont confirmées par les propos de M. Baffi, le gouverneur de la Banque d'Italie, qui a participé aux négociations et selon qui le nouveau système doit contenir « *des éléments de flexibilité et de gradualité* ». Ils ne sont pas non plus contredits par les déclarations de M. La Rocca, qui a résumé en ces termes l'enjeu des discussions : « *C'était une rencontre essentiellement politique, pas technique. Les Français voulaient savoir si l'Italie est disposée à entrer dans le nouveau système et les Italiens voulaient savoir si la France est disposée à étudier un système qui nous permette d'entrer.* »

Une réponse positive ayant été donnée à cette double interrogation, une grave inconnue demeure : quelle va être la réaction des dirigeants allemands, les premiers concernés ? On devrait être fixé courant novembre puisque M. Andreotti rencontre le 1er novembre à Sienne le chanceller ouest-allemand et que M. Schmidt se rend ensuite à Paris. Tout en refusant de jouer les « médiateurs », il est probable que, pour reprendre le mot d'un proche de M. Giscard d'Estaing, le président de la République se fera « *l'avocat auprès des Allemands de l'idée de solution trouvée à Rome* ». La prochaine annonce par l'Italie de sa décision de commander cinq Airbus devrait contribuer à arranger les choses... si la chute du dollar ne les compromet pas irrémédiablement.

Les élections de juin 1979

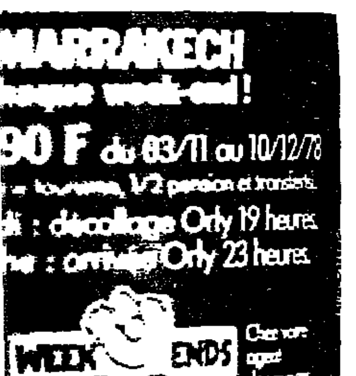
L'étude du système monétaire européen n'a manifestement pas laissé de temps pour se pencher sur les autres problèmes en suspens. Ils n'ont été qu'abordés, comme par exemple, la proposition de M. Giscard d'Estaing concernant la création d'un comité de trois « sages » européens. La partie italienne ne semble pas avoir insisté sur ses préventions, se contentant de faire remarquer qu'il ne saurait être question de « *réécrire le traité de Rome* ». Même chose à propos de l'admission de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun, M. Giscard d'Estaing ayant convenu qu'il faut « *perfectionner et compléter le plus rapidement possible les règlements concernant les productions méditerranéennes, avec des garanties comparables à celles couvrant les productions de l'Europe du Nord* ».

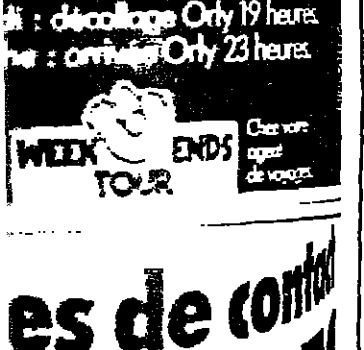
M. Andreotti, enfin, a confirmé au président de la République ce que chacun sait en Italie : les élections au Parlement européen de juin 1979 n'y constitueront pas une simple formalité, mais seront disputées sans doute avec acharnement par tous les partis, chacun y voyant une sorte de « test » national avant des élections législatives. Ce facteur va donner un aspect particulier à la consultation et explique en partie les réticences des autorités françaises à faire tout leur possible pour faciliter au maximum le vote des Italiens résidant en France ; elles craignent que la fièvre électorale ne rejaillisse sur l'Hexagone.

Les problèmes bilatéraux n'ont été passés en revue que pour le principe tant le contentieux est mince entre les deux pays : même le vin, en cette année de mauvaise récolte de chaque côté des Alpes, ne constitue plus un litige. Quant aux problèmes internationaux, ils n'ont été qu'effleurés. Au cours de sa conférence de presse, M. Giscard d'Estaing n'a fait que mentionner le Liban — abordé également le jeudi matin au cours de l'audience accordée par Jean Paul II — pour confirmer qu'il recevra bientôt le président Sarkis, que la France « *continuera d'insister pour que le cessez-le-feu actuel soit prolongé* », qu'elle « *souhaite que les autorités libanaises prennent une part croissante dans la restauration de la sécurité et de l'unité du pays et qu'il faut enfin que revienne le dialogue entre les diverses communautés du Liban* ».

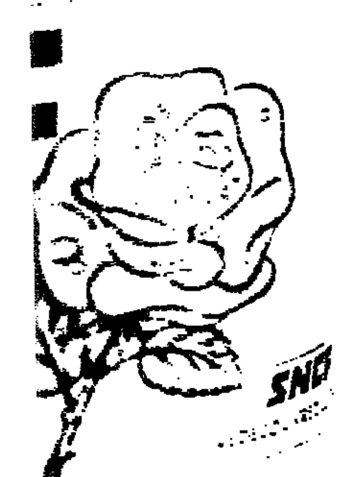
Ultime détail, qui a tout de même son importance et que la France aurait tort de considérer comme définitivement acquis : toutes les conversations de Rome ont eu lieu en français et sans jamais qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un interprète.

JACQUES AMALRIC.









MONNAIES

Les remous sur le dollar et leurs conséquences

(Suite de la première page.)

En dépit des exhortations du chef de la Maison Blanche, la baisse du dollar continue donc : jusqu'où ira-t-elle ? On peut au moins donner certains éléments de réponse relativement précis à cette question, à condition de la poser un peu différemment : quelles conditions faudra-t-il, dans les circonstances actuelles, réunir pour que le mouvement descendant s'arrête et que s'opère éventuellement une remontée au moins provisoire, comme on l'a vu plusieurs fois dans le passé ?

Au point où en est arrivée l'économie américaine (après trois bonnes années de forte expansion), il serait bien étonnant que la nouvelle vague d'inflation n'aille pas jusqu'au bout de sa course. Le président Carter veut la contenir sinon la briser, en invitant les « agents économiques », comme on dit, à changer leurs comportements, sans s'aviser lui non plus que les comportements des salariés et des entrepreneurs sont dictés par le souci de se préserver des conséquences d'un phénomène qu'ils commencent par subir ensemble, avant de chercher à s'en prémunir aux dépens les uns des autres. Ce phénomène, c'est la perte de valeur du dollar, dont les causes sont spécifiques.

A en croire le président des Etats-Unis et ses collaborateurs, l'évolution de l'inflation au cours des prochains mois, et partant le sort du dollar, dépendrait en première ligne de la « modération » dont feront ou ne feront pas preuve les travailleurs en matière de salaire et les chefs d'entreprise en matière de prix.

L'appel à leur bonne volonté est assorti de quelques mesures d'incitation ou, si on les regarde sous un autre angle, de dissuasion. On est frappé de leur inspiration très technocratique. C'est dire qu'elles font bon marché des principes fondamentaux du droit, tels que l'égalité de traitement due à tous les citoyens, tout en paraissant servir la justice. Des abattements fiscaux sont prévus en faveur des salariés qui auraient respecté la norme, au cas où la hausse des prix viendrait à dépasser l'année prochaine 7 % ; en quelque sorte une « serisette » à l'envers à l'usage des travailleurs « raisonnables ». Pour encourager les entreprises à la sagesse, on se sert des mêmes armes (qui frisent l'arbitraire) qu'en France : pas de commandes de l'Etat pour celles qui ne se conformeraient pas aux objectifs, fixés pourtant *« à titre indicatif »* par l'administration.

A moins qu'il ne soit ridiculisé au bout de quelques semaines ou d'un petit nombre de mois, ce programme pourrait bien valoir à son auteur un surcroît de sympathie. A défaut d'une efficacité à son auteur un surcroît de symépreuvée (les plans précédents du même genre ont tous échoué), il a pour lui d'être fondé tout entier sur les idées les plus communément reçues de l'époque sur l'inflation (celles par exemple que l'inflation est « causée » par la hausse des salaires et qu'il suffit d'« empêcher » d'une façon ou d'une autre les prix de monter pour la combattre). Aussi beaucoup seront-ils enclins à voir dans les réactions négatives des marchés des changes une sorte de machination du sort — ou des hommes d'argent. Cependant, l'observation de ces marchés est pleine d'enseignement parce qu'on y voit à l'œil nu fonctionner un des ressorts les plus importants, et les plus méconnus, de l'inflation.

Qu'attendent et réclament à la fois les opérateurs ? Une nouvelle escalade des taux d'intérêts américains (et par conséquent aussi des taux de l'eurodollar). Pourquoi ? Parce qu'ils considèrent insuffisante celle qui a eu lieu jusqu'à présent, ce en quoi ils ont raison. Pourtant, le loyer de l'argent a déjà atteint un niveau impressionnant. Le Système de réserve fédérale a porté son taux d'escompte à son plus haut niveau historique (8,5 %). Le taux de base auquel les banques américaines consentent des prêts est passé de 8 % au début de l'année à 10,25 %, ce qui correspond à plus de 12 %, compte tenu de l'obligation traditionnelle faite aux emprunteurs de maintenir sous forme de dépôt le cinquième du crédit alloué. Sur le marché monétaire, on emprunte au jour le jour au taux de 8,75 % (contre 6,60 % en janvier dernier). Cependant, les autorités monétaires n'ont été qu'en apparence restrictives. Elles n'ont fait que suivre, et avec retard, le mouvement spontané du marché (*le Monde* du 10 octobre).

Selon l'interprétation la plus courante, un taux d'intérêt élevé est nécessaire pour « défendre » une monnaie affalbile parce que c'est là le moyen de dissuader les spéculateurs d'emprunter, tout en attirant les capitaux étrangers. Ces arguments ont leur valeur, mais sont loin d'être toujours décisifs. On peut, selon les circonstances, leur en opposer d'autres, propres à embarrasser ceux qui voient dans l'*« arme des taux »* une sorte d'instrument infaillible. Il est vrai que le taux d'intérêt est en la matière une variable déterminante, mais c'est pour une raison à la *fois* plus fondamentale et plus subtile. Sur les marchés des changes, s'achètent et se vendent des créances communément appelées *devises*. Quand la valeur d'une créance s'abaisse, le taux d'intérêt s'élève automatiquement. Dire que le taux monte n'est qu'une façon d'exprimer la dévalorisation des créances. Dans les circonstances actuelles, les banques centrales des pays à monnaie forte, et en particulier la Banque nationale suisse et la Bundesbank, achètent d'énormes quantités de créances à court terme libellées en dollars afin d'en soutenir artificiellement le cours. Ce faisant, elles contribuent à maintenir les taux d'intérêt américains (et les taux de l'eurodollar) à un niveau plus bas qu'ils ne s'établiraient en l'absence d'intervention. Conséquence : on nourrit l'inflation, car le prix qu'il faut payer pour s'endetter en dollars continue d'apparaître peu coûteux, et l'est en réalité eu égard à la situation du marché. D'où la continuation d'une forte demande de crédits aux Etats-Unis et sur le marché de l'eurodollar, notée par tous les observateurs.

L'escalade ne prend fin que le jour où on laisse monter le taux jusqu'au point qui correspond à la dévalorisation réelle des créances. Au cours des dernières années, cela est arrivé au moins deux fois sur une grande échelle.

Désescalade et récession

Pendant l'été de 1974, l'inflation faisait rage aux Etats-Unis : le loyer de l'argent au jour le jour (« Federal Funds ») dépassait 12 %, ce qui ne s'était jamais vu depuis la guerre de Sécession. Les banques avaient porté leur « prime rate » à 12 %. Les demandes artificiellement stimulées de crédits cessèrent alors brusquement. On avait laissé l'inflation aller si loin qu'elle devait déboucher nécessairement sur une récession si sévère qu'on a rappelé à son propos le souvenir de la grande dépression des années 30.

Le deuxième exemple a trait à la livre sterling. Au mois d'octobre 1976, la Banque d'Angleterre doit faire face à une crise financière extérieure et intérieure sans précédent (déclenchée en mars de la même année par sa décision intempestive d'abaisser son taux d'escompte à contre-courant...). Elle élève son taux d'escompte jusqu'à 15 %. En l'espace de quelques semaines, les courants s'inversent ; l'équilibre se rétablit sur la base du nouveau cours déprécié de la devise sterling (c'est-à-dire des créances libellées en cette monnaie). Douze mois plus tard, le taux de la Banque d'Angleterre est ramené à 5 %. La première victoire contre l'inflation est brillamment remportée par le Royaume-Uni.

Ces deux précédents historiques, pas trop éloignés dans le temps, peuvent aider à répondre à la question posée (jusqu'où la baisse du dollar ?), à condition de rester attentif à toutes les circonstances propres à modifier les données du problème. Les conditions dans lesquelles s'est opérée la reprise de l'économie américaine (reprise qualifiée de « *brillante* » par la plupart des « experts », décidément peu regardants sur les moyens) ont créé aux Etats-Unis des tensions inflationnistes plus fortes en puissance que celles qui s'étaient accumulées pendant les premières années de la précédente décennie : les entreprises sont relativement moins endettées, mais l'Etat fédéral l'est beaucoup plus. Quant aux interventions sur les marchés des changes pour soutenir le dollar, elles sont encore plus massives qu'au moment de l'effondrement du système de Bretton-Woods.

Tout ceci incline à penser que, pour renverser le courant contre le dollar, il faudra probablement laisser monter le taux d'intérêt à court terme au-dessus des 12 % connus il y a un peu plus de quatre ans. Peut-être le point culminant sera-t-il atteint à un niveau intermédiaire entre le maximum américain et le maximum anglais enregistré jusqu'à ce jour, c'est-à-dire entre 13 % et 14 %. La question reste ouverte de savoir si la désescalade ne coïncidera pas avec une nouvelle récession, elle aussi plus grave que la précédente.

PAUL FABRA.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0715	4,0785	— 110	— 90	— 265	— 225	— 760	— 690
$ can. ..	3,4360	3,4440	— 105	— 65	— 220	— 170	— 490	— 410
Yen (100)	2,2650	2,2730	+ 90	+ 120	+ 140	+ 190	+ 400	+ 460
DM	2,2920	2,2990	+ 51	+ 84	+ 113	+ 152	+ 417	+ 482
Florin ...	2,1025	2,1090	— 70	— 40	— 135	— 95	— 220	— 150
F. B. (100)	14,6480	14,6840	—1000	— 735	—1550	—1250	—3275	—2820
F. S.	2,6850	2,6980	+ 130	+ 150	+ 280	+ 325	+ 920	+1090
L. (1 000).	0,0051	0,0051	— 390	— 310	— 800	— 665	—2240	—2040
£	8,3985	8,4150	— 301	— 230	— 650	— 560	—2076	—1935

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 1/16	3 5/16	3 1/8	3 1/2	3 3/16	3 9/16	3 9/16	3 15/16
$ E.-U. ..	9 1/16	9 7/16	9 1/2	9 7/8	10 9/16	10 15/16	11 3/16	11 9/16
Florin ...	9 1/2	10 1/8	10 1/8	10 3/4	10 1/4	10 3/4	9 1/4	9 3/4
F. B. (100)	18 3/4	24 1/4	12 3/4	14 1/4	12 1/4	13 3/4	11 1/2	12 5/8
F. S. ...	— 1/16	+ 5/16	— 1/16	+ 5/6	— 1/16	+ 9/16	+ 3/16	+ 9/16
L. (1 000).	11 3/4	14 1/4	14 3/4	16 1/2	15 3/4	17 1/2	16 1/4	17 1/8
£	9 1/4	10 1/4	10 1/8	11	11	11 3/4	12 1/2	13 1/4
Fr. franç..	6 7/8	7 1/8	6 5/8	7 1/8	7 3/16	7 11/16	9 7/8	10 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DOLLFUS - MIEG

SOCIÉTÉ DOLLFUS-MIEG ET Cie

Au 30 juin 1978, les comptes de la société font apparaître, après amortissements, mais avant provisions et impôts, une perte de 0,4 million de francs contre un bénéfice de 5,7 millions de francs au 30 juin 1977, bénéfice qui, rappelons-le, enregistrait une plus-value de 6,7 millions de francs dégagée par des cessions de titres. Le résultat au 30 juin n'est toutefois pas significatif du résultat net de l'exercice, qui sera certainement affecté par des provisions sur titres.

GROUPE DOLLFUS-MIEG

Au premier semestre 1978, le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'est élevé à 1 884,1 millions de francs contre 1 734,2 millions de francs au premier semestre 1977 (+ 8,6 %).

Quant aux comptes consolidés, au 30 juin 1978, ils font ressortir un résultat brut d'exploitation de 65,9 millions de francs. Après une dotation aux amortissements de 58,5 millions de francs et après impôts sur les sociétés, le résultat net est une perte de 8,2 millions de francs, soit une marge brute d'autofinancement de 50,3 millions de francs. Au 30 juin 1977, le résultat brut d'exploitation était bénéficiaire de 78,5 millions de francs ; le résultat net déficitaire de 2,2 millions de francs, après une dotation aux amortissements de 57,4 millions de francs, et la marge brute d'autofinancement s'élevait à 59,2 millions de francs.

Il faut noter, cependant, que le rythme d'activité, et donc les résultats, connaissent en 1978 une évolution inverse de celle enregistrée en 1977. En effet, si les résultats du premier semestre de l'exercice en cours, amoindris par la faiblesse de l'activité commerciale en début d'année et l'incidence des mesures d'allégement de structures, sont inférieurs à ceux du premier semestre 1977, en revanche un net redressement peut être observé au cours de ces derniers mois. Ce redressement est dû pour l'essentiel à la branche Texunion, qui bénéficie de la conjugaison de mesures de réorganisation et d'une meilleure conjoncture depuis avril.

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre témoigne d'ailleurs de cette reprise, puisqu'il s'élève à 2 665,5 millions de francs contre 2 410 millions de francs à fin septembre 1977 (+ 10,6 %).

(En millions de francs.)

Secteur	30-9-77	30-9-78	Variation
Filterie	648,0	630,4	— 2,7 %
Tissage	1 706,1	1 971,8	+ 15,6 %
Arts graphiques	55,9	63,3	+ 13,3 %
TOTAL	2 410,0	2 665,5	+ 10,6 %

Toutefois, la perte exceptionnelle de la filiale, les Tissages de Flers — dont la restructuration, exigée par la concurrence des importations sur ses marchés traditionnels, s'avère difficile, — atténuera le redressement du résultat net consolidé qui sera sans doute légèrement déficitaire pour l'exercice 1978.

FINANCEMENT DU MÉTRO DE CARACAS

Mardi 24 octobre ont été signés par S.E. M. Manuel Rafael Rivero, ambassadeur de la République du Venezuela en France, et par M. José Gonzalez Lander, président de la Compagnie anonyme du métro de Caracas, les accords de financement relatifs au contrat intervenu le 14 septembre à Caracas entre le groupement français Frameca, dirigé par la Société générale de techniques et d'études, et la Compagnie industrielle de matériel des transport, portant sur la fourniture de l'ensemble des équipements fixes et roulants du métro de Caracas (première tranche).

Ces financements comportent :

— Un crédit-acheteur de 682 402 993 F octroyé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, chef de file, la Société générale et le Crédit lyonnais, co-chefs de file, la Banque de l'union européenne et la Banque nationale de Paris, cosignataires, avec la participation, comme co-chef de file, de la aBnque française du commerce extérieur.

— En outre, des crédits financiers complémentaires d'un montant de 40 millions de dollars U.S. ont fait l'objet également de la signature d'une convention de prêt par la Société générale (agent), la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit lyonnais, la Lloyds Bank International (France) Limited, la Banque de l'union européenne, la Nippon Credit Bank, la Banque nationale de Paris, la Banque européenne de crédit et la Morgan Guaranty Trust Company of New York.

Il est rappelé que les concours financiers qui ont permis l'attribution du contrat au consortium indiqué ci-dessus avaient précédemment comporté une opération financière originale montée par la Banque de Paris et des Pays-Bas et par Morgan Guaranty Trust, qui avait permis d'arbitrer sur une longue durée les francs français nécessaires au remboursement des échéances du crédit-acheteur contre des dollars, le gouvernement vénézuélien ayant manifesté sa préférence pour des engagements libellés dans cette devise.

MERLIN GERIN

Au cours de la réunion du 25 octobre du conseil d'administration, M. Philippe Boulin a fait savoir au conseil que, du fait du récent élargissement de sa mission à la tête du groupe Creusot-Loire, il devait à son grand regret se démettre de ses fonctions de président de Merlin-Gerin.

Sur sa proposition, le conseil a appelé à la présidence M. Jean Vaujany qui assumait depuis 1976 les fonctions de vice-président directeur général.

Sur proposition de M. Jean Vaujany, M. Philippe Boulin a été nommé vice-président et M. Lucien Blanc renouvelé dans ses fonctions de directeur général.

FACOM

Le chiffre d'affaires, hors taxes, du premier semestre 1978 s'élève à 228 737 000 F contre 249 183 000 F pour le premier semestre 1977, qui avait enregistré une facturation exceptionnellement élevée, si on le compare aux 448 019 000 F de l'année dernière.

Après une dotation aux amortissements de 6 430 000 F contre 5 731 000 F pour le premier semestre 1977 et après déduction de provisions pour un montant de 11 074 000 F constituées aux titres suivants : hausse de prix, participation du personnel, créances douteuses, le bénéfice provisoire du premier semestre 1978, avant impôt, s'élève à 21 752 000 F contre 47 800 000 F pour l'année 1977.

Si ce résultat est en recul sur celui de l'exercice précédent, il est intéressant de noter que, après un premier trimestre relativement faible, un deuxième trimestre en amélioration, nous enregistrons pour le troisième un chiffre de ventes, hors taxes, de 101 000 000 de francs contre 86 600 000 F pour la même période de l'exercice précédent. Cette évolution, qui marque un redressement de notre activité et de nos résultats, devrait nous permettre de terminer l'année avec une légère progression de notre chiffre d'affaires.



PARIBAS GESTION (SICAV)

	30/6/78	30/9/78
Actif net (en millions de francs)	70,72	77,91
Répartition :	%	%
— Actions franç.	16,9	25,1
— Actions étrang.	37	32,5
Obligations franç. :		
● Convertibles	2,5	1,7
● Autres	33,3	31,5
Obligations étrang. :	5,6	4,8
— Liquidités	4,7	4,4
	100	100
Nombre d'actions en circulation	408 005	411 643
Valeur de l'action (en francs)	173,43	189,34

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
26 OCTOBRE
Irrégulier

Une forte hausse mardi, en repli mercredi, une consolidation jeudi, avec un indice moyen en très légère baisse et une tendance assez irrégulière : la Bourse de Paris cherche son équilibre en s'efforçant d'analyser et de « digérer » les nouvelles qui lui parviennent. Citons d'abord celles qui sont favorables, notamment l'annonce d'une hausse des prix de 0,6 % (ou 0,7 % au choix) en septembre, qui a coupé court aux rumeurs « alarmistes » : mercredi, avant Bourse, on parlait bien de 1,1 %.

La nouvelle défavorable en suite. Sur un plan strictement technique, l'augmentation de 20 % des engagements à découvert au 24 octobre (à l'achat bien entendu), a « refroidi » les enthousiasmes et provoqué quelques dégagements de précaution sur des valeurs très en flèche ces derniers temps, telles que Matra ou Europe 1 (— 12 %).

Ajouter également la perspective d'une grève des cotations vendredi prochain, soumise au vote du personnel de la Bourse dans l'après-midi du jeudi 26 octobre, et qui limite l'initiative des opérateurs. N'oublions pas, enfin, la crise monétaire, avec la nouvelle et brutale chute du dollar, la hausse record de l'or (en monnaie américaine s'entend), facteurs de nature à entretenir l'inquiétude (voir en première page).

Tous ces éléments se reflètent un peu dans l'évolution des cours de Bourse, avec une mention spéciale pour certains titres, les uns en hausse notable comme Rhône-Poulenc — très en vue actuellement, — les autres en recul comme PUK.

Sur le marché de l'or, le lingot a gagné 100 F à 30 980 F, la hausse du métal à l'étranger étant contrebalancée par la baisse du dollar.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	26-10	27/10
1 dollar (en yens)	179 60	179 60

LONDRES

Les affaires sont calmes à la veille du week-end, et l'indice des industrielles cède encore 1,2 point à 483,2. Les pétroles et les Fonds d'État sont étroitement irréguliers. Progrès des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 234 15 contre 233 70

VALEURS	CLOTURE 26/10	COURS 27/10
Beecham	660 ...	656 ...
British Petroleum	872 ..	874 ..
Courtaulds	118 ...	118 ...
De Beers	358 ...	360 ..
Imperial Chemical	380 ...	380 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	245 ...	245 ..
Shell	565 ...	564 ..
Vickers	188 ...	187 .
War Loan 3 1/2 %	29 7/8	29 7/8
*West Driefontein	32 1/4	32 3/8
*Western Holding	29 9/16	29 11/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DOLLFUS-MIEG. — Les comptes consolidés au 30 juin font apparaître un déficit net de 8,2 millions de francs contre une perte de 2,2 millions en 1977 à pareille époque. Un redressement a été enregistré ces derniers mois.

TELEMECANIQUE. — Bénéfice net au 30 juin : 23,01 millions de francs contre 20,85 millions. Une stabilisation du résultat consolidé est prévue pour l'exercice entier.

VINIPRIX. — Une distribution gratuite d'actions est envisagée pour janvier.

SCHLUMBERGER. — Bénéfice net du trimestre à fin septembre : 136 millions de dollars, soit 385 millions pour les neuf premiers mois de 1978 (4,29 dollars par action contre 3,40 dollars un an plus tôt).

FACOM. — Bénéfice provisoire avant impôts pour le premier semestre : 21,75 millions de francs contre 47,8 millions.

Bénéfices nets pour le premier semestre 1978

S.A. CHAUSSON. — Avant impôts : 4,73 millions de francs contre 4,51 millions un an plus tôt.

LA RUCHE PICARDE. — 4,34 millions de francs contre 5,03 millions.

SICLI. — Perte de 7,7 millions de francs.

T. R. T. — 8,78 millions de francs contre 7,43 millions de francs. Le résultat consolidé de l'exercice devrait être supérieur au précédent.

Taux du marché monétaire
Effets privés ... 7 ... %

NEW-YORK
Nouveau repli

Les mêmes événements produisant les mêmes effets, le mouvement de baisse s'est poursuivi jeudi à Wall Street, alimenté, comme les jours précédents, par la faiblesse persistante du dollar. L'indice Dow Jones, qui a encore cédé 9,09 points, est revenu à son plus bas niveau depuis plus de trois mois (821,12). Le volume des transactions est resté relativement important, puisque 32,09 millions de titres ont été échangés contre 31,49 millions la veille.

Fait assez rare dans l'histoire de Wall Street : le nombre de baisses a atteint 1 459, tandis que 153 valeurs seulement parvenaient à progresser.

Même l'annonce d'un déficit commercial limité à 1,69 milliard de dollars en septembre (beaucoup s'attendaient à plus de 2 milliards) n'a pu renverser la tendance. Manque de confiance dans le plan anti-inflation de M. Carter et poursuite de la hausse des taux d'intérêt (le taux de base atteindrait 12 % en juin 1979, selon des économistes new-yorkais) : telles sont toujours les préoccupations majeures du marché.

VALEURS	COURS 25/10	COURS 26/10
Alcoa	47 1/2	47 3/8
A.T.T.	62 1/4	61 7/8
Boeing	68 1/2	67 1/4
Chase Manhattan Bank	33 7/8	32 7/8
Du Pont de Nemours	128 ...	126 ...
Eastman Kodak	59 ...	58 1/4
Exxon	48 3/4	48 3/4
Ford	42 5/8	42 ...
General Electric	48 3/4	48 ...
General Foods	32 3/8	32 ...
General Motors	63 ...	63
Goodyear	16 5/8	16 5/8
I.B.M.	273 3/4	272 5/8
I.T.T.	27 7/8	27 1/2
Kennecott	26 1/8	26 1/8
Mobil Oil	67 1/4	66 7/8
Pfizer	33 3/4	32 1/4
Schlumberger	84 7/8	83 3/8
Texaco	23 1/4	23 1/4
U. A. L. Inc.	33 1/8	32 5/8
Union Carbide	37 1/2	37 1/4
U.S. Steel	25 1/8	24 7/8
Westinghouse	19 ...	18 3/8
Xerox	52 1/4	52

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	25 oct.	26 oct.
Valeurs françaises	159,6	158,7
Valeurs étrangères	101,1	100,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	98,6	98,7

BOURSE DE PARIS - 26 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 60	0 214	GAN (Sté) Centr.	628	630	Laffitte-Bail	158 ..	156	Immoinvest	103 ..	103
5 %	53 ..	3 671	Protectrice A.I.R.	265 ..	265	Locabail Immob.	295	298 ..	Cie Lyon Imm.	113 70	113 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

27/10	Émission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
24	De Beers (S.)	23 35	23 10	23 10	23 10
740	Deuts Bank	731	732	729	732
358	Dome Mines	348	343	341	345
545	Du Pont Nem.	535	524	536	530
255	East Kodak	248 ..	243	243	243 ..
20	East Rand	19 40	20	19 95	19 60
115	Ericsson	114 60	114 20	114 20	113 80
218	Exxon Corp.	205 50	204 60	205 ..	202
187	Ford Motor	180 20	179 50	179 70	181
100	Free State	93 10	95 70	92 ..	94 80
215	Gen. Electric	204 ..	202	203 ..	202 80

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
58	Shell Tr. (S).	48 20	48 10	48 10	47 50
710	Siemens A.G.	708	707	707	711
32	Sony	32 10	31 80	31 80	32
255	Unilever	244	241 90	242 80	246 50
18	Union Corp.	18 15	18 10	17 75	17 75
101	U. Min. 1/10	102 50	101	101	99 05
135	West Drief.	130 50	133 ..	133 50	131
48	West Deep	46	45 40	45 30	45 05
121	West Hold.	118 30	120 50	120 50	118 40
215	Xerox Corp.	213 80	215 20	214	214 .
0 89	Zambia Corp.	0 90	0 89	0 89	0 87

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 26/10	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 149	4 083	4 14
Allemagne (100 DM)	233 650	231 800	232
Belgique (100 F)	14 764	14 635	13 725
Pays-Bas (100 fl.)	213 750	212 230	211 50
Danemark (100 krd)	83 400	82 270	82
Suède (100 krs)	98 750	97 970	98 25
Norvège (100 k)	86 010	85 710	85
Grande-Bretagne (£ 1)	8 391	8 415	8 40
Italie (1 000 lires)	5 150	5 120	5 15
Suisse (100 fr.)	274 120	279 500	274 50
Autriche (100 sch.)	31 835	31 690	31 45
Espagne (100 pes.)	6 045	6 000	5 80
Portugal (100 esc.)	9 420	9 345	8 75
Canada ($ can 1)	3 495	3 447	3 495
Japon (100 yens)	2 306	2 285	2 27

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 26/10
Or fin (kilo en barre)	30855	30900
Or fin (en lingot)	30880	30980
Pièce française (20 fr.)	267 90	267 60
Pièce française (10 fr.)	228 50	227 ..
Pièce suisse (20 fr.)	262 90	265
Union latine (20 fr.)	233 50	234 50
Souverain	260 50	262 20
Pièce de 20 dollars	1244 90	1241 60
Pièce de 10 dollars	695	694 80
Pièce de 5 dollars	422 50	422 50
Pièce de 50 pesos	1198 ..	1199 50
Pièce de 10 florins	241 ..	248 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. IDÉES
— CULTURE : « Du confort intellectuel », par Alioune Diop ; « L'artiste et la société », par Gabriel Matzneff ; « Sous l'ordre des mots... », par Jacques Cellard.

3. ÉTRANGER
— La négociation israélo-égyptienne et ses conséquences.

4. ASIE
DIPLOMATIE

5. AFRIQUE

6. EUROPE
— Le soixantième anniversaire de la fondation de la République tchécoslovaque.

7 à 11. POLITIQUE
— L'examen du budget à l'Assemblée nationale.

12. SOCIÉTÉ
ÉDUCATION
UNESCO
DÉFENSE
RELIGION

14. JUSTICE

16. SPORTS
— Les championnats du monde de gymnastique.

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME
PAGES 17 A 24
— Prague comme un livre d'art.
— L'automne en Corrèze : « Achabats d'entrar... »
— Vacances d'hiver : Les mille formules du Massif-Central ; Les Pyrénées mal protégées ; La neige des Alpes n'est plus la moins chère d'Europe.
— Photo - cinéma : Tauromachie ; Philatélie ; Plaisirs de la table ; Jeux.

25 à 28. CULTURE
— CINÉMA : films militants, films politiques.

29. INSTITUT
— M. Georges Dumézil élu à l'Académie française.

31. RÉGIONS

33 à 36. ÉCONOMIE
— Le voyage de M. Giscard d'Estaing à Rome.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (16)
Annonces classées (30 - 31) ; Aujourd'hui (15) ; Carnet (14) ; « Journal officiel » (15) ; Loto (15) ; Météorologie (15) ; Mots croisés (15) ; Bourse (37).

Le numéro du « Monde » daté 27 octobre 1978 a été tiré à 561 310 exemplaires.

A B C D F G H

A Nice

M. Jacques Médecin dément de nouveau les rumeurs sur son départ

M. Jacques Médecin, député P.R. et maire de Nice, a démenti vendredi 27 octobre les informations publiées le même jour par le journal « le Matin », selon lesquelles « il aurait négocié son départ avec le pouvoir ». Le maire de Nice a affirmé qu'il entendait rester à son poste jusqu'au terme normal de ses mandats en 1983, « et même au-delà d'ailleurs, a-t-il ajouté, en me faisant réélire ». Il a attribué ces rumeurs concernant son retrait prochain de la scène politique au parti socialiste, qui, a-t-il dit, « commence sa campagne en vue d'éventuelles élections municipales partielles dans le troisième secteur de Nice ».

De notre correspondant régional

Nice. — Selon *le Matin*, M. Jacques Médecin, « à la suite d'une longue négociation que le pouvoir menait depuis juillet dernier avec lui à propos de Nice et de son avenir », abandonnerait ses fonctions d'ici à la fin de l'année, « mais en laissant une situation qui permettra à la majorité de garder bien en main les rênes de l'administration municipale ». Notre confrère tient également pour acquis l'annulation par le Conseil d'Etat — dans un arrêt qui doit être rendu très prochainement le commissaire du gouvernement, M. Théry ayant conclus à l'annulation, au ours de l'audiece du 23 octobre, — des élections mnuicipales de mars 1977 dans le troisième secteur de Nice, ce qu'il interprète comme le « premier acte du processus engagé ». « *Cette annulation*, écrit *le Matin*, *entrainera des élections partielles pour lesquelles, assure-t-on, la liste majoritaire est déjà prête. Fernand Icart, ancien ministre, et aujourd'hui rapporteur général du budget, dont la circonscription où il est élu assez confortablement s'étend à peu près sur le même territoire que le troisième secteur, prendrait la tête de cette liste. (...) Mais Fernand Icart se déclare l'adversaire résolu du cumul des mandats. On peut penser alors qu'il ne fera qu'assurer un intérim en attendant qu'une personnalité « parachutée » ait le temps de s'intégrer à la vie niçoise.* » Selon notre confrère, cette personnalité pourrait être M. Michel Poniatowski.

« *Mon départ*, nous a déclaré vendredi matin M. Médecin, *est une rumeur alimentée par mes adversaires qui pensent sans doute que, en répétant sans cesse que je vais m'en aller, ils me forceront à partir. Mais en l'occurrence, ils nourrissent des illusions (...). Il n'y a pas eu d'accord quelconque entre Matignon et moi ; je n'ai pas vu le premier ministre depuis les Journées parlementaires de l'U.D.F. qui se sont tenues il y a un mois à Toulon, où je l'ai salué quelques secondes ; et je n'ai pas eu d'entretien avec M. Barre depuis plus de six mois. Par conséquent les termes d'accord ou de négociation sont parfaitement inexacts. Je n'ai jamais rencontré personne et je n'ai d'ailleurs pas l'intention de négocier quoi que ce soit. Je suis élu non par la volonté du premier ministre, mais par celle de la population. Si une négociation doit s'ouvrir, ce qui n'est pas le cas, ce serait avec la population de la ville. Alors, à mon sens, le parti socialiste va présenter une liste dans le troisième secteur de Nice dans le cas où les élections seraient invalidées, ce qui n'est pas encore certain, et il est en train de commencer une campagne électorale qui est faite de mensonges et de calomnies.* »

« *M. Icart que j'ai rencontré,* nous a-t-il déclaré, *souhaite, comme moi, que la liste repasse telle qu'elle est. J'ai d'ailleurs demandé à mes collègues élus du 3e secteur que, dans le cas d'une invalidation, ils s'apprêtent à faire campagne et ils m'ont tous donné leur accord. Ce sont donc les sortants qui se représenteront sous le sigle MÉDECIN (Mouvement pour l'extension, le développement économique de la cité et des intérêts de Nice). S'il y avait éventuellement une liste P.R. opposée à la mienne, je serais obligé de dire aux candidats déjà élus dans le 1er et le 2e secteurs : « Faites votre choix, ou bien vous » soutenez la liste P.R., ou vous » restez fidèles à MEDECIN et » dans ce dernier cas, faites-le » savoir par une lettre en désavouant la liste P.R. Sinon allez-» vous en d'avec moi car c'est une » malhonnêteté de demeurer élus » sous ma bannière.* »

M. Médecin a, d'autre part, commenté la venue éventuelle à Nice de M. Poniatowski : « *Les électeurs seraient certainement amusés de lire sur les affiches le fac-similé de la lettre manuscrite que m'a adressée M. Poniatowski au mois d'août. Dans cette lettre, il me demande en substance de ne pas tenir compte des rumeurs répandues, qui n'ont aucun sens et qui ne relèvent que de la plus haute fantaisie. Je n'ai aucune ambition sur Nice,* me confie-t-il, *et je crois bien que si demain je portais un intérêt quelconque aux Alpes-Maritimes, tu serais la première personne à laquelle je demanderais conseil d'abord, et que j'entretiendrais de mes projets. Alors, si Poniatowski venait ici et que je publie le fac-similé de sa lettre, qu'il sait très bien m'avoir écrite... Enfin, je connais Poniatowski. Il ne ferait certainement pas cela. Et puis encore une fois, c'est l'électeur qui décide. Tout cela est une dramatisation ridicule. Je démens formellement toute tractation et toute intention de partir. Même si dans le troisième seceur, le nombre d'abstentions aidant, une liste socialiste était élue, je conserverais d'ailleurs la majorité d'une façon plus que confortable, puisque je disposerais encore de trente-cinq sièges sur quarante-neuf. Je sais pouvoir compter sur chacun des élus de ma liste qui se sont engagés individuellement à me soutenir.* »

Le maire de Nice a enfin annoncé son intention de poursuivre *le Matin* en diffamation à propos des affirmations du journal, selon lesquelles M. Jean-Dominique Fratoni, P.-D.G. du casino Ruhl ,aurait envisagé de se rendre acquéreur de son voisin et concurrent, le Palais de la Méditerranée, pour le revendre « *quatre fois plus cher* » à la municipalité de Nice, et ce, dans le cadre d'une « *opération bien montée* ». « *Les séquestres judiciaires, le président du tribunal de commerce et le personnel même du Palais*, nous a expliqué M. Médecin, *m'ont demandé d'acheter l'établissement. Mes adversaires m'ont accusé de vouloir réaliser une opération spéculative alors que j'avais personnellement fait des démarches pour obtenir dès 1975 le classement de la façade du Palais. A cette époque, Mme Renée Le Roux, P.-D-G. du casino, projettait elle-même une opération immobilière. L'administration des domaines a estimé à 55 millions de francse la valeur de l'établissement. Mais depuis lors, le ministère de la culture a fait savoir qu'il renonçait à classer la façade, ce qui ne peut contribuer qu'à une réévaluation de l'estimation précédente et rend l'opération quasiment impossible pour la ville. Il n'y a jamais eu de tracîations entre M. Fratoni et moi...* »

GUY PORTE.



A LA VEILLE DU CONGRÈS DE VERSAILLES

Les désaccords persistent à la C.G.C. entre MM. Charpentié et Marchelli

« Pas d'argent, pas de Suisse. » M. Marchelli et ses « métallos » seront réduits à la portion congrue (11 mandats au lieu de 176 ?), au congrès de la C.G.C., samedi 28 octobre, à Versailles, si d'ici là ils ne font pas parvenir à M. Charpentié un chèque certifié de 1 million 31 320,65 francs.

Telle apparaît être l'attitude du président de la C.G.C. à la veille de son congrès extraordinaire, dont il a dit qu'il aurait à choisir entre « la concertation et la bataille » avec les pouvoirs publics et le patronat. Mais il est manifeste que les raisons internes ont été déterminantes dans la convocation de ces assises. Plusieurs de propositions présentées tendent à rendre plus rigoureuse la discipline interne de la centrale. L'une d'elles permettrait d'exclure toute organisation qui ne paierait pas ses cotisations. Et M. Marchelli, président de la Fédération de la métallurgie, n'hésite pas à dire que toute une machination a été montée contre lui.

C'est un fait que, à la C.G.C., les divergences sur l'action syndicale, quand ce ne sont pas les rivalités de personnes, ont abouti, un certain nombre de fois, à la rétention des cotisations qui doivent être versées à l'appareil confédéral. Lorsque M. Yvan Charpentié devint président de la C.G.C., en juin 1975, deux fédérations dynamiques — celle de la métallurgie (la plus importante des organisations avec les V.R.P.) et celle de la banque — avaient suspendu leurs paiements. Les finances confédérales étaient si délabrées qu'on envisageait de licencier du personnel d'exécution (1).

« *I faut tendre la main comme les pauvres* », disait M. Charpentié lors de sa conférence de presse, le 26 octobre, en évoquané la succession qu'il avait recueillie de M. Malterre. L'une de ses premières tâches avait été d'en finir avec l'inextricable nœud de procès engagés entre M. Malterre et ses contestataires.

L'imbroglio n'était pas seulement financier et judiciaire. M. Charpentié trouvait, à l'intérieur de la C.G.C., une mosaïque de statuts différents d'une organisation à l'autre, résultant d'accords passés avec son prédécesseur.

La moins épineuse des questions à résoudre n'était certes pas celle de la contribution que les organisations adhérentes doivent verser au siège de la centrale, rue de Gramont. Son taux n'est pas le même pour tous. Par exemple, les V.R.P., dont l'appoint des troupes fut décisif lors de la création de la C.G.C., en 1945, bénéficiaient d'un tarif très nettement pjréférentiel, aujourd'hui progressivement en voie de normalisation. En outre, le nombre des mandats aux congrès — qui est fonction du paiement des cotisations — était fixé selon des règles très complexes.

Le journal professionnel

Autre pomme de discorde : l'abonnement au bi-mensuel confédéral « *cadre et maîtrise* ». Il doit, en principe, être servi à tous les adhérents, mais plusieurs organisations estiment n'en avoir que faire. Les V.R.P., dès l'origine, furent dispensés de l'abonnement, en faisant valoir qu'ils possédaient déjà un journal professionnel. Plus tard, la fédération de la métallurgie entendit faire de même, puisqu'elle avait son propre organe, *le Fer de lance*.

Passant outre au refus de M. Marchelli, la direction de la C.G.C. a livré *Cadres et Maîtrise* aux adhérents de la métallurgie, selon un « listing » ancien en sa possession. Au titre de ce service, il serait dû environ 850 000 F pour 1977 et près de 2 millions pour 1978. M. Marchelli ne veut pas les payer, et comme, dans la pratique, la cotisation à verser à la C.G.C. englobe la participation syndicale et le prix du journal, il a bloqué à un compte spécial la somme qui représente les cotisations syndicales proprement dites de l'année 1978 — soit quelque 1 300 000 F. En fait, M. Marchelli aurait payé environ un dixième des cotisations dues pour les sept premiers mois de l'année en cours, et le montant exact de sa « *dette* » varie selon les interlocuteurs.

La réduction des mandats

Le nombre des mandats de la Fédération de la métallurgie, soit, en principe, cent soixante-seize, sera-t-il réduit, lors du congrès de Versailles, au prorota des cotisations acquittées, comme le permet le règlement de la C.G.C. ? Les véhémentes protestations de M. Marchelli ont poussé à la recherche d'un compromis, lors d'une rencontre, le 25 octobre, entre les deux présidents accompagnés de délégations respectives. Mais une certaine équivoque continue de régner sur le contenu de l'arrangement envisagé, d'autant plus qu'un éventuel compromis ne réglerait pas les différends d'ordre doctrinal.

La Fédération de la métallurgie C.G.C. est disposée à verser 1 300 000 F, « *sous réserve*, assure-t-elle *dans un communiqué, que le président de la C.G.C. annonce officiellement avant le congrès extraordinaire, qu'il abandonne définitivement le contentieux créé artificiellement à propos du journal* Cadres et Maîtrise *pour les années 1977 et 1978, et qu'il restitue les cent soixante-seize mandats auxquels la Fédération de la métallurgie C.G.C. a droit* ».

De son côté, M. Charpentié, quarante-huit heures avant le congrès, a annoncé qu'il demanderait à celui-ci d'entériner l'arrangement accordant les cent soixante-seize mandats aux métallurgistes, sous réserve du paiement des 1 300 000 F. En revanche, il a déclaré ne pouvoir prendre aucun engagement pour effacer le « contentieux » 1977-1978. C'est, dit-il, l'affaire des délégués réunis à Versailles. Il a précisé que le huis clos, qui avait été décidé pour leurs délibérations, ne sera maintenu que pendant la matinée.

JOANINE ROY.

(1) M. Charpentié a formellement démenti les rumeurs selon lesquelles de semblables compressions seraient actuellement à l'étude.

Après une « grève-surprise » de quelques heures

LE TRAFIC S.N.C.F. A REPRIS NORMALEMENT A PARIS - LYON

Le trafic ferroviaire a repris normalement à la gare de Lyon, ce vendredi 27 octobre en fin de matinée, après une « grève-surprise » déclenchée à 6 heures du matin par les agents de manœuvres de ce dépôt, pour protester contre la réorganisation d'un chantier qui aurait entraîné, selon la direction générale de la S.N.C.F., la suppression de cinq ou six emplois.

Le service des trains a été perturbé, durant la matinée, au départ du réseau des grandes lignes, où l'on a noté des retards allant de quarante-cinq minutes à deux heures. Les voyageurs arrivant à proximité de Paris-Lyon ont été soit transbordés dans des trains de banlieue, soit dirigés vers la gare d'Austerlitz. Le trafic a été rétabli après que la direction de Paris-Lyon aient accepté de revoir la réorganisation de ce chantier.

● *Métro : grève sur la ligne Galliéni - Pont-de-Levallois.* — Le trafic a été interrompu vendredi matin 27 octobre sur la ligne n° 3 du métro Galliéni - Pont - de - Levallois, en raison d'une grève de vingt-quatre-heures déclenchée par les conducteurs, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et autonomes, pour soutenir les revendications sur les horaires d'hiver.

LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE APPROUVE L'ACCORD SUR L'AIRBUS

Par la voix de M. Eric Varley, ministre britannique de l'industrie, le gouvernement travailliste devrait annoncer, ce vendredi 27 octobre à Londres, que le Royaume-Uni approuve les termes de l'accord intervenu mardi 24 octobre à Paris entre hauts fonctionnaires britanniques, ouest-allemands et français, sur l'entrée de la société British Aerospace dans le consortium européen Airbus-Industrie chargée de produire et de commercialiser les différentes versions du moyen courrier A 300.

On sait que les négociations, qui duraient depuis cinq mois entre les experts des trois pays, ont abouti du fait que le Royaume-Uni adhèrera à l'accord intergouvernemental du 29 mai 1969 entre Paris et Bonn sur l'Airbus.

La société British aerospace entrera, le 1er janvier 1979, dans le consortium européen Airbus-Industrie moyennant un « droit d'entrée » de 50 millions de dollars (représentant une prise de participation de 20 % dans le consortium franco-allemand) et le versement de l'équivalent de 200 millions de livres pour la participation britannique à la version B-10 (200 places) de l'Airbus.



